

FRUITS DES ILES INC.
PROJET N° : 211-03131-00

AVIS DE PROJET - AMÉNAGEMENT D'UNE CANNEBERGIÈRE À SAINTE- ANNE-DE-SOREL

AMÉNAGEMENT D'UNE CANNEBERGIÈRE -
SAINTE-ANNE-DE-SOREL
ANNEXES - DOCUMENTS

MAI 2023





AVIS DE PROJET -
AMENAGEMENT D'UNE
CANNEBERGIÈRE -
SAINTE-ANNE-DE-SOREL
ANNEXES - DOCUMENTS
FRUITS DES ÎLES INC.

PROJET N° : 211-03131-00
DATE : MAI 2023

WSP CANADA INC.
1135, BOULEVARD LEBOURGNEUF
QUÉBEC (QUÉBEC) G2K 0M5
CANADA

TÉLÉPHONE : +1 418 623-2254
TÉLÉCOPIEUR : +1 418 624-1857
WSP.COM WSP.COM



TABLE DES MATIÈRES

ANNEXES

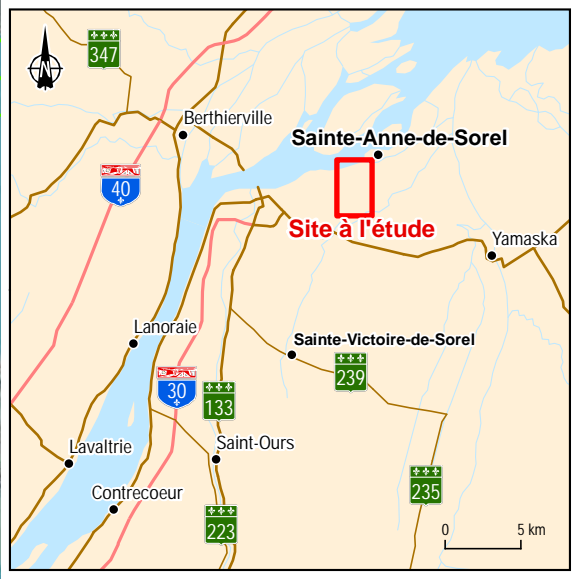
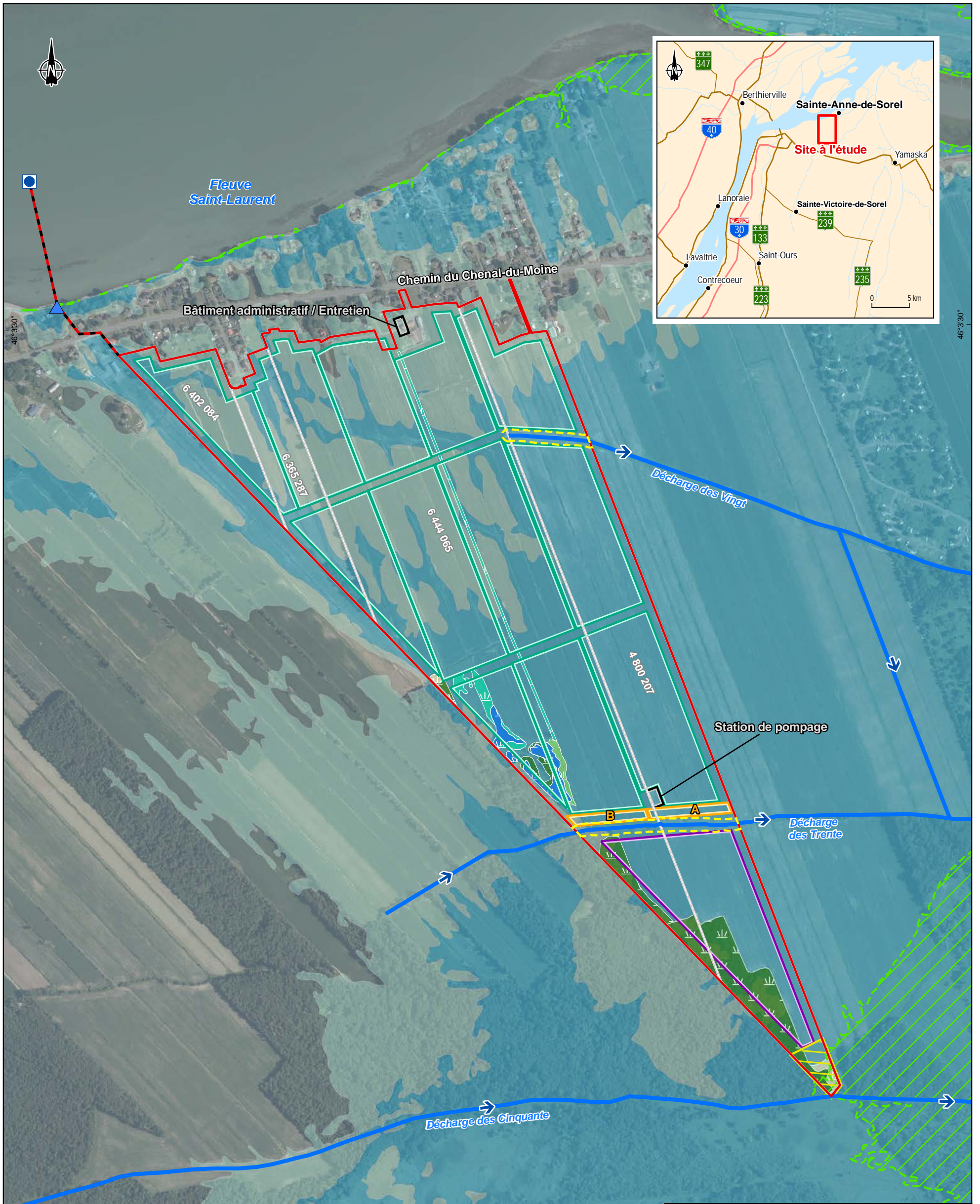
A	CARTE DE LOCALISATION DU PROJET
B	PLANS – ÉVALUATION SOMMAIRE PRÉLIMINAIRE
C	RAPPORTS DE CARACTÉRISATION
C.1	CARACTÉRISATION BIOLOGIQUE LOTS 6 444 065, 6 365 287 ET 6 402 084 SAINTE-ANNE-DE-SOREL (QUÉBEC) RÉVISION AVRIL 2023
C.2	CARACTÉRISATION BIOLOGIQUE LOT 4 800 207 SAINTE-ANNE-DE-SOREL (QUÉBEC) RÉVISION MAI 2023
C.3	CARACTÉRISATION FAUNIQUE DES LOTS 6 365 287, 6 402 084 ET 6 444 065
C.4	CARACTÉRISATION DE L'HABITAT DU POISSON SAINTE-ANNE-DE-SOREL (QUÉBEC)
D	CPTAQ
D.1	AUTORISATION DE LA CPTAQ (LOT 4 129 988-P, SAINTE-VICTOIRE-DE-SOREL)
D.2	AUTORISATION DE LA CPTAQ (LOTS 4 800 207-P, 6 365 287-P, 6 402 084-P ET 6 444 065-P, SAINTE-ANNE-DE-SOREL)
E	ÉCHÉANCIER DU PROJET
F	RÉSOLUTIONS MUNICIPALES
G	DÉCLARATION D'ANTÉCÉDENTS

ANNEXE

A

CARTE DE LOCALISATION DU
PROJET





Site à l'étude

Hydrographie

- Sens d'écoulement des eaux
- Cours d'eau
- Bande riveraine (10 m)

Composantes de projet

- Mise à l'eau conduite
- Pompe
- Tuyau d'alimentation

Zones inondables

- Zone de grand courant (0-20 ans)
- Zone de faible courant (20-100 ans)
- Limite de la plaine inondable de 2 ans

Limite de lot

Milieus humides

- Eau peu profonde
- Marais
- Marécage arborescent
- Marécage arbustif
- Prairie humide

Infrastructures

- Champ
- Bassin d'irrigation
- Bassin de récupération
- Infrastructures autres
- Passage faunique

FRUITS DES ÎLES INC.

Avis de projet - Aménagement de la cannebergère
Sainte-Anne-de-Sorel, Québec

Carte 1
Carte de localisation

Sources :
BDGA, 1/1 000 000, MERN, 2014
Photos aériennes : Photos aériennes de l'inventaire écoforestier, 2018

0 90 180 m
MTM, fuseau 8, NAD83

Avril 2023

Préparation : S. Gamache
Dessin : E. Rémillard
Approbation : D. Tessier
211_03131_02_AP_c1_Loc_230428.mxd



ANNEXE

B

PLANS – ÉVALUATION SOMMAIRE
PRÉLIMINAIRE



NOTES GENERALES: X

1. NE PAS MESURER LE DESSIN.
2. TOUTES LES DIMENSIONS, SUPERFICIES ET VOLUMES SONT A AJUSTER SUITE AUX MESURES EXACTES FOURNIES PAR UN ARPEUTEUR PROFESSIONNEL. CES DERNIERES SONT STRICTEMENT APPROXIMATIVES.

ZONE	SUPERFICIE (m2)	SUPERFICIE (Acres)
TERRAIN TOTAL	1 012 336	250.2

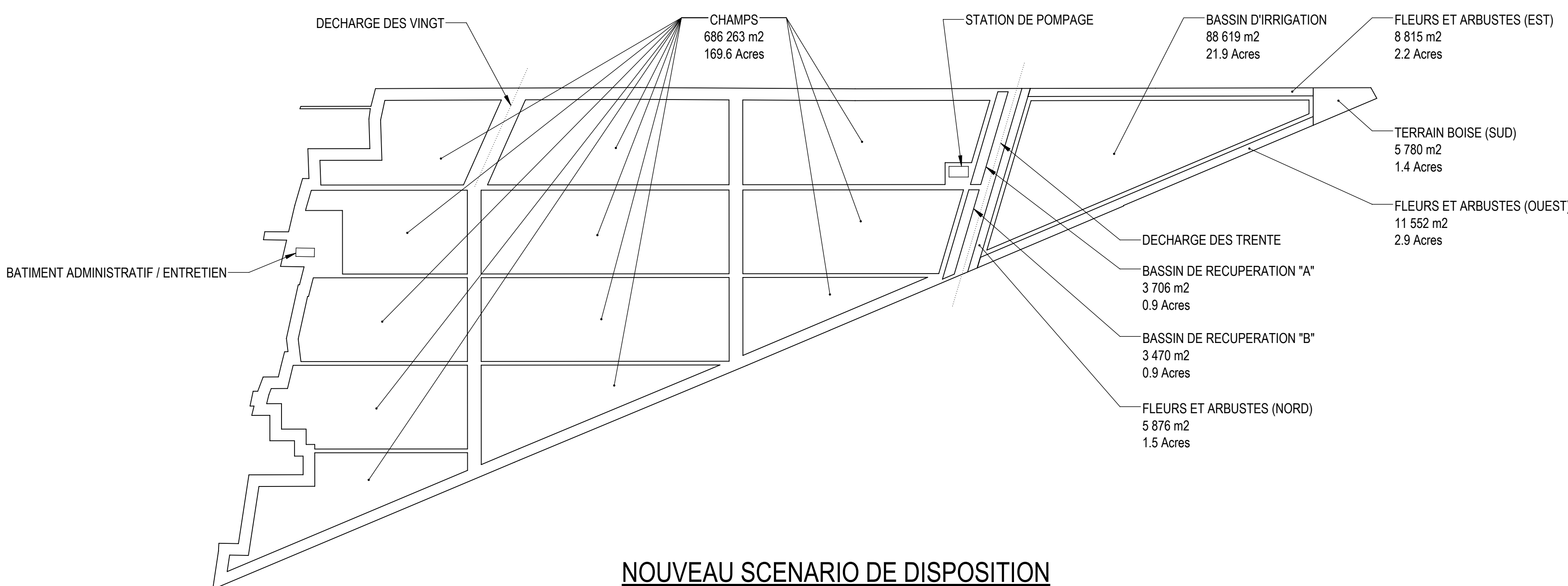
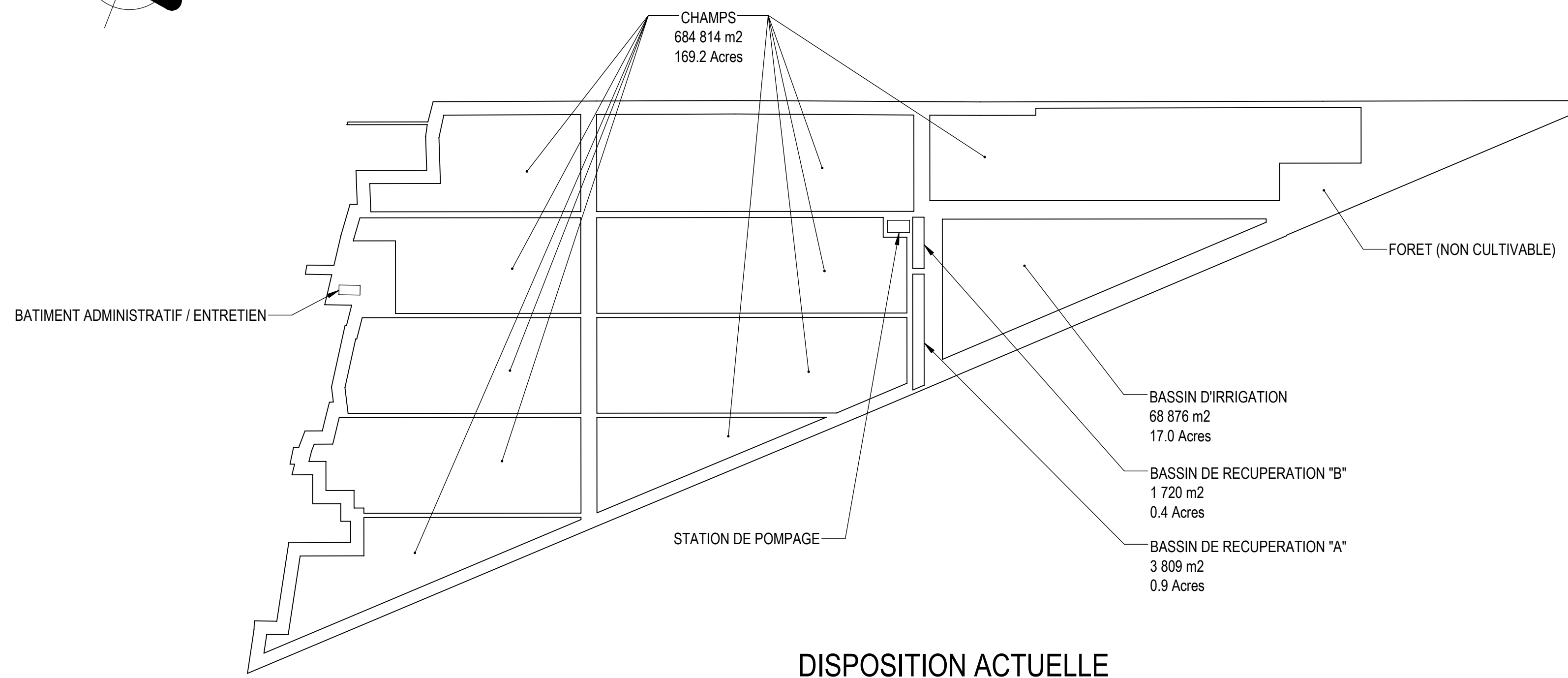
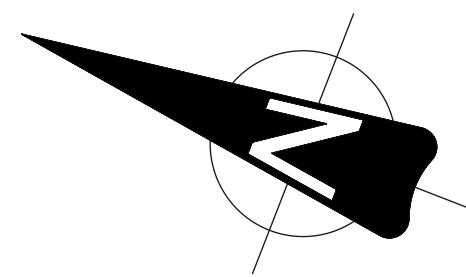
ZONE	SUPERFICIE (m2)	SUPERFICIE (Acres)
FLEURS ET ARBUSTES (NORD) NOUVEAU SCENARIO	5 876	1.5
TERRAIN BOISE (SUD) NOUVEAU SCENARIO	5 780	1.4
FLEURS ET ARBUSTES (EST) NOUVEAU SCENARIO	8 815	2.2
FLEURS ET ARBUSTES (OUEST) NOUVEAU SCENARIO	11 552	2.9
TOTAL	32 023	7.9

ZONE	SUPERFICIE (m2)	SUPERFICIE (Acres)
CHAMPS ACTUELS	684 814	169.2
CHAMPS NOUVEAU SCENARIO	686 263	169.6

ZONE	SUPERFICIE (m2)	SUPERFICIE (Acres)	VOLUME (m3)
BASSIN D'IRRIGATION ACTUEL	68 876	17.0	345 655
BASSIN D'IRRIGATION NOUVEAU SCENARIO	88 619	21.9	444 735

ZONE	SUPERFICIE (m2)	SUPERFICIE (Acres)	VOLUME (m3)
BASSIN DE RECUPERATION "A" ACTUEL	3 809	0.9	9 361
BASSIN DE RECUPERATION "A" NOUVEAU SCENARIO	3 706	0.9	9 108

ZONE	SUPERFICIE (m2)	SUPERFICIE (Acres)	VOLUME (m3)
BASSIN DE RECUPERATION "B" ACTUEL	1 720	0.4	4 227
BASSIN DE RECUPERATION "B" NOUVEAU SCENARIO	3 470	0.9	8 528



EMIS POUR INFORMATIONS
(NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION)
LAPALME
DATE: 2023-04-13

LAPALME
www.lgcm.ca

CLIENT:
FRUITS DES ILES

PROJET: CANNEBERGIERE
TITRE: DISPOSITION DES CHAMPS (SCENARIO 2)
TERRAIN SAINTE-ANNE-DE-SOREL
EVALUATION SOMMAIRE PRELIMINAIRE

CONÇU PAR: P. APRIL
VÉRIFIÉ PAR: P. APRIL
ÉCHELLE: 1:64
DESSIN No: 2488-C-3600

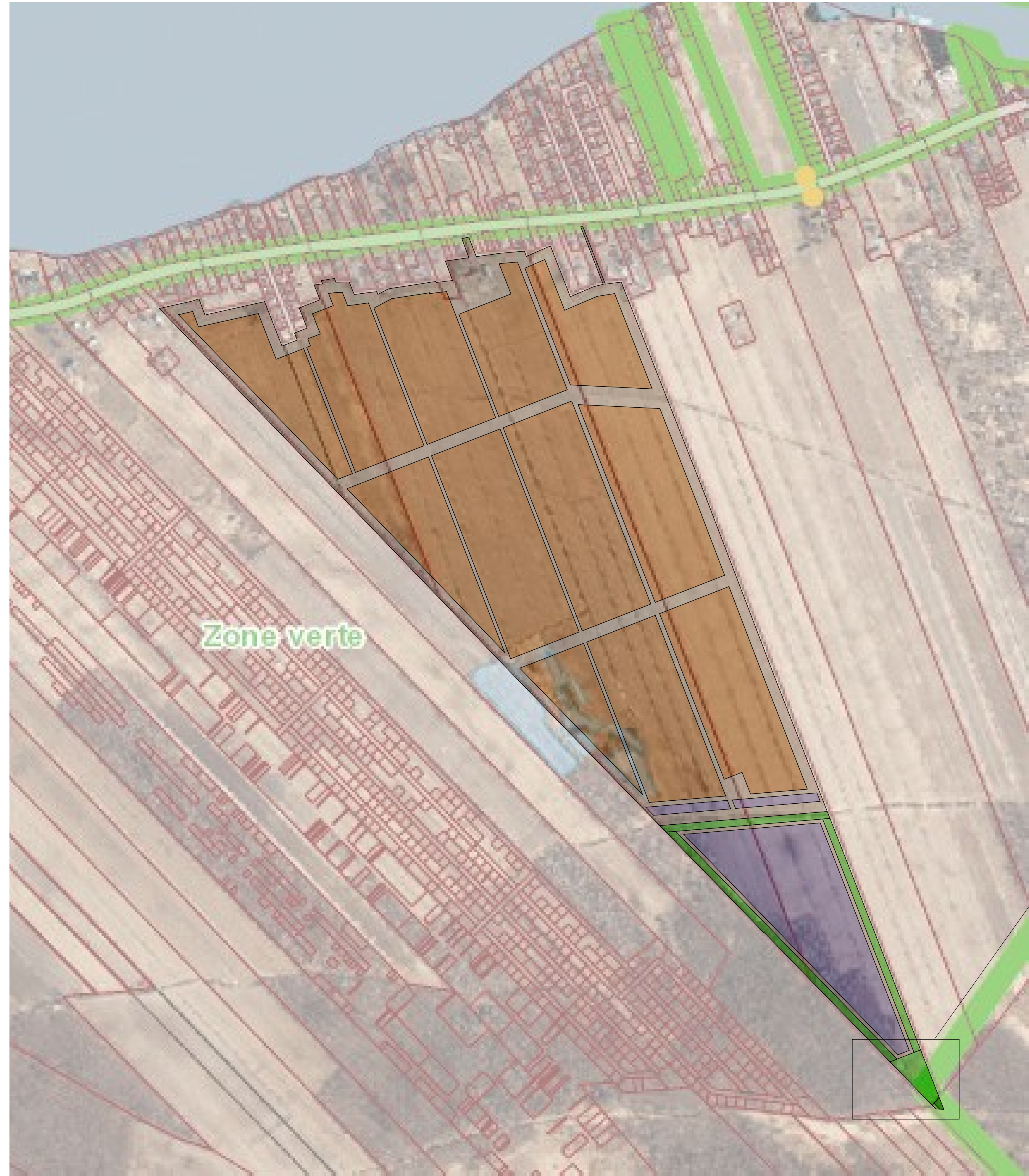
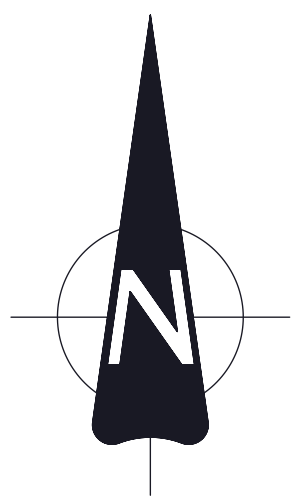
DESSINÉ PAR: P. APRIL
APPROUVÉ PAR: N/A
DATE: 2023-04-04

RÉV. B FEUILLE: 1/3 FORMAT: D

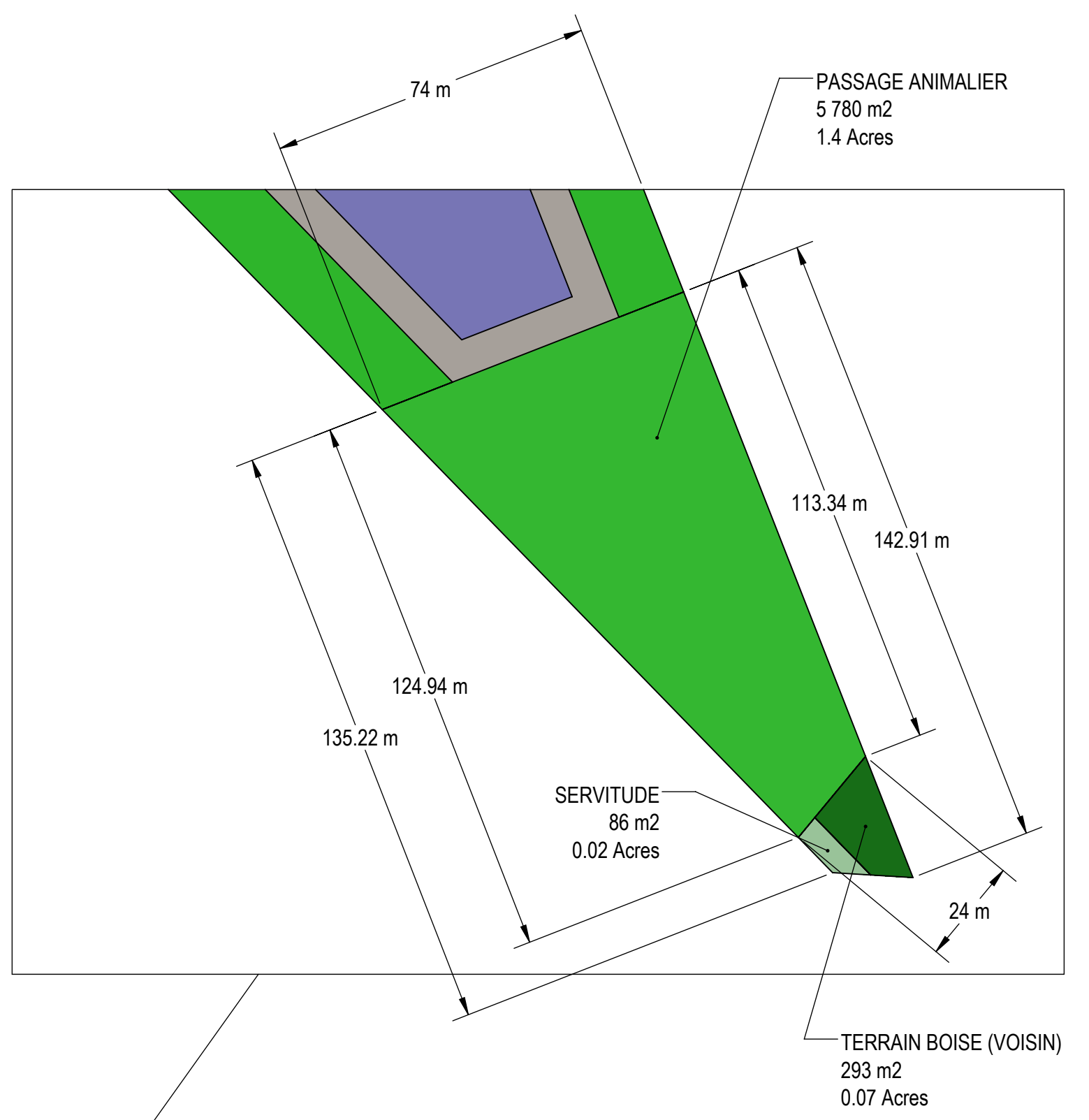
DESSIN No	DESCRIPTION
N/A	VUE AERIENNE DELIMITATION TERRAINS
DESSINS DE RÉFÉRENCE	

REV	DESCRIPTION	VÉRIFIÉ PAR:	APPROUVÉ PAR:	DATE:
B	AJOUT SERVITUDE ET PASSAGE ANIMALIER	P. APRIL	N/A	2023-04-13
A	EMIS POUR INFORMATIONS	P. APRIL	N/A	2023-04-04
REVISION				

POIDS: (lbs)
62267.54



ZONE	SUPERFICIE (m ²)	SUPERFICIE (Acres)
PASSAGE ANIMALIER NOUVEAU SCENARIO	5 780	1.4
TERRAIN BOISE (VOISIN) NOUVEAU SCENARIO	293	0.07
SERVITUDE NOUVEAU SCENARIO	86	0.02
TOTAL	6 158	1.5



EMIS POUR INFORMATIONS
 (NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION)
 DATE: 2023-04-13
LAPALME

LAPALME
 www.lgcm.ca

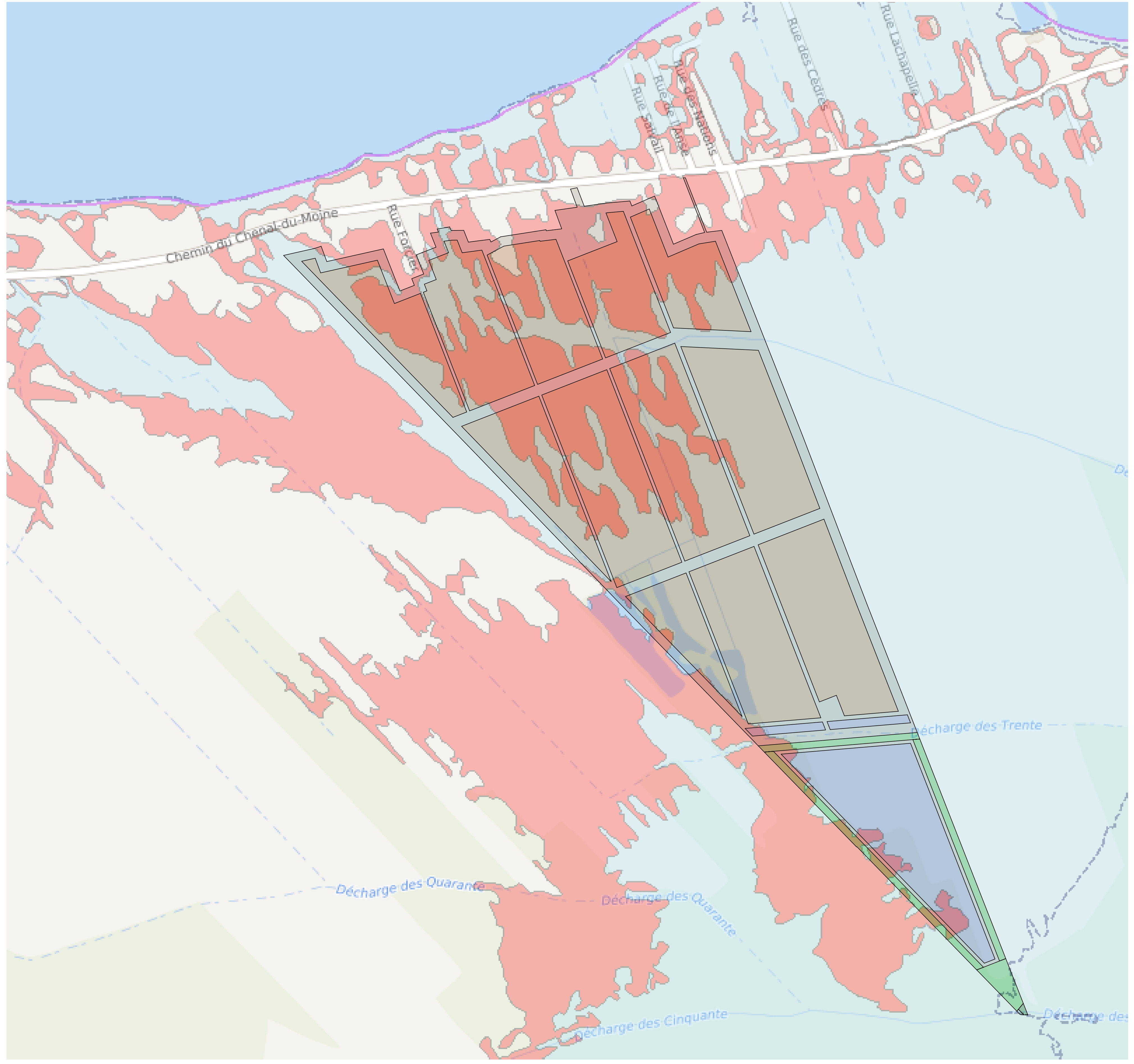
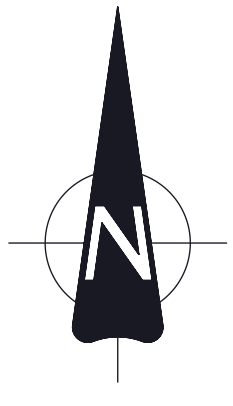
CLIENT:	FRUITS DES ILES		
PROJET:	CANNEBERGIERE		
TITRE:	DISPOSITION DES CHAMPS (SCENARIO 2) TERRAIN SAINTE-ANNE-DE-SOREL EVALUATION SOMMAIRE PRELIMINAIRE		
CONÇU PAR: P. APRIL	DESSINÉ PAR: P. APRIL		
VÉRIFIÉ PAR: P. APRIL	APPROUVÉ PAR: N/A	No O.I.Q. N/A	
ÉCHELLE: 1:50	DATE: 2023-04-04		
DESSIN No: 2488-C-3600	RÉV.:	FEUILLE:	FORMAT:
	B	2/3	D

**NOUVEAU SCENARIO DE DISPOSITION
 - DETAIL D'IMPLANTATION CADASTRALE-**

N/A	VUE AERIENNE DELIMITATION TERRAINS
DESSIN No	DESCRIPTION
DESSINS DE RÉFÉRENCE	

REV	DESCRIPTION	VÉRIFIÉ PAR:	APPROUVÉ PAR:	DATE:
B	AJOUT SERVITUDE ET PASSAGE ANIMALIER	P. APRIL	N/A	2023-04-13
A	EMIS POUR INFORMATIONS	P. APRIL	N/A	2023-04-04
REVISION				

POIDS (lbs)
31615.05



EMIS POUR INFORMATIONS
 (NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION)
 DATE: 2023-04-13
LAPALME

LAPALME
 www.lgcm.ca

FRUITS DES ILES

CLIENT:		CANNEBERGIERE	
PROJET:		DISPOSITION DES CHAMPS (SCENARIO 2) TERRAIN SAINTE-ANNE-DE-SOREL EVALUATION SOMMAIRE PRELIMINAIRE	
CONÇU PAR:	P. APRIL	DESSINÉ PAR:	P. APRIL
VÉRIFIÉ PAR:	P. APRIL	APPROUVÉ PAR:	N/A No O.I.Q. N/A
ÉCHELLE:	1:50	DATE:	2023-04-04
DESSIN No:	2488-C-3600	REV.	B
		FEUILLE:	3/3
		FORMAT:	D

**NOUVEAU SCENARIO DE DISPOSITION
 - DETAIL D'IMPLANTATION ZONES INONDABLES-**

REV	DESCRIPTION	VÉRIFIÉ PAR:	APPROUVÉ PAR:	DATE:
B	AJOUT SERVITUDE ET PASSAGE ANIMALIER	P. APRIL	N/A	2023-04-13
A	EMIS POUR INFORMATIONS	P. APRIL	N/A	2023-04-04
REVISION				

POIDS: (lbs)
31615.05

DESSIN No	DESCRIPTION
N/A	VUE AERIENNE DELIMITATION TERRAINS
DESSINS DE RÉFÉRENCE	

ANNEXE

C

RAPPORTS DE CARACTÉRISATION



C.1 *CARACTÉRISATION BIOLOGIQUE*
LOTS 6 444 065, 6 365 287 ET 6 402 084
SAINTE-ANNE-DE-SOREL (QUÉBEC)
RÉVISION AVRIL 2023

FRUITS DES ÎLES INC.
PROJET N° : 211-03131-00

CARACTÉRISATION BIOLOGIQUE

LOTS 6 444 065, 6 365 287 ET 6 402 084 À SAINTE-ANNE-DE-SOREL (QUÉBEC)

RÉVISION AVRIL 2023





CARACTÉRISATION BIOLOGIQUE

LOTS 6 444 065, 6 365 287 ET
6 402 084 À SAINTE-ANNE-
DE-SOREL (QUÉBEC)

FRUITS DES ÎLES INC.


PROJET N° : 211-03131-00
DATE : AVRIL 2023

WSP CANADA INC.
1135, BOULEVARD LEBOURGNEUF
QUÉBEC (QUÉBEC) G2K 0M5
CANADA

TÉLÉPHONE : +1 418 623-2254
TÉLÉCOPIEUR : +1 418 624-1857
WSP.COM

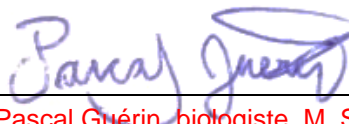
SIGNATURES

MISE À JOUR PRÉPARÉ PAR



Steve Gamache, aménagiste, M. Env.
Chargé de projet

EN COLLABORATION DE



Pascal Guérin, biologiste, M. Sc.
Professionnel en environnement

RÉVISÉ PAR



François Quinty, géographe M. Sc.
Directeur de projet

WSP Canada Inc. (WSP) a préparé ce rapport uniquement pour son destinataire FRUITS DES ÎLES INC., conformément à la convention de consultant convenue entre les parties. Advenant qu'une convention de consultant n'ait pas été exécutée, les parties conviennent que les Modalités Générales à titre de consultant de WSP régiront leurs relations d'affaires, lesquelles vous ont été fournies avant la préparation de ce rapport.

Ce rapport est destiné à être utilisé dans son intégralité. Aucun extrait ne peut être considéré comme représentatif des résultats de l'évaluation.

Les conclusions présentées dans ce rapport sont basées sur le travail effectué par du personnel technique, entraîné et professionnel, conformément à leur interprétation raisonnable des pratiques d'ingénierie et techniques courantes et acceptées au moment où le travail a été effectué.

Le contenu et les opinions exprimées dans le présent rapport sont basés sur les observations et/ou les informations à la disposition de WSP au moment de sa préparation, en appliquant des techniques d'investigation et des méthodes d'analyse d'ingénierie conformes à celles habituellement utilisées par WSP et d'autres ingénieurs/techniciens travaillant dans des conditions similaires, et assujettis aux mêmes contraintes de temps, et aux mêmes contraintes financières et physiques applicables à ce type de projet.

WSP dénie et rejette toute obligation de mise à jour du rapport si, après la date du présent rapport, les conditions semblent différer considérablement de celles présentées dans ce rapport ; cependant, WSP se réserve le droit de modifier ou de compléter ce rapport sur la base d'informations, de documents ou de preuves additionnels.

WSP ne fait aucune représentation relativement à la signification juridique de ses conclusions.

La divulgation de tout renseignement faisant partie du présent rapport relève uniquement de la responsabilité de son destinataire. Si un tiers utilise, se fie, ou prend des décisions ou des mesures basées sur ce rapport, ledit tiers en est le seul responsable. WSP n'accepte aucune responsabilité quant aux dommages que pourrait subir un tiers suivant l'utilisation de ce rapport ou quant aux dommages pouvant découler d'une décision ou mesure prise basée sur le présent rapport.

WSP a exécuté ses services offerts au destinataire de ce rapport conformément à la convention de consultant convenue entre les parties tout en exerçant le degré de prudence, de compétence et de diligence dont font habituellement preuve les membres de la même profession dans la prestation des mêmes services ou de services comparables à l'égard de projets de nature analogue dans des circonstances similaires. Il est entendu et convenu entre WSP et le destinataire de ce rapport que WSP n'offre aucune garantie, expresse ou implicite, de quelque nature que ce soit. Sans limiter la généralité de ce qui précède, WSP et le destinataire de ce rapport conviennent et comprennent que WSP ne fait aucune représentation ou garantie quant à la suffisance de sa portée de travail pour le but recherché par le destinataire de ce rapport.

En préparant ce rapport, WSP s'est fié de bonne foi à l'information fournie par des tiers, tel qu'indiqué dans le rapport. WSP a raisonnablement présumé que les informations fournies étaient correctes et WSP ne peut donc être tenu responsable de l'exactitude ou de l'exhaustivité de ces informations.

Les bornes et les repères d'arpentage utilisés dans ce rapport servent principalement à établir les différences d'élévation relative entre les emplacements de prélèvement et/ou d'échantillonnage et ne peuvent servir à d'autres fins. Notamment, ils ne peuvent servir à des fins de nivelage, d'excavation, de construction, de planification, de développement, etc.

Les conditions générales d'un site ne peuvent être extrapolées au-delà des zones définies et des emplacements de prélèvement et d'échantillonnage. Les conditions d'un site entre les emplacements de prélèvement et d'échantillonnage peuvent différer des conditions réelles. La précision et l'exactitude de toute extrapolation et spéculation au-delà des emplacements des prélèvements et d'échantillonnage dépendent des conditions naturelles, de l'historique de développement du site et des changements entraînés par la construction et des autres activités sur le site. De plus, l'analyse a été effectuée pour les paramètres chimiques et physiques déterminés seulement, et il ne peut pas être présumé que d'autres substances chimiques ou conditions physiques ne sont pas présentes. WSP ne fournit aucune garantie et ne fait aucune représentation contre les risques environnementaux non décelés ou contre des effets négatifs causés à l'extérieur de la zone définie.]

L'original du fichier électronique que nous vous transmettons sera conservé par WSP pour une période minimale de dix ans. WSP n'assume aucune responsabilité quant à l'intégrité du fichier qui vous est transmis et qui n'est plus sous le contrôle de WSP. Ainsi, WSP n'assume aucune responsabilité quant aux modifications faites au fichier électronique suivant sa transmission au destinataire.

Ces limitations sont considérées comme faisant partie intégrante du présent rapport.

ÉQUIPE DE RÉALISATION

WSP CANADA INC. (WSP)

Directeur de projet	François Quinty, géographe, M. Sc.
Chargée de projet	Joanie Tremblay, géographe, M. Sc.
Rédaction	Pascal Guérin, professionnel en environnement, M. Sc. biologie Steeve Gamache, aménagiste, M. Env.
Visite terrain	Joanie Tremblay, géographe, M. Sc.
Cartographie	Emmanuel Rémillard, technicien en géomatique

Référence à citer :

WSP. 2023. *CARACTÉRISATION BIOLOGIQUE. LOTS 6 444 065, 6 365 287 ET 6 402 084 À SAINTE-ANNE-DE-SOREL (QUÉBEC)*. RAPPORT PRODUIT POUR FRUITS DES ÎLES INC. 28 PAGES ET ANNEXES.

TABLE DES MATIÈRES

1	INTRODUCTION	1
1.1	Objectifs	1
2	LOCALISATION DU SITE À L'ÉTUDE	3
3	MÉTHODOLOGIE	5
3.1	revue des informations existantes	5
3.2	Visite au terrain.....	6
3.2.1	Milieus humides.....	6
3.2.2	Réseau hydrographique.....	7
3.2.3	Espèces à statut particulier et espèces exotiques envahissantes	7
4	RÉSULTATS	9
4.1	Description des milieux naturels	9
4.1.1	milieux terrestres	10
4.1.2	milieux HUMIDES.....	10
4.1.3	milieu Hydriques	17
4.2	Espèces à statut particulier.....	18
4.2.1	CDPNQ – Flore	18
4.2.2	CDPNQ – Faune	18
4.3	ESPÈCES exotiques envahissantes	19
4.4	Habitats fauniques, aires protégées et parcs nationaux	19
4.5	Fonctions écologiques des milieux humides.....	19
4.5.1	description des fonctions écologiques	19
	RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	27

TABLE DES MATIÈRES

TABLEAUX

TABLEAU 4-1	SUPERFICIE DES UNITÉS HOMOGENÈS DE VÉGÉTATION.....	9
TABLEAU 4-2	ÉTAT INITIAL DES MILIEUX HUMIDES RÉPERTORIÉS SUR LE SITE À L'ÉTUDE	13
TABLEAU 4-3	POTENTIEL DE PRÉSENCE DES ESPÈCES FAUNIQUES À STATUT SUR LE SITE D'ÉTUDE	18
TABLEAU 4-4	FONCTIONS ÉCOLOGIQUES DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES.....	21

ANNEXES

01	AVIS DE LA MRC DE PIERRE-DE-SAUREL (2023) SUR LA PRÉSENCE DE COURS D'EAU SUR LES LOTS 4 800 207 ET 6 444 065	
1	RÉSULTATS DE LA CONSULTATION DES BASES DE DONNÉES DU CDPNQ	
2	ANNEXE PHOTOS	
3	CARTE DE LOCALISATION DU SITE À L'ÉTUDE	
4	FICHES DE CARACTÉRISATION DES MILIEUX HUMIDES	
5	Liste des espèces de poisson capturées dans la rivière Pot-au-beurre (MFFP)	
6	Liste des espèces exotiques envahissantes prioritaires et à surveiller au Québec	

1 INTRODUCTION

La compagnie Fruits des Îles Inc. est propriétaire d'un site comprenant les lots 6 365 287, 6 402 084 et 6 444 065 du cadastre du Québec. Localisé à Sainte-Anne-de-Sorel, le site est un milieu favorable à la culture de canneberges et Fruits des Îles Inc. désire développer ces lots pour la production de ce petit fruit. Dans ce contexte, WSP Canada Inc. (WSP) a été mandatée par Fruits des Îles Inc. pour effectuer une caractérisation biologique (milieux humides, hydriques et terrestres) dans le but de vérifier la présence, sur le site à l'étude, de milieux humides et hydriques assujettis à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) (Gouvernement du Québec, 2021a), ainsi que la présence d'espèces floristiques à statut particulier.

1.1 OBJECTIFS

WSP a pour mandat d'effectuer une caractérisation détaillée du site à l'étude, afin de vérifier s'il y a présence de milieux naturels (p. ex. boisés, tourbières, étangs, marais, marécages, littoral des lacs et cours d'eau et leurs rives) ou d'habitats potentiels pour les espèces menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées. Cette caractérisation des milieux naturels est effectuée dans le but d'obtenir les informations requises permettant de valider la nécessité d'obtenir des autorisations environnementales pour la réalisation des travaux et de les obtenir, le cas échéant.

Les objectifs spécifiques de la caractérisation biologique sont les suivants :

- déterminer s'il y a présence de milieux humides ou hydriques pouvant être assujettis à l'article 22 de la LQE (Gouvernement du Québec, 2021a);
- effectuer la caractérisation des milieux humides et terrestres présents sur le site à l'étude en fonction de la méthodologie du guide *Identification et délimitation de milieux humides du Québec méridional* (Bazoge et coll., 2015);
- déterminer les fonctions écologiques et l'état initial des milieux humides;
- identifier et délimiter les occurrences d'espèces végétales exotiques envahissantes;
- valider la présence d'espèces floristiques et fauniques menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées (EMVS) énumérées dans le Règlement sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables et leurs habitats, de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables ainsi que la présence ou l'absence d'espèces désignées menacées ou en voie de disparition mentionnées dans l'annexe 1 de la Loi sur les espèces en péril du Canada.

2 LOCALISATION DU SITE À L'ÉTUDE

Le site à l'étude est localisé à Sainte-Anne-de-Sorel, dans la région administrative de Montérégie, et fait partie de la région géologique des basses-terres du Saint-Laurent (Castonguay et Nadeau, 2012). D'une superficie totale de 64,73 hectares (ha), le site inclut les lots 6 365 287, 6 402 084 et 6 444 065 du cadastre du Québec (figure 1). Le site à l'étude fait partie du territoire agricole selon la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) (Gouvernement du Québec, 2018). La majeure partie du site est utilisée à des fins agricoles. Il est situé à moins de 250 m du fleuve Saint-Laurent et au sud du chemin du Chenal-du-Moine.



Figure 1 Localisation du site d'étude

3 MÉTHODOLOGIE

L'approche méthodologique utilisée pour la caractérisation écologique du site à l'étude s'inspire du *Guide d'élaboration d'un plan de conservation des milieux humides* par Joly et coll. (2008) et du guide d'identification et délimitation des milieux humides du Québec méridional de Bazoge et coll. (2015). Ces guides proposent que la caractérisation écologique respecte minimalement les étapes suivantes :

- prendre connaissance de la cartographie existante et des photographies satellites et aériennes complémentaires (photo-interprétation);
- tenir compte des autres informations disponibles (carte des cours d'eau, espèces menacées ou vulnérables possiblement présentes, inventaires des boisés d'intérêt, habitat faunique, aire protégée);
- identifier les milieux humides et hydriques potentiels sur le site à l'étude;
- définir les stations d'inventaire et effectuer un travail de validation des milieux humides et hydriques potentiels sur le terrain;
- mettre en plan (cartographie) des observations de terrain.

Une caractérisation préliminaire des milieux humides a été effectuée par photo-interprétation, puis un travail de validation des milieux humides et hydriques potentiels sur le terrain a été réalisé par Mme Joanie Tremblay, géographe, assistée par M. Pascal Guérin, biologiste, tous deux de WSP. La visite sur le terrain a été effectuée le 8 juillet 2021.

3.1 REVUE DES INFORMATIONS EXISTANTES

Dans le cadre de la caractérisation biologique, plusieurs bases de données sur les informations existantes et disponibles ont été consultées, dont :

- 1 la géobase du réseau hydrographique du Québec (Gouvernement du Québec, 2016);
- 2 la carte interactive des milieux humides de Canards Illimités Canada, *Canadian Wetland Inventory Progress* (Canards Illimités Canada, 2020);
- 3 la carte interactive Forêt ouverte, pour un aperçu global et à jour des produits et données écoforestières du Québec (Gouvernement du Québec, 2019);
- 4 la cartographie numérique des données topographiques Canvec (toporama) 1 : 50 000, (Gouvernement du Canada, 2020);
- 5 la carte interactive du Système d'information géominière du Québec (SIGÉOM);
- 6 les données cartographiques de la municipalité régionale de comté (MRC) Pierre-De Saurel;
- 7 les renseignements de Sentinelle pour les plantes envahissantes nuisibles de milieux humides;
- 8 l'application Google Earth Pro, photographies aériennes satellites (Google, 2021).
- 9 L'avis de la MRC de Pierre-de-Saurel (2023) concernant les cours d'eau sur les lots 4 800 207 et 6 444 065.

De plus, des demandes d'information concernant la flore et la faune ont été transmises au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ). Ces demandes d'information permettent d'obtenir des renseignements sur la présence ou l'absence d'occurrences d'espèces menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être (EMVS) dans la zone d'étude.

Comme les résultats de ces demandes visent un territoire plus large que le site à l'étude, la caractérisation du site permet de déterminer si celui-ci correspond à un habitat potentiel pour les espèces mentionnées, s'il y a lieu, par le CDPNQ, et si des espèces sont susceptibles d'être présentes sur le site à l'étude (annexe 1).

3.2 VISITE AU TERRAIN

Avant de débiter l'inventaire au terrain, une photo-interprétation du site à l'étude a été effectuée. La photo-interprétation préliminaire a permis de délimiter les milieux humides et hydriques potentiels et de positionner les stations de caractérisation.

La visite de terrain a été réalisée le 8 juillet 2021. Cette visite a permis de valider et de répertorier sur l'ensemble du site les cours d'eau, les milieux humides et terrestres ainsi que les habitats susceptibles d'abriter des espèces à statut précaire.

Cette visite a également permis d'identifier les différentes espèces floristiques retrouvées sur le site à l'étude en se référant aux manuels suivants :

- Arbres et plantes forestières du Québec et des maritimes (Leboeuf, 2016)
- La Petite flore forestière du Québec (Rouleau et coll., 1990);
- Les espèces floristiques typiques des milieux humides du Québec (Landry, 2013a);
- Les espèces floristiques indigènes des milieux terrestres du Québec (Landry, 2013b);
- Les espèces floristiques exotiques et envahissantes du Québec (Landry, 2013c);
- La Flore laurentienne (Marie-Victorin, 1995).

Un profil de sols a également été décrit (profondeur, horizons, texture, couleur de la matrice, mouchetures) afin de déterminer s'il s'agit d'un sol hydromorphe (Bazoge et coll, 2015).

Lors de la visite terrain, des efforts ont été déployés pour vérifier si les limites des milieux humides identifiés par photo-interprétation devraient être modifiées pour la zone d'étude.

Selon le guide de caractérisation utilisé par le MELCC (Bazoge et coll, 2015), l'inventaire doit correspondre à 10 % de la superficie de l'unité caractérisée, soit environ trois stations pour 1 ha. Dans le cas d'unités végétales homogènes, l'effort d'inventaire peut être modulé. Comme proposé dans le guide du MELCC, le nombre de stations de caractérisation a été établi en fonction de la superficie de chaque milieu à caractériser, ainsi que de la diversité des types de milieux retrouvés.

Au total, 18 stations ont été inventoriées sur le site à l'étude en raison de la superficie élevée occupée par le milieu agricole.

3.2.1 MILIEUX HUMIDES

L'identification des milieux humides a été effectuée en utilisant les outils suivants :

- définition de « milieux humides et hydriques » introduite par l'article 46.0.2 de la LQE (Gouvernement du Québec, 2021a);
- notions du guide *Identification et délimitation des milieux humides du Québec méridional* (Bazoge et coll., 2015) et utilisées par le MELCC selon les critères floristiques, édaphiques et hydrologiques.

Lorsque présents, les milieux humides et les lits d'écoulement identifiés sur le terrain ont été délimités à l'aide d'un *Differential Global Positioning System* (DGPS) d'une précision de 30 à 60 cm. Les sols des stations ont été caractérisés à l'aide d'une tarière et d'une pelle manuelle.

À chacun des sites, les milieux naturels ont été caractérisés à l'intérieur d'une parcelle couvrant une zone dans un rayon de 10 m du point central de la parcelle. La méthode phytosociologique simplifiée de Braun-Blanquet (1951) a été utilisée pour décrire la végétation et évaluer les pourcentages de recouvrement de chaque espèce par station.

Cette méthode vise à décrire la végétation d'un site donné à l'aide d'un relevé comprenant, d'une part, des données sur la structure de la végétation, la composition floristique et l'importance des espèces et, d'autre part, des renseignements sur la localisation, le type de substrat et la nature du sol de surface (organique, inorganique, sol nu, litière, eau libre). Toutes les plantes recensées ont également été évaluées quant à leur préférence pour les milieux humides d'après l'annexe 1 de Bazoge et coll. (2015). Les coordonnées géographiques de tous les éléments pertinents identifiés sur le terrain ont été relevées à l'aide d'un DGPS. Des photographies ont également été prises sur le terrain (annexe 2).

État initial des milieux humides et hydriques

En vertu de la LQE (chapitre Q-2, a. 46.0.3, 46.0.5, 46.0.12 et 95.1), l'état initial des milieux humides et hydriques, s'ils sont affectés par des travaux, doit être pris en compte dans l'évaluation de la compensation selon le Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques (RCAMHH; Q-2, R 9.1). Pour déterminer le facteur qui représente l'état initial d'un milieu humide, c'est la composante du milieu (végétation, sol, eau) la plus dégradée qui prime. L'état initial des milieux humides du site à l'étude a été évalué à partir des données prises sur le terrain et en fonction de l'atteinte des critères présentés à l'annexe 1 de l'analyse d'impact réglementaire du RCAMHH (MELCC, 2018).

3.2.2 RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE

Tous les indices permettant de révéler la présence de lits d'écoulement potentiels ont été notés lors des visites terrain. Les cours d'eau identifiés ont été délimités à l'aide d'un DGPS.

À noter que les fossés de voie publique ou privée, les fossés mitoyens et les fossés de drainage sont exclus du champ d'application de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (PPRLPI), chapitre Q-2, r. 35 de la LQE (MDDELCC, 2015) et ne sont pas considérés comme milieu hydrique en vertu de la LQE.

3.2.3 ESPÈCES À STATUT PARTICULIER ET ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

En complément aux demandes d'informations transmises au CDPNQ pour la faune et la flore, la présence d'espèces à statut particulier a été vérifiée sur le terrain, notamment :

- les espèces désignées menacées ou en voie de disparition mentionnées dans l'annexe 1 de la Loi sur les espèces en péril du Canada (Gouvernement du Canada, 2021b);
- les espèces floristiques et fauniques menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées (EMVS) en vertu de la Loi sur les espèces menacées et vulnérables (Gouvernement du Québec, 2021b) et conformément à la liste de ces espèces (MELCC, 2019).

Pour les espèces floristiques exotiques envahissantes du Québec, le document de Landry (2013c), les listes des espèces prioritaires et à surveiller au Québec (annexe 6) ainsi que l'outil en ligne de détection des espèces exotiques envahissantes du MELCC (Gouvernement du Québec, 2021c) ont été consultés.

4 RÉSULTATS

4.1 DESCRIPTION DES MILIEUX NATURELS

La visite au terrain du 8 juillet 2021 a permis d'identifier, sur le site à l'étude, cinq types de milieux humides (prairie humide, marais, marécage arborescent, marécage arbustif et eau peu profonde) et trois types de milieux terrestres (milieu agricole, friche et boisé).

L'annexe 2 présente des photographies qui illustrent la diversité des milieux naturels et la carte 1 présente la délimitation des milieux naturels et anthropiques répertoriés sur le site à l'étude (annexe 3). Les fiches de caractérisation des stations inventoriées utilisées lors de la caractérisation au terrain du site à l'étude sont fournies à l'annexe 4. Le tableau 4-1 présente la superficie des unités homogènes de végétation et leur répartition est illustrée sur la carte 1 de l'annexe 3.

Tableau 4-1 Superficie des unités homogènes de végétation

UNITÉ HOMOGENE	CLASSE DE MILIEUX HUMIDES	SUPERFICIE (HA)	SUPERFICIE (M2)
Milieu terrestre			
Agricole	Sans objet	60,51	605 073,85
Friche herbacée	Sans objet	0,66	6 621,84
Boisé	Sans objet	0,3	3 015,29
Total	-	61,47	614 710,98
Milieu humide			
MH1A	Marais	0,25	2 541,44
MH1B	Marais	0,04	403,64
MH1C	Marais	0,08	809,39
MH1D	Eau peu profonde	0,25	2 514,58
MH2	Marais	0,13	1 300,84
MH3A	Prairie humide	0,06	584,59
MH3B	Marécage arborescent	0,07	703,46
MH4	Eau peu profonde	0,04	368,47
MH5A	Marécage arborescent	0,23	2 294,51
MH5B	Marécage arbustif	0,22	2 154,97
MH5C	Marécage arborescent	0,03	263,87
MH5D	Eau peu profonde	0,57	5 722,19
MH6	Marécage arborescent	0,69	6 905,93
MH7	Marais	0,61	6 068,00
Total	-	3,27	32 635,90
Grand total	-	64,74	647 346,75

4.1.1 MILIEUX TERRESTRES

Le **milieu agricole** est d'une superficie de 61,11 ha et représente à lui seul 94 % de la superficie du site à l'étude. Le milieu agricole est présentement en culture.

Les **friches herbacées** sont d'une superficie de 0,66 ha (stations F1, F2, F3 et F4). La topographie des friches herbacées est plane et régulière. Le sol est constitué d'un sable fin, et des petites mouchetures ont été observées dans les 30 premiers centimètres du profil de sol. Le drainage est bon à imparfait (3-4) et aucun indicateur hydrologique primaire n'a été observé. La strate herbacée est dominante et les strates arborescentes et arbustives sont absentes. Les espèces herbacées dominantes observées sont la verge d'or du Canada (*Solidago Canadensis*), le trèfle rouge (*Trifolium pratense*), la vesce jargeau (*Vicia cracca*), le mélilot blanc (*Melilotus albus*), la petite herbe à poux (*Ambrosia artemisiifolia*), le plantain majeur (*Plantago major*) ainsi que deux espèces envahissantes : l'alpiste roseau (*Phalaris arundinacea*) et le roseau commun (*Phragmites australis*). L'absence de végétation typique des milieux humides, de sol hydromorphe et d'indicateurs hydrologiques positifs permet de conclure au statut terrestre des friches herbacées.

Le **boisé** occupe une superficie de 0,30 ha (station B1). La strate arborescente est dominée par une seule espèce, le bouleau gris (*Betula populifolia*). La strate arbustive est dominée par l'aulne rugueux (*Alnus incana* subsp. *rugosa*), l'érable rouge (*Acer rubrum*) et la vigne vierge à cinq folioles (*Parthenocissus quinquefolia*). La strate herbacée est quant à elle dominée par la verge d'or du Canada et le maianthème du Canada (*Maianthemum canadense*). La végétation n'est donc pas typique des milieux humides. La caractérisation du boisé a permis de déterminer que le sol est constitué d'un sable fin avec un drainage bon (3). Le sol est non saturé en eau dans les 30 premiers centimètres. La nappe phréatique n'a pas été atteinte. L'absence de végétation typique des milieux humides, de sol hydromorphe et d'indicateurs hydrologiques positifs permet de conclure au statut terrestre du boisé.

4.1.2 MILIEUX HUMIDES

Cinq classes de milieux humides ont été répertoriées sur le site à l'étude : marais (1,11 ha), marécage arborescent (1,02 ha), marécage arbustif (0,22 ha), eau peu profonde (0,86 ha) et prairie humide (0,06 ha). Parmi les marais, deux types ont été différenciés : marais (0,50 ha) et marais MH7 (0,61 ha). Les milieux humides sont concentrés dans la partie sud-est du site à l'étude. Ces milieux ont été créés à la suite de prélèvements de sable pour la construction du chemin du Chenal-du-Moine. Ils ont aussi été affectés par des perturbations anthropiques passées, notamment des coupes totales ou partielles et les diverses activités agricoles réalisées sur le site à l'étude.

MARAIS

Les **marais** ont été caractérisés par le biais des stations MH1A, MH1B, MH1C et MH2. La majeure partie des marais borde des eaux peu profondes. Dans l'ensemble, le sol des marais inventoriés est un sable fin saturé d'eau. Le sol est caractérisé par un drainage mauvais à très mauvais (5-6). Les marais sont donc caractérisés par un sol hydromorphe, des mouchetures marquées ou distinctes ayant été observées dans les 30 premiers centimètres du sol, et ils sont dominés par des espèces hydrophytes.

Par endroits, les marais sont bordés par des espèces arbustives telles que l'aulne rugueux et le cornouiller hart-rouge (*Cornus sericea*). Ils sont dominés par la strate herbacée (100 % de recouvrement des stations inventoriées) et des espèces typiques des milieux humides telles que la sagittaire à larges feuilles (*Sagittaria latifolia*), la prêle des bois (*Equisetum sylvaticum*), l'acore roseau (*Acorus calamus*) et deux espèces exotiques envahissantes : le butome à ombelle (*Butomus umbellatus*) et le roseau commun.

MARAIS (MH7)

Le **marais** MH7 a été caractérisé à l'aide de la station MH7. Sa largeur est d'approximativement 6 m et il est localisé entre deux talus d'environ 50 cm de hauteur. À l'exception de quelques saules, la végétation est dominée par la strate herbacée. Les principales espèces observées sont la sagittaire à larges feuilles et deux espèces envahissantes : le butome à ombelle et l'alpiste roseau.

Le sol du marais est sableux et est caractérisé par un drainage très mauvais (6). Dans le marais, de l'eau stagnante avec une profondeur d'environ 20 cm a été observée.

En raison de ces indicateurs hydrologiques et de la domination par des espèces facultatives ou obligées des milieux humides, le statut de milieu humide attribué au marais a été validé.

MARÉCAGE ARBORESCENT

Les **marécages arborescents** ont été caractérisés par le biais des stations MH3B, MH5A et MH5C et MH6. La strate arborescente occupe un recouvrement de plus de 70 % et est dominée par le bouleau gris, l'aulne rugueux, le peuplier faux-tremble (*Populus tremuloides*) et l'érable rouge. La strate arbustive occupe un recouvrement moindre, variant entre 7 et 25 %, et compte trois espèces dominantes : l'aulne rugueux, le peuplier faux-tremble et le némopanthé mucroné (*Ilex mucronata*). Les espèces dominantes de la strate herbacée sont principalement des espèces facultatives ou obligées des milieux humides. Parmi ces espèces, on compte notamment l'onoclée sensible ainsi que quatre espèces envahissantes : le roseau commun, l'alpiste roseau, la salicaire commune et le brome inerme (*Bromus inermis*).

Le drainage des marécages arborescents est imparfait (4) et le sol présente souvent des mouchetures marquées. Le sol est un sable fin dans les 60 premiers centimètres et aucun horizon de matière organique n'a été observé mis à part une litière forestière de 1 cm d'épaisseur par endroits. La nappe phréatique n'a pas été atteinte. Dans l'ensemble, on note l'absence de sol hydromorphe et d'indicateurs hydrologiques représentatifs des milieux humides. Les marécages arborescents ont été identifiés comme milieu humide en raison de la dominance par des espèces facultatives ou obligatoires des milieux humides dans les stations inventoriées.

MARÉCAGE ARBUSTIF

Le **marécage arbustif** a été caractérisé par le biais de la parcelle MH5B. La strate arborescente est peu développée (13 % de recouvrement) et est dominée par le bouleau gris et le saule blanc (*Salix alba*). La strate arbustive occupe plus de 45 % du site et est dominée par l'aulne rugueux et le cornouiller hart-rouge. La strate herbacée est présente sur l'ensemble de la parcelle inventoriée et est dominée par trois espèces facultatives ou obligatoires des milieux humides : l'acore roseau, la prêle des bois et le rubanier à gros fruits (*Sparganium eurycarpum*). La dominance des espèces hydrophytes a permis d'identifier le marécage arbustif comme un milieu humide.

Le drainage du marécage arbustif est imparfait (4) et des mouchetures ont été observées lors de la caractérisation du sol. Cette caractérisation a dévoilé la présence d'un sable fin dans les 60 premiers centimètres et l'absence d'horizon de matière organique.

EAUX PEU PROFONDES

Les **eaux peu profondes (EPP)** ont été caractérisées par le biais des stations MH1D, MH4 et MH5D. Les eaux peu profondes sont des étendues d'eau avec une accumulation d'eau en surface de moins de 2 m. La majeure partie de la végétation observée se concentre sur les bordures des EPP.

Deux principales espèces herbacées recouvrant approximativement 25 % des EPP sont observées : la sagittaire à larges feuilles (*Sagittaria latifolia*) et une espèce envahissante, l'hydrocharide grenouillette (*Hydrocharis morsus-ranae*).

Les eaux peu profondes se caractérisent par un substrat sableux. Le drainage est très mauvais (6) et des mouchetures ont été observées lors de la caractérisation du sol.

PRAIRIE HUMIDE

La **prairie humide** a été caractérisée par le biais de la parcelle MH3A. La prairie humide est dominée par la strate herbacée qui occupe toute la surface (100 %). Les strates arborescente et arbustive sont absentes. Les espèces herbacées dominantes sont la vesce jargeau, le trèfle rouge, le mélilot blanc, la petite herbe à poux et le plantain majeur. La majeure partie de la végétation observée se concentre sur la bordure des étangs. Deux principales espèces envahissantes ont été observées dans la prairie humide : l'alpiste roseau et la salicaire commune.

La prairie humide se caractérise par un substrat sableux et un drainage imparfait (4). De petites mouchetures en quantité abondantes ont été observées lors de la caractérisation du sol. La végétation est dominée par des espèces non indicatrices des milieux humides, bien que présentant des signes de fluctuation du niveau de la nappe phréatique. La parcelle inventoriée est également saturée en eau par endroits, ce qui fait de la prairie humide un milieu humide.

ÉTAT INITIAL DES MILIEUX HUMIDES

Trois composantes ont été considérées pour établir l'état initial des milieux humides présents sur le site à l'étude : la végétation, le sol et l'eau. L'état initial des milieux humides répertoriés sur le site à l'étude est détaillé au tableau 4-2. Étant donné leur grande similarité et leur proximité, certaines stations d'un même type de milieux humides ont été regroupées pour l'évaluation de l'état initial.

Tableau 4-2 État initial des milieux humides répertoriés sur le site à l'étude

	VÉGÉTATION	SOL	EAU	ÉTAT INITIAL CONSERVÉ
Marais (MH1A, MH1B et MH1C)	La végétation typique des milieux humides occupe l'entièreté des stations inventoriées. L'état initial de la composante végétation est donc « Non dégradé » ($I_{f\ ini} = 1$).	Le sol est hydromorphe sur plus de 33 % à 99 % de la superficie des stations inventoriées. L'état initial de la composante sol est donc « Peu dégradé » ($I_{f\ ini} = 0,8$).	Le milieu humide n'a pas de connexion hydrologique avec un cours d'eau. Régime hydrologique typique des milieux humides sur moins de 33 % de la superficie inventoriée. L'état initial de la composante eau est donc « Peu dégradé » ($I_{f\ ini} = 0,6$).	Peu dégradé ($I_{f\ ini} = 0,6$)
Marais (MH2)	La végétation typique des milieux humides occupe l'entièreté des stations inventoriées. L'état initial de la composante végétation est donc « Non dégradé » ($I_{f\ ini} = 1$).	Le sol est hydromorphe sur plus de 33 % à 99 % de la superficie des stations inventoriées. L'état initial de la composante sol est donc « Peu dégradé » ($I_{f\ ini} = 0,8$).	Le milieu humide est isolé et sans connexion hydrologique. N/A ($I_{f\ ini} = 0,3$)	Très dégradé ($I_{f\ ini} = 0,3$)
Marais (MH7)	La végétation typique des milieux humides occupe de 33 % à 99 % des stations inventoriées. L'état initial de la composante végétation est donc « Peu dégradé » ($I_{f\ ini} = 0,8$).	Le sol est hydromorphe sur plus de 33 % à 99 % de la superficie des stations inventoriées. L'état initial de la composante sol est donc « Peu dégradé » ($I_{f\ ini} = 0,8$).	Le régime hydrologique est typique des milieux humides sur la majorité de la superficie des stations inventoriées. L'état initial de la composante eau est donc « Peu dégradé » ($I_{f\ ini} = 0,8$).	Peu dégradé ($I_{f\ ini} = 0,8$)
Marécage arborescent (MH6)	La végétation typique des milieux humides occupe de 33 % à 99 % des stations inventoriées. L'état initial de la composante végétation est donc « Peu dégradé » ($I_{f\ ini} = 0,8$).	Sol non hydromorphe sur toute la superficie inventoriée. L'état initial de la composante sol est donc « Très dégradé » ($I_{f\ ini} = 0,3$).	Le milieu humide est isolé et sans connexion hydrologique. N/A ($I_{f\ ini} = 0,3$)	Très dégradé ($I_{f\ ini} = 0,3$)
Marécage arborescent (MH3B)	La végétation typique des milieux humides occupe de 33 % à 99 % des stations inventoriées. L'état initial de la composante végétation est donc « Peu dégradé » ($I_{f\ ini} = 0,8$).	Le sol est hydromorphe sur plus de 33 % à 99 % de la superficie des stations inventoriées. L'état initial de la composante sol est donc « Peu dégradé » ($I_{f\ ini} = 0,8$).	Le milieu humide est connecté avec un milieu humide et à moins de 30 mètres d'un fossé de drainage. Le régime hydrologique est typique des milieux humides sur moins de 33 % de la superficie inventoriée. L'état initial de la composante eau est donc « Dégradé » ($I_{f\ ini} = 0,6$).	Dégradé ($I_{f\ ini} = 0,6$)
Marécage arborescent (MH5A et MH5C)	La végétation typique des milieux humides occupe de 33 % à 99 % des stations inventoriées. L'état initial de la composante végétation est donc « Peu dégradé » ($I_{f\ ini} = 0,8$).	Le sol est hydromorphe sur plus de 33 % à 99 % de la superficie des stations inventoriées. L'état initial de la composante sol est donc « Peu dégradé » ($I_{f\ ini} = 0,8$).	Le régime hydrologique n'est pas typique des milieux humides. L'état initial de la composante eau est donc « Peu dégradé » ($I_{f\ ini} = 0,8$).	Très dégradé ($I_{f\ ini} = 0,3$)

Tableau 4-2 (suite) État initial des milieux humides répertoriés sur le site à l'étude

	VÉGÉTATION	SOL	EAU	ÉTAT INITIAL CONSERVÉ
Marécage arbustif (MH5B)	La végétation typique des milieux humides occupe l'entièreté des stations inventoriées. L'état initial de la composante végétation est donc « Non dégradé » ($I_{f\ ini} = 1$).	Le sol est hydromorphe sur plus de 33 % à 99 % de la superficie des stations inventoriées. L'état initial de la composante sol est donc « Peu dégradé » ($I_{f\ ini} = 0,8$).	Le régime hydrologique est typique des milieux humides sur la majorité de la superficie des stations inventoriées. L'état initial de la composante eau est donc « Peu dégradé » ($I_{f\ ini} = 0,8$).	Peu dégradé ($I_{f\ ini} = 0,8$)
Eau peu profonde (MH1D et MH5D)	La végétation typique des milieux humides occupe de 33 % à 99 % des stations inventoriées. L'état initial de la composante végétation est donc « Peu dégradé » ($I_{f\ ini} = 0,8$).	Le sol est hydromorphe sur plus de 33 % à 99 % de la superficie des stations inventoriées. L'état initial de la composante sol est donc « Peu dégradé » ($I_{f\ ini} = 0,8$).	Le milieu humide n'a pas de connexion hydrologique avec un cours d'eau. Régime hydrologique typique des milieux humides sur moins de 33 % de la superficie inventoriée. L'état initial de la composante eau est donc « Peu dégradé » ($I_{f\ ini} = 0,6$).	Dégradé ($I_{f\ ini} = 0,6$)
Eau peu profonde (MH4)	La végétation typique des milieux humides occupe de 33 % à 99 % des stations inventoriées. L'état initial de la composante végétation est donc « Peu dégradé » ($I_{f\ ini} = 0,8$).	Le sol est hydromorphe sur plus de 33 % à 99 % de la superficie des stations inventoriées. L'état initial de la composante sol est donc « Peu dégradé » ($I_{f\ ini} = 0,8$).	Le milieu humide est isolé et sans connexion hydrologique. N/A ($I_{f\ ini} = 0,3$)	Très dégradé ($I_{f\ ini} = 0,3$)
Prairie humide (MH3A)	La végétation typique des milieux humides occupe de 33 % à 99 % des stations inventoriées. L'état initial de la composante végétation est donc « Peu dégradé » ($I_{f\ ini} = 0,8$).	Le sol est hydromorphe sur plus de 33 % à 99 % de la superficie des stations inventoriées. L'état initial de la composante sol est donc « Peu dégradé » ($I_{f\ ini} = 0,8$).	Le milieu humide est connecté avec un milieu humide et à moins de 30 mètres d'un fossé de drainage. Le régime hydrologique est typique des milieux humides sur moins de 33 % de la superficie inventoriée. L'état initial de la composante eau est donc « Dégradé » ($I_{f\ ini} = 0,6$).	Dégradé ($I_{f\ ini} = 0,6$)

4.1.3 MILIEUX HYDRIQUES

Les données cartographiques existantes (GRHQ, Forêt ouverte et cartographie de la MRC) présentent des interprétations différentes en ce qui concerne les milieux hydriques pour la zone d'étude. L'identification des cours d'eau a donc été déterminée en fonction des critères du MELCC (MDDELCC, 2015) et des observations sur le terrain, ce qui a permis de discerner un cours d'eau (annexe 3).

Tel que mentionné dans l'article 46.0.2 de la LQE, un fossé ne peut être considéré comme un milieu humide ou hydrique:

« Les fossés de voies publiques ou privées, les fossés mitoyens et les fossés de drainage, tels que définis aux paragraphes 2° à 4° du premier alinéa de l'article 103 de la Loi sur les compétences municipales (chapitre C-47.1), ne constituent pas des milieux humides et hydriques. »

Selon la Loi sur les compétences municipales, trois critères doivent être remplis pour qu'un lit d'écoulement soit considéré comme un fossé de drainage:

- 1 le fossé doit être utilisé aux seules fins de drainage et d'irrigation;
- 2 le fossé n'existe qu'en raison d'une intervention humaine;
- 3 la superficie du bassin versant du fossé est inférieure à 100 ha.

Si ces critères ne sont pas respectés, le lit d'écoulement doit être considéré comme un cours d'eau. Sur les lots 6 365 287, 6 402 084 et 6 444 065, un seul cours d'eau est répertorié en fonction de l'avis de la MRC de Pierre-de-Saurel (2023), soit la Décharge des Trente. Cet avis est présenté à l'annexe 0.1. Toujours en fonction de cet avis, la décharge des Vingt prend son origine sur la ligne du lot 6 444 065 donc en dehors de la zone d'étude.

Le cours d'eau est considéré comme un milieu hydrique assujéti à l'article 22 de la LQE puisque son bassin versant excède 100 ha. La Décharge des Trente est représentée sur la carte 1 présentée l'annexe 3. Aucun autre milieu hydrique n'a été observé lors de la visite sur le terrain. Le cours d'eau répertorié est un affluent de la rivière Pot-au-Beurre située plus de 3 km à l'est. Sur le site à l'étude, la Décharge des Trente est un petit cours d'eau considéré permanent. Son lit d'écoulement a très probablement été modifié par le passé, l'eau circulant par endroits dans d'anciens fossés de drainage. La végétation est également très dense dans plusieurs sections du cours d'eau.

La **Décharge des Trente** a une largeur d'approximativement 5 m et elle est localisée entre deux talus d'environ 160 cm de hauteur. À l'exception de quelques saules et de l'aulne rugueux, la végétation est dominée par la strate herbacée. Les principales espèces observées sont l'onoclée sensible, l'impatiante du Cap, l'osmonde de Clayton, l'alpiste roseau et la prêle des champs (*Equisetum arvense*). Le sol est sableux et l'eau est stagnante, avec une profondeur d'environ 40 cm. Le tronçon de la décharge des Trente sur le site à l'étude est d'une longueur d'environ 380 m et recouvre une superficie de 800 m².

Bien qu'aucun inventaire détaillé de l'ichtyofaune n'ait été effectué lors de la visite, la présence d'alevins a tout de même été constatée sur le site à l'étude. Les cours d'eau présentés doivent donc être considérés comme habitat du poisson.

4.2 ESPÈCES À STATUT PARTICULIER

4.2.1 CDPNQ – FLORE

Une demande d'information auprès du CDPNQ – Flore été effectuée afin d'obtenir les occurrences connues d'espèces floristiques à statut particulier sur ou à proximité du site à l'étude. Ces données sont utilisées pour dresser une liste des espèces potentiellement présentes dans le secteur à l'étude (plus vaste que le site à l'étude). Selon les données transmises par le CDPNQ, il n'y aurait pas d'espèces floristiques à statut particulier dans un rayon de 2 km du site à l'étude (annexe 1).

4.2.2 CDPNQ – FAUNE

Le CDPNQ a également été consulté afin d'obtenir les occurrences connues d'espèces fauniques à statut particulier dans le secteur à l'étude (annexe 1). Ces données peuvent être utilisées pour dresser une liste des espèces potentiellement présentes dans le secteur à l'étude (plus vaste que le site à l'étude).

Selon les données transmises par le CDPNQ, il y aurait présence d'espèces fauniques menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées ou d'intérêt pour le CDPNQ, sur le territoire du site à l'étude ou à l'intérieur d'un périmètre d'influence de ce dernier. Le CDPNQ a fourni une liste des espèces de poisson potentiellement présentes sur le site à l'étude (annexe 5). Cette liste provient d'un inventaire de l'ichtyofaune réalisé dans la rivière Pot-au-Beurre (MFFP, 2018), soit l'émissaire vers lequel s'écoulent les cours d'eau répertoriés sur le site à l'étude. Selon cet inventaire, il y aurait présence de trois espèces à statut dans la rivière Pot-au-Beurre : l'anguille d'Amérique (*Anguilla rostra*), le méné d'herbe (*Notropis bifrenatus*) et le méné à tête rose (*Notropis rubellus*). Comme la rivière Pot-au-Beurre communique avec les cours d'eau du site à l'étude, le potentiel de présence de ces espèces sur le site à l'étude a été évalué (tableau 4-3). D'après la consultation des cartes d'inventaire du CDPNQ, aucun de lieu de reproduction du poisson (frayères, aires d'alevinage, etc.) n'aurait été observé dans le secteur du site à l'étude.

Lors de la visite terrain, aucune espèce faunique vulnérable, menacée ou susceptible d'être ainsi désignée en vertu de la Loi sur les espèces menacées et vulnérables (Gouvernement du Québec, 2021b) n'a été recensée au sein du site à l'étude lors de la visite de terrain.

Tableau 4-3 Potentiel de présence des espèces fauniques à statut sur le site d'étude

NOM COMMUN	NOM LATIN	STATUT PROVINCIAL / FÉDÉRAL	HABITAT	POTENTIEL DE PRÉSENCE
Anguille d'Amérique	<i>Anguilla rostra</i>	Susceptible / aucun	L'anguille occupe une vaste gamme d'habitats. Son aire naturelle au Canada comprend l'ensemble des eaux douces (notamment les lacs et les rivières), des estuaires et des eaux marines qui donnent accès à l'océan Atlantique, depuis les chutes du Niagara dans les Grands Lacs jusqu'au milieu de la côte du Labrador.	Faible
Méné d'herbe	<i>Notropis bifrenatus</i>	Vulnérable / préoccupante	Zones calmes des rivières, des ruisseaux et parfois des lacs, végétation aquatique submergée abondante.	Modéré
Méné à tête rose	<i>Notropis rubellus</i>	Susceptible / aucun	Le méné à tête rose a pour habitat les cours d'eau plus larges, clairs et au débit rapide. L'espèce évite habituellement les petits cours d'eau à écoulement lents. Le méné à tête rose apprécie également les substrats de gravier propre.	Faible

4.3 ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Six espèces exotiques envahissantes (EEE) ont été inventoriées lors de la visite terrain du 8 juillet 2021. Parmi les EEE inventoriées, on compte notamment le roseau commun, la salicaire commune, le brome inerme, le butome à ombelle, l'hydrocharide grenouillette et l'alpiste roseau. Les pourcentages de recouvrement des espèces exotiques envahissantes varient en fonction de la station d'inventaire. Dans les friches herbacées et la prairie humide, les espèces exotiques envahissantes recouvrent en général plus de 50 % des stations inventoriées.

4.4 HABITATS FAUNIQUES, AIRES PROTÉGÉES ET PARCS NATIONAUX

Les informations suivantes ont été vérifiées pour le site à l'étude :

- la présence d'aires protégées en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (Gouvernement du Québec, 2021d);
- la présence d'aires protégées désignées en vertu d'une loi fédérale (Gouvernement du Canada, 2021a);
- la présence d'un parc national créé en vertu de la Loi sur les parcs (Gouvernement du Québec, 2021e);
- la présence d'un habitat faunique cartographié (HAFA), comme le décrit le Règlement sur les habitats fauniques (MFFP, 2015).

Après consultation, aucune aire protégée ni habitat faunique ou parc national n'est présent sur le site à l'étude.

4.5 FONCTIONS ÉCOLOGIQUES DES MILIEUX HUMIDES

À l'égard de l'article 46.0.3 de la LQE (Gouvernement du Québec, 2021a), une demande d'autorisation, s'il y a lieu, doit être accompagnée de la description des fonctions écologiques. Pour ce faire, la description des fonctions écologiques utilisée est celle de l'article 13.1 de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés (Gouvernement du Québec, 2021f).

4.5.1 DESCRIPTION DES FONCTIONS ÉCOLOGIQUES

Afin de décrire les fonctions écologiques, certains documents de référence ont été consultés. Le document « Les milieux humides et l'autorisation environnementale » (MDDEP, 2012) demeure le plus pertinent. En complément à la présente démarche, ces documents ont également été consultés, à savoir :

- le Guide de gestion des eaux pluviales (MDDEP, 2014);
- le Guide de bonnes pratiques sur la planification territoriale et le développement durable : la gestion durable des eaux de pluie (Boucher, 2010);
- le Guide de bonnes pratiques sur la planification territoriale et le développement durable : la biodiversité et l'urbanisation (Boucher et Fontaine, 2010);
- le document Aperçu des méthodes d'évaluation des fonctions écologiques des terres humides (Hanson et coll., 2008).

L'analyse complète de ces fonctions écologiques actuelles est présentée au tableau 4-4. Étant donné leur grande similarité et leur proximité, les milieux humides d'un même type ont été regroupés pour l'évaluation de l'état initial.

Tableau 4-4 Fonctions écologiques des milieux humides et hydriques

FONCTIONS ÉCOLOGIQUES DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES						
	1°	2	3°	4°	5°	6°
Fonctions écologiques	<ul style="list-style-type: none"> De filtre contre la pollution. De rempart contre l'érosion et de rétention des sédiments. En permettant, entre autres : <ul style="list-style-type: none"> De prévenir et de réduire la pollution en provenance des eaux de surface et souterraines et l'apport des sédiments provenant des sols. 	<ul style="list-style-type: none"> De régulation du niveau d'eau. En permettant : <ul style="list-style-type: none"> La rétention et l'évaporation d'une partie des eaux de précipitation et des eaux de fonte. Réduisant ainsi les risques d'inondation et d'érosion et favorisant la recharge de la nappe phréatique. 	<ul style="list-style-type: none"> De conservation de la diversité biologique. Par laquelle les milieux ou les écosystèmes : <ul style="list-style-type: none"> Offrent des habitats pour l'alimentation, l'abri et la reproduction des espèces vivantes. 	<ul style="list-style-type: none"> D'écran solaire et de brise-vent naturel. En permettant, par le maintien de la végétation : <ul style="list-style-type: none"> De préserver l'eau d'un réchauffement excessif et de protéger les sols et les cultures des dommages causés par le vent. 	<ul style="list-style-type: none"> De séquestration du carbone et d'atténuation des impacts des changements climatiques. 	Liées à la qualité du paysage. En permettant : <ul style="list-style-type: none"> La conservation du caractère naturel d'un milieu et des attributs des paysages associés. Contribuant ainsi à la valeur des terrains voisins.
	Considérant les éléments suivants :	Considérant les éléments suivants :	Considérant les éléments suivants :	Considérant les éléments suivants :	Considérant les éléments suivants :	Considérant les éléments suivants :
Marécage arborescent (MH3B, MH5A, MH5C et MH6)	Les stations du marécage arborescent n'ont de connexion hydrologique avec aucun des cours d'eau identifiés sur le site à l'étude. Toutefois, MH5A et MH5C bordent des eaux peu profondes. Ces stations peuvent jouer un rôle de rempart contre l'érosion et de rétention des sédiments pour les eaux peu profondes identifiées sur le site à l'étude, mais ne protègent aucun cours d'eau identifié sur le site à l'étude. Le rendement pour cette fonction est moyen.	Les stations du marécage arborescent n'ont de connexion hydrologique avec aucun des cours d'eau identifiés sur le site à l'étude. Le marécage arborescent permet une certaine capacité de rétention d'eau en empêchant un écoulement rapide des eaux de précipitation vers un milieu récepteur favorisant ainsi rétention et évaporation. Le marécage arborescent est d'une petite superficie. Le rendement pour cette fonction est faible.	Le marécage arborescent ne présente pas d'intérêt écologique (valeurs écologique, récréative, touristique, rareté ou vulnérabilité) à l'échelle de l'agglomération; Il n'est pas reconnu à une échelle territoriale et globale pour sa diversité biologique. Le site a déjà été affecté par des coupes passées ou d'autres perturbations anthropiques (agriculture). Présence d'espèce exotique envahissante. Le rendement pour cette fonction est faible.	La strate de végétation arborescente et la strate arbustive du marécage arborescent sont dominantes. Le marécage arborescent est d'une superficie modérée et est caractérisé par un couvert arborescent important. Les strates arborescente et arbustive peuvent servir d'écran solaire et de brise-vent naturel. Le rendement pour cette fonction est moyen.	Les écosystèmes altérés par des perturbations anthropiques présentent des conditions particulières. Il est donc difficile d'affirmer que le site à l'étude contribue de manière significative à la séquestration du carbone et à l'atténuation des changements climatiques puisque ses fonctions de régulation sont possiblement déjà altérées par les activités humaines ayant eu lieu par le passé sur le site. Le marécage arborescent est dominé par un couvert arborescent qui participe à la séquestration de carbone. Le pourcentage de recouvrement de la strate arbustive et herbacée est également élevé, ce qui contribue à la fonction de séquestration du carbone. La couche de matière organique mesurée dans le sol est quasiment nulle, à l'exception d'une litière forestière en surface. Le rendement pour cette fonction est moyen.	L'écosystème a été perturbé par le passé et il est affecté par la proximité avec le milieu agricole. Le rendement pour cette fonction est faible.
Marais (MH1A, MH1B, MH1C et MH2)	Le marais n'a pas de lien hydrologique avec les cours d'eau identifiés sur le site à l'étude. Une section du marais est située à environ 30 mètres d'un fossé de drainage. Le marais peut jouer un rôle de rempart contre l'érosion et de rétention des sédiments pour les étangs qu'il borde, mais ne protège aucun cours d'eau en dehors du fossé qui a été identifié sur le site à l'étude. Le rendement pour cette fonction est moyen.	Le marais permet une certaine capacité de rétention d'eau en empêchant un écoulement rapide des eaux de précipitation vers un milieu récepteur favorisant ainsi rétention et évaporation. Le marais est d'une superficie modérée. Le rendement pour cette fonction est faible.	Le marais ne présente pas d'intérêt écologique (valeurs écologique, récréative, touristique, rareté ou vulnérabilité) à l'échelle de l'agglomération. Il n'est pas reconnu à une échelle territoriale et globale pour sa diversité biologique. Le site a déjà été affecté par des coupes passées ou d'autres perturbations anthropiques (agriculture). Présence d'espèce exotique envahissante. Le rendement pour cette fonction est faible.	Le marais est d'une superficie modérée et est caractérisé par un couvert arborescent faible. Le rendement pour cette fonction est faible.	Les écosystèmes altérés par des perturbations anthropiques (dont l'agriculture) présentent des conditions particulières. Il est donc difficile d'affirmer que le site à l'étude contribue de manière significative à la séquestration du carbone et à l'atténuation des changements climatiques. Une faible épaisseur de matière organique a été mesurée. Le marais a une végétation herbacée dominante et peut être à long terme un site favorisant la séquestration du carbone. Le rendement pour cette fonction est moyen.	L'écosystème a été perturbé par le passé et est affecté par la proximité avec le milieu agricole. Le rendement pour cette fonction est faible.

Tableau 4-4 (suite) Fonctions écologiques des milieux humides et hydriques

FONCTIONS ÉCOLOGIQUES DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES						
<p>Marais (MH7)</p>	<p>Le marais a un lien hydrologique direct avec la décharge des Vingt et un lien hydrologique indirect avec la décharge des Trente via le marécage arbustif MH5B.</p> <p>Le marais riverain est situé dans un fossé de drainage d'origine humaine.</p> <p>Le marais peut jouer un rôle de rempart contre l'érosion et de rétention des sédiments provenant du milieu agricole.</p> <p>Le rendement pour cette fonction est moyen.</p>	<p>Le marais permet une certaine capacité de rétention d'eau en empêchant un écoulement rapide des eaux de précipitation vers un milieu récepteur favorisant ainsi rétention et évaporation.</p> <p>Le marais est d'une superficie modérée.</p> <p>Le rendement pour cette fonction est faible.</p>	<p>Le marais ne présente pas d'intérêt écologique (valeurs écologique, récréative, touristique, rareté ou vulnérabilité) à l'échelle de l'agglomération;</p> <p>Il n'est pas reconnu à une échelle territoriale et globale pour sa diversité biologique.</p> <p>Le site a déjà été affecté par des coupes passées ou d'autres perturbations anthropiques (agriculture).</p> <p>Présence d'espèce exotique envahissante.</p> <p>Le rendement pour cette fonction est faible.</p>	<p>Le marais est d'une superficie modérée et est caractérisé par un couvert arborescent faible.</p> <p>Le rendement pour cette fonction est faible.</p>	<p>Les écosystèmes altérés par des perturbations anthropiques (dont l'agriculture) présentent des conditions particulières. Il est donc difficile d'affirmer que le site à l'étude contribue de manière significative à la séquestration du carbone et à l'atténuation des changements climatiques.</p> <p>Le marais a une végétation herbacée dominante et peut être à long terme un site favorisant la séquestration du carbone.</p> <p>Le rendement pour cette fonction est moyen.</p>	<p>L'écosystème a été perturbé par le passé est affecté par la proximité avec le milieu agricole.</p> <p>Le rendement pour cette fonction est faible.</p>
<p>Marécage arbustif (MH5B)</p>	<p>Le marécage arbustif est connecté à la source d'un cours d'eau et est adjacent à un étang.</p> <p>Le marécage arbustif peut jouer un rôle de rempart contre l'érosion et de rétention des sédiments pour l'étang qu'il borde et protège un cours d'eau.</p> <p>Le rendement pour cette fonction est moyen.</p>	<p>Le marécage arbustif permet une certaine capacité de rétention d'eau en empêchant un écoulement rapide des eaux de précipitation vers l'un des cours d'eau identifiés sur le site, favorisant ainsi rétention et évaporation.</p> <p>Le marécage arbustif est d'une faible superficie et fait la jonction entre les étangs et un cours d'eau.</p> <p>Le rendement pour cette fonction est moyen.</p>	<p>Le marécage arbustif ne présente pas d'intérêt écologique (valeurs écologique, récréative, touristique, rareté ou vulnérabilité) à l'échelle de l'agglomération;</p> <p>Il n'est pas reconnu à une échelle territoriale et globale pour sa diversité biologique.</p> <p>Le site a déjà été affecté par des coupes passées ou d'autres perturbations anthropiques (agriculture).</p> <p>Présence d'espèce exotique envahissante.</p> <p>Le rendement pour cette fonction est faible.</p>	<p>Le marécage est d'une petite superficie et est caractérisé par un couvert arborescent faible.</p> <p>Le couvert arbustif est toutefois important et est en croissance.</p> <p>Le rendement pour cette fonction est faible.</p>	<p>Les écosystèmes altérés par des perturbations anthropiques (dont l'agriculture) présentent des conditions particulières. Il est donc difficile d'affirmer que le site à l'étude contribue de manière significative à la séquestration du carbone et à l'atténuation des changements climatiques.</p> <p>Le marécage arbustif est d'une faible superficie.</p> <p>Une faible épaisseur de matière organique a été mesurée.</p> <p>Les strates arbustive et herbacée peuvent influencer positivement la séquestration du carbone sur le site à l'étude.</p> <p>Le rendement pour cette fonction est moyen.</p>	<p>L'écosystème a été perturbé par le passé est affecté par la proximité avec le milieu agricole.</p> <p>Le rendement pour cette fonction est faible.</p>

Tableau 4-4 (suite) Fonctions écologiques des milieux humides

FONCTIONS ÉCOLOGIQUES DES MILIEUX HUMIDES						
<p>Eau peu profonde (MH1D, MH4 et MH5D)</p>	<p>Les eaux peu profondes ne sont pas connectées à un cours d'eau.</p> <p>L'étang peut jouer un rôle de rempart contre l'érosion et de rétention des sédiments et a un rôle de protection pour les cours d'eau et fossés de drainage en aval.</p> <p>Le rendement pour cette fonction est moyen.</p>	<p>Les eaux peu profondes sont le principal endroit sur le site à l'étude où s'accumule l'eau, permettant ainsi une certaine capacité de rétention d'eau en empêchant un écoulement rapide des eaux de précipitation vers les fossés et les cours d'eau identifiés.</p> <p>L'étang favorise ainsi rétention et évaporation.</p> <p>L'étang est d'une superficie moyenne.</p> <p>L'étang est situé à la source d'un cours d'eau.</p> <p>Le rendement pour cette fonction est élevé.</p>	<p>Les eaux peu profondes ne présentent pas d'intérêt écologique (valeurs écologique, récréative, touristique, rareté ou vulnérabilité) à l'échelle de l'agglomération;</p> <p>Par le passé, le site a déjà été affecté par les activités humaines, notamment l'agriculture et d'autres perturbations anthropiques.</p> <p>Le rendement pour cette fonction est faible.</p>	<p>Les eaux peu profondes sont d'une superficie modérée et sont caractérisées par un couvert arborescent et arbustif nul, à l'exception de ses bordures.</p> <p>Le rendement pour cette fonction est faible.</p>	<p>Les eaux peu profondes sont occupées par quelques espèces végétales facultatives ou obligées des milieux humides.</p> <p>Le substrat est en grande partie sableux et aucune couche de matière organique n'a été observée sur le site.</p> <p>Le rendement pour cette fonction est faible.</p>	<p>L'écosystème a été perturbé par le passé est affecté par la proximité avec le milieu agricole.</p> <p>Le rendement pour cette fonction est faible.</p>
<p>Prairie humide (MH3A)</p>	<p>La prairie humide borde un fossé de drainage, mais ne touche à aucun des cours d'eau répertoriés sur le site à l'étude.</p> <p>La prairie humide peut jouer un rôle de rempart contre l'érosion et de rétention des sédiments et a un rôle de protection pour le fossé de drainage.</p> <p>Le rendement pour cette fonction est moyen.</p>	<p>Étant située en bordure d'un fossé de drainage, la prairie humide peut favoriser la rétention et l'évaporation de l'eau.</p> <p>La prairie humide est d'une faible superficie.</p> <p>La prairie humide ne touche pas à un cours d'eau.</p> <p>Le rendement pour cette fonction est faible.</p>	<p>La prairie humide ne présente pas d'intérêt écologique (valeurs écologique, récréative, touristique, rareté ou vulnérabilité) à l'échelle de l'agglomération;</p> <p>Par le passé, le site a déjà été affecté par les activités humaines, notamment l'agriculture et d'autres perturbations anthropiques.</p> <p>Présence d'espèce exotique envahissante.</p> <p>Le rendement pour cette fonction est faible.</p>	<p>La prairie humide est d'une faible superficie et est caractérisée par un couvert arborescent et arbustif nul, à l'exception de ses bordures.</p> <p>Le rendement pour cette fonction est faible.</p>	<p>La prairie humide est dominée par des espèces herbacées. Les strates arborescente et arbustive sont absentes.</p> <p>Le substrat est en grande partie sableux et aucune couche de matière organique n'a été observée sur le site.</p> <p>Le rendement pour cette fonction est faible.</p>	<p>L'écosystème a été perturbé par le passé est affecté par la proximité avec le milieu agricole.</p> <p>Le rendement pour cette fonction est faible.</p>
<p>Décharge des Trente</p>	<p>Le cours d'eau est localisé en milieu agricole.</p> <p>La pente de la rive est abrupte</p> <p>Les végétaux dominants sont des herbacées et le réseau racinaire n'est pas efficace contre l'érosion.</p> <p>La décharge des Trente à l'intérieur du site à l'étude est localisée dans sa partie amont.</p> <p>Le rendement pour cette fonction est faible.</p>	<p>Les végétaux interceptent une partie de l'eau de fonte et celle de précipitation avant qu'elle ne parvienne au sol. L'eau peut ainsi, s'évaporer par transpiration végétale. La végétation riveraine ralentit la vitesse de ruissellement de l'eau.</p> <p>Absence des strates arborescentes et arbustives.</p> <p>La pente de la rive est abrupte</p> <p>Le rendement pour cette fonction est moyen.</p>	<p>Présence d'EEE.</p> <p>Absence d'espèces fauniques et floristiques à statut particulier.</p> <p>Le rendement pour cette fonction est faible.</p>	<p>Absence des strates arborescentes et arbustives.</p> <p>Le rendement pour cette fonction est faible.</p>	<p>Absence des strates arborescentes et arbustives.</p> <p>Absence de matière organique.</p> <p>Le rendement pour cette fonction est faible à faible.</p>	<p>L'écosystème a été perturbé par le passé est affecté par la proximité avec le milieu agricole.</p> <p>Le rendement pour cette fonction est faible.</p>

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BAZOGE, A., D. LACHANCE et C. VILLENEUVE. 2015. *Identification et délimitation des milieux humides du Québec méridional*. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Direction de l'écologie et de la conservation et Direction des politiques de l'eau. 64 pages + annexes.
- BOUCHER, I. 2010. *La gestion durable des eaux de pluie, Guide des bonnes pratiques sur la planification territoriale et le développement durable*, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, coll. « Planification territoriale et développement durable », 118 p.
- BOUCHER, I. et N. FONTAINE. 2010. *La biodiversité et l'urbanisation, Guide des bonnes pratiques sur la planification territoriale et le développement durable*, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, coll. « Planification territoriale et développement durable », 178 p.
- BRAUN-BLANQUET, J. 1951. *Pflanzensoziologie*. Springer Verlag, Wien. 631 p.
- CANARDS ILLIMITÉS CANADA. 2020. *Carte interactive des milieux humides du Québec*. Site internet consulté le 10 juin 2020. Disponible [en ligne] : <http://www.canards.ca/cartographie-detaillee-des-milieux-humides-du-quebec/>.
- CASTONGUAY, S. et L. NADEAU. 2012. *Géologie simplifiée de la région de Québec*, Québec; Commission géologique du Canada, Dossier public 7086. doi:10.4095/290089.
- GOOGLE. 2021. Photographies aériennes via l'application Google Earth Pro. Consulté le 1er juin 2021.
- GOUVERNEMENT DU CANADA. 2020. *Données topographiques du Canada - Série CanVec*. En ligne : <https://ouvert.canada.ca/data/fr/dataset/8ba2aa2a-7bb9-4448-b4d7-f164409fe056>
- GOUVERNEMENT DU CANADA. 2021a. *Carte interactive des aires protégées du Canada*. Carte disponible en ligne au : <https://services-mddelcc.maps.arcgis.com/apps/MapSeries/index.html?appid=8e624ac767b04c0989a9229224b91334>, consultée le 1 juin 2021
- GOUVERNEMENT DU CANADA. 2021b. *Loi sur les espèces en péril* (L.C., 2002, ch. 29) : à jour au 17 juin 2020. Ministère de la Justice du Canada.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, 2016. *Réseau hydrographique*. En ligne : <https://mern.gouv.qc.ca/repertoire-geographique/reseau-hydrographique-grhq/>
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, 2018. *Cartographie – Géomatique*. Carte interactive disponible en ligne <http://www.cptaq.gouv.qc.ca/index.php?id=231>.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, 2019. Forêt ouverte. En ligne : <https://www.foretouverte.gouv.qc.ca/>
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. 2021a. *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, Q-2) : à jour le 18 mars 2021, [Québec]. Éditeur officiel du Québec.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. 2021b. *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* (RLRQ., chapitre E-12.01) : à jour au 18 mars 2021, [Québec]. Éditeur officiel du Québec.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. 2021c. *Outil de détection des espèces exotiques envahissantes*. <http://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/especes-exotiques-envahissantes/sentinelles.htm>.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. 2021d. *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (RLRQ., chapitre C-61-.01) : à jour au 18 mars 2021, [Québec]. Éditeur officiel du Québec.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. 2021e. *Loi sur les parcs* (RLRQ, chapitre P-9) : à jour au 18 mars 2021, [Québec]. Éditeur officiel du Québec.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. 2021f. *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés* (RLRQ., chapitre C-6.2) : à jour au 1^{er} mars 2020 [Québec], Éditeur officiel du Québec.

- HANSON, A., L. SWANSON, D. EWING, G. GRABAS, S. MEYER, L. ROSS, M. WATMOUGH, et J. KIRKBY. 2008. *Aperçu des méthodes d'évaluation des fonctions écologiques des terres humides*, Service canadien de la faune, Série de Rapports techniques no 4967, Région de l'Atlantique, 70 p.
- JOLY, M. S. PRIMEAU, M. SAGER et A. BAZOGE. 2008. *Guide d'élaboration d'un plan de conservation des milieux humides*, Première édition, Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du patrimoine écologique et des parcs.
- LANDRY, L.M. 2013a. *Les espèces floristiques typiques des milieux humides du Québec*. Services professionnels en environnement. 120 pages.
- LANDRY, L.M. 2013b. *Les espèces floristiques indigènes des milieux terrestres du Québec*. Services professionnels en environnement. 167 pages.
- LANDRY, L.M. 2013c. *Les espèces floristiques exotiques et envahissantes du Québec*. Services professionnels en environnement. 156 pages.
- LEBOEUF, M. 2016. *Arbres et plantes forestières du Québec et des maritimes*. Éditions Michel Quintin. Montréal (Québec). 415 pages.
- MARIE-VICTORIN, FR. 1995. *Flore laurentienne*, 3^e édition mise à jour par L. Brouillet, S.G. Hay et I. Goulet en collaboration avec M. Blondeau, J. Cayouette et J. Labrecque. Les Presses de l'Université de Montréal. 1 093 p.
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC). 2019. *Espèces menacées ou vulnérables au Québec*. Disponible en ligne au : <http://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/especes/index.htm>.
- MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MFFP). 2015. *Base de données des habitats fauniques (HAFa), couche des habitats fauniques à l'échelle de 1/20 000*. Version été 2015.
- MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MFFP). 2018. *Banque de données des résultats de pêches expérimentales - "Feuilles de pêche" - données de 1928 à 2017*. Direction de la gestion de la faune de l'Estrie, de Montréal, de la Montérégie et de Laval. ~270 000 enregistrements.
- MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC). 2015. *Guide d'interprétation, Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec, Direction des politiques de l'eau. 131 p.
- MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC). 2018. *Analyse d'impact réglementaire du Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques*. 68 p.
- MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (MDDEP). 2012. *Les milieux humides et l'autorisation environnementale*. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du patrimoine écologique et des parcs et Direction des politiques de l'eau et Pôle d'expertise hydrique et naturel. 41 p. et annexes.
- MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (MDDEP). 2014. *Guide de gestion des eaux pluviales : Stratégie d'aménagement, principes de conception et pratiques de gestion optimales pour les réseaux de drainage en milieu urbain*, Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, 386 p.
- MRC DE PIERRE-DE-SAUREL. 2023. Correspondance de la MRC de Pierre-de-Saurel du 24 avril 2023. Objet : Présence de cours d'eau sur les lots 4 800 207 et 6 444 065 + carte
- ROULEAU, R. (collectif). 1990. *Petite flore forestière du Québec*, 2e édition revue et augmentée. Les Publications du Québec. 253 p.

ANNEXE

01

**AVIS DE LA MRC DE PIERRE-
DE SAUREL (2023) SUR LA
PRÉSENCE DE COURS
D'EAU SUR LES LOTS
4 800 207 ET 6 444 065**

Le 24 avril 2023

Monsieur Steeve Gamache
Chargé de projet Aménagement
WSP Global inc.
1135, boulevard Lebourgneuf
Québec (Québec) G2K 0M5

Objet : Présence de cours d'eau sur les lots 4 800 207 et 6 444 065

Monsieur,

La présente a pour but de répondre à votre question relativement à la présence de cours d'eau à la hauteur lots 4 800 207 et 6 444 065.

Afin de pouvoir établir quels sont les cours d'eau se trouvant sur notre territoire, nous nous référons aux cartes fournies par le MAPAQ et les photos aériennes prises par Ressources naturelles Canada. Ces dernières nous permettent d'identifier la présence de fossés et de cours d'eau. Les cartes du MAPAQ, quant à elles, nous aident à différencier les fossés des cours d'eau.

Ainsi, nous vous informons que la MRC a fait usage du plan provenant de la MAPAQ (n° 13 650-2, page 6) afin de déterminer les limites du cours d'eau du Marais, Branche 1 (autrefois nommé la décharge des Vingt) et du cours d'eau du Marais, Branche 9 (aussi nommé la Décharge des Trente).

En ce qui concerne le « cours d'eau » Raquier-Lataverse se trouvant sur la carte du MAPAQ, il s'agit d'un fossé ayant été approfondi au début des années 1970, au moment où la municipalité a rehaussé la route. Cet approfondissement a été exécuté dans le but d'abaisser la nappe phréatique et y prendre du sable, lequel a été utilisé pour rehausser la route. C'est la raison pour laquelle il y a présence de bassins artificiels sur le lot 6 444 065. D'ailleurs vous remarquerez peut-être que sur la carte du MAPAQ, le cours d'eau ciblé a été tracé en un type de pointillé qui ne figure pas dans la légende de ladite carte, ce qui démontre qu'il n'est pas considéré comme un cours d'eau, même s'il est nommé comme tel (il faut savoir qu'un cours d'eau est identifié sur la carte par une ligne continue). Ainsi, nous avons conservé la même appellation que sur la carte par souci d'uniformité dans le but de ne pas perdre d'information.

...2

En référence à la Loi sur les compétences municipales, la MRC se doit de considérer le cours d'eau Raquier-Lataverse comme un fossé.

« **103.** Toute municipalité régionale de comté a compétence à l'égard des cours d'eau à débit régulier ou intermittent, y compris ceux qui ont été créés ou modifiés par une intervention humaine, **à l'exception :**

- 1° de tout cours d'eau ou portion de cours d'eau que le gouvernement détermine, après consultation du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, par décret qui entre en vigueur à la date de sa publication à la Gazette officielle du Québec ou à toute date ultérieure qui y est indiquée;
- 2° d'un fossé de voie publique ou privée;
- 3° d'un fossé mitoyen au sens de l'article 1002 du Code civil;
- 4° **d'un fossé de drainage qui satisfait aux exigences suivantes :**
 - a) **utilisé aux seules fins de drainage et d'irrigation;**
 - b) qui n'existe qu'en raison d'une intervention humaine;
 - c) dont la superficie du bassin versant est inférieure à 100 hectares.

La portion d'un cours d'eau qui sert de fossé demeure de la compétence de la municipalité régionale de comté. »

Puisque la MRC possède des photos aériennes datant de 1969 et 1976, nous avons pu constater l'apparition des bassins et l'augmentation de la largeur du fossé Raquier-Lataverse (1976) ce qui coïncide avec les travaux de rehaussement de la route effectués par la municipalité.

Pour toutes ces raisons, nous considérons que notre carte est à jour en ce qui concerne les cours d'eau situés sur notre territoire.

Nous espérons avoir répondu à vos questions et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



Yves Fraser
Coordonnateur à la gestion des cours d'eau

YF/sc



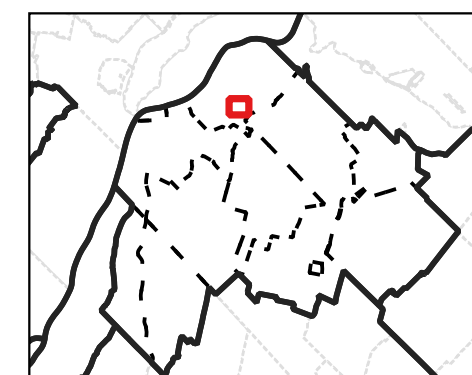
Localisation de cours d'eau

Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

Hydrographie

— Cours d'eau

- - - Fossés



1:6 000

Sources :
© GéoMont, tous droits réservés, 2020.
© Gouvernement du Québec.
© MRC Pierre-De Saurel.

Format papier : 11 x 17 po.

Système de coordonnées : NAD83 (CSRS) / MTM zone 8
Projection : Transverse Mercator
Datum : North American 1983 CSR

Réalisation :
Maxime Risse, coordonnateur à la géomatique
MRC Pierre-De Saurel, 24 avril 2023
Nom du fichier : CE_DT_230130.qgz

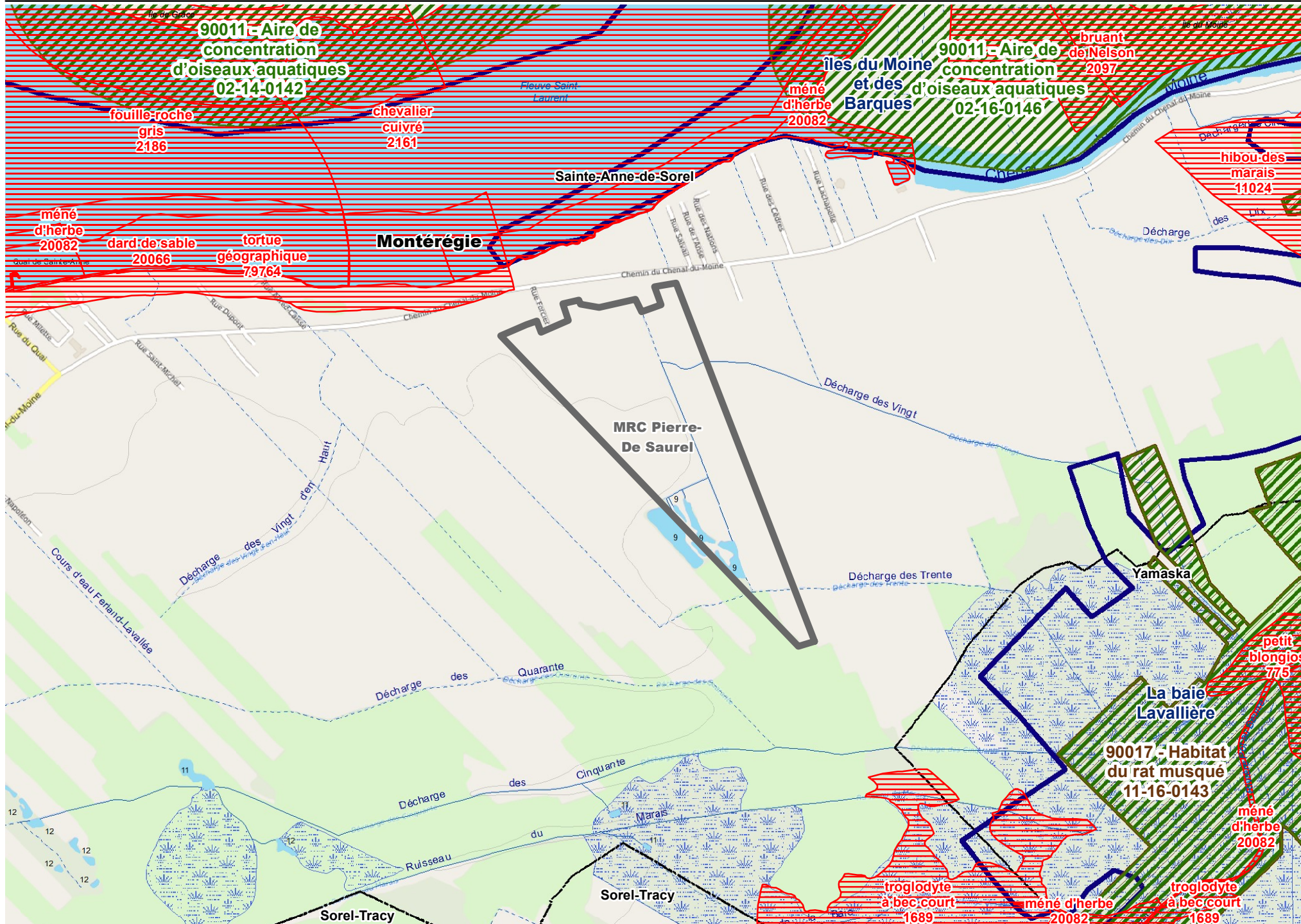
Cette carte n'a aucune valeur légale

ANNEXE

1

RÉSULTATS DE LA
CONSULTATION DES BASES
DE DONNÉES DU CDPNQ

DOSSIER 14747 **Projet de caractérisation écologique à Sainte-Anne-de-Sorel**



Légende

- Zone d'étude
- Espèces désignées (EMVS)**
- Précision**
 - Seconde <150 m
 - Minute 1500 m
 - Général >8000 m
- 02-xx-xxxx**
 - Informatif
 - Protégé
 - Mixte
- Aire de confinement du cerf de virginie**
- 06-xx-xxxx**
 - Protégé
 - Informatif
- Colonie d'oiseaux sur une île**
- 04-xx-xxxx**
 - Protégé
- Héronnière**
- 03-xx-xxxx**
 - Héronnière (aire de nidification)
 - Héronnière (bande de protection 0-200 m)
 - Héronnière (bande de protection 200-500 m)
- Habitat du rat musqué**
- 11-xx-xxxx**
 - Protégé
 - Mixte
 - Informatif
- Site d'intérêt faunique
- Regio_s
- MRC
- Municipalité

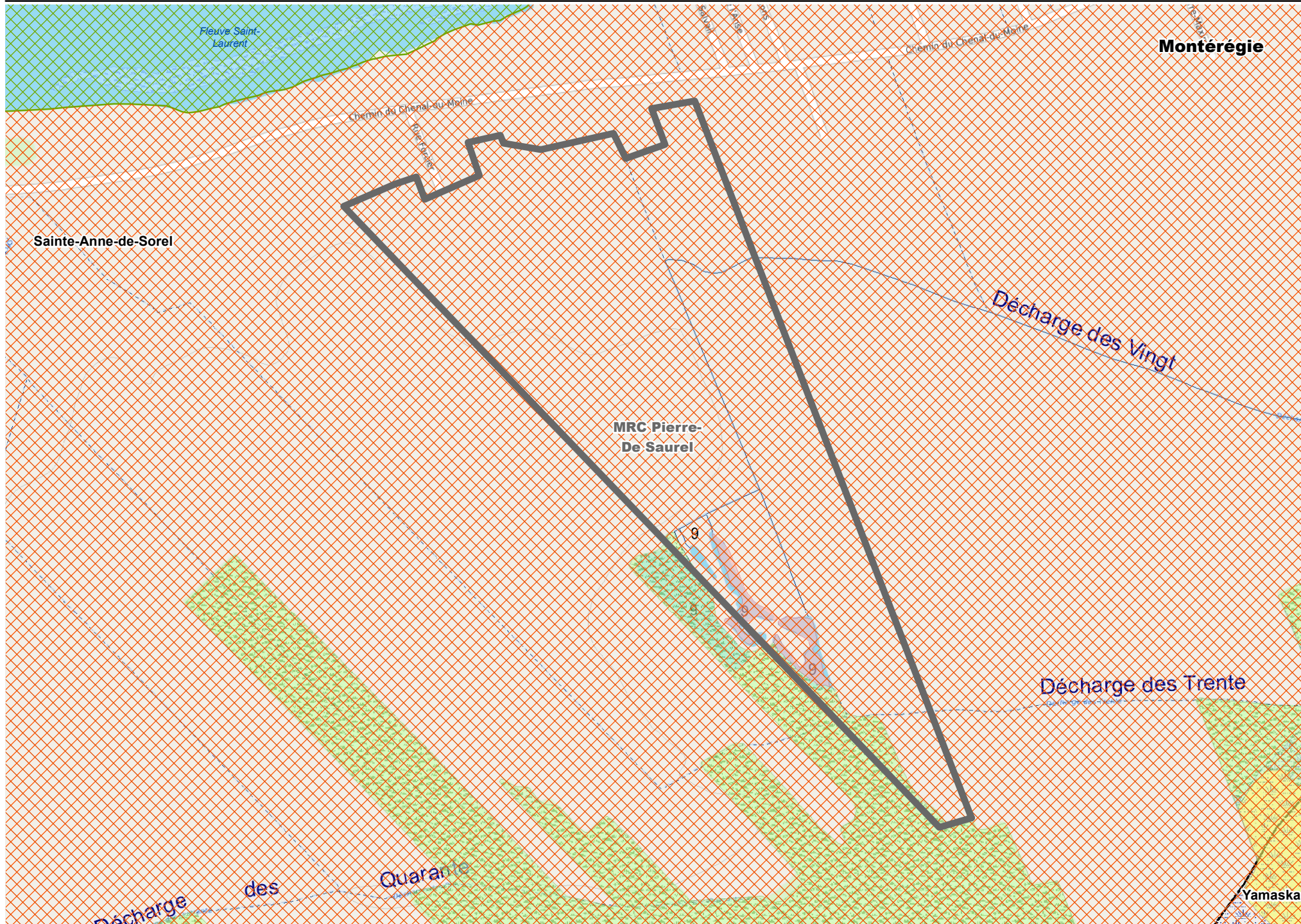
0 300 600 1 200 Mètres

Système de projection: Mercator Transverse Modifié (MTM), fuseau 8
 North American Datum (NAD) 83
 Sources de données: Éléments de fond de carte (BDTQ, ESRI World Imagery et ESRI World Street Map)
 Limites administratives (BDTA)
 Données fauniques (MFFP et partenaires)

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Québec

Carte produite par Matthew Labrèche Goudreau le 2021-06-14



Légende

- Zone d'étude
- Publique
- Privée
- Indéterminée; Non illustrée
- Mixte

MilieuxHumides_detaillés_MDELCC_20170120

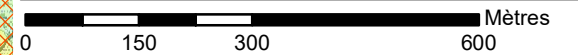
CLASSE

- Eau peu profonde
- Marais
- Prairie humide
- Marécage
- Tourbière ouverte bog (ombrotrophe)
- Tourbière ouverte fen (minérotrophe)
- Tourbière boisée

DESCRIPTION ENTITÉ

- Habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable
- Milieu naturel de conservation volontaire
- Parc national du Québec
- Parc national et réserve de parc national du Canada
- Parc national et réserve de parc national du Québec
- Projet gouvernemental
- Refuge biologique
- Refuge d'oiseaux migrateurs
- Refuge faunique
- Réserve aquatique
- Réserve aquatique projetée
- Réserve de biodiversité
- Réserve de biodiversité projetée
- Réserve nationale de la faune
- Réserve naturelle reconnue
- Réserve écologique
- Réserve écologique projetée
- Écosystème forestier exceptionnel

- Regio_s
- MRC
- Municipalité

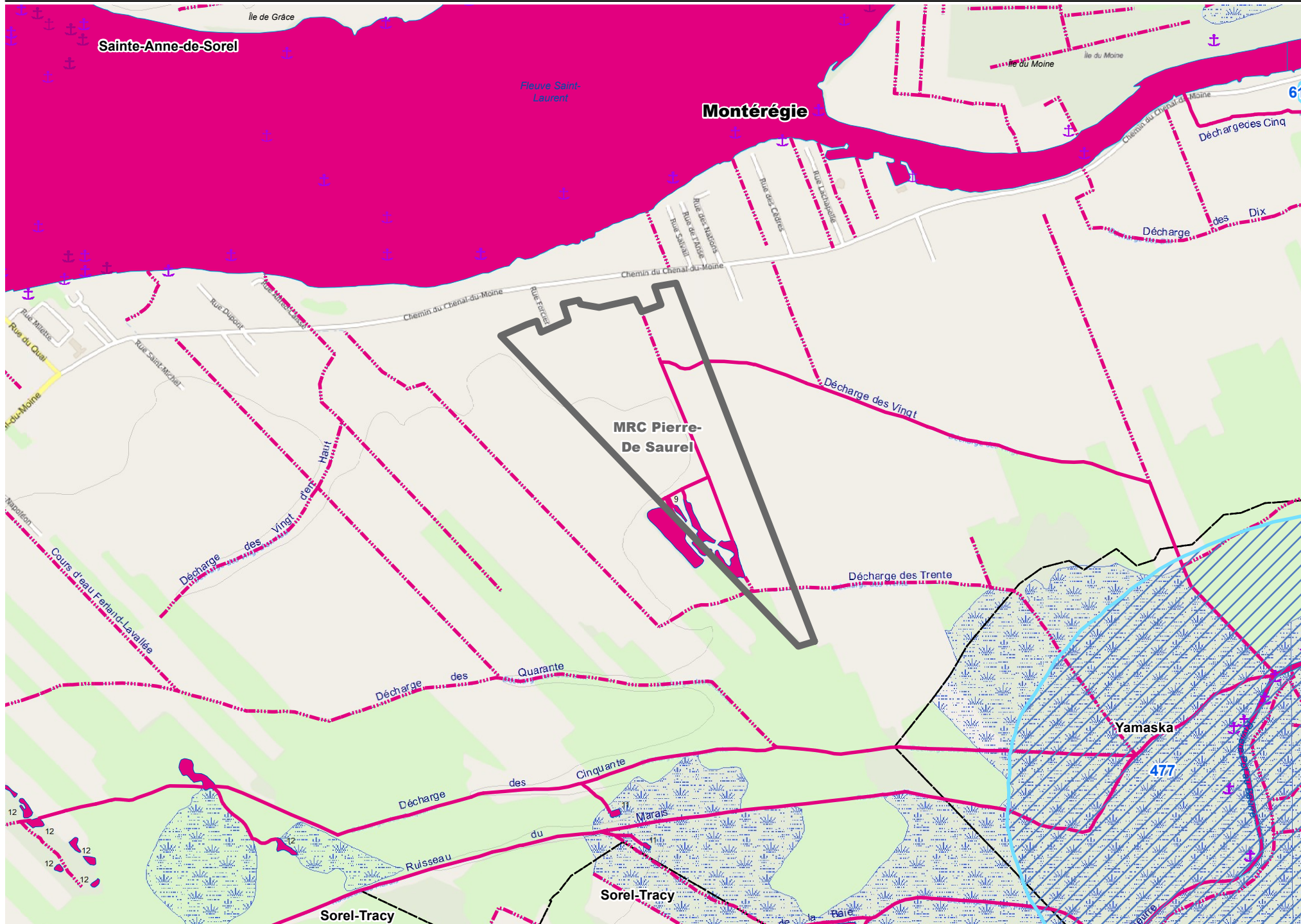


Système de projection:
 Mercator Transverse Modifié (MTM), fuseau 8
 North American Datum (NAD) 83
 Sources de données:

Éléments de fond de carte (BDTQ, ESRI World imagery et ESRI World Street Map)
 Limites administratives (BDTA)
 Données fauniques (MFFP et partenaires)

**Ministère des Forêts,
 de la Faune
 et des Parcs**

Québec



Légende

- Zone d'étude
- Habitat de reproduction du poisson**
- Type courant - Zone de Frai
 - lent
 - mixte
 - rapide
- Habitat de reproduction du poisson**
- Type courant - Point de Frai
 - lent
 - mixte
 - rapide
- RSI
- Pêches expérimentales
- Période des travaux en eau : 15 mai au 15 sept.**
- Chute
- Cours d'eau
- Cours d'eau intermittent
- Canal
- Période des travaux en eau : 15 mai au 15 sept.**
- Réservoir hydroélectrique
- Cours d'eau
- Lac
- Canal
- Écluse
- Mare
- Période des travaux en eau : 1 août au 1 mars**
- Chute
- Cours d'eau
- Cours d'eau intermittent
- Canal
- Période des travaux en eau : 1 août au 1 mars**
- Réservoir hydroélectrique
- Cours d'eau
- Lac
- Canal
- Écluse
- Mare
- Ruisseaux
- Regio_s
- MRC
- Municipalité

0 300 600 1 200 Mètres

Système de projection: Mercator Transverse Modifié (MTM), fuseau 8
 North American Datum (NAD) 83
 Sources de données: Éléments de fond de carte (BDTQ, ESRI World Imagery et ESRI World Street Map)
 Limites administratives (BDTA)
 Données fauniques (MFFP et partenaires)

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Québec
 Carte produite par Matthew Labrèche Goudreau le 2021-06-14

Espèces à risque dans un rayon de 8 km

1 – Nombre total d'occurrences pour cette requête : 31

<i>Espèce - (no d'occurrence)</i>	Rang de priorité G / N / S	Caractérisation	Latitude / Longitude
<i>Nom commun</i>			Dernière observation
Statut de l'espèce au Québec	Qualité - Précision		
Statut au Québec recommandé	Indice de biodiversité		
<i>Status canadiens (COSEPA / LEP)</i>	Statut hydrique		
Localisation			
<i>Acipenser fulvescens - (11175)</i>	G3G4 / N3 / S3S4	1993-06-15 : 17 juvéniles ; 1993-06-18 : 6 juvéniles ; 1993-07-15 : 28 juvéniles ; 1993-07-16 : 26 juvéniles ; 1993-08-12 : 25 juvéniles ; 1993-08-13 : 19 juvéniles ; 1993-09-09 : 43 juvéniles. Secteur Île Ronde : 1993-06-15 : 2 juvéniles ; 1993-06-16 : 4 juvéniles ; 1993-07-15 : 1 juvénile. Habitat : Qualité de l'eau mauvaise, surcharge de matière en suspension. La profondeur atteint 6,5 m.	46,097 / -73,077
<i>esturgeon jaune</i>			1993-09-09
Susceptible	H (Historique) - M (Minute, 1500 m)		
Non disponible		B5.04	
<i>X (Aucun) / X (Aucun)</i>		Sans objet	
Îles de Sorel-Berthier. / 1993-06-15 : 17 juvéniles ; 1993-06-18 : 6 juvéniles ; 1993-07-15 : 28 juvéniles ; 1993-07-16 : 26 juvéniles ; 1993-08-12 : 25 juvéniles ; 1993-08-13 : 19 juvéniles ; 1993-09-09 : 43 juvéniles.			
Secteur Île Ronde : 1993-06-15 : 2 juvéniles ; 1993-06-16 : 4 juvéniles ; 1993-07-15 : 1 juvénile.			
Habitat : Qualité de l'eau mauvaise, surcharge de matière en suspension. La profondeur atteint 6,5 m.			
Meilleure source : NILO, P. et R. FORTIN. 1994. Caractérisation de l'habitat des juvéniles et évaluation de la force des classes d'âge de l'Esturgeon jaune (<i>Acipenser fulvescens</i>) dans le fleuve Saint-Laurent compris entre Montréal et Sorel. Rapport final. Ministère de l'Environnement et de la Faune. Québec. 71 p.			
<i>Ammocrypta pellucida - (20048)</i>	G4 / N2 / S2	L'observation relative à la création de cette occurrence consiste en la capture de 20 individus à l'aide d'une seine, en juillet 1974.	46,09 / -73,075
<i>dard de sable</i>			1974-07-17
Menacée	H (Historique) - S (Seconde, 150 m)		
Non disponible		B5.04	

Espèce - (no d'occurrence)	Rang de priorité G / N / S	Caractérisation	Latitude / Longitude
<i>Nom commun</i>			Dernière observation
Statut de l'espèce au Québec	Qualité - Précision		
Statut au Québec recommandé	Indice de biodiversité		
<i>Status canadiens (COSEPAC / LEP)</i>	Statut hydrique		
Localisation			

M (Menacée) / M (Menacée) Sans objet

Située dans la région de Lanaudière, cette occurrence est localisée dans l'archipel du lac Saint-Pierre, entre les îles Madame, aux Ours et Ronde, à environ 5 km au nord-est de Saint-Ignace-de-Loyola. / L'observation relative à la création de cette occurrence consiste en la capture de 20 individus à l'aide d'une seine, en juillet 1974.

Meilleure source : POISSONSobs. 2011. Banque de données d'observations de poissons, active depuis 2011; continuellement mise à jour. Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ). Gouvernement du Québec, ministère des ressources naturelles et de la faune.

Ammocrypta pellucida - (20066) G4 / N2 / S2 La première observation relative à la création de cette occurrence provient d'un échantillonnage ayant eu lieu en août 1944, où un individu a été capturé à la seine. Ensuite, en août 1970, 42 individus furent capturés à la seine. Au mois d'août 2003, 3 individus ont été échantillonnés à la seine. Par la suite, des échantillonnages entre 2008 et 2011 ont permis de capturer 39 individus à l'aide de la seine de rivage et 4 à l'aide d'un chalut. Finalement, 27 individus ont été capturés au chalut, au mois de juillet 2015. 46,053 / -73,134

dard de sable 2015-07-08

Menacée E (Existante, à déterminer) - S (Seconde, 150 m)

Non disponible B5.04

M (Menacée) / M (Menacée) Sans objet

Située dans la région de la Montérégie, cette occurrence est localisée dans la rivière Richelieu, débutant en aval du barrage de Saint-Ours et se terminant à l'embouchure de la rivière dans le fleuve Saint-Laurent. / La première observation relative à la création de cette occurrence provient d'un échantillonnage ayant eu lieu en août 1944, où un individu a été capturé à la seine. Ensuite, en août 1970, 42 individus furent capturés à la seine. Au mois d'août 2003, 3 individus ont été échantillonnés à la seine. Par la suite, des échantillonnages entre 2008 et 2011 ont permis de capturer 39 individus à l'aide de la seine de rivage et 4 à l'aide d'un chalut. Finalement, 27 individus ont été capturés au chalut, au mois de juillet 2015.

Meilleure source : POISSONSobs. 2011. Banque de données d'observations de poissons, active depuis 2011; continuellement mise à jour. Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ). Gouvernement du Québec, ministère des ressources naturelles et de la faune.

Ammocrypta pellucida - (20063) G4 / N2 / S2 La première observation relative à cette occurrence provient de 3 échantillonnages effectués en juin et juillet 1944, où 57 individus ont été capturés à la seine. Ensuite, en août 2002 et en août 2007, 2 individus ont été capturés toujours à l'aide d'une seine. En 2012 et 2013, 37 individus ont été échantillonnés à la seine. De plus, aux mois d'août et septembre 2014, 102 individus ont été capturés à la seine. Finalement, en 2015, 3 individus ont été capturés à la seine de rivage et 22 au chalut. En 2016, 8 individus ont été capturés à la seine. En 2018, 10 individus ont été capturés au total, sur 4 stations de pêche à la seine. 46,087 / -72,938

dard de sable 2018-08-14

Espèce - (no d'occurrence)	Rang de priorité G / N / S	Caractérisation	Latitude / Longitude
<i>Nom commun</i>			Dernière observation
Statut de l'espèce au Québec	Qualité - Précision		
Statut au Québec recommandé	Indice de biodiversité		
<i>Status canadiens (COSEPAC / LEP)</i>	Statut hydrique		
Localisation			
Menacée	BC (Bonne à passable - S (Seconde, 150 m)		
Non disponible	B3.11		
<i>M (Menacée) / M (Menacée)</i>	Sans objet		
<p>Située dans le fleuve Saint-Laurent, cette occurrence est localisée à la hauteur de l'embouchure de la rivière Saint-François et se termine dans cette rivière, en aval de Pierreville. / La première observation relative à cette occurrence provient de 3 échantillonnages effectués en juin et juillet 1944, où 57 individus ont été capturés à la seine. Ensuite, en août 2002 et en août 2007, 2 individus ont été capturés toujours à l'aide d'une seine. En 2012 et 2013, 37 individus ont été échantillonnés à la seine. De plus, aux mois d'août et septembre 2014, 102 individus ont été capturés à la seine. Finalement, en 2015, 3 individus ont été capturés à la seine de rivage et 22 au chalut. En 2016, 8 individus ont été capturés à la seine. En 2018, 10 individus ont été capturés au total, sur 4 stations de pêche à la seine. Habitat: Information manquante.</p> <p>Meilleure source : POISSONSobs. 2011. Banque de données d'observations de poissons, active depuis 2011; continuellement mise à jour. Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ). Gouvernement du Québec, ministère des ressources naturelles et de la faune.</p>			
<i>Ammospiza nelsoni - (2097)</i>	G5 / N5B,N5M / S3B	Présence de l'espèce à ce site en 1981, 1982, 1983, 2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006 et 2009. Jusqu'à 8 individus ont été observés au cours d'une même visite. Comportement agité d'un adulte noté en 2005.	46,07 / -73,001
<i>bruant de Nelson</i>			2009-07-25
Susceptible	E (Existante, à déterminer) - S (Seconde, 150 m)		
Non disponible	B5.04		
<i>NEP (Non en péril) / X (Aucun)</i>	Sans objet		
<p>Région de la Montérégie. Cette occurrence est composée du site SOS-POP BN-015 (Île du Moine). / Présence de l'espèce à ce site en 1981, 1982, 1983, 2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006 et 2009. Jusqu'à 8 individus ont été observés au cours d'une même visite. Comportement agité d'un adulte noté en 2005.</p> <p>Meilleure source : SOS-POP. 1994. Banque de données sur le suivi de l'occupation des stations de nidification des populations d'oiseaux en péril du Québec, active depuis 1994. Regroupement QuébecOiseaux et Service canadien de la faune d'Environnement Canada, région du Québec.</p>			
<i>Asio flammeus - (11024)</i>	G5 / N4B,N3N,N4M / S3B	Présence de l'espèce à ce site en 1980, 1985, 1987, 1988, 2003, 2007, 2016 et 2018. Au moins 1 individu a été observé à chaque visite. Jeune ayant récemment quitté le nid observé en 1985. L'espèce a été observée à ce site durant plusieurs années entre 1980 et 2018. Habitat non décrit.	46,078 / -72,973
<i>hibou des marais</i>			2018-04-27
Susceptible	E (Existante, à déterminer) - S (Seconde, 150 m)		

Espèce - (no d'occurrence)	Rang de priorité G / N / S	Caractérisation	Latitude / Longitude
<i>Nom commun</i>			Dernière observation
Statut de l'espèce au Québec	Qualité - Précision		
Statut au Québec recommandé	Indice de biodiversité		
<i>Status canadiens (COSEPA / LEP)</i>	Statut hydrique		
Localisation			
Non disponible	B5.04		
<i>M (Menacée) / P (Préoccupante)</i>	Sans objet		
Région de la Montérégie. Cette occurrence est composée du site SOS-POP HM0162 (Île du Moine). / Présence de l'espèce à ce site en 1980, 1985, 1987, 1988, 2003, 2007, 2016 et 2018. Au moins 1 individu a été observé à chaque visite. Jeune ayant récemment quitté le nid observé en 1985. L'espèce a été observée à ce site durant plusieurs années entre 1980 et 2018. Habitat non décrit.			
Meilleure source : SOS-POP. 1994. Banque de données sur le suivi de l'occupation des stations de nidification des populations d'oiseaux en péril du Québec, active depuis 1994. Regroupement QuébecOiseaux et Service canadien de la faune d'Environnement Canada, région du Québec.			
<i>Chaetura pelagica - (21427)</i>	G5 / N3B,N3M / S2B	Présence de l'espèce à ce site en 2009 et 2011. Jusqu'à ___ couples ont été observés au cours d'une même année. Habitat : MR0462: Cheminée en brique d'une ancienne école. MR0613: Cheminée d'un immeuble.	46,045 / -73,109
<i>martinet ramoneur</i>			2016-06-30
Susceptible	E (Existante, à déterminer) - S (Seconde, 150 m)		
Non disponible	B5.04		
<i>M (Menacée) / M (Menacée)</i>	Sans objet		
Région de la Montérégie. Ville de Sorel-Tracy. Cette occurrence est composée des sites SOS-POP MR0462 (École Desranleau) et MR0613 (Immeuble de la denturologue Maryse Fortin). / Présence de l'espèce à ce site en 2009 et 2011. Jusqu'à ___ couples ont été observés au cours d'une même année. Habitat : MR0462: Cheminée en brique d'une ancienne école. MR0613: Cheminée d'un immeuble.			
Meilleure source : SOS-POP. 1994. Banque de données sur le suivi de l'occupation des stations de nidification des populations d'oiseaux en péril du Québec, active depuis 1994. Regroupement QuébecOiseaux et Service canadien de la faune d'Environnement Canada, région du Québec.			
<i>Chaetura pelagica - (21359)</i>	G5 / N3B,N3M / S2B	Présence de l'espèce à ce site en 2005. Jusqu'à ___ couples ont été observés au cours d'une même année. L'espèce n'a pas été observée à ce site en 2006 et 2009. Habitat: Cheminée d'une maison.	45,99 / -73,025
<i>martinet ramoneur</i>			2005-06-05
Susceptible	E (Existante, à déterminer) - S (Seconde, 150 m)		
Non disponible	B5.04		
<i>M (Menacée) / M (Menacée)</i>	Sans objet		
Région de la Montérégie. Ville de St-Robert. Cette occurrence est composée du site SOS-POP MR0250 (Maison rang Bellevue - SCF250). / Présence de l'espèce à ce site en 2005. Jusqu'à ___ couples ont été observés au cours d'une même année. L'espèce n'a pas été observée à ce site en 2006 et 2009. Habitat: Cheminée d'une maison.			
Meilleure source : SOS-POP. 1994. Banque de données sur le suivi de l'occupation des stations de nidification des populations d'oiseaux en péril du Québec, active depuis 1994. Regroupement QuébecOiseaux et Service canadien de la faune d'Environnement Canada, région du Québec.			

Espèce - (no d'occurrence)	Rang de priorité G / N / S	Caractérisation	Latitude / Longitude
<i>Nom commun</i>			Dernière observation
Statut de l'espèce au Québec	Qualité - Précision		
Statut au Québec recommandé	Indice de biodiversité		
<i>Status canadiens (COSEPAC / LEP)</i>	Statut hydrique		
Localisation			
<i>Cistothorus platensis</i> - (1689)	G5 / N5B,N5M / S2B	Présence de l'espèce à ce site en 1992, 1994, 1995, 2001, 2004, 2005, 2006 et 2010. Jusqu'à 8 individus ont été observés au cours d'une même visite. Jeunes hors du nid observés en 1994. L'espèce n'a pas été observée à ce site en 1996, 1997, 1998, 1999, 2000, 2002, 2003, 2007 et 2009. Habitat TC-031: Prairie humide dominée par le Phalaris roseau, Autres plantes présentent: Scirpes sp., Eupatoire maculé, Spartine pectiné, Saules arbustifs épars et Lythum salicaire. TC-032: Prairie humide et monoculture de Phalaris roseau. Habitat TC-048 : Prairie haute dominées par endroit par le Phalaris roseau et des carex. Entouré par un vaste marais peu profond où domine le typha.	46,03 / -73,008
<i>troglodyte à bec court</i>			2010-06-02
Susceptible	E (Existante, à déterminer) - S (Seconde, 150 m)		
Non disponible	B5.04		
<i>NEP (Non en péril) / X (Aucun)</i>	Sans objet		
Région de la Montérégie. Cette occurrence est composée des sites TC-031 (Baie Lavallière (Rte Bellevue N)), TC-032 (Baie Lavallière (Ch. de la Rochelle N)) et TC-048 (Baie Lavallière (riv. Pot aux Beurres)). / Présence de l'espèce à ce site en 1992, 1994, 1995, 2001, 2004, 2005, 2006 et 2010. Jusqu'à 8 individus ont été observés au cours d'une même visite. Jeunes hors du nid observés en 1994. L'espèce n'a pas été observée à ce site en 1996, 1997, 1998, 1999, 2000, 2002, 2003, 2007 et 2009. Habitat TC-031: Prairie humide dominée par le Phalaris roseau, Autres plantes présentent: Scirpes sp., Eupatoire maculé, Spartine pectiné, Saules arbustifs épars et Lythum salicaire. TC-032: Prairie humide et monoculture de Phalaris roseau. Habitat TC-048 : Prairie haute dominées par endroit par le Phalaris roseau et des carex. Entouré par un vaste marais peu profond où domine le typha.			
Meilleure source : SOS-POP. 1994. Banque de données sur le suivi de l'occupation des stations de nidification des populations d'oiseaux en péril du Québec, active depuis 1994. Regroupement QuébecOiseaux et Service canadien de la faune d'Environnement Canada, région du Québec.			
<i>Cistothorus platensis</i> - (20444)	G5 / N5B,N5M / S2B	Présence de l'espèce à ce site en 2003 et 2004. 1 individu a été observé à chaque visite. L'espèce n'a pas été observée à ce site en 2005, 2006 2007 et 2009. Habitat : Prairie humide.	46,059 / -72,947
<i>troglodyte à bec court</i>			2015-07-15
Susceptible	E (Existante, à déterminer) - S (Seconde, 150 m)		
Non disponible	B5.04		
<i>NEP (Non en péril) / X (Aucun)</i>	Sans objet		
Région de la Montérégie. Cette occurrence est composée du site SOS-POP TC-079 (Île du Domaine #2). / Présence de l'espèce à ce site en 2003 et 2004. 1 individu a été observé à chaque visite. L'espèce n'a pas été observée à ce site en 2005, 2006 2007 et 2009. Habitat : Prairie humide.			
Meilleure source : SOS-POP. 1994. Banque de données sur le suivi de l'occupation des stations de nidification des populations d'oiseaux en péril du Québec, active depuis 1994. Regroupement QuébecOiseaux et Service canadien de la faune d'Environnement Canada, région du Québec.			

Espèce - (no d'occurrence)	Rang de priorité G / N / S	Caractérisation	Latitude / Longitude
<i>Nom commun</i>			Dernière observation
Statut de l'espèce au Québec	Qualité - Précision		
Statut au Québec recommandé	Indice de biodiversité		
<i>Status canadiens (COSEPAC / LEP)</i>	Statut hydrique		
Localisation			
<i>Cistothorus platensis - (1706)</i>	G5 / N5B,N5M / S2B	Présence de l'espèce à ce site en 1992, 2004 et 2005. Jusqu'à 5 individus ont été observés au cours d'une même visite. Présence de jeune à ce site en 1992. Femelle ayant comportement agité en 2004. L'espèce n'a pas été observée à ce site en 1994, 1995, 1996, 1997, 1998, 1999, 2000, 2001, 2003, 2005, 2006, 2007 et 2009. Habitat : Prairie humide à carex et prairie à phalaris roseau. Champs avec asclépiade et verge d'or ainsi que marécage arbustif (saulnaie).	46,028 / -72,994
<i>troglydte à bec court</i>			2005-06-26
Susceptible	E (Existante, à déterminer) - S (Seconde, 150 m)		
Non disponible	B5.04		
NEP (Non en péril) / X (Aucun)	Sans objet		
Région de la Montérégie. Cette occurrence est composée du site SOS-POP TC-030 (Baie Lavallière (Rg St-Robert N.)). / Présence de l'espèce à ce site en 1992, 2004 et 2005. Jusqu'à 5 individus ont été observés au cours d'une même visite. Présence de jeune à ce site en 1992. Femelle ayant comportement agité en 2004. L'espèce n'a pas été observée à ce site en 1994, 1995, 1996, 1997, 1998, 1999, 2000, 2001, 2003, 2005, 2006, 2007 et 2009. Habitat : Prairie humide à carex et prairie à phalaris roseau. Champs avec asclépiade et verge d'or ainsi que marécage arbustif (saulnaie).			
Meilleure source : SOS-POP. 1994. Banque de données sur le suivi de l'occupation des stations de nidification des populations d'oiseaux en péril du Québec, active depuis 1994. Regroupement QuébecOiseaux et Service canadien de la faune d'Environnement Canada, région du Québec.			
<i>Cistothorus platensis - (1682)</i>	G5 / N5B,N5M / S2B	Présence de l'espèce à ce site en 1975, 1976, 1981, 1983, 1984, 1989, 1992, 1994, 1995, 1996, 1997, 1998, 1999, 2004, 2005 et 2006. Jusqu'à 6 individus ont été observés au cours d'une même visite. Construction d'un nid observé en 1998. L'espèce n'a pas été observée à ce site en 1991, 2000, 2001, 2002, 2003 et 2009. Habitat : Prairie humide avec îlots d'arbustes. Plantes présentes: Phalaris roseau, Spartine pectinée et Asclépiade. Strate herbacée très dense et haute en été.	46,081 / -72,982
<i>troglydte à bec court</i>			2006-06-29
Susceptible	E (Existante, à déterminer) - S (Seconde, 150 m)		
Non disponible	B5.04		
NEP (Non en péril) / X (Aucun)	Sans objet		
Région de la Montérégie. Sainte-Anne-de-Sorel, cette occurrence est composée du site SOS-POP TC-009 (île du Moine). / Présence de l'espèce à ce site en 1975, 1976, 1981, 1983, 1984, 1989, 1992, 1994, 1995, 1996, 1997, 1998, 1999, 2004, 2005 et 2006. Jusqu'à 6 individus ont été observés au cours d'une même visite. Construction d'un nid observé en 1998. L'espèce n'a pas été observée à ce site en 1991, 2000, 2001, 2002, 2003 et 2009. Habitat : Prairie humide avec îlots d'arbustes. Plantes présentes: Phalaris roseau, Spartine pectinée et Asclépiade. Strate herbacée très dense et haute en été.			
Meilleure source : SOS-POP. 1994. Banque de données sur le suivi de l'occupation des stations de nidification des populations d'oiseaux en péril du Québec, active depuis 1994. Regroupement QuébecOiseaux et Service canadien de la faune d'Environnement Canada, région du Québec.			

Espèce - (no d'occurrence)	Rang de priorité G / N / S	Caractérisation	Latitude / Longitude
<i>Nom commun</i>			Dernière observation
Statut de l'espèce au Québec	Qualité - Précision		
Statut au Québec recommandé	Indice de biodiversité		
<i>Status canadiens (COSEPAC / LEP)</i>	Statut hydrique		
Localisation			

***Cistothorus platensis* - (1691)** G5 / N5B,N5M / S2B Présence de l'espèce à ce site en 1995. Jusqu'à 2 individus ont été observés au cours d'une même visite. Adulte agité émettant cris d'alarmes noté en 1995. L'espèce n'a pas été observée à ce site en 1996, 1997, 1998, 1999, 2000, 2001, 2002, 2003, 2006, 2007 et 2009. Habitat : Champ cultivé dominé par mil. Présence chiendent et bore. 46,049 / -72,943

troglydote à bec court

1995-07-27

Susceptible X (Extirpée) - S (Seconde, 150 m)

Non disponible B0.00

NEP (Non en péril) / X (Aucun) Sans objet

Région de la Montérégie. Cette occurrence est composée du site SOS-POP TC-035 (Île du Domaine #1). / Présence de l'espèce à ce site en 1995. Jusqu'à 2 individus ont été observés au cours d'une même visite. Adulte agité émettant cris d'alarmes noté en 1995. L'espèce n'a pas été observée à ce site en 1996, 1997, 1998, 1999, 2000, 2001, 2002, 2003, 2006, 2007 et 2009. Habitat : Champ cultivé dominé par mil. Présence chiendent et bore.

Meilleure source : SOS-POP. 1994. Banque de données sur le suivi de l'occupation des stations de nidification des populations d'oiseaux en péril du Québec, active depuis 1994. Regroupement QuébecOiseaux et Service canadien de la faune d'Environnement Canada, région du Québec.

***Coturnicops noveboracensis* - (1230)** G4 / N3N4B,NUM / S3B Présence de l'espèce à ce site en 1968, 1972, 1973, 1974, 1975, et 1976. Jusqu'à 3 individus ont été observés au cours d'une même visite. L'espèce n'a pas été observée à ce site en 1992, 1994, 1995, 1997 et 2003. Habitat : Zone de carex en bordure d'un marais peu profond avec des îlots de saules dominé par typha. Au travers de prairies humides à phalaris roseau. Très sec en 1995. Devenu en 1997 une prairie humide à Phalaris roseau. 46,085 / -72,98

râle jaune

1976-07-04

Menacée H (Historique) - S (Seconde, 150 m)

Non disponible B5.04

P (Préoccupante) / P (Préoccupante) Sans objet

Région de la Montérégie. Sainte-Anne-de-Sorel, cette occurrence est composée du site SOS-POP RJ-003 (île du Moine). / Présence de l'espèce à ce site en 1968, 1972, 1973, 1974, 1975, et 1976. Jusqu'à 3 individus ont été observés au cours d'une même visite. L'espèce n'a pas été observée à ce site en 1992, 1994, 1995, 1997 et 2003. Habitat : Zone de carex en bordure d'un marais peu profond avec des îlots de saules dominé par typha. Au travers de prairies humides à phalaris roseau. Très sec en 1995. Devenu en 1997 une prairie humide à Phalaris roseau.

Meilleure source : SOS-POP. 1994. Banque de données sur le suivi de l'occupation des stations de nidification des populations d'oiseaux en péril du Québec, active depuis 1994. Regroupement QuébecOiseaux et Service canadien de la faune d'Environnement Canada, région du Québec.

Espèce - (no d'occurrence)	Rang de priorité G / N / S	Caractérisation	Latitude / Longitude
<i>Nom commun</i>			Dernière observation
Statut de l'espèce au Québec	Qualité - Précision		
Statut au Québec recommandé	Indice de biodiversité		
<i>Status canadiens (COSEPAC / LEP)</i>	Statut hydrique		
Localisation			

Falco peregrinus - (18825)	G4 / N3N4B,N2N,N3N4M / S4B	La première mention au site date de 2005, alors que le couple avait été vu durant la période de nidification, mais aucun jeune n'avait été observé. En 2006, un jeune a été vu hors du nid, mais en 2007, seul le couple a été observé. De 2008 à 2011 et de 2013 à 2017, le site était actif et des jeunes ont été produits. En 2018, 4 jeunes et 2 adultes sont observés au nid. En 2019, 2 jeunes sont observés au nid.	46,049 / -73,116
-----------------------------------	----------------------------	--	------------------

Habitat: Structure anthropique; nid dans une bouche d'aération d'un élévateur.

<i>faucon pèlerin</i>			2019-07-04
-----------------------	--	--	------------

Vulnérable	E (Existante, à déterminer) - S (Seconde, 150 m)
Non disponible	B5.04
X (<i>Aucun</i>) / X (<i>Aucun</i>)	Sans objet

Dans la région de la Montérégie, au Port de Sorel. L'occurrence compte un emplacement de nid au site SOS-POP: FP0102 (Port de Sorel (élévateur)). / La première mention au site date de 2005, alors que le couple avait été vu durant la période de nidification, mais aucun jeune n'avait été observé. En 2006, un jeune a été vu hors du nid, mais en 2007, seul le couple a été observé. De 2008 à 2011 et de 2013 à 2017, le site était actif et des jeunes ont été produits. En 2018, 4 jeunes et 2 adultes sont observés au nid. En 2019, 2 jeunes sont observés au nid.

Habitat: Structure anthropique; nid dans une bouche d'aération d'un élévateur.

Meilleure source : SOS-POP. 1994. Banque de données sur le suivi de l'occupation des stations de nidification des populations d'oiseaux en péril du Québec, active depuis 1994. Regroupement QuébecOiseaux et Service canadien de la faune d'Environnement Canada, région du Québec.

Graptemys geographica - (79764)	G5 / N3 / S3	2009: 1 adulte et 1 juvénile sont observés sur un billot de bois. 2012: 2 femelles sont en train de pondre dans un terrain sablonneux. 2018: 1 individu est observé. 2019: 1 individu est observé.	46,044 / -73,121
--	--------------	--	------------------

<i>tortue géographique</i>			2019-07-07
----------------------------	--	--	------------

Vulnérable	E (Existante, à déterminer) - S (Seconde, 150 m)
Non disponible	B5.04
P (<i>Préoccupante</i>) / P (<i>Préoccupante</i>)	Sans objet

Sorel-Tracy, Saint-Roch-de-Richelieu, Saint-Ignace-de-Loyola, La Visitation-de-l'Île-Dupas, Lanaudière: L'occurrence est situé en bord de route en face du 838 rang de l'île Dupas, sur le bord du Chenail Deschaillons et dans le fleuve Saint-Laurent. / 2009: 1 adulte et 1 juvénile sont observés sur un billot de bois.
2012: 2 femelles sont en train de pondre dans un terrain sablonneux. 2018: 1 individu est observé.
2019: 1 individu est observé.

Meilleure source : BORAQ 2015-. Banque d'Observations des Reptiles et Amphibiens du Québec, active depuis mars 2015. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Espèce - (no d'occurrence)	Rang de priorité G / N / S	Caractérisation	Latitude / Longitude
<i>Nom commun</i>			Dernière observation
Statut de l'espèce au Québec	Qualité - Précision		
Statut au Québec recommandé	Indice de biodiversité		
<i>Status canadiens (COSEPAC / LEP)</i>	Statut hydrique		
Localisation			

Haliaeetus leucocephalus - (20341) G5 / N5B,N5N,N5M / S4 Le nid PT0451 a été découvert en 2013 alors qu'il était actif. Aucune nidification n'a pu être confirmée. Habitat: Nid dans un marécage arborée en bordure de la rivière Yamaska 46,097 / -72,941

pygargue à tête blanche

2011-04-13

Vulnérable E (Existante, à déterminer) - S
(Seconde, 150 m)

Non disponible B5.04

NEP (Non en péril) / X (Aucun) Sans objet

Dans la région de Lanaudière, sur l'Île le Nid d'Aigle. L'occurrence compte 1 emplacement de nid au site SOS-POP: PT0451(Rivière Yamaska) / Le nid PT0451 a été découvert en 2013 alors qu'il était actif. Aucune nidification n'a pu être confirmée. Habitat: Nid dans un marécage arborée en bordure de la rivière Yamaska

Meilleure source : SOS-POP. 1994. Banque de données sur le suivi de l'occupation des stations de nidification des populations d'oiseaux en péril du Québec, active depuis 1994. Regroupement QuébecOiseaux et Service canadien de la faune d'Environnement Canada, région du Québec.

Haliaeetus leucocephalus - (79570) G5 / N5B,N5N,N5M / S4 En 2010, un nid en construction est observé. 46,061 / -72,981

pygargue à tête blanche

2010-04-02

Vulnérable E (Existante, à déterminer) - M
(Minute, 1500 m)

Non disponible B5.04

NEP (Non en péril) / X (Aucun) Sans objet

Dans la région de Lanaudière. L'occurrence compte 1 emplacement de nid au site SOS-POP: PT0368 (Chenail-du-Moine). / En 2010, un nid en construction est observé.

Meilleure source :

Haliaeetus leucocephalus - (79495) G5 / N5B,N5N,N5M / S4 Le nid PT0619 a été découvert en 2016 alors qu'il était actif. Aucune nidification n'a pu être confirmée. Habitat: ? 46,116 / -72,996

pygargue à tête blanche

2016-04-25

Vulnérable E (Existante, à déterminer) - S
(Seconde, 150 m)

Non disponible B5.04

NEP (Non en péril) / X (Aucun) Sans objet

Dans la région de Lanaudière, sur l'Île le Nid d'Aigle. L'occurrence compte 1 emplacement de nid au site SOS-POP: PT0619 (Île Plate). / Le nid PT0619 a été découvert en 2016 alors qu'il était actif. Aucune nidification n'a pu être confirmée. Habitat: ?

Espèce - (no d'occurrence)	Rang de priorité G / N / S	Caractérisation	Latitude / Longitude
<i>Nom commun</i>			Dernière observation
Statut de l'espèce au Québec	Qualité - Précision		
Statut au Québec recommandé	Indice de biodiversité		
<i>Status canadiens (COSEPAC / LEP)</i>	Statut hydrique		
Localisation			

Meilleure source : SOS-POP. 1994. Banque de données sur le suivi de l'occupation des stations de nidification des populations d'oiseaux en péril du Québec, active depuis 1994. Regroupement QuébecOiseaux et Service canadien de la faune d'Environnement Canada, région du Québec.

<i>Ixobrychus exilis</i> - (773)	G5 / N3B,N3M / S2B	Présence de l'espèce a ce site en 1971, 1972, 1974, 1975, 1982, 1987, 1991, 1994, 2001, 2006, 2007, 2010, 2011 et 2017. Jusqu'à 9 individus y ont été observés en période de reproduction. Aucune observation de l'espèce lors de visites effectuées en 1992, 1995, 1996, 1997, 1998 et 2000. Habitat: Marais peu profond et profond par endroit; dominé par le typhas dans certains secteurs.	46,089 / -72,969
<i>petit blongios</i>			2017-06-25
Vulnérable	C (Passable) - S (Seconde, 150 m)		
Non disponible	B5.01		
<i>M (Menacée) / M (Menacée)</i>	Sans objet		

Région de la Montérégie et en partie dans la région du Centre-du-Québec. Site SOS-POP : PB0020 (Île du Moine). / Présence de l'espèce a ce site en 1971, 1972, 1974, 1975, 1982, 1987, 1991, 1994, 2001, 2006, 2007, 2010, 2011 et 2017. Jusqu'à 9 individus y ont été observés en période de reproduction. Aucune observation de l'espèce lors de visites effectuées en 1992, 1995, 1996, 1997, 1998 et 2000. Habitat: Marais peu profond et profond par endroit; dominé par le typhas dans certains secteurs.

Meilleure source : SOS-POP. 1994. Banque de données sur le suivi de l'occupation des stations de nidification des populations d'oiseaux en péril du Québec, active depuis 1994. Regroupement QuébecOiseaux et Service canadien de la faune d'Environnement Canada, région du Québec.

<i>Ixobrychus exilis</i> - (19688)	G5 / N3B,N3M / S2B	Présence de l'espèce à ce site en 1997, 2006, 2007 et 2017. Jusqu'à 5 individus y ont été observés en 2006. 4 jeunes ont été vus au site en 2007. Aucune observation de l'espèce lors des visites effectuées en 2001 et 2003. Habitat: Étang aménagé par Canards Illimités en 1995. Le niveau de l'eau y est contrôlé. Le marais est envahi par la quenouille et le rubanier en 2003; peu d'eau libre.	46,079 / -73,004
<i>petit blongios</i>			2017-06-29
Vulnérable	E (Existante, à déterminer) - S (Seconde, 150 m)		
Non disponible	B5.04		
<i>M (Menacée) / M (Menacée)</i>	Sans objet		

Région administrative de la Montérégie. Site SOS-POP: PB0061 (Île des Barques). / Présence de l'espèce à ce site en 1997, 2006, 2007 et 2017. Jusqu'à 5 individus y ont été observés en 2006. 4 jeunes ont été vus au site en 2007. Aucune observation de l'espèce lors des visites effectuées en 2001 et 2003. Habitat: Étang aménagé par Canards Illimités en 1995. Le niveau de l'eau y est contrôlé. Le marais est envahi par la quenouille et le rubanier en 2003; peu d'eau libre.

Meilleure source : SOS-POP. 1994. Banque de données sur le suivi de l'occupation des stations de nidification des populations d'oiseaux en péril du Québec, active depuis 1994. Regroupement QuébecOiseaux et Service canadien de la faune d'Environnement Canada, région du Québec.

Espèce - (no d'occurrence)	Rang de priorité G / N / S	Caractérisation	Latitude / Longitude
<i>Nom commun</i>			Dernière observation
Statut de l'espèce au Québec	Qualité - Précision		
Statut au Québec recommandé	Indice de biodiversité		
<i>Status canadiens (COSEPAC / LEP)</i>	Statut hydrique		
Localisation			

Ixobrychus exilis - (775) G5 / N3B,N3M / S2B Présence de l'espèce à ce site en 1991, 1994, 1995, 1997, 1998, 1999, 2000, 2001, 2003, 2005, 2006, 2007, 2010, 2011 et 2017. Jusqu'à 4 individus y ont été observés. Habitat : Marais peu profond à typhas. Endigué par Canards Illimités et mis en eau en 1978. Système de contrôle des niveaux d'eau. Site en partie protégé. 46,056 / -72,972

petit blongios 2017-06-24

Vulnérable B (Bonne) - S (Seconde, 150 m)

Non disponible B3.11

M (Menacée) / M (Menacée) Sans objet

Région administrative de la Montérégie. Sites SOS-POP: PB0027 (Baie Lavallière) et PB0202 (Aménagement Saint-Louis). / Présence de l'espèce à ce site en 1991, 1994, 1995, 1997, 1998, 1999, 2000, 2001, 2003, 2005, 2006, 2007, 2010, 2011 et 2017. Jusqu'à 4 individus y ont été observés. Habitat : Marais peu profond à typhas. Endigué par Canards Illimités et mis en eau en 1978. Système de contrôle des niveaux d'eau. Site en partie protégé.

Meilleure source : SOS-POP. 1994. Banque de données sur le suivi de l'occupation des stations de nidification des populations d'oiseaux en péril du Québec, active depuis 1994. Regroupement QuébecOiseaux et Service canadien de la faune d'Environnement Canada, région du Québec.

Ixobrychus exilis - (19689) G5 / N3B,N3M / S2B Présence de l'espèce à ce site en 1997, 2006, 2007 et 2010. Jusqu'à 2 mâles y ont été observés. Aucune observation de l'espèce lors des visites effectuées en 2003 et 2005. Habitat: Marais à typhas dans une baie avec un petit chenal. 46,098 / -73,027

petit blongios 2010-06-10

Vulnérable E (Existante, à déterminer) - S (Seconde, 150 m)

Non disponible B5.04

M (Menacée) / M (Menacée) Sans objet

Région de la Montérégie. Site SOS-POP: PB0062 (Île de Grâce et aux Corbeaux). / Présence de l'espèce à ce site en 1997, 2006, 2007 et 2010. Jusqu'à 2 mâles y ont été observés. Aucune observation de l'espèce lors des visites effectuées en 2003 et 2005. Habitat: Marais à typhas dans une baie avec un petit chenal.

Meilleure source : SOS-POP. 1994. Banque de données sur le suivi de l'occupation des stations de nidification des populations d'oiseaux en péril du Québec, active depuis 1994. Regroupement QuébecOiseaux et Service canadien de la faune d'Environnement Canada, région du Québec.

Lanius ludovicianus - (1755) G4 / N3B,N3M / S1B Présence de l'espèce à ce site en 1985 et 1988. 2 adultes et 1 nid avaient notamment été observés en 1985. L'espèce n'a pas été observée à ce site en 1990, 1992, 1994, 1995, 1996, 1997, 2001 et 2009. Habitat : Bande forestière (érable à giguère, peuplier deltoïde, peuplier faux tremble, érable rouge) près d'un étang de faible superficie en milieu urbain. 46,033 / -73,096

Espèce - (no d'occurrence)	Rang de priorité G / N / S	Caractérisation	Latitude / Longitude
<i>Nom commun</i>			Dernière observation
Statut de l'espèce au Québec	Qualité - Précision		
Statut au Québec recommandé	Indice de biodiversité		
<i>Status canadiens (COSEPAC / LEP)</i>	Statut hydrique		
Localisation			

pie-grièche migratrice 1988-04-21

Menacée X (Extirpée) - S (Seconde, 150 m)

Non disponible B0.00

VD (En voie de disparition) / VD (En voie de disparition) Sans objet

Région de la Montérégie. Cette occurrence est composée du site SOS-POP PM-013 (Sorel). / Présence de l'espèce à ce site en 1985 et 1988. 2 adultes et 1 nid avaient notamment été observés en 1985. L'espèce n'a pas été observée à ce site en 1990, 1992, 1994, 1995, 1996, 1997, 2001 et 2009. Habitat : Bande forestière (érable à giguère, peuplier deltoïde, peuplier faux tremble, érable rouge) près d'un étang de faible superficie en milieu urbain.

Meilleure source : SOS-POP. 1994. Banque de données sur le suivi de l'occupation des stations de nidification des populations d'oiseaux en péril du Québec, active depuis 1994. Regroupement QuébecOiseaux et Service canadien de la faune d'Environnement Canada, région du Québec.

FAUNE

Leptodea fragilis - (14494) G5 / N4 / S2 Habitat: Rivage et eau peu profonde du banc de sable. 46,036 / -72,929

leptodée fragile 2001-09-12

Susceptible E (Existante, à déterminer) - S (Seconde, 150 m)

Non disponible B5.04

X (Aucun) / X (Aucun) Sans objet

Rivière Yamaska, en face du 328, rang Grand Chenal. Rive est. Numéro de station: FAPAQ 2001-09-12-3. / Habitat: Rivage et eau peu profonde du banc de sable.

Meilleure source : MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS du Québec 1999 -. Banque de données des moules d'eau douce du Québec Direction générale de la gestion de la faune et des habitats. Québec, Québec.

Melanerpes erythrocephalus - (1618) G5 / N3N4B,NUM / S1B Présence de l'espèce à ce site en 1980, 1985, 1992 et 1995. Un individu y a été observé à chacune de ces années. La présence d'une cavité a également été notée en 1980 et 1992. L'espèce n'a pas été observée à ce site en 1994, 1995, 1996, 1997, 1998, 1999, 2000, 2001, 2002, 2003, 2005 et 2009. Habitat : île sans habitation. Arbres morts au pourtour, surtout à l'est. Prairie humide à herbe courte ; pâturages à vaches ; graminées ; lisière : érable argenté, tilleul, saule, peuplier deltoïde, frêne. Emplacement de l'orme mort avec la cavité utilisée en 1980, à 45 pieds près de la rive nord. 46,089 / -73,072

pic à tête rouge 1995-05

Menacée H (Historique) - S (Seconde, 150 m)

Non disponible B5.04

VD (En voie de disparition) / M (Menacée) Sans objet

Espèce - (no d'occurrence)	Rang de priorité G / N / S	Caractérisation	Latitude / Longitude
<i>Nom commun</i>			Dernière observation
Statut de l'espèce au Québec	Qualité - Précision		
Statut au Québec recommandé	Indice de biodiversité		
<i>Status canadiens (COSEPAC / LEP)</i>	Statut hydrique		
Localisation			

Région de Lanaudière, Lac Saint-Pierre, Iles de Sorel. Cette occurrence est composée du site SOS-POP: PR-013 (île Ronde). / Présence de l'espèce à ce site en 1980, 1985, 1992 et 1995. Un individu y a été observé à chacune de ces années. La présence d'une cavité a également été notée en 1980 et 1992. L'espèce n'a pas été observée à ce site en 1994, 1995, 1996, 1997, 1998, 1999, 2000, 2001, 2002, 2003, 2005 et 2009. Habitat : île sans habitation. Arbres morts au pourtour, surtout à l'est. Prairie humide à herbe courte ; pâturages à vaches ; graminées ; lisière : érable argenté, tilleul, saule, peuplier deltoïde, frêne. Emplacement de l'orme mort avec la cavité utilisée en 1980, à 45 pieds près de la rive nord.

Meilleure source : SOS-POP. 1994. Banque de données sur le suivi de l'occupation des stations de nidification des populations d'oiseaux en péril du Québec, active depuis 1994. Regroupement QuébecOiseaux et Service canadien de la faune d'Environnement Canada, région du Québec.

<i>Melanerpes erythrocephalus</i> - (1622)	G5 / N3N4B,NUM / S1B	Présence de l'espèce à ce site en 1986, 1987 et 1988. Un individu (dont un jeune en 1988) y a été observé à chacune des visites. L'espèce n'a pas été observée à ce site lors des visites effectuées en 1992, 1994, 1995, 1997, 1998 et 2003. Habitat : Marécage avec érablière argentée et frênes. Présence de phalaris dans la strate herbacée. Succession de milieux ouverts et forestiers de petite superficie. Peu d'arbres morts.	46,099 / -72,965
<i>pic à tête rouge</i>			1988-08-27
Menacée	H (Historique) - S (Seconde, 150 m)		
Non disponible		B5.04	
VD (<i>En voie de disparition</i>) / M (<i>Menacée</i>)		Sans objet	

Région Centre-du-Québec, Baie Lavallière, partie ouest de l'île aux Raisins. Cette occurrence est composée du site SOS-POP: PR-008 (île aux Raisins). / Présence de l'espèce à ce site en 1986, 1987 et 1988. Un individu (dont un jeune en 1988) y a été observé à chacune des visites. L'espèce n'a pas été observée à ce site lors des visites effectuées en 1992, 1994, 1995, 1997, 1998 et 2003. Habitat : Marécage avec érablière argentée et frênes. Présence de phalaris dans la strate herbacée. Succession de milieux ouverts et forestiers de petite superficie. Peu d'arbres morts.

Meilleure source : SOS-POP. 1994. Banque de données sur le suivi de l'occupation des stations de nidification des populations d'oiseaux en péril du Québec, active depuis 1994. Regroupement QuébecOiseaux et Service canadien de la faune d'Environnement Canada, région du Québec.

<i>Moxostoma carinatum</i> - (2158)	G4 / N3 / S2S3	1970-08-06 : 1 individus observés à 2,8 miles en aval de l'embouchure du ruisseau des Prairies ; 1970-08-06 : 1 individu à 3 miles en amont de son embouchure. En 2011, 2 individu capturé au total, à la seine de rivage.	46,005 / -73,14
<i>chevalier de rivière</i>			2011-09-28
Vulnérable	E (Existante, à déterminer) - S (Seconde, 150 m)		
Non disponible		B5.04	
P (<i>Préoccupante</i>) / P (<i>Préoccupante</i>)		Sans objet	

Montérégie, rivière Richelieu. / 1970-08-06 : 1 individus observés à 2,8 miles en aval de l'embouchure du ruisseau des Prairies ; 1970-08-06 : 1 individu à 3 miles en amont de son embouchure. En 2011, 2 individu capturé au total, à la seine de rivage.

Meilleure source : Faune et Parcs Québec. 1999. Fichier informatisé des relevés fauniques en milieu aquatique et riparien. (en date du 24 août 1999) Longueuil, Direction régionale de la Montérégie

Espèce - (no d'occurrence)	Rang de priorité G / N / S	Caractérisation	Latitude / Longitude
<i>Nom commun</i>			Dernière observation
Statut de l'espèce au Québec	Qualité - Précision		
Statut au Québec recommandé	Indice de biodiversité		
<i>Status canadiens (COSEPA / LEP)</i>	Statut hydrique		
Localisation			

<i>Moxostoma hubbsi</i> - (2161)	G1 / N1 / S1	<p>La première mention de cette espèce pour cette occurrence provient de captures de 5 individus au cours des mois de mai à juillet 1942 dans le lac Saint-Louis, le fleuve Saint-Laurent et le lac des Deux-Montagnes à l'aide d'un filet maillant ou d'un engin indéterminé. Par la suite, dans le lac Saint-Pierre, 2 individus ont été capturés au filet maillant en juin 1944, suivi d'un individu en avril 1946 et d'un autre individu en mai 1947. En mai 1965, 2 individus ont été capturés à la seine de rivage, suivi de 4 autres en juin de la même année au filet maillant dans la rivière Richelieu. En juillet et août 1970, un total de 100 individus ont été capturés au filet maillant. En juillet et août 1971, 3 individus ont été capturés au filet maillant dans le fleuve Saint-Laurent, suivi d'un individu à l'embouchure de la rivière Maskinongé (à l'aide d'une épuisette). 9 individus ont été capturés en septembre 1971 à l'aide d'un filet maillant dans la rivière des Mille-Îles. En juin et juillet 1973, 4 spécimens ont été capturés au filet maillant dans le fleuve Saint-Laurent. En septembre de la même année, 3 spécimens ont été capturés au filet maillant dans la rivière des Mille-Îles. 3 individus ont été capturés en septembre 1974 à la seine de rivage dans la rivière Richelieu. 1 individu a été capturé en juin 1980, au filet maillant dans la rivière des Mille-Îles. Au cours des mois de mai et de juin 1984, 33 individus ont été capturés au filet maillant dans la rivière Richelieu. En juin 1985, 40 individus ont été capturés au filet maillant dans la rivière Richelieu.</p> <p>Entre 1990 et 2017, près de 1000 captures de chevaliers cuivrés ont été effectuées. Une capture n'est pas nécessairement un individu unique. Ces captures ont été effectuées à l'aide de plusieurs dispositifs dont la pêche électrique, au troubleau, au verveux, au filet maillant, à la seine de rivage, au filet de dérive, à la seine à bâtons, à la seine coulissante et ce, à plusieurs endroits dont la rivière Richelieu (incluant la passe migratoire Vianney-Legendre), la rivière des Mille-Îles et le fleuve Saint-Laurent (incluant le lac Saint-Pierre)</p> <p>Note :</p> <p>En 2007, de juin à décembre inclusivement, 279 mentions de l'espèce ont été enregistrés par télémétrie dans la rivière Richelieu, le fleuve Saint-Laurent, le lac Saint-Pierre, la rivière des Prairies et la rivière des Mille-Îles et l'embouchure de la rivière Saint-François.</p> <p>En 2017, 8 individus ont été capturés dont deux dans une petite baie près à l'est de l'île Bouchard, 4 adultes à Contrecoeur, 2 dans l'archipel du lac Saint-Pierre et 1 à Repentigny sur période de mai à septembre. En mai 2019, 1 individu a été capturé à la pêche électrique. En octobre 2020, 3 individus ont été capturés à la pêche électrique.</p>	46,171 / -72,939
<i>chevalier cuivré</i>			2020-10-15
Menacée	CD (Passable à faible) - S (Seconde, 150 m)		
Non disponible	B2.01		

Espèce - (no d'occurrence)	Rang de priorité G / N / S	Caractérisation	Latitude / Longitude
<i>Nom commun</i>			Dernière observation
Statut de l'espèce au Québec	Qualité - Précision		
Statut au Québec recommandé	Indice de biodiversité		
<i>Status canadiens (COSEPAC / LEP)</i>	Statut hydrique		
Localisation			
VD (En voie de disparition) / VD (En voie de disparition)	Sans objet		

Cette occurrence est divisée en cinq secteurs du Fleuve St-Laurent, entre Vaudreuil et le Lac St-Pierre. Le premier secteur couvre le lac St-Pierre entre Sorel-Tracy et Pointe-du-Lac. Le 2e tronçon va de Lanoraie à Longueuil, le 3e couvre la Rivière des Mille-Îles et le N-E de la Rivière des Prairies et le 4e secteur englobe le Lac des Deux Montagnes jusqu'au Lac St-Louis. Le dernier secteur est localisé entre le barrage de Chambly dans la rivière Richelieu, jusqu'à son embouchure dans le Saint-Laurent, incluant aussi un tronçon de la rivière L'Acadie où des spécimens ont été localisés par télémétrie. / La première mention de cette espèce pour cette occurrence provient de captures de 5 individus au cours des mois de mai à juillet 1942 dans le lac Saint-Louis, le fleuve Saint-Laurent et le lac des Deux-Montagnes à l'aide d'un filet maillant ou d'un engin indéterminé. Par la suite, dans le lac Saint-Pierre, 2 individus ont été capturés au filet maillant en juin 1944, suivi d'un individu en avril 1946 et d'un autre individu en mai 1947. En mai 1965, 2 individus ont été capturés à la seine de rivage, suivi de 4 autres en juin de la même année au filet maillant dans la rivière Richelieu. En juillet et août 1970, un total de 100 individus ont été capturés au filet maillant. En juillet et août 1971, 3 individus ont été capturés au filet maillant dans le fleuve Saint-Laurent, suivi d'un individu à l'embouchure de la rivière Maskinongé (à l'aide d'une épuisette). 9 individus ont été capturés en septembre 1971 à l'aide d'un filet maillant dans la rivière des Mille-Îles. En juin et juillet 1973, 4 spécimens ont été capturés au filet maillant dans le fleuve Saint-Laurent. En septembre de la même année, 3 spécimens ont été capturés au filet maillant dans la rivière des Mille-Îles. 3 individus ont été capturés en septembre 1974 à la seine de rivage dans la rivière Richelieu. 1 individu a été capturé en juin 1980, au filet maillant dans la rivière des Mille-Îles. Au cours des mois de mai et de juin 1984, 33 individus ont été capturés au filet maillant dans la rivière Richelieu. En juin 1985, 40 individus ont été capturés au filet maillant dans la rivière Richelieu.

Entre 1990 et 2017, près de 1000 captures de chevaliers cuivrés ont été effectuées. Une capture n'est pas nécessairement un individu unique. Ces captures ont été effectuées à l'aide de plusieurs dispositifs dont la pêche électrique, au troubleau, au verveux, au filet maillant, à la seine de rivage, au filet de dérive, à la seine à bâtons, à la seine coulissante et ce, à plusieurs endroits dont la rivière Richelieu (incluant la passe migratoire Vianney-Legendre), la rivière des Mille-Îles et le fleuve Saint-Laurent (incluant le lac Saint-Pierre)

Note :

En 2007, de juin à décembre inclusivement, 279 mentions de l'espèce ont été enregistrés par télémétrie dans la rivière Richelieu, le fleuve Saint-Laurent, le lac Saint-Pierre, la rivière des Prairies et la rivière des Mille-Îles et l'embouchure de la rivière Saint-François.

En 2017, 8 individus ont été capturés dont deux dans une petite baie près à l'est de l'île Bouchard, 4 adultes à Contrecoeur, 2 dans l'archipel du lac Saint-Pierre et 1 à Repentigny sur période de mai à septembre. En mai 2019, 1 individu a été capturé à la pêche électrique. En octobre 2020, 3 individus ont été capturés à la pêche électrique.

Meilleure source : Comité Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) des Seigneureries 2006. Atlas des habitats du chevalier cuivré (*Moxostoma hubbsi*) du Saint-Laurent et de ses tributaires. Comité Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) des Seigneureries 67 pages.

Espèce - (no d'occurrence)	Rang de priorité G / N / S	Caractérisation	Latitude / Longitude
<i>Nom commun</i>			Dernière observation
Statut de l'espèce au Québec	Qualité - Précision		
Statut au Québec recommandé	Indice de biodiversité		
<i>Status canadiens (COSEPAC / LEP)</i>	Statut hydrique		
Localisation			

Notropis bifrenatus - (20082)	G3 / N3 / S3	En date du 2016-11-04, cette occurrence contient 764 mentions de l'espèce capturés à l'aide de seine, de seine de rivage, de verveux, de pushnet, de seine à bâtons, de chalut, de filets et de pêche électrique. Entre le 7 novembre 1941 et le 2015-09-18, 18467 individus ont été capturés à l'aide de ces engins. De plus, en mai 2006, 4 individus ont été capturés au pushnet. Au cours des mois de juin à août 2006, 26 individus ont été capturés à la seine. Au mois de mai 2001, un nombre indéterminé d'individus a été capturé au verveux et au filet de dérvie. En avril 2014, 454 individus ont été capturé avec un engin de pêche à trappe, et au mois de septembre environ 142 individus (nombre estimé) ont été capturés à la seine. En 2015, 12 individus ont été capturés à la seine en juin, et 211 autres individus ont été capturés au cours de l'année. En 2016, 81 individus ont été capturés au verveux en avril, 40 individus ont été capturés à la seine en juin, et 187 autres individus ont été capturés au cours de l'année. En 2017, 77 individus ont été capturés à la seine en mai, 4 individus ont été capturés à la seine en juin, 15 individus ont été capturés à la seine en juillet, et 6 individus ont été capturés à la seine en septembre. En 2018, 17 individus ont été capturés avec un engin de pêche à trappe en avril, 58 individus ont été capturés avec un engin de pêche à trappe et 3 à la seine en mai, et 223 individus ont été capturés à la seine en août.	46,235 / -72,887
--------------------------------------	--------------	--	------------------

méné d'herbe 2018-08-15

Vulnérable CD (Passable à faible) - S (Seconde, 150 m)
 Non disponible B4.01
 P (Préoccupante) / P (Préoccupante) Sans objet

Située dans les régions de Lanaudière, de la Montérégie, de la Mauricie et du Centre-du-Québec, cette occurrence est localisée sur tout le périmètre du lac Saint-Pierre et son archipel. Elle contient aussi des observations dans plusieurs tributaires de ce lac, dont la rivière Yamaska et la rivière du Bois-Blanc. / En date du 2016-11-04, cette occurrence contient 764 mentions de l'espèce capturés à l'aide de seine, de seine de rivage, de verveux, de pushnet, de seine à bâtons, de chalut, de filets et de pêche électrique. Entre le 7 novembre 1941 et le 2015-09-18, 18467 individus ont été capturés à l'aide de ces engins. De plus, en mai 2006, 4 individus ont été capturés au pushnet. Au cours des mois de juin à août 2006, 26 individus ont été capturés à la seine. Au mois de mai 2001, un nombre indéterminé d'individus a été capturé au verveux et au filet de dérvie. En avril 2014, 454 individus ont été capturé avec un engin de pêche à trappe, et au mois de septembre environ 142 individus (nombre estimé) ont été capturés à la seine. En 2015, 12 individus ont été capturés à la seine en juin, et 211 autres individus ont été capturés au cours de l'année. En 2016, 81 individus ont été capturés au verveux en avril, 40 individus ont été capturés à la seine en juin, et 187 autres individus ont été capturés au cours de l'année. En 2017, 77 individus ont été capturés à la seine en mai, 4 individus ont été capturés à la seine en juin, 15 individus ont été capturés à la seine en juillet, et 6 individus ont été capturés à la seine en septembre. En 2018, 17 individus ont été capturés avec un engin de pêche à trappe en avril, 58 individus ont été capturés avec un engin de pêche à trappe et 3 à la seine en mai, et 223 individus ont été capturés à la seine en août.

Meilleure source : POISSONSobs. 2011. Banque de données d'observations de poissons, active depuis 2011; continuellement mise à jour. Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ). Gouvernement du Québec, ministère des ressources naturelles et de la faune.

Espèce - (no d'occurrence)	Rang de priorité G / N / S	Caractérisation	Latitude / Longitude
<i>Nom commun</i>			Dernière observation
Statut de l'espèce au Québec	Qualité - Précision		
Statut au Québec recommandé	Indice de biodiversité		
<i>Status canadiens (COSEPAC / LEP)</i>	Statut hydrique		
Localisation			

<i>Percina copelandi</i> - (2186)	G4 / N3 / S3	Il s'agit de la plus grosse occurrence de fouille-roche gris du territoire québécois. La première observation relative à cette occurrence provient d'un échantillonnage à la seine, effectué en juillet 1944 où 2 individus ont été capturés à la seine. Ensuite, en juillet 1972, un autre échantillonnage à la seine a permis la capture d'un individu. En septembre 1995, 5 individus ont été capturés, à la seine. En 1998, 3 individus ont été capturés à la pêche électrique. 1 individu a été capturé à l'aide d'un chalut en 2001. Ensuite, 108 individus ont été capturés à la seine en 2002 et 14 individus en 2003. Un échantillonnage au chalut en octobre 2006 a permis de capturer 12 individus. 39 individus ont été capturés à la seine et au chalut en 2007, un spécimen de plus a été capturé en mai 2007 à l'aide d'un engin indéterminé, 5 individus ont été capturés à la seine de rivage en 2008, ainsi que 10 en 2009. 34 individus ont été capturés en 2010, à la seine. En septembre 2011, 1 individu a été capturé à la seine de rivage. En septembre 2012, 7 individus ont été capturés à la seine et 1 à la pêche électrique. En 2013, 22 individus ont été capturés à la seine et 11 à la pêche électrique. De plus, au mois de septembre 2014, 6 individus ont été échantillonnés à la seine. Puis, finalement, en 2015, 88 individus ont été capturés (73 au chalut et 10 à la seine de rivage). En 2016, 4 individus ont été capturés dans la rivière Saint-François. En 2018, 20 individus ont été capturés à la seine dans la rivière du Loup, à la hauteur de Saint-Léon-le-Grand et Yamachiche. 18 individus ont aussi été capturés dans le lac Saint-Pierre près de l'embouchure de la rivière Nicolet.	46,242 / -72,864
--	--------------	--	------------------

fouille-roche gris

2018-08-14

Vulnérable	BC (Bonne à passable - S (Seconde, 150 m)
Non disponible	B4.07
<i>P (Préoccupante) / P (Préoccupante)</i>	Sans objet

Cette occurrence est située dans les régions du Centre-du-Québec, de la Mauricie, de la Montérégie et de Lanaudière. Elle est localisée dans le fleuve Saint-Laurent, dans le secteur du lac Saint-Pierre et de son archipel. L'occurrence inclut aussi une partie de la rivière Richelieu, jusqu'à la passe migratoire Vianney-Legendre à Saint-Ours, une partie de la rivière-du-Loup jusqu'à la ville de Devault et finalement une partie de la rivière Saint-François jusqu'au bassin Pkwabagôik dans la municipalité de Saint-Bonaventure. / Il s'agit de la plus grosse occurrence de fouille-roche gris du territoire québécois. La première observation relative à cette occurrence provient d'un échantillonnage à la seine, effectué en juillet 1944 où 2 individus ont été capturés à la seine. Ensuite, en juillet 1972, un autre échantillonnage à la seine a permis la capture d'un individu. En septembre 1995, 5 individus ont été capturés, à la seine. En 1998, 3 individus ont été capturés à la pêche électrique. 1 individu a été capturé à l'aide d'un chalut en 2001. Ensuite, 108 individus ont été capturés à la seine en 2002 et 14 individus en 2003. Un échantillonnage au chalut en octobre 2006 a permis de capturer 12 individus. 39 individus ont été capturés à la seine et au chalut en 2007, un spécimen de plus a été capturé en mai 2007 à l'aide d'un engin indéterminé, 5 individus ont été capturés à la seine de rivage en 2008, ainsi que 10 en 2009. 34 individus ont été capturés en 2010, à la seine. En septembre 2011, 1 individu a été capturé à la seine de rivage. En septembre 2012, 7 individus ont été capturés à la seine et 1 à la pêche électrique. En 2013, 22 individus ont été capturés à la seine et 11 à la pêche électrique. De plus, au mois de septembre 2014, 6 individus ont été échantillonnés à la seine. Puis, finalement, en 2015, 88 individus ont été capturés (73 au chalut et 10 à la seine de rivage). En 2016, 4 individus ont été capturés dans la rivière Saint-François. En 2018, 20 individus ont été capturés à la seine dans la rivière du Loup, à la hauteur de Saint-Léon-le-Grand et Yamachiche. 18 individus ont aussi été capturés dans le lac Saint-Pierre près de l'embouchure de la rivière Nicolet.

Meilleure source : POISSONSobs. 2011. Banque de données d'observations de poissons, active depuis 2011; continuellement mise à jour. Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ). Gouvernement du Québec, ministère des ressources naturelles et de la faune.



SGBIO

Système Géomatique de l'Information sur la Biodiversité

2 – Nombre total d'espèces pour cette requête : 18

Nom latin

Nom commun Statut canadien Cosepac / Lep	Rangs de priorité			Statut	Total Requête	Nombre d'occurrences dans votre sélection										Nombre au Québec**	
	G	N	S			A	B	C	D	X	H	F	E	I	Autres*		
<i>Acipenser fulvescens</i> esturgeon jaune X (Aucun) / X (Aucun)	G3G4	N3	S3S4	Susceptible	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	26
<i>Ammocrypta pellucida</i> dard de sable M (Menacée) / M (Menacée)	G4	N2	S2	Menacée	3	0	1	0	0	0	0	1	0	1	0	0	34
<i>Ammospiza nelsoni</i> bruant de Nelson NEP (Non en péril) / X (Aucun)	G5	N5B,N5M	S3B	Susceptible	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	44
<i>Asio flammeus</i> hibou des marais M (Menacée) / P (Préoccupante)	G5	N4B,N3N, N4M	S3B	Susceptible	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	58
<i>Chaetura pelagica</i> martinet ramoneur M (Menacée) / M (Menacée)	G5	N3B,N3M	S2B	Susceptible	2	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	226
<i>Cistothorus platensis</i> troglodyte à bec court NEP (Non en péril) / X (Aucun)	G5	N5B,N5M	S2B	Susceptible	5	0	0	0	0	0	1	0	0	4	0	0	35
<i>Coturnicops noveboracensis</i> râle jaune P (Préoccupante) / P (Préoccupante)	G4	N3N4B,N UM	S3B	Menacée	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	32

2 – Nombre total d'espèces pour cette requête : 18

Nom latin

Nom commun Statut canadien Cosepac / Lep	Rangs de priorité			Statut	Total Requête	Nombre d'occurrences dans votre sélection										Nombre au Québec**	
	G	N	S			A	B	C	D	X	H	F	E	I	Autres*		
<i>Falco peregrinus</i> faucon pèlerin X (Aucun) / X (Aucun)	G4	N3N4B,N2 N,N3N4M	S4B	Vulnérable	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	344
<i>Graptemys geographica</i> tortue géographique P (Préoccupante) / P (Préoccupante)	G5	N3	S3	Vulnérable	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	32	
<i>Haliaeetus leucocephalus</i> pygargue à tête blanche NEP (Non en péril) / X (Aucun)	G5	N5B,N5N, N5M	S4	Vulnérable	3	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	300	
<i>Ixobrychus exilis</i> petit blongios M (Menacée) / M (Menacée)	G5	N3B,N3M	S2B	Vulnérable	4	0	1	1	0	0	0	0	2	0	0	86	
<i>Lanius ludovicianus</i> pie-grièche migratrice VD (En voie de disparition) / VD (En voie de disparition)	G4	N3B,N3M	S1B	Menacée	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	
FAUNE																	
<i>Leptodea fragilis</i> leptodée fragile X (Aucun) / X (Aucun)	G5	N4	S2	Susceptible	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	8	
<i>Melanerpes erythrocephalus</i> pic à tête rouge VD (En voie de disparition) / M (Menacée)	G5	N3N4B,N UM	S1B	Menacée	2	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	5	

2 – Nombre total d'espèces pour cette requête : 18

Nom latin

Nom commun Statut canadien Cosepac / Lep	Rangs de priorité			Statut	Total Requête	Nombre d'occurrences dans votre sélection										Nombre au Québec**	
	G	N	S			A	B	C	D	X	H	F	E	I	Autres*		
<i>Moxostoma carinatum</i> chevalier de rivière P (Préoccupante) / P (Préoccupante)	G4	N3	S2S3	Vulnérable	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	14
<i>Moxostoma hubbsi</i> chevalier cuivré VD (En voie de disparition) / VD (En voie de disparition)	G1	N1	S1	Menacée	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	2
<i>Notropis bifrenatus</i> ménégon d'herbe P (Préoccupante) / P (Préoccupante)	G3	N3	S3	Vulnérable	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	31
<i>Percina copelandi</i> fouille-roche gris P (Préoccupante) / P (Préoccupante)	G4	N3	S3	Vulnérable	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	72
Totaux:					31	0	3	3	0	2	5	0	18	0	0		

* Cette colonne compile les occurrences introduites, réintroduites et/ou restaurées pour chaque espèce suivie au CDPNQ.

** Les occurrences de qualités F, H, X ou compilées dans la colonne «Autres» ne sont pas comptabilisées dans ce nombre.

Signification des termes et symboles utilisés

Espèce : Le mot espèce est employé dans un sens très large, comprenant les sous-espèces, variétés et populations. Le symbole P (population) suivi d'un chiffre correspondant au numéro de la région administrative du Québec (ministère des Ressources naturelles, 1997) et inscrit après le nom d'une espèce indique une espèce menacée ou vulnérable dans cette partie seulement de son aire de répartition québécoise : P01 : Bas-Saint-Laurent; P05 : Estrie; P07 : Outaouais; P09 : Côte-Nord; P11 : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, P12 : Chaudière-Appalaches; P15 : Laurentides

Espèces menacées ou vulnérables : Cette expression comprend les espèces désignées et celles susceptibles d'être ainsi désignées légalement selon la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (L.R.Q., c. E-12.01)

Rang de priorité : Rang décroissant de priorité pour la conservation (de 1 à 5), déterminé selon trois échelles : G (globale; l'aire de répartition totale) N (nationale; le pays) et S (subnationale; la province ou l'État) en tenant compte principalement de la fréquence et de l'abondance de l'élément.

- 1: En danger critique
- 2: En danger
- 3: Vulnérable
- 4: Apparemment sécuritaire
- 5: Sécuritaire

Seuls les rangs 1 à 3 traduisent un certain degré de précarité. Dans certains cas, les rangs numériques sont remplacés ou nuancés par les cotes suivantes : B: population animale reproductrice (breeding); H: historique, non observé au cours des 20 dernières années (sud du Québec) ou des 40 dernières années (nord du Québec); M: population animale migratrice; N: population animale non reproductrice; NA: présence accidentelle / exotique / hybride / présence potentielle / présence rapportée mais non caractérisée / présence rapportée mais douteuse / présence signalée par erreur / synonymie de la nomenclature / existant, sans occurrence répertoriée; NR: rang non attribué; Q: statut taxinomique douteux; T: taxon infra-spécifique ou population isolée; U: rang impossible à déterminer; X: éteint ou extirpé; ?: indique une incertitude

Statut au Québec : Statut défini selon la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (L.R.Q., c. E-12.01). Menacée: espèce désignée menacée (dont la disparition est appréhendée); Vulnérable: espèce désignée vulnérable (dont la survie est précaire, sans que la disparition soit appréhendée); Susceptible d'être désignée: espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable, figurant sur la liste publiée à la Gazette officielle du Québec. Il existe également d'autres statuts utilisés à l'interne au CDPNQ, à des fins administratives : non suivie, retirée, candidate, disparue

Statut au Québec recommandé : Statut recommandé par le Comité avisier pour une désignation à venir en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (L.R.Q., c. E-12.01). Menacée: espèce désignée menacée (dont la disparition est appréhendée); Vulnérable: espèce désignée vulnérable (dont la survie est précaire, sans que la disparition soit appréhendée); Susceptible d'être désignée: espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable.

Statut COSEPAC (COSEWIC) : Les catégories de risque au Canada, définies selon le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC; Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada (COSEWIC)). C: candidate; D: disparue; DI: données insuffisantes; DP: disparue du pays; M: menacée; NEP: non en péril; P: préoccupante; VD: en voie de disparition; X: aucun

Statut LEP : Les catégories de risque au Canada, définies selon la Loi sur les espèces en péril (L.C. 2002, ch. 29). DP: disparue du pays; M: menacée; P: préoccupante; VD: en voie de disparition; X: aucun

Qualité des occurrences : Rangs de base caractérisant la viabilité des espèces. A: excellente; B: bonne; C: passable; D: faible; E: existante, à caractériser; F: non retrouvée; H: historique; X: extirpée; U: impossible à attribuer; NR: non attribuée; ? : indique une incertitude; AB (=A): excellente à bonne; AC (=B): excellente à passable; BC (=B): bonne à passable; CD (=C): passable à faible; R: réintroduite ou restaurée; I: introduite

Précision des occurrences : Indique le niveau de précision de la localisation de l'occurrence. S: <= 150 m de rayon; M: <= 1,5 km de rayon; G: <= 8 km de rayon; U: > 8 km de rayon

Statut hydrique : Indique l'affinité avec les milieux humides chez les plantes vasculaires. OBL: Presque exclusivement restreintes aux milieux humides; FACH : Généralement restreintes aux milieux humides; FAC: Se trouvent autant dans les milieux humides que les milieux terrestres; FACT : Facultative des milieux terrestres; TER: Terrestre; NI :N on indicatrice.

Indice de biodiversité : Attribué aux occurrences, seules ou regroupées, indique les territoires qui peuvent être considérés importants pour la ou les espèces représentées et la pertinence de protection de la ou des populations concernées (actualité de la ou des données, nombre d'individus évalué et significatif). B1: Exceptionnel; B2: Très élevé; B3: Élevé; B4: Modéré; B5: Marginal. Les territoires avec un indice de biodiversité de B1 à B3 sont considérés comme d'intérêt le plus significatif pour la conservation

Acronymes des herbiers : BL : MARCEL BLONDEAU; BM : Natural history museum; CAN : Musées nationaux; CCO : Université de Carleton; DAO : Agriculture Canada; DS : California academy of sciences; F : Field museum of natural history; GH : Gray; GR : Christian Grenier; ILL : University of Illinois; JEPS : Jepson herbarium; K : kew; LG : Université de Liège; MI : Université du Michigan; MO : Missouri; MT : MLCP (fusionné à MT); MT : Marie-Victorin; MTMG : Université McGill; NB : University of New Brunswick; NY : New York; OSC : Oregon state university; PM : Pierre Morisset; QFA : Louis-Marie; QFB-E : Forêts Canada; QFS : Université Laval; QK : Fowler; QSF : SCF; QUE : Québec; SFS : Rolland-Germain; TRTE : Toronto; UC : University of California; UQTA : Université du Québec; US : Smithsonian; V : Royal British Columbia museum; WAT : Waterloo university; WS : Washington state

CRITÈRES POUR L'ATTRIBUTION D'UN INDICE DE BIODIVERSITÉ À UNE OCCURENCE
(adapté de The Nature Conservancy 1994 et 1996)

Indice	Sous- indice	Critères
B1	.01	Unique occurrence au monde d'espèce G1
	.02	Unique occurrence au Québec d'espèce G1
	.03	Unique occurrence au Québec d'espèce G2
	.04	Unique occurrence au Québec d'espèce G3
	.05	Occurrence d'excellente qualité d'espèce G1
	.07	Unique occurrence au Québec d'espèce S1
	B2	.01
.02		Occurrence d'excellente à bonne qualité d'espèce G2
.03		Occurrence d'excellente qualité d'espèce G3
.04		Occurrence d'excellente qualité d'espèce S1
B3	.01	Occurrence de qualité passable d'espèce G2
	.02	Occurrence de bonne qualité d'espèce G3
	.03	Occurrence de bonne qualité d'espèce S1
	.05	Occurrence d'excellente qualité d'espèce S2
	.11	Occurrence de bonne qualité d'espèce S2
B4	.01	Occurrence de qualité passable d'espèce G3
	.02	Occurrence de qualité passable d'espèce S1
	.03	Occurrence d'excellente qualité d'espèce S3
	.07	Occurrence de bonne qualité d'espèce S3
B5	.01	Occurrence de qualité passable d'espèce S2
	.03	Occurrence de qualité passable d'espèce S3
	.04	Occurrence parmi les cas suivants : qualité faible, historique, présence contrôlée (existant)



Le 14 juin 2021

Pascal Guérin
M. Sc., Biologie - Professionnel en environnement
Environnement
WSP (Québec)
1135, boulevard Lebourgneuf
Québec (Québec) G2K 0M5 CANADA

N/Réf.: 14747

Objet : Informations fauniques dans le cadre du projet de caractérisation écologique à Sainte-Anne-de-Sorel

En réponse à votre demande d'information faunique (DIF) reçue le 5 mai 2021 concernant le sujet en rubrique, voici une description des banques de données consultées et des informations que nous y avons extraites touchant votre secteur d'étude. Veuillez joindre cette lettre-ci et les pièces jointes à toute demande de certificat d'autorisation, d'autorisation ou de permis.

- Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ)

Le CDPNQ collige, analyse et diffuse l'information disponible sur les éléments prioritaires de la biodiversité. Pour les espèces fauniques, le traitement est assuré par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), tandis que les espèces floristiques sont sous la responsabilité du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

Depuis 1988, les données provenant de différentes sources (spécimens d'herbiers et de musées, littérature scientifique, inventaires récents, etc.) sont intégrées graduellement au système de gestion de données. Les informations consignées reflètent l'état des connaissances. Certaines portions du territoire sont méconnues et une partie des données existantes n'est pas encore intégrée au système, présente des lacunes quant à la précision géographique ou encore, a besoin d'être actualisée ou davantage documentée. Ainsi, la banque de données ne fait pas de distinction entre les portions de territoires reconnues comme étant dépourvues de telles espèces et celles non inventoriées. Pour ces raisons, l'avis du CDPNQ concernant la présence, l'absence ou l'état des espèces en situation précaire d'un territoire particulier n'est jamais définitif et ne doit pas être considéré comme un substitut aux inventaires de terrain requis dans le cadre des évaluations environnementales.

Selon la potentialité du territoire concerné, il peut s'avérer opportun de réaliser un inventaire de terrain, soit pour vérifier la localisation exacte ou la persistance des espèces rapportées, ou encore pour vérifier si des espèces potentielles non signalées jusqu'à maintenant sont présentes dans la zone à l'étude. En effet, l'information sur la localisation d'une mention est souvent imprécise mais indique que ces espèces peuvent être présentes dans la zone à l'étude si elle compte des habitats propices. Pour mieux connaître quelles espèces pourraient habiter les types d'habitats du territoire à l'étude, on peut consulter les fiches descriptives des espèces de la faune vertébrée menacées, vulnérables ou susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec (voir le site Internet <http://www3.mffp.gouv.qc.ca/faune/especes/menacees/liste.asp>). Dans l'éventualité d'une étude sur le terrain, la page internet suivante permet de signaler une espèce animale vertébrée ou végétale suivie par le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ)

<http://www.cdpnq.gouv.qc.ca/espece.htm>.

Après la consultation de la banque de données du CDPNQ, nous vous avisons de la présence, sur le territoire de votre projet ou à l'intérieur d'un périmètre d'influence de ce dernier, de mentions d'espèces animales menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées ou d'intérêt pour le CDPNQ. Le rapport des mentions se retrouve dans le fichier « CDPNQ.pdf » et la localisation de ces mentions est indiqué sur le fichier « Carte_faunique.pdf ». Les deux pièces sont jointes à votre courriel.

Le fichier intitulé «CDPNQ_?_km.zip » contient une extraction de la classe d'entité polygonale de notre répertoire sur les espèces animales désignées ou susceptibles d'être ainsi désignées menacées ou vulnérables. Il contient toute la description figurant au rapport d'occurrences.

Ces données sont confidentielles et transmises seulement à des fins de recherche, de conservation et de gestion du territoire. Afin de mieux protéger les espèces en cause, notamment de la récolte, nous exigeons que ces informations ne soient pas divulguées à un tiers et qu'elles soient employées seulement dans le contexte de la présente demande.

Pour faire mention des documents fournis, nous suggérons la formulation suivante :

Citation générale :

Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec. Mois, année. Extractions du système de données pour le territoire de Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), Québec. x pages.

Citation d'un rapport en particulier :

Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec. Mois, année. Titre du rapport. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), Québec. x pages.

Pour une donnée en particulier, l'auteur doit être cité et son autorisation accordée avant diffusion dans une publication.».

Pour en savoir davantage sur le CDPNQ, veuillez consulter le site web www.cdpnq.gouv.qc.ca.

- Habitats fauniques cartographiés

La consultation des plans légaux des habitats fauniques (héronnière, aire de confinement du cerf de Virginie, habitat du rat musqué, etc.) révèle qu'il n'y a aucun habitat faunique cartographié dans votre secteur d'intérêt. Les habitats fauniques cartographiés sont protégés sur les terres et l'eau de tenure publique (y compris celles du gouvernement du Québec), soit là où le règlement de protection des habitats fauniques s'applique. Toute activité susceptible de modifier un habitat faunique protégé requiert une autorisation en vertu de l'article 128.7 de la Loi sur la Conservation et la Mise en Valeur de la Faune. Compte-tenu que dans nos régions administratives, une très large proportion du milieu terrestre est de tenure privée et que le territoire privé ne fait pas nécessairement l'objet d'inventaires fauniques systématiques, une évaluation environnementale devrait comporter des observations et des relevés sur le terrain.

Notez que l'habitat du poisson n'est cartographié car sa définition légale fait en sorte qu'il est protégé partout où il pourrait y avoir du poisson. Donc, son absence sur une carte ne signifie pas qu'une autorisation du MFFP et du MPO ne sont pas nécessaires si on réalise une activité dans l'habitat du poisson. Veuillez lire attentivement les rubriques ci-bas sur l'habitat du poisson.

- Faune ichtyenne présente

Un rapport contenant la liste des espèces de poissons capturés dans les pêches expérimentales dans ce secteur, leur statut en vertu de la Loi sur les espèces menacées et vulnérables, ainsi que les dates de protection de leurs activités de reproduction, intitulé « Liste_poisson... .pdf. » est joint à cette lettre, ainsi qu'une carte localisant les pêches intitulée « carte_faunique.pdf ». Notez que nos inventaires ne sont pas systématiques dans l'espace et dans le temps. Il est alors important de compléter les données avec des études sur le terrain, au besoin.

- Lieu de reproduction des poissons

La consultation de nos cartes d'inventaire révèle aucune observation de lieu de reproduction du poisson (frayères, aires d'alevinage, etc...) dans votre secteur d'intérêt. Notez toutefois que notre territoire ne fait pas l'objet d'inventaires fauniques systématiques. C'est pourquoi des observations et des relevés sur le terrain sont recommandés pour bien documenter une évaluation environnementale.

L'absence de lieux de reproduction du poisson ne signifie pas qu'une autorisation du MFFP ou du MPO n'est pas nécessaire pour réaliser l'activité. SVP, lire attentivement les rubriques ci-bas sur l'habitat du poisson.

- Habitat du poisson - Règlement du Québec

Notez que l'habitat du poisson est protégé par le règlement sur les habitats fauniques (du Québec) partout où il pourrait y avoir du poisson, sous la cote des crues de récurrence de 2 ans. Cette définition légale fait en sorte que l'habitat du poisson n'est pas cartographié sur un plan légal des habitats fauniques tel que le sont les autres types d'habitats fauniques protégés. Il est important de savoir qu'UNE AUTORISATION DU MFFP en vertu de l'article 128.7 de la Loi sur la Conservation et la Mise en Valeur de la Faune EST NÉCESSAIRE avant de réaliser toute activité, telle installer un émissaire, stabiliser la rive ou réparer un muret, dans l'habitat du poisson, s'il est situé dans des eaux de tenure publique. Le formulaire de demande d'autorisation se trouve à la page Internet suivante : Demande d'autorisation pour une activité dans un habitat faunique : (<ftp://transfert.mffp.gouv.qc.ca/Public/Reg16/Instructions/>). Des instructions plus détaillées sur comment présenter une demande d'autorisation selon le type d'activité sont disponibles en adressant un message électronique à Monteregie.faune.autorisation@mffp.gouv.qc.ca.

- Habitat du poisson - Règlement fédéral

Il est important de noter que tout habitat du poisson, de tenure privée et publique, est aussi protégé en vertu de la Loi sur les pêches du Canada. Pour connaître les exigences en vertu de la législation fédérale, référez-vous au site internet de Pêches et Océans Canada : <https://www.dfo-mpo.gc.ca/pnw-ppe/mesures-mesures-fra.html>.

Pour la région du Québec, vous pouvez adresser votre demande à :

Programme de protection du poisson et de son habitat
Pêches et Océans Canada
850 de la Mer Rd
P.O. Box 1000
Mont-Joli QC
G5H 3Z4
Téléphone : 1-877-722-4828
Télécopieur : 418-775-0658
Courriel : habitat-qc@dfo-mpo.gc.ca

À cet envoi est joint un document d'application générale pour la protection de l'habitat du poisson dans les petits cours d'eau ainsi qu'un tableau faisant état des périodes de protection pour assurer le succès de la reproduction du poisson dans les régions que nous desservons.

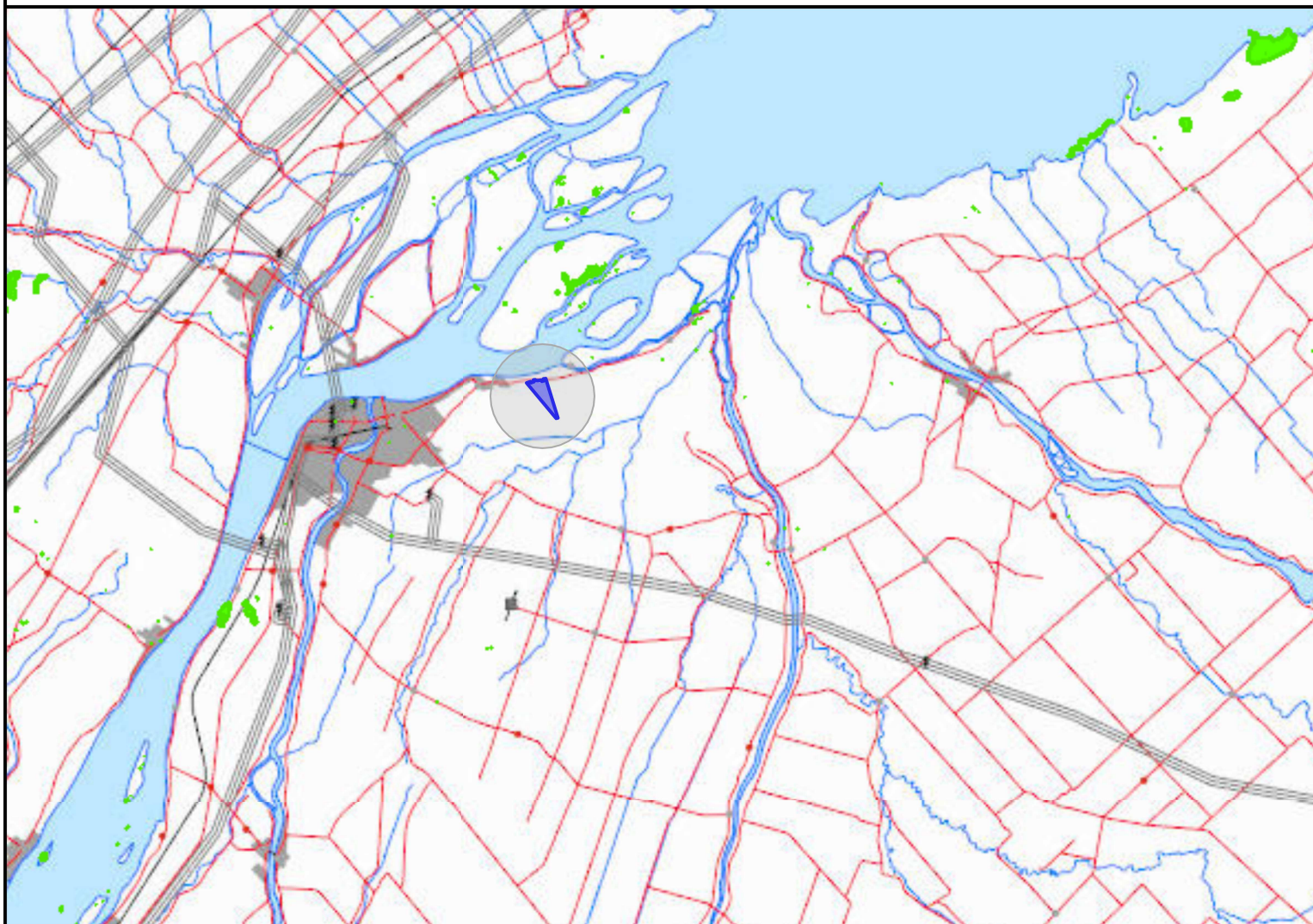
J'espère que ces renseignements répondent à vos besoins. Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.



/MLG

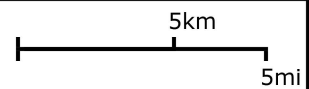
Matthew Labrèche Goudreau
Technicien de la faune

Projet Ste-Anne-de-Sorel 210505



- ▲ Lot_Ste-Anne.kmz
-
- ▲ Espèces végétales désignées et susceptibles
- Plantes
- ▲ Frontières du Québec
- Frontière internationale
- Frontière interprovinciale
- Frontière

Échelle : 1 / 250 000



Source(s) des données :
Carte à titre de support visuel seulement

Certaines données peuvent ne pas être incluses dans le © Gouvernement du Québec.
© Gouvernement du Québec, 2021

Environnement
et Lutte contre
les changements
climatiques
Québec

Préparé par:
Isabelle Bilodeau
Communications Longueuil (A)
2021-05-13

ANNEXE

2

ANNEXE PHOTOS



Photo 1 : Station MH3B (marécage arborescent)



Photo 2 : Profil de sol de la station MH3B (marécage arborescent)



Photo 3 : Friche herbacée



Photo 4 : Profil de sol de la friche herbacée



Photo 5 : Marais



Photo 6 : Profil de sol de la station MH2 (marais)



Photo 8 : Station MH1A (marais)



Photo 9 : Station MH1D (eau peu profonde)



Photo 10 : Salicaire commune, espèce exotique envahissante



Photo 11 : Alpiste faux-roseau, espèce exotique envahissante



Photo 12 : Roseau commun, espèce exotique envahissante



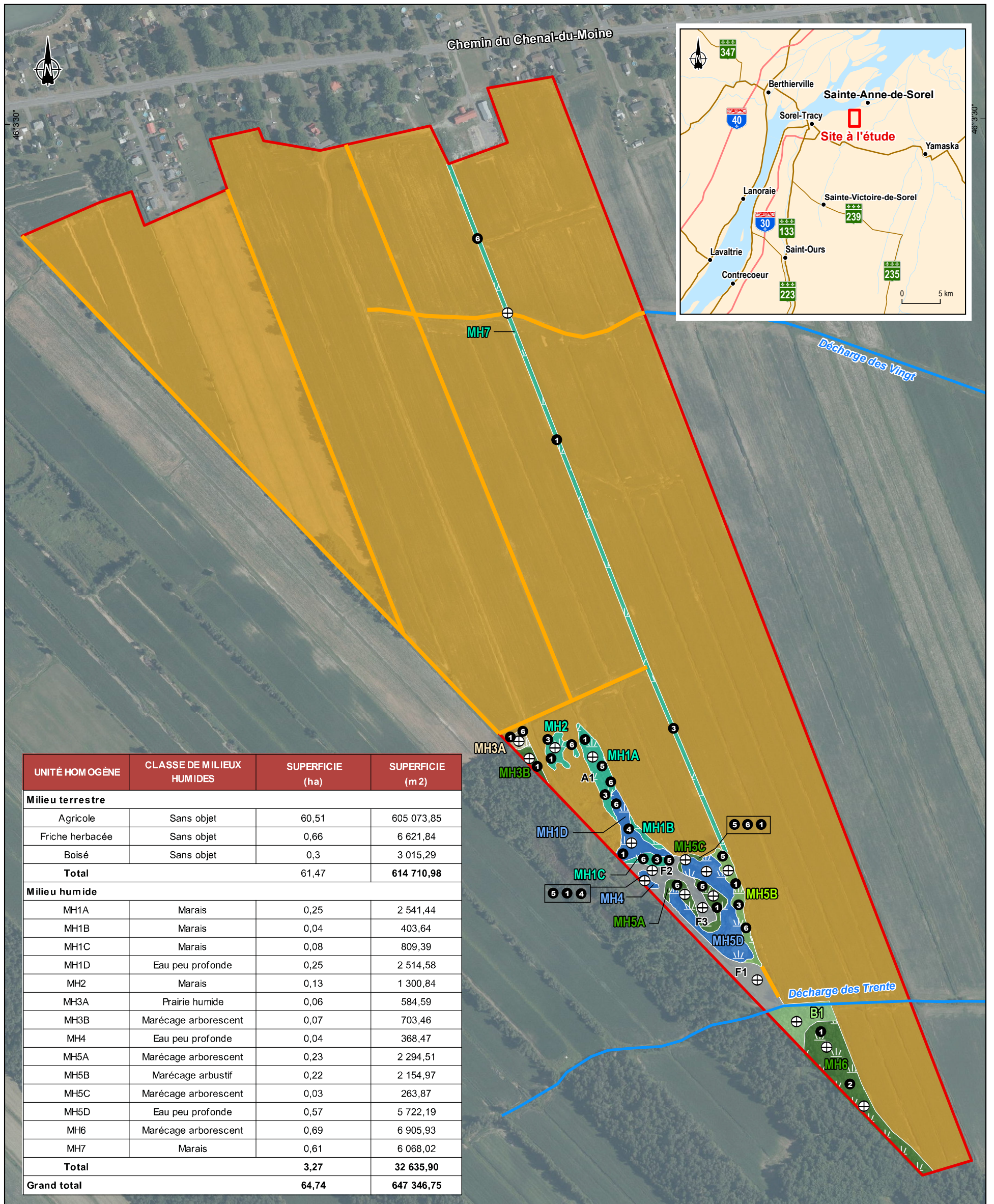
Photo 13 : Brome inerme, espèce exotique envahissante



ANNEXE

3

CARTE DE LOCALISATION DU SITE À L'ÉTUDE



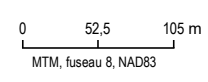
- Site à l'étude
 - Fossé de drainage
 - Cours d'eau
 - ⊕ Station de caractérisation
- Unités homogènes de végétation**
- Agricole
 - Boisé
 - Eau peu profonde
 - Marais
 - Marécage arborescent
 - Marécage arbustif
 - Prairie humide
 - Friche herbacée

- Espèces exotiques envahissantes (EEE)**
- ❶ Alpiste roseau (*Phalaris arundinacea*)
 - ❷ Brome inerme (*Bromus inermis*)
 - ❸ Butome à ombelle (*Butomus umbellatus*)
 - ❹ Hydrocharide grenouillette (*Hydrocharis morsus-ranae*)
 - ❺ Roseau commun (*Phragmites australis*)
 - ❻ Salicaire commune (*Lythrum salicaria*)

FRUITS DES ÎLES INC.
 Caractérisation biologique à Sainte-Anne-de-Sorel
 Sainte-Anne-de-Sorel, Québec

Carte 1
 Caractérisation biologique

Sources :
 BDGA, 1/1 000 000, MERN, 2014
 Photos aériennes : Photos aériennes de l'inventaire écoforestier, 2018



Avril 2023

Préparation : J. Tremblay
 Dessin : E. Rémillard
 Approbation S. Gamache
 211_03131_00_CB_c1_cbio_SteAnne_wspq_230426.mxd



La précision des limites et les mesures montrées sur ce document ne doivent pas servir à des fins d'ingénierie ou de délimitation foncière. Aucune analyse foncière n'a été effectuée par un arpenteur-géomètre.

ANNEXE

4

FICHES DE CARACTÉRISATION DES MILIEUX HUMIDES

ANNEXE

5

**LISTE DES ESPÈCES DE
POISSON CAPTURÉES DANS
LA RIVIÈRE POT-AU-BEURRE
(MFFP)**

Liste des espèces de poisson capturées dans un plan d'eau

Poisson	Genre	Espèce	Statut	Période de protection des activités de reproduction		
				Date de début	Date de fin	Type*
<u>Plan d'eau:</u>		RIVIÈRE POT AU BEURRE				
poisson-castor	Amia	calva		01 mai	15 juin	B.2.5
barbotte brune	Ameiurus	nebulosus		15 mai	01 juil.	B.2.7
crapet de roche	Ambloplites	rupestris		01 juin	15 juil.	B.2.2
anguille d'Amérique	Anguilla	rostrata	Susceptible	15 juin	15 sept.	
meunier noir	Catostomus	commersonii		01 avr.	01 juin	A.1.2
épinoche à cinq épines	Culaea	inconstans				B.2.4
carpe	Cyprinus	carpio		01 juin	15 juil.	A.1.4
cyprin sp	sp	sp		15 mai	01 sept.	
méné bleu	Cyprinella	spiloptera				A.2.4
alose à gésier	Dorosoma	cepedianum				A.1.2
brochet d'Amérique	Esox	americanus americanus		01 avr.	01 juin	
grand brochet	Esox	lucius		01 avr.	01 juin	A.1.5
maskinongé	Esox	masquinongy		15 avr.	15 juin	A.1.5
raseux-de-terre noir	Etheostoma	nigrum				B.2.7
Raseux-de-terre noir ou gris	Etheostoma	nigrum ou olmstedii				

Source:

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec. 2018. Banque de données des résultats de pêches expérimentales - "Feuilles de pêche" - données de 1928 à 2017. Direction de la gestion de la faune de l'Estrie, de Montréal, de la Montérégie et de Laval. ~270 000 enregistrements.

Liste des espèces de poisson capturées dans un plan d'eau

Poisson	Genre	Espèce	Statut	Période de protection des activités de reproduction		
				Date de début	Date de fin	Type*
raseux-de-terre gris	Etheostoma	olmstedii				
dard sp	Dard sp	sp				
fondule barré	Fundulus	diaphanus		15 mai	15 août	A.1.5
méné d'argent	Hybognathus	regius				
Méné laiton ou d'argent	Hybognathus	sp				
crayon-d'argent	Labidesthes	sicculus		01 juin	01 août	A.1.4
crapet soleil	Lepomis	gibbosus		15 mai	15 juil.	B.2.2
lotte	Lota	lota				A.1.2
méné à nageoires rouges	Luxilus	cornutus		15 mai	15 juil.	A.2.3
achigan à petite bouche	Micropterus	dolomieu		01 mai	01 août	B.2.2
achigan à grande bouche	Micropterus	salmoides		01 mai	01 août	B.2.2
chevalier blanc	Moxostoma	anisurum		01 mai	15 juin	A.1.3
chevalier rouge	Moxostoma	macrolepidotum		15 avr.	15 juin	A.1.3
gobie à taches noires	Neogobius	melanostomus				
méné émeraude	Notropis	atherinoides		15 mai	01 sept.	A.1.1
méné d'herbe	Notropis	bifrenatus	Vulnérable			A.1.5

Source:

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec. 2018. Banque de données des résultats de pêches expérimentales - "Feuilles de pêche" - données de 1928 à 2017. Direction de la gestion de la faune de l'Estrie, de Montréal, de la Montérégie et de Laval. ~270 000 enregistrements.

Liste des espèces de poisson capturées dans un plan d'eau

Poisson	Genre	Espèce	Statut	Période de protection des activités de reproduction		
				Date de début	Date de fin	Type*
méné jaune	Notemigonus	crysoleucas		01 mai	01 août	A.1.5
chat-fou brun	Noturus	gyrinus				
méné à museau noir	Notropis	heterolepis				A.1.5
méné à tache noire	Notropis	hudsonius				A.1.2
méné à tête rose	Notropis	rubellus	Susceptible	15 mai	15 juil.	
méné paille	Notropis	stramineus				
méné pâle	Notropis	volucellus				A.1.5
fouille-roche zébré	Percina	caprodes				A.2.3
perchaude	Perca	flavescens		01 avr.	01 juin	A.1.4
omisco	Percopsis	omisco				A.1.3
méné ventre rouge	Phoxinus	eos				
méné à museau arrondi	Pimephales	notatus		15 mai	01 sept.	B.2.7
méné à grosse tête	Pimephales	promelas		15 mai	01 sept.	B.2.7
marigane noire	Pomoxis	nigromaculatus		01 juin	01 août	B.2.5
doré jaune	Sander	vitreus		01 avr.	01 juin	A.1.2
mulet à cornes	Semotilus	atromaculatus		01 mai	01 août	

Source:

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec. 2018. Banque de données des résultats de pêches expérimentales - "Feuilles de pêche" - données de 1928 à 2017. Direction de la gestion de la faune de l'Estrie, de Montréal, de la Montérégie et de Laval. ~270 000 enregistrements.

Poisson	Genre	Espèce	Statut	Période de protection des activités de reproduction		
				Date de début	Date de fin	Type*
ouitouche	Semotilus	corporalis				A.2.3
ombre de vase	Umbra	limi		15 avr.	01 juin	B.1.4

* Ces éléments d'information sont tirées de:

La Violette, Nathalie, Denis Fournier, Pierre Dumont, and Yves Mailhot. 2003. Caractérisation Des Communautés de Poissons et Développement D'un Indice D'intégrité Biotique Pour Le Fleuve Saint-Laurent, 1995-1997. Société de la faune et des parcs du Québec, Direction de la recherche sur la faune, MRNF. 237 pages.

Légende pour les types de reproduction:

A. 1. 1
 Type de reproduction: 1= pélagophile; 2= lithopélagophile; 3= lithophile; 4= ohvtolithophile; 5= ohvtophile; 6=psammophile; 7=spéléophile
 Positionnement des oeufs: 1=dispersion libre; 2=camouflage des pontes
 Pas de soins parentaux après la ponte ("nonguarders")

B. 1. 1
 Type de reproduction: 1= pélagophile; 2= lithopélagophile; 3= lithophile; 4= ohvtolithophile; 5= ohvtophile; 6=psammophile; 7=spéléophile
 Substrat: 1=sélection d'un substrat approprié; 2=construction d'un nid
 Avec soins parentaux après la ponte ("guarders")

Source:

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec. 2018. Banque de données des résultats de pêches expérimentales - "Feuilles de pêche" - données de 1928 à 2017. Direction de la gestion de la faune de l'Estrie, de Montréal, de la Montérégie et de Laval. ~270 000 enregistrements.

ANNEXE

6

**LISTE DES ESPÈCES
EXOTIQUES ENVAHISSANTES
PRIORITAIRES ET À
SURVEILLER AU QUÉBEC**

Plantes exotiques envahissantes nuisibles à la biodiversité

Listes des espèces prioritaires et à surveiller au Québec¹

CATÉGORIE 1 : ESPÈCES PRIORITAIRES

Plantes vasculaires exotiques envahissantes nuisibles à la biodiversité ou au fonctionnement des écosystèmes naturels en contexte québécois, ou fortement suspectées d'être nuisibles dans l'état actuel des connaissances. Toutes ces espèces sont présentes (naturalisées) au Québec.

Nom français	Nom latin	Habitat préférentiel ²				
		A	H	R	To	Tf
Alliaire officinale	<i>Alliaria petiolata</i>					
Alpiste roseau	<i>Phalaris arundinacea</i>					
Berce du Caucase	<i>Heracleum mantegazzianum</i>					
Châtaigne d'eau	<i>Trapa natans</i>					
Dompte-venin de Russie	<i>Vincetoxicum rossicum</i>					
Dompte-venin noir	<i>Vincetoxicum nigrum</i>					
Érable de Norvège	<i>Acer platanoides</i>					
Hydrocharide grenouillette	<i>Hydrocharis morsus-ranae</i>					
Impatiente glanduleuse	<i>Impatiens glandulifera</i>					
Myriophylle à épis	<i>Myriophyllum spicatum</i>					
Nerprun bourdaine	<i>Frangula alnus</i>					
Nerprun cathartique	<i>Rhamnus cathartica</i>					
Potamot crépu	<i>Potamogeton crispus</i>					
Renouée de Bohême	<i>Reynoutria xbohemica</i>					
Renouée de Sakhaline	<i>Reynoutria sachalinensis</i>					
Renouée du Japon	<i>Reynoutria japonica</i>					
Roseau commun	<i>Phragmites australis</i> subsp. <i>australis</i>					
Stratiote faux-aloès	<i>Stratiotes aloides</i>					

¹ Ces listes ne sont pas définitives et pourraient être modifiées advenant la détection de nouvelles plantes exotiques envahissantes ou l'acquisition de nouvelles données.

² Habitat préférentiel :

A aquatique, **H** milieu humide, **R** rive, **To** terrestre ouvert, **Tf** terrestre fermé

CATÉGORIE 2 : ESPÈCES À SURVEILLER

Plantes vasculaires exotiques envahissantes potentiellement nuisibles à la biodiversité ou au fonctionnement des écosystèmes naturels, mais dont l'état actuel des connaissances ne permet pas d'en évaluer clairement l'effet en contexte québécois. Ces espèces sont naturalisées au Québec, ou sont susceptibles de le devenir à plus ou moins brève échéance étant donné leur présence dans les provinces ou états voisins.

Nom français	Nom latin	Habitat préférentiel ¹				
		A	H	R	To	Tf
Anthriscue des bois	<i>Anthriscus sylvestris</i>			R	To	
Berce commune	<i>Heracleum sphondylium</i>			R	To	
Butome à ombelle	<i>Butomus umbellatus</i>		H			
Cabomba de Caroline*	<i>Cabomba caroliniana*</i>	A				
Célastre asiatique	<i>Celastrus orbiculatus</i>				To	Tf
Chèvrefeuille de Morrow	<i>Lonicera morrowii</i>				To	
Chèvrefeuille de Tartarie	<i>Lonicera tatarica</i>				To	Tf
Chèvrefeuille joli	<i>Lonicera xbella</i>				To	
Égopode podagraire	<i>Aegopodium podagraria</i>				To	Tf
Élodée dense*	<i>Egeria densa*</i>	A				
Épine-vinette du Japon	<i>Berberis thunbergii</i>				To	Tf
Faux-nymphéa pelté	<i>Nymphoides peltata</i>	A				
Gaillet mollugine	<i>Galium mollugo</i>				To	
Glycérie aquatique	<i>Glyceria maxima</i>		H	R		
Grand pétasite	<i>Petasites hybridus</i>			R		
Hydrille verticillé*	<i>Hydrilla verticillata*</i>	A				
Iris faux-acore	<i>Iris pseudacorus</i>		H			
Jacinthe d'eau*	<i>Eichhornia crassipes*</i>	A				
Kudzu*	<i>Pueraria montana*</i>			R	To	Tf
Laitue d'eau*	<i>Pistia stratiotes*</i>	A				
Miscanthus commun	<i>Miscanthus sacchariflorus</i>				To	
Miscanthus de Chine	<i>Miscanthus sinensis</i>				To	
Miscanthus géant*	<i>Miscanthus x giganteus*</i>				To	
Myriophylle aquatique*	<i>Myriophyllum aquaticum*</i>	A				
Oléastre à ombelles*	<i>Elaeagnus umbellata*</i>				To	
Pétasite du Japon	<i>Petasites japonicus</i>			R		Tf
Petite naïade	<i>Najas minor</i>	A				
Renoncule ficaire	<i>Ficaria verna</i>			R		Tf
Rorippe amphibie	<i>Rorippa amphibia</i>		H			
Rosier multiflore	<i>Rosa multiflora</i>				To	
Salicaire commune	<i>Lythrum salicaria</i>		H			

¹ Habitat préférentiel :

A aquatique, **H** milieu humide, **R** rive, **To** terrestre ouvert, **Tf** terrestre fermé

* Espèce non naturalisée ou non répertoriée au Québec

Informations complémentaires

- (1) Ces listes incluent les sous-espèces, les variétés, les cultivars, les hybrides et les synonymes associés à chaque taxon.
- (2) Par mesure de précaution, l'utilisation de ces espèces lors de travaux de végétalisation est à proscrire.
- (3) Pour plus d'informations sur ces espèces, de même que pour transmettre une observation, consultez l'outil de détection des espèces exotiques envahissantes *Sentinelle* : <http://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/especes-exotiques-envahissantes/sentinelle.htm>
- (4) Définitions (tirées de Lavoie 2019) :

Plante exotique : plante introduite volontairement ou accidentellement par les humains à partir d'un autre continent ou d'une région très éloignée.

Plante naturalisée : plante qui, une fois introduite dans une nouvelle région, survit et se reproduit sans assistance humaine et qui laisse des descendants qui se reproduisent à leur tour.

Plante envahissante : plante qui colonise (ou a colonisé dans le passé) de nouveaux sites ou de nouvelles régions à un rythme rapide et qui produit des populations denses, que ce soit au niveau du couvert et/ou du nombre d'individus. Les humains contribuent à l'invasion en introduisant la plante ou en préparant le terrain à l'envahisseur. Ceci peut s'appliquer également aux espèces indigènes.

Plante nuisible : plante qui engendre des impacts négatifs sur l'environnement, l'économie (agriculture, foresterie, etc.) ou la société (santé humaine, pratique d'activités de plein air, etc.).

Plante nuisible à la biodiversité : plante qui, selon la littérature scientifique, porte préjudice à la diversité des espèces indigènes ou au bon fonctionnement des écosystèmes naturels.

Principales références

- Brouillet, L., F. Coursol, S.J. Meades, M. Favreau, M. Anions, P. Bélisle et P. Desmet. 2010+. VASCAN, la Base de données des plantes vasculaires du Canada. <http://data.canadensys.net/vascan/>.
- Clements, D.R. & P.M. Catling. 2007. Invasive species issues in Canada — How can ecology help? *Canadian journal of plant science* 87(5) : 989-992.
- de Blois, S., L. Boisvert-Marsh, R. Schmucki, C.A. Lovat, C. Byun, P. Gomez-Garcia, R. Otfinowski, E. Groeneveld & C. Lavoie. 2013. Outils pour évaluer les risques d'invasion biologique dans un contexte de changements climatiques. Université McGill. Montréal, Québec. 80 p. + annexes.
- Great Lakes St. Lawrence Governors & Premiers. 2019. "Least wanted" aquatic invasive species (AIS) list. 2 p.
- Lavoie, C. 2019. 50 plantes envahissantes – Protéger la nature et l'agriculture. Les Publications du Québec. 415 p.
- Lavoie, C., G. Guay & F. Joerin. 2014. Une liste des plantes vasculaires exotiques nuisibles du Québec : nouvelle approche pour la sélection des espèces et l'aide à la décision. *Écoscience* 21(2) : 133-156.
- Randall, J.M., L.E. Morse, N. Benton, R. Hiebert, S. Lu, & T. Killeffer. 2008. The invasive species assessment protocol: a tool for creating regional and national lists of invasive nonnative plants that negatively impact biodiversity. *Invasive Plant Science and Management* 1(1) : 36-49.

C.2 *CARACTÉRISATION BIOLOGIQUE*
LOT 4 800 207 SAINTE-ANNE-DE-SOREL
(QUÉBEC) RÉVISION MAI 2023

FRUITS DES ÎLES INC.
PROJET N° : 211-03131-00

CARACTÉRISATION BIOLOGIQUE

LOT 4 800 207 À SAINTE-ANNE-DE-SOREL (QUÉBEC)

RÉVISION MAI 2023





CARACTÉRISATION BIOLOGIQUE

LOT 4 800 207 À SAINTE-
ANNE-DE-SOREL (QUÉBEC)

FRUITS DES ÎLES INC.

PROJET N° : 211-03131-00

DATE : MAI 2023

WSP CANADA INC.
1135, BOULEVARD LEBOURGNEUF
QUÉBEC (QUÉBEC) G2K 0M5
CANADA

TÉLÉPHONE : +1 418 623-2254
TÉLÉCOPIEUR : +1 418 624-1857
WSP.COM

SIGNATURES

MISE À JOUR PRÉPARÉ PAR




Steeve Gamache, aménagiste, M. Env.
Chargé de projet

EN COLLABORATION DE



Mathieu Ferland, biologiste junior
Professionnel en environnement

RÉVISÉ PAR



François Quinty, géographe, M. Sc.
Directeur de projet

WSP Canada Inc. (WSP) a préparé ce rapport uniquement pour son destinataire FRUITS DES ÎLES INC., conformément à la convention de consultant convenue entre les parties. Advenant qu'une convention de consultant n'ait pas été exécutée, les parties conviennent que les modalités générales à titre de consultant de WSP régiront leurs relations d'affaires, lesquelles vous ont été fournies avant la préparation de ce rapport.

Ce rapport est destiné à être utilisé dans son intégralité. Aucun extrait ne peut être considéré comme représentatif des résultats de l'évaluation.

Les conclusions présentées dans ce rapport sont basées sur le travail effectué par du personnel technique, entraîné et professionnel, conformément à leur interprétation raisonnable des pratiques d'ingénierie et techniques courantes et acceptées au moment où le travail a été effectué.

Le contenu et les opinions exprimées dans le présent rapport sont basés sur les observations et/ou les informations à la disposition de WSP au moment de sa préparation, en appliquant des techniques d'investigation et des méthodes d'analyse d'ingénierie conformes à celles habituellement utilisées par WSP et d'autres ingénieurs/techniciens travaillant dans des conditions similaires, et assujettis aux mêmes contraintes de temps, et aux mêmes contraintes financières et physiques applicables à ce type de projet.

WSP dénie et rejette toute obligation de mise à jour du rapport si, après la date du présent rapport, les conditions semblent différer considérablement de celles présentées dans ce rapport ; cependant, WSP se réserve le droit de modifier ou de compléter ce rapport sur la base d'informations, de documents ou de preuves additionnels.

WSP ne fait aucune représentation relativement à la signification juridique de ses conclusions.

La divulgation de tout renseignement faisant partie du présent rapport relève uniquement de la responsabilité de son destinataire. Si un tiers utilise, se fie, ou prend des décisions ou des mesures basées sur ce rapport, ledit tiers en est le seul responsable. WSP n'accepte aucune responsabilité quant aux dommages que pourrait subir un tiers suivant l'utilisation de ce rapport ou quant aux dommages pouvant découler d'une décision ou mesure prise basée sur le présent rapport.

WSP a exécuté ses services offerts au destinataire de ce rapport conformément à la convention de consultant convenue entre les parties tout en exerçant le degré de prudence, de compétence et de diligence dont font habituellement preuve les membres de la même profession dans la prestation des mêmes services ou de services comparables à l'égard de projets de nature analogue dans des circonstances similaires. Il est entendu et convenu entre WSP et le destinataire de ce rapport que WSP n'offre aucune garantie, expresse ou implicite, de quelque nature que ce soit. Sans limiter la généralité de ce qui précède, WSP et le destinataire de ce rapport conviennent et comprennent que WSP ne fait aucune représentation ou garantie quant à la suffisance de sa portée de travail pour le but recherché par le destinataire de ce rapport.

En préparant ce rapport, WSP s'est fié de bonne foi à l'information fournie par des tiers, tel qu'indiqué dans le rapport. WSP a raisonnablement présumé que les informations fournies étaient correctes et WSP ne peut donc être tenu responsable de l'exactitude ou de l'exhaustivité de ces informations.

Les bornes et les repères d'arpentage utilisés dans ce rapport servent principalement à établir les différences d'élévation relative entre les emplacements de prélèvement et/ou d'échantillonnage et ne peuvent servir à d'autres fins. Notamment, ils ne peuvent servir à des fins de nivelage, d'excavation, de construction, de planification, de développement, etc.

Les conditions générales d'un site ne peuvent être extrapolées au-delà des zones définies et des emplacements de prélèvement et d'échantillonnage. Les conditions d'un site entre les emplacements de prélèvement et d'échantillonnage peuvent différer des conditions réelles. La précision et l'exactitude de toute extrapolation et spéculation au-delà des emplacements des prélèvements et d'échantillonnage dépendent des conditions naturelles, de l'historique de développement du site et des changements entraînés par la construction et des autres activités sur le site. De plus, l'analyse a été effectuée pour les paramètres chimiques et physiques déterminés seulement, et il ne peut pas être présumé que d'autres substances chimiques ou conditions physiques ne sont pas présentes. WSP ne fournit aucune garantie et ne fait aucune représentation contre les risques environnementaux non décelés ou contre des effets négatifs causés à l'extérieur de la zone définie.]

L'original du fichier électronique que nous vous transmettons sera conservé par WSP pour une période minimale de dix ans. WSP n'assume aucune responsabilité quant à l'intégrité du fichier qui vous est transmis et qui n'est plus sous le contrôle de WSP. Ainsi, WSP n'assume aucune responsabilité quant aux modifications faites au fichier électronique suivant sa transmission au destinataire.

Ces limitations sont considérées comme faisant partie intégrante du présent rapport.

ÉQUIPE DE RÉALISATION

WSP CANADA INC. (WSP)

Directeur de projet	François Quinty, géographe, M. Sc.
Chargée de projet	Joanie Tremblay, géographe, M. Sc.
Rédaction	Mathieu Ferland, professionnel en environnement Steeve Gamache, aménagiste, M. Env.
Visite terrain	Pascal Guérin, professionnel en environnement, M. Sc. Biologie Mathieu Ferland, professionnel en environnement
Cartographie	Emmanuel Rémillard, technicien en géomatique

Référence à citer :

WSP. 2023. *CARACTÉRISATION BIOLOGIQUE. LOT 4 800 207 À SAINTE-ANNE-DE-SOREL (QUÉBEC).*
RAPPORT PRODUIT POUR FRUITS DES ÎLES INC. 27 PAGES ET ANNEXES.

TABLE DES MATIÈRES

1	INTRODUCTION.....	1
1.1	Objectifs	1
2	LOCALISATION DU SITE À L'ÉTUDE.....	3
3	MÉTHODOLOGIE	5
3.1	Revue des informations existantes	5
3.2	Visite au terrain.....	6
3.2.1	Milieux humides.....	7
3.2.2	Réseau hydrographique.....	8
3.2.3	Espèces à statut particulier et espèces exotiques envahissantes	8
4	RÉSULTATS	11
4.1	Description des milieux naturels	11
4.1.1	Milieux terrestres	11
4.1.2	Milieux humides.....	12
4.1.3	Milieux hydriques.....	14
4.2	Espèces à statut particulier.....	16
4.2.1	CDPNQ – Flore	16
4.2.2	CDPNQ – Faune	17
4.3	Espèces exotiques envahissantes	17
4.4	Habitats fauniques, aires protégées et parcs nationaux.....	17
4.5	Fonctions écologiques des milieux humides.....	20
4.5.1	Description des fonctions écologiques.....	20
	CONCLUSION	23
	RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	25

TABLE DES MATIÈRES

TABLEAUX

TABLEAU 4-1	SUPERFICIE DES UNITÉS HOMOGÈNES DE VÉGÉTATION.....	11
TABLEAU 4-2	ÉTAT INITIAL DES MILIEUX HUMIDES RÉPERTORIÉS SUR LE SITE À L'ÉTUDE	13
TABLEAU 4-3	ÉTAT INITIAL DES MILIEUX HYDRIQUES RÉPERTORIÉS SUR LE SITE À L'ÉTUDE	16
TABLEAU 4-4	POTENTIEL DE PRÉSENCE DES ESPÈCES FAUNIQUES À STATUT SUR LE SITE D'ÉTUDE.....	18
TABLEAU 4-5	FONCTIONS ÉCOLOGIQUES DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES	21

ANNEXES

1	CARTOGRAPHIE	
1.1	AVIS DE LA MRC DE PIERRE-DE SAUREL (2023) SUR LA PRÉSENCE DE COURS D'EAU SUR LES LOTS 4 800 207 ET 6 444 065	
2	RÉSULTATS DE LA CONSULTATION DES BASES DE DONNÉES DU CDPNQ ET DU MFFP	
3	ANNEXE PHOTOS	
4	Liste des espèces exotiques envahissantes à surveiller	
5	FICHES DE CARACTÉRISATION DES MILIEUX HUMIDES	
6	Liste d'espèces de poissons	

1 INTRODUCTION

La compagnie Fruits des Îles Inc. est propriétaire d'un site comprenant le lot 4 800 207 du cadastre du Québec. Localisé à Sainte-Anne-de-Sorel, le site est un milieu favorable à la culture de canneberges et Fruits des Îles Inc. désire développer ce lot pour la production de ce petit fruit. Dans ce contexte, WSP Canada Inc. (WSP) a été mandatée par Fruits des Îles Inc. pour effectuer une caractérisation biologique (milieux humides, hydriques et terrestres) dans le but de vérifier la présence, sur le site à l'étude, de milieux humides et hydriques assujettis à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) (Gouvernement du Québec, 2021a), ainsi que la présence d'espèces floristiques à statut particulier.

1.1 OBJECTIFS

WSP a pour mandat d'effectuer une caractérisation détaillée du site à l'étude, afin de vérifier s'il y a présence de milieux naturels (p. ex. boisés, tourbières, étangs, marais, marécages, littoral des lacs et cours d'eau et leurs rives) ou d'habitats potentiels pour les espèces menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées. Cette caractérisation des milieux naturels est effectuée dans le but d'obtenir les informations requises permettant de valider la nécessité d'obtenir des autorisations environnementales pour la réalisation des travaux et de les obtenir, le cas échéant.

Les objectifs spécifiques de la caractérisation biologique sont les suivants :

- déterminer s'il y a présence de milieux humides ou hydriques pouvant être assujettis à l'article 22 de la LQE (Gouvernement du Québec, 2021a);
- effectuer la caractérisation des milieux humides et terrestres présents sur le site à l'étude en fonction de la méthodologie du guide *Identification et délimitation de milieux humides du Québec méridional – version décembre 2021* (Lachance et coll., 2021);
- déterminer les fonctions écologiques et l'état initial des milieux humides;
- identifier et délimiter les occurrences d'espèces végétales exotiques envahissantes;
- valider la présence d'espèces floristiques et fauniques menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées (EMVS) énumérées dans le Règlement sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables et leurs habitats, de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables, ainsi que la présence ou l'absence d'espèces désignées menacées ou en voie de disparition mentionnées dans l'annexe 1 de la Loi sur les espèces en péril du Canada.

2 LOCALISATION DU SITE À L'ÉTUDE

Le site à l'étude est localisé à Sainte-Anne-de-Sorel dans la région administrative de Montérégie, et fait partie de la région géologique des basses-terres du Saint-Laurent (Castonguay et Nadeau, 2012). D'une superficie totale de 33,08 hectares (ha), le site inclut le lot 4 800 207 du cadastre du Québec (carte 1, annexe 1). Le site à l'étude fait partie du territoire agricole selon la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) (Gouvernement du Québec, 2018). Le site est utilisé à des fins agricoles. Il est situé à moins de 250 m du fleuve Saint-Laurent et au sud du chemin du Chenal-du-Moine.

3 MÉTHODOLOGIE

L'approche méthodologique utilisée pour la caractérisation écologique du site à l'étude s'inspire du *Guide d'élaboration d'un plan de conservation des milieux humides* par Joly et coll. (2008) et du *Guide d'identification et délimitation des milieux humides du Québec méridional – version décembre 2021* de Lachance et coll. (2021). Ces guides proposent que la caractérisation écologique respecte minimalement les étapes suivantes :

- prendre connaissance de la cartographie existante et des photographies satellites et aériennes complémentaires (photo-interprétation);
- tenir compte des autres informations disponibles (carte des cours d'eau, espèces menacées ou vulnérables possiblement présentes, inventaires des boisés d'intérêt, habitat faunique, aire protégée);
- identifier les milieux humides et hydriques potentiels sur le site à l'étude;
- définir les stations d'inventaire et effectuer un travail de validation des milieux humides et hydriques potentiels sur le terrain;
- mettre en plan (cartographie) des observations de terrain.

Une caractérisation préliminaire des milieux humides a été effectuée par photo-interprétation, puis un travail de validation des milieux humides et hydriques potentiels sur le terrain a été réalisé par MM. Mathieu Ferland et Pascal Guérin, tous deux biologistes de WSP. La visite sur le terrain a été effectuée le 19 et 20 juillet 2022.

3.1 REVUE DES INFORMATIONS EXISTANTES

Dans le cadre de la caractérisation biologique, plusieurs bases de données sur les informations existantes et disponibles ont été consultées, dont :

- la géobase du réseau hydrographique du Québec (Gouvernement du Québec, 2016);
- la carte interactive des milieux humides de Canards Illimités Canada, Canadian Wetland Inventory Progress (Canards Illimités Canada, 2020);
- la carte interactive Forêt ouverte, pour un aperçu global et à jour des produits et données écoforestières du Québec (Gouvernement du Québec, 2019);
- la cartographie numérique des données topographiques Canvec (toporama) 1 : 50 000, (Gouvernement du Canada, 2020);
- la carte interactive du Système d'information géominière du Québec (SIGÉOM);
- les données cartographiques de la municipalité régionale de comté (MRC) Pierre-De Saurel;
- les renseignements de Sentinelle pour les plantes envahissantes nuisibles de milieux humides;
- l'application Google Earth Pro, photographies aériennes satellites (Google, 2021);
- l'avis de la MRC de Pierre-De Saurel (2023) concernant les cours d'eau sur les lots 4 800 207 et 6 444 065;
- la carte interactive du territoire agricole (Démeter) de la CPTAQ (2022);
- l'outil Info-Sols du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ, 2022);
- les données de la carte interactive Forêt ouverte (Gouvernement du Québec, 2019).

De plus, des demandes d'information concernant la flore et la faune ont été transmises au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ). Ces demandes d'information permettent d'obtenir des renseignements sur la présence ou l'absence d'occurrences d'espèces menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être (EMVS) dans la zone d'étude.

Comme les résultats de ces demandes visent un territoire plus large que le site à l'étude, la caractérisation du site permet de déterminer si celui-ci correspond à un habitat potentiel pour les espèces mentionnées, s'il y a lieu, par le CDPNQ, et si des espèces sont susceptibles d'être présentes sur le site à l'étude (annexe 2).

Les informations suivantes ont également été vérifiées pour le site à l'étude :

- la présence d'aires protégées en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (Gouvernement du Québec, 2021d);
- la présence d'aires protégées désignées en vertu d'une loi fédérale (Gouvernement du Canada, 2021a);
- la présence d'un parc national créé en vertu de la Loi sur les parcs (Gouvernement du Québec, 2021e);
- la présence d'un habitat faunique cartographié (HAFA), comme le décrit le Règlement sur les habitats fauniques (MFFP, 2015).

3.2 VISITE AU TERRAIN

Avant de débiter l'inventaire au terrain, une photo-interprétation du site à l'étude a été effectuée. La photo-interprétation préliminaire a permis de délimiter les milieux humides et hydriques potentiels et de positionner les stations de caractérisation.

La visite de terrain a été réalisée les 19 et 20 juillet 2022. Cette visite a permis de valider et de répertorier sur l'ensemble du site les cours d'eau, les milieux humides et terrestres ainsi que les habitats susceptibles d'abriter des espèces à statut précaire.

Cette visite a également permis d'identifier les différentes espèces floristiques retrouvées sur le site à l'étude en se référant aux manuels suivants :

- Arbres et plantes forestières du Québec et des maritimes (Leboeuf, 2016)
- La Petite flore forestière du Québec (Rouleau et coll., 1990);
- Les espèces floristiques typiques des milieux humides du Québec (Landry, 2013a);
- Les espèces floristiques indigènes des milieux terrestres du Québec (Landry, 2013b);
- Les espèces floristiques exotiques et envahissantes du Québec (Landry, 2013c);
- La Flore laurentienne (Marie-Victorin, 1995).

Un profil de sols a également été décrit (profondeur, horizons, texture, couleur de la matrice, mouchetures) afin de déterminer s'il s'agit d'un sol hydromorphe (Lachance et coll., 2021).

Lors de la visite terrain, des efforts ont été déployés pour vérifier si les limites des milieux humides identifiés par photo-interprétation devraient être modifiées pour la zone d'étude.

Selon le guide de caractérisation utilisé par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC¹) (Lachance et coll., 2021), l'inventaire doit correspondre à 10 % de la superficie de l'unité

¹ Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) depuis octobre 2022.

caractérisée, soit environ trois stations pour 1 ha. Dans le cas d'unités végétales homogènes, l'effort d'inventaire peut être modulé. Comme proposé dans le guide du MELCC, le nombre de stations de caractérisation a été établi en fonction de la superficie de chaque milieu à caractériser, ainsi que de la diversité des types de milieux retrouvés.

Au total, 11 stations ont été inventoriées sur le site à l'étude en raison de la superficie élevée occupée par le milieu agricole.

3.2.1 MILIEUX HUMIDES

L'identification des milieux humides a été effectuée en utilisant les outils suivants :

- définition de « milieux humides et hydriques » introduite par l'article 46.0.2 de la LQE (Gouvernement du Québec, 2021a);
- notions du guide *Identification et délimitation des milieux humides du Québec méridional – version décembre 2021* (Lachance et coll., 2021) et utilisées par le MELCC selon les critères floristiques, édaphiques et hydrologiques.

Lorsque présents, les milieux humides et les lits d'écoulement identifiés sur le terrain ont été délimités à l'aide d'un *Differential Global Positioning System* (DGPS) d'une précision de 30 à 60 cm. Les sols des stations ont été caractérisés à l'aide d'une tarière et d'une pelle manuelle.

À chacun des sites, les milieux naturels ont été caractérisés à l'intérieur d'une parcelle couvrant une zone dans un rayon de 10 m du point central de la parcelle. La méthode proposée par Lachance et coll. (2021) a été utilisée pour décrire la végétation et évaluer les pourcentages de recouvrement de chaque espèce par station.

Cette méthode vise à décrire la végétation d'un site donné à l'aide d'un relevé comprenant, d'une part, des données sur la structure de la végétation, la composition floristique et l'importance des espèces et, d'autre part, des renseignements sur la localisation, le type de substrat et la nature du sol de surface (organique, inorganique, sol nu, litière, eau libre). Toutes les plantes recensées ont également été évaluées quant à leur préférence pour les milieux humides d'après l'annexe 1 de Lachance et coll. (2021). Les coordonnées géographiques de tous les éléments pertinents identifiés sur le terrain ont été relevées à l'aide d'un DGPS. Des photographies ont également été prises sur le terrain (annexe 3).

Les sols ont été décrits conformément au guide de Lachance et coll. (2021). Une carotte de sol a été prélevée avec une tarière à chaque parcelle afin de déterminer le profil de sol. Notamment, les divers horizons du profil de sol ont été caractérisés et la profondeur de la nappe phréatique a été évaluée lorsque présente.

La présence d'indicateurs hydrologiques primaires et secondaires liés à l'hydrologie a également été évaluée. Les indicateurs hydrologiques évalués sont indiqués ci-dessous.

Indicateurs hydrologiques primaires :

- sol inondé;
- saturation en eau dans le sol (30 premiers centimètres à partir de la surface);
- ligne de démarcation d'eau (roche, arbres, etc.);
- débris ou sédiments apportés par les eaux;
- odeur de soufre;

- litière noirâtre;
- effet rhizosphère (oxydation autour des racines);
- écorce érodée.

Indicateurs hydrologiques secondaires :

- racines d'arbres et d'arbustes hors du sol;
- lignes de mousses sur les troncs;
- souches hypertrophiées;
- lenticelles hypertrophiées;
- système racinaire peu profond;
- racines adventives.

État initial des milieux humides et hydriques

En vertu de la LQE (chapitre Q-2, a. 46.0.3, 46.0.5, 46.0.12 et 95.1), l'état initial des milieux humides et hydriques, s'ils sont affectés par des travaux, doit être pris en compte dans l'évaluation de la compensation selon le Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques (RCAMHH; Q-2, R 9.1). Pour déterminer le facteur qui représente l'état initial d'un milieu humide, c'est la composante du milieu (végétation, sol, eau) la plus dégradée qui prime. L'état initial des milieux humides du site à l'étude a été évalué à partir des données prises sur le terrain et en fonction de l'atteinte des critères présentés à l'annexe 1 de l'analyse d'impact réglementaire du RCAMHH (MDDELCC, 2018).

3.2.2 RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE

Tous les indices permettant de révéler la présence de lits d'écoulement potentiels ont été notés lors des visites terrain et les cours d'eau présents ont été caractérisés. Les données prises sur le terrain ont pu être comparées avec les données disponibles, notamment la présence de lits d'écoulement potentiels tirée des diverses couches de données du site de Forêt ouverte (Gouvernement du Québec, 2019).

À noter que les fossés de voie publique ou privée, les fossés mitoyens et les fossés de drainage sont exclus du champ d'application de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (PPRLPI), chapitre Q-2, r. 35 de la LQE (MDDELCC, 2015) et ne sont pas considérés comme milieu hydrique en vertu de la LQE.

3.2.3 ESPÈCES À STATUT PARTICULIER ET ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

En complément aux demandes d'informations transmises au CDPNQ pour la faune et la flore, la présence d'espèces à statut particulier a été vérifiée sur le terrain, notamment :

- les espèces désignées menacées ou en voie de disparition mentionnées dans l'annexe 1 de la Loi sur les espèces en péril du Canada (Gouvernement du Canada, 2021b);
- les espèces floristiques et fauniques menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées (EMVS) en vertu de la Loi sur les espèces menacées et vulnérables (Gouvernement du Québec, 2021b) et conformément à la liste de ces espèces (MELCC, 2019).

Pour les espèces floristiques exotiques envahissantes du Québec, le document de Landry (2013c), les listes des espèces prioritaires et à surveiller au Québec (annexe 4) ainsi que l'outil en ligne de détection des espèces exotiques envahissantes du MELCC (Gouvernement du Québec, 2021c) ont été consultés.

4 RÉSULTATS

4.1 DESCRIPTION DES MILIEUX NATURELS

La visite au terrain du 19 et du 20 juillet 2022 a permis d'identifier, sur le site à l'étude, deux types de milieux humides (prairie humide et marécage arborescent) et un type de milieu terrestre (milieu agricole).

L'annexe 3 présente des photographies qui illustrent la diversité des milieux naturels et la carte 1 présente la délimitation des milieux naturels et anthropiques répertoriés sur le site à l'étude. Les fiches de caractérisation des stations inventoriées utilisées lors de la caractérisation au terrain du site à l'étude sont fournies à l'annexe 5. Le tableau 4-1 présente la superficie des unités homogènes de végétation et leur répartition est illustrée sur la carte 1 (annexe 1).

Tableau 4-1 Superficie des unités homogènes de végétation

UNITÉ HOMOGENE	CLASSE DE MILIEUX HUMIDES	SUPERFICIE (HA)	SUPERFICIE (M2)
Milieu terrestre			
Agricole	Sans objet	29,74	297 447,44
Milieu anthropique	Sans objet	0,24	2 433,93
Sous-total		29,98	299 881,37
Milieu humide			
MH1	Marécage arborescent	2,87	28 717,25
MH2	Prairie humide	0,22	2 223,23
Sous-total		3,09	30 940,48
Grand total		33,08	330 821,85

4.1.1 MILIEUX TERRESTRES

MILIEU AGRICOLE

Le **milieu agricole** est d'une superficie de 29,74 ha et représente à lui seul environ 90 % de la superficie du site à l'étude. Le milieu agricole correspond à une monoculture (champ de soya) et était en culture lors de la visite. Considérant que le milieu agricole est homogène et anthropique, aucune station d'inventaire n'a été effectuée dans ce milieu.

FOSSÉS

Les espèces floristiques présentes dans les fossés de la zone à l'étude ont été notées sur le terrain. Elles comprennent la prêle des champs (*Equisetum arvense*), l'onoclée sensible (*Onoclea sensibilis*), la quenouille à feuilles larges (*Typha latifolia*), l'impatiante du cap (*Impatiens capensis*), la vesce jargeau (*Vicia cracca*), le roseau commun (*Phragmites australis*), l'alpiste roseau (*Phalaris arundinacea*), la lysimaque nummulaire (*Lysimachia nummularia*), le carex de Crawford (*Carex crawfordii*), l'amphicarpe bractéolée (*Amphicarpaea bracteata*), la butome à ombelle (*Butomus umbellatus*), une espèce de jonc (*Juncus* sp.), la vigne vierge à cinq folioles

(*Parthenocissus quinquefolia*), la petite herbe à poux (*Ambrosia artemisiifolia*), le prêles lisse (*Equisetum laevigatum*), la sagittaire à larges feuilles (*Sagittaria latifolia*) ainsi que le cornouiller hart-rouge (*Cornus sericea*). Le sol des fossés était majoritairement très humide, avec une texture sableuse, de couleur brune et des petites mouchetures oranges à partir de 10 cm.

4.1.2 MILIEUX HUMIDES

Deux classes de milieux humides ont été répertoriées sur le site à l'étude : marécage arborescent (2,87 ha) et prairie humide (0,22 ha). Les milieux humides sont concentrés dans la partie sud-est du site à l'étude. Ces milieux ont été affectés par des perturbations anthropiques passées, notamment des coupes totales ou partielles et les diverses activités agricoles réalisées sur le site à l'étude.

MARÉCAGE ARBORESCENT

Le **marécage arborescent** a été caractérisé par le biais des stations P1 à P9 (P9 étant une validation de la station P8) et P11. La strate arborescente y occupe un recouvrement de plus de 70 % et est dominée par le frêne d'Amérique (*Fraxinus americana*), l'orme d'Amérique (*Ulmus americana*), le bouleau gris (*Betula populifolia*), l'érable rouge (*Acer rubrum*) et le peuplier faux-tremble (*Populus tremuloides*). La strate arbustive occupe un recouvrement moindre, variant entre 7 et 25 %, et compte trois espèces dominantes dont l'érable rouge, l'orme d'Amérique et le peuplier faux-tremble. Les espèces dominantes de la strate herbacée sont principalement des espèces facultatives ou obligées des milieux humides. Parmi ces espèces, on compte notamment l'onoclee sensible ainsi que deux espèces envahissantes : le roseau commun et l'alpiste roseau.

Le drainage du marécage arborescent est modéré (3) et le sol présente souvent des mouchetures marquées. Le sol est un sable fin dans les 60 premiers centimètres et aucun horizon de matière organique n'a été observé mis à part une litière forestière de 1 cm à 3 cm d'épaisseur par endroits. La nappe phréatique n'a pas été atteinte. Dans l'ensemble, on note l'absence de sol hydromorphe et d'indicateurs hydrologiques représentatifs des milieux humides. Le marécage arborescent a été identifié comme milieu humide en raison de la dominance des espèces facultatives ou obligatoires des milieux humides dans les stations inventoriées.

PRAIRIE HUMIDE

La **prairie humide** a été caractérisée par le biais des parcelles P10 et P12. La prairie humide est dominée par la strate herbacée qui occupe presque toute la surface. Les strates arborescente et arbustive sont présentes, mais peu représentées. Les espèces herbacées dominantes sont l'alpiste roseau et le roseau commun. La majeure partie de la végétation est entourée du marécage arborescent, et de l'extrémité du champ agricole.

La prairie humide se caractérise par un substrat de sable et de loam sableux avec un drainage imparfait (4). De petites mouchetures distinctes, mais peu abondantes ont été observées lors de la caractérisation du sol. La végétation est dominée par des espèces indicatrices des milieux humides.

ÉTAT INITIAL DES MILIEUX HUMIDES

Trois composantes ont été considérées pour établir l'état initial des milieux humides présents sur le site à l'étude : la végétation, le sol et l'eau. L'état initial des milieux humides répertoriés sur le site à l'étude est détaillé au tableau 4-2. Étant donné leur grande similarité et leur proximité, certaines stations d'un même type de milieux humides ont été regroupées pour l'évaluation de l'état initial.

Tableau 4-2 État initial des milieux humides répertoriés sur le site à l'étude

	VÉGÉTATION	SOL	EAU	ÉTAT INITIAL CONSERVÉ
Marécage arborescent	<p>La végétation typique des milieux humides occupe de 33 % à 99 % des stations inventoriées.</p> <p>L'état initial de la composante végétation est donc « Peu dégradé » ($I_{f\ ini} = 0,8$).</p>	<p>Sol non hydromorphe sur toute la superficie inventoriée.</p> <p>L'état initial de la composante sol est donc « Très dégradé » ($I_{f\ ini} = 0,3$).</p>	<p>Le milieu humide est connecté avec un milieu humide et à moins de 30 mètres d'un fossé de drainage. Le régime hydrologique est typique des milieux humides sur moins de 33 % de la superficie inventoriée.</p> <p>L'état initial de la composante eau est donc « Dégradé » ($I_{f\ ini} = 0,6$).</p>	<p>Très dégradé ($I_{f\ ini} = 0,3$)</p>
Prairie humide	<p>La végétation typique des milieux humides occupe de 33 % à 99 % des stations inventoriées.</p> <p>L'état initial de la composante végétation est donc « Peu dégradé » ($I_{f\ ini} = 0,8$).</p>	<p>Sol non hydromorphe sur toute la superficie inventoriée.</p> <p>L'état initial de la composante sol est donc « Très dégradé » ($I_{f\ ini} = 0,3$).</p>	<p>Le milieu humide est connecté avec un milieu humide et à moins de 30 mètres d'un fossé de drainage. Le régime hydrologique est typique des milieux humides sur moins de 33 % de la superficie inventoriée.</p> <p>L'état initial de la composante eau est donc « Dégradé » ($I_{f\ ini} = 0,6$).</p>	<p>Très dégradé ($I_{f\ ini} = 0,3$)</p>

4.1.3 MILIEUX HYDRIQUES

Le site à l'étude se situe entièrement dans la plaine inondable et elle se partage entre les zones de faible et de grand courant (carte 2, annexe 1).

Les données cartographiques existantes (GRHQ, Forêt ouverte et cartographie de la MRC) présentent des interprétations différentes en ce qui concerne les milieux hydriques pour la zone d'étude. L'identification des cours d'eau a donc été déterminée en fonction des critères du MELCC (MDDELCC, 2015), de l'avis de la MRC de Pierre-de-Saurel (2023) concernant les cours d'eau sur les lots 4 800 207 et 6 444 065 et des observations sur le terrain, ce qui a permis de discerner trois cours d'eau, dont deux qui traversent la zone d'étude (carte 1, annexe 1).

Tel que mentionné dans l'article 46.0.2 de la LQE, un fossé ne peut être considéré comme un milieu humide ou hydrique :

« Les fossés de voies publiques ou privées, les fossés mitoyens et les fossés de drainage, tels que définis aux paragraphes 2° à 4° du premier alinéa de l'article 103 de la Loi sur les compétences municipales (chapitre C-47.1), ne constituent pas des milieux humides et hydriques. »

Selon la Loi sur les compétences municipales, trois critères doivent être remplis pour qu'un lit d'écoulement soit considéré comme un fossé de drainage :

- 1 le fossé doit être utilisé aux seules fins de drainage et d'irrigation;
- 2 le fossé n'existe qu'en raison d'une intervention humaine;
- 3 la superficie du bassin versant du fossé est inférieure à 100 ha.

Si ces critères ne sont pas respectés, le lit d'écoulement doit être considéré comme un cours d'eau. Sur le site à l'étude, deux cours d'eau ont été répertoriés : la Décharge des Trente et la Décharge des Vingt. Ils sont considérés à ce titre, car il s'agit de cours d'eau d'origine naturelle qui ont été redressés. Ils sont représentés sur la carte 1 (annexe 1). Lors de la visite terrain, un autre cours d'eau a été observé, soit celui nommé Décharge des Cinquante, qui se trouve à l'extrémité sud du lot, mais pas dans la zone à l'étude.

Les trois cours d'eau répertoriés sont des affluents de la rivière Pot-au-Beurre, située à plus de 3 km à l'est de la zone à l'étude. Sur le site à l'étude, la Décharge des Trente et la Décharge des Vingt sont des petits cours d'eau considérés permanents. Leur lit d'écoulement respectif a très probablement été modifié par le passé, l'eau circulant par endroits dans d'actuels fossés de drainage. La végétation est très dense dans plusieurs sections des cours d'eau.

À la veille de la visite terrain, soit le 18 juillet 2022, il y a eu une importante pluie dans le secteur à l'étude. En effet, environ 17 mm de pluie sont tombés, mais aucun écoulement n'a été observé dans la Décharge des Trente et à la Décharge des Vingt lors de notre visite le 19 juillet (Gouvernement du Canada, 2022).

DÉCHARGE DES VINGT

La Décharge des Vingt est un cours d'eau qui présente les caractéristiques d'un fossé de drainage agricole.

En fonction de l'avis de la MRC de Pierre-De Saurel (2023), la décharge des Vingt prend son origine sur la ligne du lot 6 444 065 (annexe 1.1). Il est déjà présent sur les photos aériennes de 1935. Son bassin versant a été tracé dans la zone d'étude et en amont à partir des données LiDAR, et sa superficie est estimée à plus de 100 ha (carte 2, annexe 1).

Cette superficie ne tient pas compte de la partie amont du cours d'eau qui se déverse dans la Décharge des Trente via un fossé de drainage, en raison d'une portion de son cours qui semble obstrué en amont du camping Chenal-du-Moine.

Lors de la visite effectuée les 19 et 20 juillet 2022, la caractérisation du cours d'eau a été faite sur le lot 4 800 207. La Décharge des Vingt a une largeur de débit plein bord de 4 m et une LHE de 7,4 m. Les talus de droite et de gauche sont d'une hauteur d'environ 80 cm, avec une pente d'environ 30 % pour les deux talus. Aucune présence d'eau de surface n'a été observée et, du même coup, aucune présence de poisson. La nappe phréatique se trouvait à environ 55 cm de profondeur à partir du fond du fossé lors de la visite. La granulométrie du cours d'eau a été estimée à 33 % de limon, 33 % d'argile, 33 % de sable et 1 % de matière organique. De petites mouchetures ont été observées dans la carotte de sol prélevée dans le lit du cours d'eau. Cette section du cours d'eau est entourée d'une culture de maïs. Les espèces que l'on trouve dans le lit du cours d'eau sont toutes des herbacées. On retrouve principalement de l'alpiste roseau, une espèce de jonc, la vesce jargeau et des graminées non identifiées. Le tronçon de la Décharge des Vingt sur le site à l'étude est d'une longueur d'environ 195 m.

DÉCHARGE DES TRENTE

La Décharge des Trente est un cours d'eau qui présente les caractéristiques d'un fossé de drainage agricole. Il est déjà présent sur les photos aériennes de 1935. Son bassin versant a été tracé à partir des données LiDAR et sa superficie est estimée à 424,5 ha (carte 2, annexe 1).

Lors de la visite effectuée les 19 et 20 juillet 2022 pour la caractérisation du cours d'eau, des travaux avaient été effectués dans la Décharge des Trente à l'aide d'une pelle mécanique, afin de retirer un vieux ponceau et un barrage de castor présents. Le cours d'eau a une largeur de débit plein bord de 2,6 m et une LHE de 6,1 m. Le talus de droite est d'une hauteur approximative de 100 cm avec une pente de 45 %. Le talus de gauche est d'une hauteur approximative de 130 cm avec une pente de 60 %. Le cours d'eau est bordé d'une culture de maïs de chaque côté et ne présente donc pas de bande riveraine végétalisée naturelle (si on exclut le maïs lui-même). Quelques espèces végétales (autre que les cultures de maïs et de soja) sont tout de même présentes. Les espèces que l'on trouve dans le lit du cours d'eau ou dans la bande riveraine sont toutes des herbacées. On retrouve principalement de l'alpiste roseau, une espèce de jonc, la vesce jargeau et des graminées. Le tronçon de la Décharge des Vingt sur le site à l'étude est d'une longueur d'environ 195 m.

La granulométrie du cours d'eau a été estimée à 20 % de loam, 75 % de sable et 5 % de matière organique. Aucune trace de poisson n'a été notée. Certaines traces de faune ont été observées, telles que des traces de cerf de Virginie et de raton laveur. Un rat musqué et un grand héron ont été observés. Le cours d'eau a un style fluvial de lit uniforme et un faciès de chenal lentique. Au terrain, l'eau ne semblait pas s'écouler et était stagnante. Le cours d'eau traverse la zone à l'étude sur une longueur d'environ 187 m.

Des observations ont été faites à l'extrémité est du cours d'eau, à la limite du lot où il n'y avait pas eu de travaux, et le cours d'eau y était presque à sec. Une ligne de débit plein bord a été notée à 60 cm, mais le lit était rempli de végétation avec de la boue saturée en eau à la surface.

Une caractérisation du cours d'eau avait été effectuée le 8 juillet 2021 à l'endroit des lots 6 444 065, 6 365 287 et 6 402 084. Selon la description qui a été faite à ce moment pour cette portion située en amont, la Décharge des Trente a une largeur d'approximativement 5,5 m et elle est localisée entre deux talus d'environ 160 cm de hauteur. À l'exception de quelques saules et de l'aulne rugueux, la végétation y était dominée par la strate herbacée.

Les principales espèces observées étaient l'onoclée sensible, l'impaticente du Cap, l'osmonde de Clayton (*Claytosmunda claytoniana*), l'alpiste roseau et la prêle des champs (*Equisetum arvense*). Le sol était sableux et l'eau stagnante avait une profondeur d'environ 40 cm.

DÉCHARGE DES CINQUANTE

La Décharge des Cinquante a une largeur approximative de 4,6 m et se localise à l'extrémité sud de la zone à l'étude. Son talus nord a une hauteur de 160 cm et celui du côté sud de 230 cm, avec des pentes d'environ 20 % de chaque côté. La LHE est d'environ 12 m. Le côté nord-est occupé par le marécage arborescent visité lors du terrain des 19 et 20 juillet. Il est majoritairement composé d'onoclée sensible, d'érable rouge et de peuplier faux-tremble. Le côté sud-est majoritairement occupé par l'alpiste roseau, une espèce exotique envahissante. La granulométrie du sol a été estimée à 70 % d'argile, 20 % de loam et 10 % de sable. Une petite moule, dont l'espèce n'a pas été confirmée, a été observée dans le lit du cours d'eau. Le cours d'eau a un style fluvial de lit uniforme et un faciès de chenal lentique. Le cours d'eau ne traverse pas la zone à l'étude, mais se situe à l'extrémité de ce dernier.

La composante de la rive a été considérée pour établir l'état initial des milieux hydriques présents sur le site à l'étude, qui est détaillé au tableau 4-3.

Tableau 4-3 État initial des milieux hydriques répertoriés sur le site à l'étude

	RIVE	ÉTAT INITIAL CONSERVÉ
Décharge des Vingt	Sol perturbé ou végétation absente sur plus de 66 % de la partie affectée de la rive. L'état initial de la composante sol est donc « Très dégradé » ($I_{f\ ini} = 0,8$).	Très dégradé ($I_{f\ ini} = 0,8$)
Décharge des Trente	Sol perturbé ou végétation absente sur plus de 66 % de la partie affectée de la rive. L'état initial de la composante sol est donc « Très dégradé » ($I_{f\ ini} = 0,8$).	Très dégradé ($I_{f\ ini} = 0,8$)

4.2 ESPÈCES À STATUT PARTICULIER

4.2.1 CDPNQ – FLORE

Une demande d'information auprès du CDPNQ été effectuée afin d'obtenir les occurrences connues d'espèces floristiques à statut particulier sur ou à proximité du site à l'étude. Ces données sont utilisées pour dresser une liste des espèces potentiellement présentes dans le secteur à l'étude (plus vaste que le site à l'étude). Selon les données transmises par le CDPNQ, il n'y aurait pas d'espèces floristiques à statut particulier dans un rayon de 5 km du site à l'étude (annexe 2).

4.2.2 CDPNQ – FAUNE

Le CDPNQ a également été consulté afin d'obtenir les occurrences connues d'espèces fauniques à statut particulier dans le secteur à l'étude (annexe 2). Ces données peuvent être utilisées pour dresser une liste des espèces potentiellement présentes dans le secteur à l'étude (plus vaste que le site à l'étude).

Selon les données transmises par le CDPNQ, il y aurait présence d'espèces fauniques menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées ou d'intérêt pour le CDPNQ sur le territoire du site à l'étude ou à l'intérieur d'un périmètre d'influence de ce dernier. Le CDPNQ a fourni une liste des espèces de poisson potentiellement présentes sur le site à l'étude (annexe 6). Cette liste provient d'un inventaire de l'ichtyofaune réalisé dans la rivière Pot-au-Beurre (MFFP, 2018), soit l'émissaire vers lequel s'écoulent les cours d'eau répertoriés sur le site à l'étude. Selon cet inventaire, il y aurait présence de trois espèces à statut particulier dans la rivière Pot-au-Beurre : l'anguille d'Amérique (*Anguilla rostra*), le méné d'herbe (*Notropis bifrenatus*) et le méné à tête rose (*Notropis rubellus*). Comme la rivière Pot-au-Beurre communique avec les cours d'eau du site à l'étude, le potentiel de présence de ces espèces sur le site à l'étude a été évalué (tableau 4-4). D'après la consultation des cartes d'inventaire du CDPNQ, aucun de lieu de reproduction du poisson (frayères, aires d'alevinage, etc.) n'aurait été observé dans le secteur du site à l'étude.

Lors de la visite terrain, aucune espèce faunique vulnérable, menacée ou susceptible d'être ainsi désignée en vertu de la Loi sur les espèces menacées et vulnérables (Gouvernement du Québec, 2021b) n'a été recensée au sein du site à l'étude lors de la visite de terrain. Toutefois, la visite terrain ne portait pas spécifiquement sur les espèces fauniques à statut.

4.3 ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Quatre espèces exotiques envahissantes (EEE) ont été inventoriées lors de la visite au terrain des 19 et 20 juillet 2022. Parmi les EEE inventoriées, on compte notamment le roseau commun, la salicaire commune, le butome à ombelle et l'alpiste roseau. Le pourcentage de recouvrement des espèces exotiques envahissantes varie en fonction de la station d'inventaire. Dans la prairie humide, les espèces exotiques envahissantes recouvrent en général plus de 50 % des stations inventoriées.

4.4 HABITATS FAUNIQUES, AIRES PROTÉGÉES ET PARCS NATIONAUX

Après consultation des données disponibles, aucune aire protégée ni habitat faunique ou parc national n'est présent sur le site à l'étude.

Tableau 4-4 Potentiel de présence des espèces fauniques à statut sur le site d'étude

Nom commun	Nom latin	Statut provincial / fédéral	Habitat	Potentiel de présence
Dard de sable	<i>Ammocrypta pellucida</i>	Menacée / Menacée	Les fonds de sable des cours d'eau et des rivières ainsi que les hauts fonds sablonneux des lacs constituent l'habitat préféré du dard de sable. Le frai n'a pas été observé dans la nature, mais, en laboratoire, le dard de sable a frayé sur un substrat mixte composé de sable et de gravier.	Faible
Bruant de Nelson	<i>Ammospiza nelsoni</i>	Susceptible / Non en péril	L'habitat de ce bruant se résume à une mince bande de marais salé ou saumâtre le long des côtes ou des îles et plus rarement de marais d'eau douce.	Faible
Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	Susceptible / Menacée	Le hibou des marais niche dans les marais, les prairies et dans la toundra.	Faible
Troglodyte à bec court	<i>Cistothorus platensis</i>	Susceptible / Non en péril	Le troglodyte à bec court habite les prés humides où se trouvent des carex et des buissons dispersés, les champs humides et parfois la bordure des tourbières. L'espèce niche en solitaire ou en petites colonies, souvent instables.	Faible
Râle jaune	<i>Coturnicops noveboracensis</i>	Menacée / Préoccupante	Cette espèce dépend d'un habitat de marais à végétation courte.	Faible
Tortue géographique	<i>Graptemys geographica</i>	Vulnérable / Préoccupante	La tortue géographique est essentiellement aquatique. Elle préfère les vastes étendues d'eau – comme les lacs et les rivières – au fond mou, où l'on trouve de nombreux sites d'exposition au soleil et une riche végétation aquatique.	Faible
Pygargue à tête blanche	<i>Haliaeetus leucoccephalus</i>	Vulnérable / Non en péril	Le pygargue à tête blanche préfère nicher dans les grands arbres des forêts matures situées à proximité de grandes étendues d'eau. L'espèce fréquente également les îles.	Modéré
Petit blongios	<i>Ixobrychus exilis</i>	Vulnérable / Menacée	Le petit blongios niche dans des marais et des marécages d'eau douce dominés par des plantes aquatiques émergentes, particulièrement les quenouilles (<i>Typha spp.</i>), ainsi que par des arbustes et des zones d'eau libre. Il affectionne particulièrement les milieux humides où le niveau de l'eau varie peu durant l'été (marais aménagés, marais lacustres).	Modéré
Chevalier cuivré	<i>Moxostoma hubbsi</i>	Menacée / En voie de disparition	Cette espèce sélectionne son habitat au printemps en fonction de la végétation, de la vitesse du courant, de la turbidité et de l'abondance des mollusques. Lors de la période estivale, c'est plutôt l'abondance de gastéropodes, un substrat relativement fin (argile, limon et sable), une faible vitesse de courant (< 0,5 m/s) et la présence de moules dans le milieu qui sont recherchés. Les herbiers du Saint-Laurent sont des lieux très riches permettant de supporter une grande densité de mollusques.	Faible

Tableau 4-4 (suite) Potentiel de présence des espèces fauniques à statut sur le site d'étude

Nom commun	Nom latin	Statut provincial / fédéral	Habitat	Potentiel de présence
Anguille d'Amérique	<i>Anguilla rostra</i>	Susceptible / Aucun	L'anguille occupe une vaste gamme d'habitats. Son aire naturelle au Canada comprend l'ensemble des eaux douces (notamment les lacs et les rivières), des estuaires et des eaux marines qui donnent accès à l'océan Atlantique, depuis les chutes du Niagara dans les Grands Lacs jusqu'au milieu de la côte du Labrador.	Faible
Mené d'herbe	<i>Notropis bifrenatus</i>	Vulnérable / Préoccupante	Zones calmes des rivières, des ruisseaux et parfois des lacs, végétation aquatique submergée abondante.	Modéré
Mené à tête rose	<i>Notropis rubellus</i>	Susceptible / Aucun	Le mené à tête rose a pour habitat les cours d'eau plus larges, clairs et au débit rapide. L'espèce évite habituellement les petits cours d'eau à écoulements lents. Le mené à tête rose apprécie également les substrats de gravier propre.	Faible
Fouille-roche gris	<i>Percina copelandi</i>	Vulnérable / Préoccupante	Espèce aquatique de fond, ayant une bonne qualité d'eau douce. Dans les cours d'eau au fond de gravier, de cailloux ou de sable.	Faible
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	Candidate / Menacée	L'espèce niche souvent dans des habitats artificiels. Les terriers peuvent se trouver dans les parois verticales des gravières, le long des tranchées de route et dans des monticules de sable, de gravier ou de sciure. Il peut aussi construire ses nids dans des orifices de structures artificielles ou occuper des parois artificielles construites comme habitat de substitution.	Modéré

4.5 FONCTIONS ÉCOLOGIQUES DES MILIEUX HUMIDES

À l'égard de l'article 46.0.3 de la LQE (Gouvernement du Québec, 2021a), une demande d'autorisation, s'il y a lieu, doit être accompagnée de la description des fonctions écologiques des milieux humides. Pour ce faire, la description des fonctions écologiques utilisée est celle de l'article 13.1 de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés (Gouvernement du Québec, 2021f).

4.5.1 DESCRIPTION DES FONCTIONS ÉCOLOGIQUES

Afin de décrire les fonctions écologiques, certains documents de référence ont été consultés. Le document « Les milieux humides et l'autorisation environnementale » (MDDEP, 2012) demeure le plus pertinent. En complément à la présente démarche, ces documents ont également été consultés, à savoir :

- le Guide de gestion des eaux pluviales (MDDEP, 2014);
- le Guide de bonnes pratiques sur la planification territoriale et le développement durable : la gestion durable des eaux de pluie (Boucher, 2010);
- le Guide de bonnes pratiques sur la planification territoriale et le développement durable : la biodiversité et l'urbanisation (Boucher et Fontaine, 2010);
- le document Aperçu des méthodes d'évaluation des fonctions écologiques des terres humides (Hanson et coll., 2008).

L'analyse complète de ces fonctions écologiques actuelles est présentée au tableau 4-5. Étant donné leur grande similarité et leur proximité, les milieux humides d'un même type ont été regroupés pour l'évaluation des fonctions écologiques.

Tableau 4-5 Fonctions écologiques des milieux humides et hydriques

FONCTIONS ÉCOLOGIQUES DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES						
Fonctions écologiques	<p>1°</p> <ul style="list-style-type: none"> – De filtre contre la pollution. – De rempart contre l'érosion et de rétention des sédiments. <p>En permettant, entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> – De prévenir et de réduire la pollution en provenance des eaux de surface et souterraines et l'apport des sédiments provenant des sols. 	<p>2</p> <ul style="list-style-type: none"> – De régulation du niveau d'eau. <p>En permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> – La rétention et l'évaporation d'une partie des eaux de précipitation et des eaux de fonte. – Réduisant ainsi les risques d'inondation et d'érosion et favorisant la recharge de la nappe phréatique. 	<p>3°</p> <ul style="list-style-type: none"> – De conservation de la diversité biologique. <p>Par laquelle les milieux ou les écosystèmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Offrent des habitats pour l'alimentation, l'abri et la reproduction des espèces vivantes. 	<p>4°</p> <ul style="list-style-type: none"> – D'écran solaire et de brise-vent naturel. <p>En permettant, par le maintien de la végétation :</p> <ul style="list-style-type: none"> – De préserver l'eau d'un réchauffement excessif et de protéger les sols et les cultures des dommages causés par le vent. 	<p>5°</p> <ul style="list-style-type: none"> – De séquestration du carbone et d'atténuation des impacts des changements climatiques. 	<p>6°</p> <p>Liées à la qualité du paysage.</p> <p>En permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> – La conservation du caractère naturel d'un milieu et des attributs des paysages associés. – Contribuant ainsi à la valeur des terrains voisins.
	Considérant les éléments suivants :	Considérant les éléments suivants :	Considérant les éléments suivants :	Considérant les éléments suivants :	Considérant les éléments suivants :	Considérant les éléments suivants :
Marécage arborescent	<p>Les stations du marécage arborescent n'ont de connexion hydrologique avec aucun des cours d'eau identifiés sur le site à l'étude.</p> <p>L'extrémité sud du marécage arborescent longe un cours d'eau nommée Décharge des Cinquante.</p> <p>Le rendement pour cette fonction est moyen.</p>	<p>Les stations du marécage arborescent n'ont de connexion hydrologique avec aucun des cours d'eau identifiés sur le site à l'étude.</p> <p>Le marécage arborescent permet une certaine capacité de rétention d'eau en empêchant un écoulement rapide des eaux de précipitation vers un milieu récepteur favorisant ainsi rétention et évaporation.</p> <p>Le marécage arborescent est d'une superficie moyenne et se situe en partie dans la zone de grand courant</p> <p>Le rendement pour cette fonction est moyen.</p>	<p>Le marécage arborescent ne présente pas d'intérêt écologique (valeurs écologique, récréative, touristique, rareté ou vulnérabilité) à l'échelle de la municipalité;</p> <p>Il n'est pas reconnu à une échelle territoriale et globale pour sa diversité biologique.</p> <p>Le site a déjà été affecté par des coupes ou d'autres perturbations anthropiques (agriculture).</p> <p>Le rendement pour cette fonction est faible.</p>	<p>La strate de végétation arborescente et la strate herbacée du marécage arborescent sont dominantes.</p> <p>Le marécage arborescent est d'une superficie moyenne et est caractérisé par un couvert arborescent important. Les strates arborescente et arbustive peuvent servir d'écran solaire et de brise-vent naturel.</p> <p>Le rendement pour cette fonction est moyen.</p>	<p>Le marécage arborescent est dominé par un couvert arborescent qui participe à la séquestration de carbone.</p> <p>Le pourcentage de recouvrement de la strate herbacée est également élevé, ce qui contribue à la fonction de séquestration du carbone.</p> <p>La couche de matière organique mesurée dans le sol est quasiment nulle, à l'exception d'une litière forestière en surface.</p> <p>Le rendement pour cette fonction est moyen.</p>	<p>L'écosystème a été perturbé par le passé et il est affecté par la proximité avec le milieu agricole. Les milieux boisés sont répandus dans le site à l'étude et les terrains adjacents.</p> <p>Le rendement pour cette fonction est faible.</p>
Prairie humide	<p>La prairie humide n'a pas de lien hydrologique avec les cours d'eau identifiés sur le site à l'étude.</p> <p>La prairie humide est séparée du cours d'eau Décharge des Cinquante par le marécage d'une distance d'environ 15 mètres.</p> <p>Le rendement pour cette fonction est moyen.</p>	<p>La prairie humide permet une certaine capacité de rétention d'eau en empêchant un écoulement rapide des eaux de précipitation vers un milieu récepteur favorisant ainsi rétention et évaporation.</p> <p>La prairie est d'une petite superficie</p> <p>Le rendement pour cette fonction est faible.</p>	<p>La prairie humide ne présente pas d'intérêt écologique (valeurs écologique, récréative, touristique, rareté ou vulnérabilité) à l'échelle de l'agglomération. Elle n'est pas reconnue à une échelle territoriale et globale pour sa diversité biologique.</p> <p>Le site a déjà été affecté par des coupes ou d'autres perturbations anthropiques (agriculture).</p> <p>Présence d'espèces exotiques envahissantes.</p> <p>Le rendement pour cette fonction est faible.</p>	<p>La prairie humide est d'une faible superficie et est caractérisée par un couvert arborescent peu développé.</p> <p>Le rendement pour cette fonction est faible.</p>	<p>Les écosystèmes altérés par des perturbations anthropiques (dont l'agriculture) présentent des conditions particulières. Il est donc difficile d'affirmer que le site à l'étude contribue de manière significative à la séquestration du carbone et à l'atténuation des changements climatiques puisque ces fonctions de régulation sont possiblement déjà altérées par les activités humaines ayant eu lieu par le passé sur le site.</p> <p>Une faible épaisseur de matière organique a été mesurée.</p> <p>La prairie humide a une végétation herbacée dominante.</p> <p>Le rendement pour cette fonction est faible.</p>	<p>L'écosystème a été perturbé par le passé est affecté par la proximité avec le milieu agricole.</p> <p>Le rendement pour cette fonction est faible.</p>

CONCLUSION

L'étude écologique du lot 4 800 207 a permis de relever la présence de deux types de milieux humides : un marécage arbustif et une prairie humide. L'état initial de ces milieux humides a été identifié comme très dégradé (If ini = 0,8) dû notamment au sol non hydromorphe. Deux milieux hydriques ont été observés directement sur le lot, soit la Décharge des Trente et la Décharge des Vingt. L'état initial de ces milieux hydriques a été identifié comme très dégradé (If ini = 0,8) dû notamment aux perturbations anthropiques affectant ces milieux. Un troisième cours d'eau localisé tout juste à l'extérieur de la limite sud du lot, soit la Décharge des Cinquante, a également été caractérisé. Aucune espèce floristique à statut n'a été inventoriée lors de la visite terrain.

Les milieux humides et hydriques inventoriés sont en général fortement affectés par la proximité avec le milieu agricole et les perturbations qui en résultent. Plusieurs espèces exotiques envahissantes ont été observées le long des cours d'eau et au sein des milieux humides inventoriés, dont le roseau commun, la salicaire commune, le butome à ombelle et l'alpiste roseau.

Toutefois, plusieurs espèces fauniques à statut pourrait potentiellement se trouver sur le lot caractérisé. Parmi ces espèces, quatre ont un potentiel de présence considéré modéré : l'hirondelle de rivage, le méné d'herbe, le petit blongios et le pygargue à tête blanche. Bien que l'inventaire sur le terrain ne portait pas spécifiquement sur les espèces fauniques à statut, aucune de ces espèces n'a été observée lors de la visite sur le terrain.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BOUCHER, I. 2010. *La gestion durable des eaux de pluie, Guide des bonnes pratiques sur la planification territoriale et le développement durable*, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, coll. « Planification territoriale et développement durable », 118 p.
- BOUCHER, I. et N. FONTAINE. 2010. *La biodiversité et l'urbanisation, Guide des bonnes pratiques sur la planification territoriale et le développement durable*, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, coll. « Planification territoriale et développement durable », 178 p.
- CANARDS ILLIMITÉS CANADA. 2020. *Carte interactive des milieux humides du Québec*. Site internet consulté le 10 juin 2020. Disponible [en ligne] : <http://www.canards.ca/cartographie-detaillee-des-milieux-humides-du-quebec/>.
- CASTONGUAY, S. et L. NADEAU. 2012. *Géologie simplifiée de la région de Québec*, Québec; Commission géologique du Canada, Dossier public 7086. doi:10.4095/290089.
- GOOGLE. 2021. Photographies aériennes via l'application Google Earth Pro. Consulté le 1er juin 2021.
- GOUVERNEMENT DU CANADA. 2020. *Données topographiques du Canada - Série CanVec*. En ligne : <https://ouvert.canada.ca/data/fr/dataset/8ba2aa2a-7bb9-4448-b4d7-f164409fe056>
- GOUVERNEMENT DU CANADA. 2021a. *Carte interactive des aires protégées du Canada*. Carte disponible en ligne au : <https://services-mddelcc.maps.arcgis.com/apps/MapSeries/index.html?appid=8e624ac767b04c0989a9229224b91334>, consultée le 1 juin 2021
- GOUVERNEMENT DU CANADA. 2021b. *Loi sur les espèces en péril* (L.C., 2002, ch. 29) : à jour au 17 juin 2020. Ministère de la Justice du Canada.
- GOUVERNEMENT DU CANADA. 2022. *Rapport de données quotidiennes pour juillet 2022*. L'Assomption, Québec. Service en ligne disponible au : https://climat.meteo.gc.ca/climate_data/daily_data_f.html?hlyRange=1994-09-07%7C2022-07-26&dlyRange=1930-01-01%7C2022-07-26&mlyRange=1930-01-01%7C1994-12-01&StationID=5237&Prov=QC&urlExtension=_f.html&searchType=stnProx&optLimit=specDate&Month=7&Day=18&StartYear=1840&EndYear=2022&Year=2022&selRowPerPage=25&Line=7&txtRadius=100&optProxType=city&selCity=45%7C31%7C73%7C39%7CMontr%C3%A9al&selPark=&txtCentralLatDeg=&txtCentralLatMin=0&txtCentralLatSec=0&txtCentralLongDeg=&txtCentralLongMin=0&txtCentralLongSec=0&txtLatDecDeg=&txtLongDecDeg=&timeframe=2, consultée le 29 août 2022.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, 2016. *Réseau hydrographique*. En ligne : <https://mern.gouv.qc.ca/repertoire-geographique/reseau-hydrographique-grhq/>
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, 2018. *Cartographie – Géomatique*. Carte interactive disponible en ligne <http://www.cptaq.gouv.qc.ca/index.php?id=231>.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, 2019. *Forêt ouverte*. En ligne : <https://www.foretouverte.gouv.qc.ca/>
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. 2021a. *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, Q-2) : à jour le 18 mars 2021, [Québec]. Éditeur officiel du Québec.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. 2021b. *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* (RLRQ., chapitre E-12.01) : à jour au 18 mars 2021, [Québec]. Éditeur officiel du Québec.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. 2021c. *Outil de détection des espèces exotiques envahissantes*. <http://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/especes-exotiques-envahissantes/sentinelles.htm>.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. 2021d. *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (RLRQ., chapitre C-61-.01) : à jour au 18 mars 2021, [Québec]. Éditeur officiel du Québec.

- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. 2021e. *Loi sur les parcs* (RLRQ, chapitre P-9) : à jour au 18 mars 2021, [Québec]. Éditeur officiel du Québec.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. 2021f. *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés* (RLRQ., chapitre C-6.2) : à jour au 1^{er} mars 2020 [Québec], Éditeur officiel du Québec.
- HANSON, A., L. SWANSON, D. EWING, G. GRABAS, S. MEYER, L. ROSS, M. WATMOUGH, et J. KIRKBY. 2008. *Aperçu des méthodes d'évaluation des fonctions écologiques des terres humides*, Service canadien de la faune, Série de Rapports techniques no 4967, Région de l'Atlantique, 70 p.
- JOLY, M. S. PRIMEAU, M. SAGER et A. BAZOGE. 2008. *Guide d'élaboration d'un plan de conservation des milieux humides*, Première édition, Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du patrimoine écologique et des parcs.
- D. LACHANCE, G. Fortin et G. Dufour Tremblay. 2021. *Identification et délimitation des milieux humides du Québec méridional – version décembre 2021*. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Direction adjointe de la conservation des milieux humides. 70 pages + annexes [Identification et délimitation des milieux humides du Québec méridional (gouv.qc.ca).]
- LANDRY, L.M. 2013a. *Les espèces floristiques typiques des milieux humides du Québec*. Services professionnels en environnement. 120 pages.
- LANDRY, L.M. 2013b. *Les espèces floristiques indigènes des milieux terrestres du Québec*. Services professionnels en environnement. 167 pages.
- LANDRY, L.M. 2013c. *Les espèces floristiques exotiques et envahissantes du Québec*. Services professionnels en environnement. 156 pages.
- LEBOEUF, M. 2016. *Arbres et plantes forestières du Québec et des maritimes*. Éditions Michel Quintin. Montréal (Québec). 415 pages.
- MARIE-VICTORIN, FR. 1995. *Flore laurentienne*, 3^e édition mise à jour par L. Brouillet, S.G. Hay et I. Goulet en collaboration avec M. Blondeau, J. Cayouette et J. Labrecque. Les Presses de l'Université de Montréal. Montréal. 1 093 p.
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC). 2019. *Espèces menacées ou vulnérables au Québec*. Disponible en ligne au : <http://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/especes/index.htm>.
- MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MFFP). 2015. *Base de données des habitats fauniques (HAFA), couche des habitats fauniques à l'échelle de 1/20 000*. Version été 2015.
- MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MFFP). 2018. *Banque de données des résultats de pêches expérimentales - "Feuilles de pêche" - données de 1928 à 2017*. Direction de la gestion de la faune de l'Estrie, de Montréal, de la Montérégie et de Laval. ~270 000 enregistrements.
- MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC). 2015. *Guide d'interprétation, Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec, Direction des politiques de l'eau. 131 p.
- MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC). 2018. *Analyse d'impact réglementaire du Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques*. 68 p.
- MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (MDDEP). 2012. *Les milieux humides et l'autorisation environnementale*. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du patrimoine écologique et des parcs et Direction des politiques de l'eau et Pôle d'expertise hydrique et naturel. 41 p. et annexes.

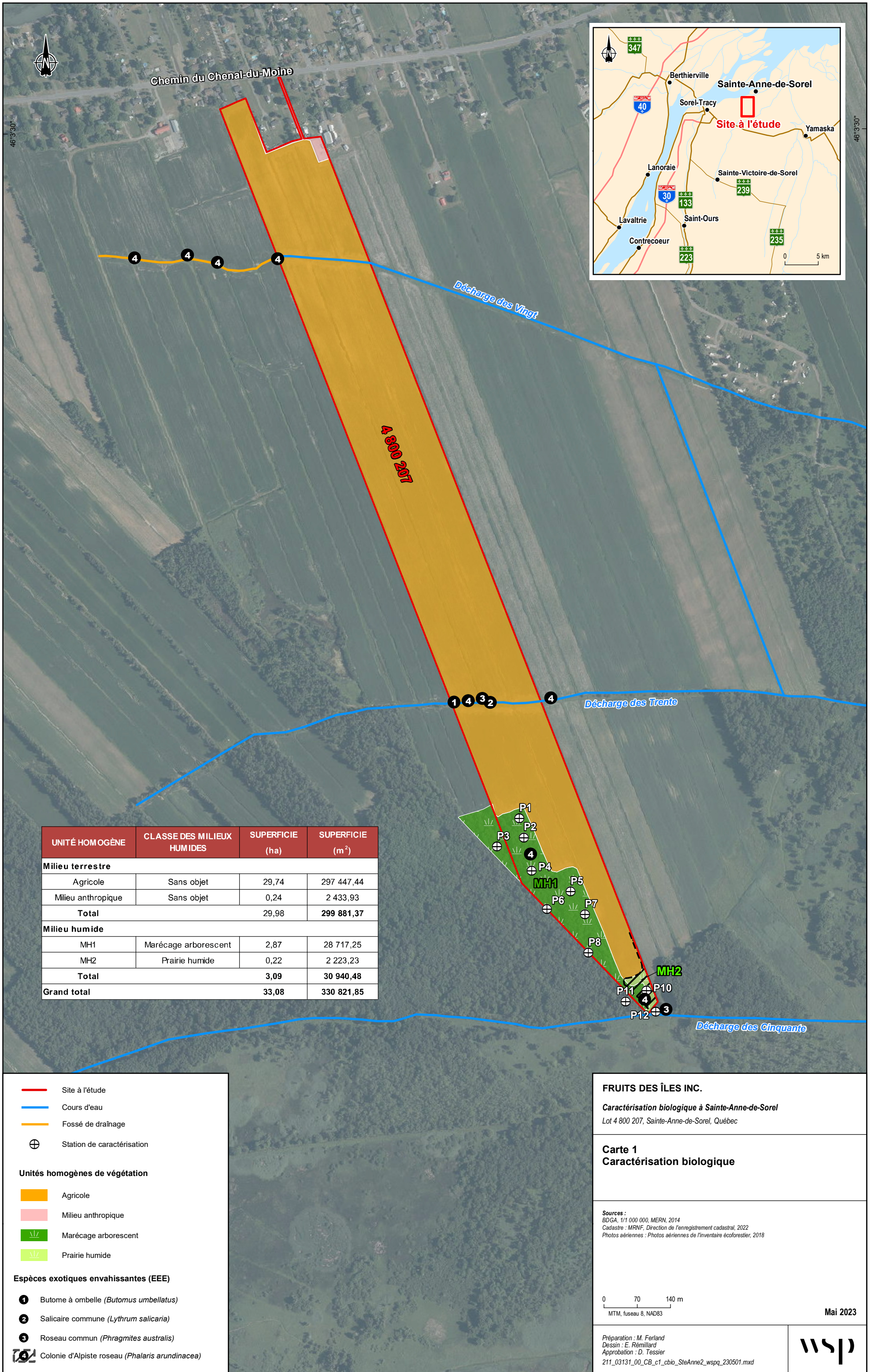
- MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (MDDEP). 2014. *Guide de gestion des eaux pluviales : Stratégie d'aménagement, principes de conception et pratiques de gestion optimales pour les réseaux de drainage en milieu urbain*, Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, 386 p.
- MRC DE PIERRE-DE SAUREL. 2023. Correspondance de la MRC de Pierre-De Saurel du 24 avril 2023. Objet : Présence de cours d'eau sur les lots 4 800 207 et 6 444 065 + carte
- ROULEAU, R. (collectif). 1990. *Petite flore forestière du Québec*, 2e édition revue et augmentée. Les Publications du Québec. 253 p.

ANNEXE

1

CARTOGRAPHIE





UNITÉ HOMOGENE	CLASSE DES MILIEUX HUMIDES	SUPERFICIE (ha)	SUPERFICIE (m ²)
Milieu terrestre			
Agricole	Sans objet	29,74	297 447,44
Milieu anthropique	Sans objet	0,24	2 433,93
Total		29,98	299 881,37
Milieu humide			
MH1	Marécage arborescent	2,87	28 717,25
MH2	Prairie humide	0,22	2 223,23
Total		3,09	30 940,48
Grand total		33,08	330 821,85

- Site à l'étude
 - Cours d'eau
 - Fossé de drainage
 - ⊕ Station de caractérisation
- Unités homogènes de végétation**
- Agricole
 - Milieu anthropique
 - Marécage arborescent
 - Prairie humide
- Espèces exotiques envahissantes (EEE)**
- ① Butome à ombelle (*Butomus umbellatus*)
 - ② Salicaire commune (*Lythrum salicaria*)
 - ③ Roseau commun (*Phragmites australis*)
 - ④ Colonie d'Alpiste roseau (*Phalaris arundinacea*)

FRUITS DES ÎLES INC.

Caractérisation biologique à Sainte-Anne-de-Sorel
 Lot 4 800 207, Sainte-Anne-de-Sorel, Québec


Carte 1
Caractérisation biologique

Sources :
 BDGA, 1/1 000 000, MERN, 2014
 Cadastre : MRNF, Direction de l'enregistrement cadastral, 2022
 Photos aériennes : Photos aériennes de l'inventaire écoforestier, 2018

0 70 140 m
 MTM, fuseau 8, NAD83

Maï 2023

Préparation : M. Ferland
 Dessin : E. Rémillard
 Approbation : D. Tessier
 211_03131_00_CB_c1_cbio_SteAnne2_wspq_230501.mxd



La précision des limites et les mesures montrées sur ce document ne doivent pas servir à des fins d'ingénierie ou de délimitation foncière. Aucune analyse foncière n'a été effectuée par un arpenteur-géomètre.

ANNEXE

1.1

**AVIS DE LA MRC DE PIERRE-
DE SAUREL (2023) SUR LA
PRÉSENCE DE COURS
D'EAU SUR LES LOTS
4 800 207 ET 6 444 065**

Le 24 avril 2023

Monsieur Steeve Gamache
Chargé de projet Aménagement
WSP Global inc.
1135, boulevard Lebourgneuf
Québec (Québec) G2K 0M5

Objet : Présence de cours d'eau sur les lots 4 800 207 et 6 444 065

Monsieur,

La présente a pour but de répondre à votre question relativement à la présence de cours d'eau à la hauteur lots 4 800 207 et 6 444 065.

Afin de pouvoir établir quels sont les cours d'eau se trouvant sur notre territoire, nous nous référons aux cartes fournies par le MAPAQ et les photos aériennes prises par Ressources naturelles Canada. Ces dernières nous permettent d'identifier la présence de fossés et de cours d'eau. Les cartes du MAPAQ, quant à elles, nous aident à différencier les fossés des cours d'eau.

Ainsi, nous vous informons que la MRC a fait usage du plan provenant de la MAPAQ (n° 13 650-2, page 6) afin de déterminer les limites du cours d'eau du Marais, Branche 1 (autrefois nommé la décharge des Vingt) et du cours d'eau du Marais, Branche 9 (aussi nommé la Décharge des Trente).

En ce qui concerne le « cours d'eau » Raquier-Lataverse se trouvant sur la carte du MAPAQ, il s'agit d'un fossé ayant été approfondi au début des années 1970, au moment où la municipalité a rehaussé la route. Cet approfondissement a été exécuté dans le but d'abaisser la nappe phréatique et y prendre du sable, lequel a été utilisé pour rehausser la route. C'est la raison pour laquelle il y a présence de bassins artificiels sur le lot 6 444 065. D'ailleurs vous remarquerez peut-être que sur la carte du MAPAQ, le cours d'eau ciblé a été tracé en un type de pointillé qui ne figure pas dans la légende de ladite carte, ce qui démontre qu'il n'est pas considéré comme un cours d'eau, même s'il est nommé comme tel (il faut savoir qu'un cours d'eau est identifié sur la carte par une ligne continue). Ainsi, nous avons conservé la même appellation que sur la carte par souci d'uniformité dans le but de ne pas perdre d'information.

...2

En référence à la Loi sur les compétences municipales, la MRC se doit de considérer le cours d'eau Raquier-Lataverse comme un fossé.

« **103.** Toute municipalité régionale de comté a compétence à l'égard des cours d'eau à débit régulier ou intermittent, y compris ceux qui ont été créés ou modifiés par une intervention humaine, **à l'exception :**

- 1° de tout cours d'eau ou portion de cours d'eau que le gouvernement détermine, après consultation du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, par décret qui entre en vigueur à la date de sa publication à la Gazette officielle du Québec ou à toute date ultérieure qui y est indiquée;
- 2° d'un fossé de voie publique ou privée;
- 3° d'un fossé mitoyen au sens de l'article 1002 du Code civil;
- 4° **d'un fossé de drainage qui satisfait aux exigences suivantes :**
 - a) **utilisé aux seules fins de drainage et d'irrigation;**
 - b) qui n'existe qu'en raison d'une intervention humaine;
 - c) dont la superficie du bassin versant est inférieure à 100 hectares.

La portion d'un cours d'eau qui sert de fossé demeure de la compétence de la municipalité régionale de comté. »

Puisque la MRC possède des photos aériennes datant de 1969 et 1976, nous avons pu constater l'apparition des bassins et l'augmentation de la largeur du fossé Raquier-Lataverse (1976) ce qui coïncide avec les travaux de rehaussement de la route effectués par la municipalité.

Pour toutes ces raisons, nous considérons que notre carte est à jour en ce qui concerne les cours d'eau situés sur notre territoire.

Nous espérons avoir répondu à vos questions et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



Yves Fraser
Coordonnateur à la gestion des cours d'eau

YF/sc



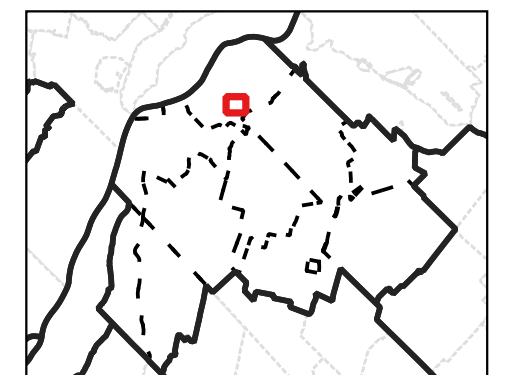
Localisation de cours d'eau

Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

Hydrographie

— Cours d'eau

- - - Fossés



1:6 000

Sources :
© GéoMont, tous droits réservés, 2020.
© Gouvernement du Québec.
© MRC Pierre-De Saurel.

Format papier : 11 x 17 po.

Système de coordonnées : NAD83 (CSRS) / MTM zone 8
Projection : Transverse Mercator
Datum : North American 1983 CSR

Réalisation :
Maxime Risse, coordonnateur à la géomatique
MRC Pierre-De Saurel, 24 avril 2023
Nom du fichier : CE_DT_230130.qgz

Cette carte n'a aucune valeur légale

ANNEXE

2

RÉSULTATS DE LA CONSULTATION DES BASES DE DONNÉES DU CDPNQ ET DU MFFP

Liste de quelques espèces de poissons présentes sur le territoire de l'unité de gestion et informations sur leur période de reproduction (Rassemblements, fraie, incubation et alevinage)

ESPÈCE	Période de protection des activités de reproduction	Statut en vertu de la Loi sur les espèces menacées et vulnérables	Espèce d'eau chaude Période générale de protection : 1 ^e mars au 1 ^e août					Espèce d'eau froide Période générale de protection: 15 septembre au 15 mai					Espèce rare : Période dépend de chaque espèce et de l'habitat				
			Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc			
ACHIGAN À PETITE BOUCHE	1 mai - 1 août																
ACHIGAN À GRANDE BOUCHE	1 mai - 1 août																
ALOISE SAVOUREUSE	15 mai - 1 juillet	Vulnérable															
ANGUILLE D'AMÉRIQUE	15 juin - 15 septembre	Susceptible ¹															
AUTRES CYPRINIDÉS	15 mai - 1 septembre																
BARBOTTE BRUNE	15 mai - 1 juillet																
CHAT-FOU DES RAPIDES	15 juin - 15 août	Susceptible ¹															
BARBOTTE JAUNE	1 mai - 1 juillet	Susceptible ¹															
BARBUE DE RIVIÈRE	1 Juin - 1 août																
BROCHET D'AMÉRIQUE	1 avril - 1 juin ²																
BROCHET MAILLÉ	1 avril - 15 juin	Susceptible ¹															
BROCHET VERMICULÉ	1 avril - 1 juin ³	Susceptible ¹															
CARPE	1 juin - 15 juillet																
CHEVALIER DE RIVIÈRE	1 juin - 15 juillet	Vulnérable															
CHEVALIER BLANC	1 mai - 15 juin																
CHEVALIER CUIVRÉ	Richelieu 1 juin - 1 oct. St-Laurent 1 juin - 1 août	Menacée															
CHEVALIER JAUNE	15 mai - 1 juillet																
CHEVALIER ROUGE	15 avril - 15 juin																
CISCO DE LAC	1 octobre - 15 mai ²																
CRAPET À LONGUES OREILLES	1 juin - 1 août ²	Susceptible ¹															
CRAPET ARLEQUIN	1 juin - 1 août ²																
CRAPET DE ROCHE	1 juin - 15 juillet																
CRAPET-SOLEIL	15 mai - 15 juillet																
DARD ARC-EN-CIEL	15 avril - 15 mai ²	Susceptible ¹															
DARD DE SABLE	15 juin - 15 août	Menacée															
DORÉ JAUNE	1 avril - 1 juin																
DORÉ NOIR	1 avril - 1 juin																
ESTURGEON JAUNE	1 mai - 1 juillet	Susceptible ¹															
FONDULE BARRÉ	15 mai - 15 août ²																
FOUILLE-ROCHE GRIS	1 mai - 1 août ¹	Vulnérable															
GRAND BROCHET	1 avril - 1 juin																
GRAND CORÉGONE	1 octobre - 15 mai																
LAMPROIE DU NORD	Estimé par Fay COsewic	Menacée															
LAQUAICHE ARGENTÉE	1 mai - 1 juillet																
LÉPISOSTÉ OSSEUX	1 mai - 1 juillet																
MALACHIGAN	1 juillet - 1 septembre ²																
MARIGANE NOIRE	1 juin - 1 août																
MASKINONGÉ	15 avril - 15 juin																
MÉNÉ À GROSSE TÊTE	15 mai - 1 septembre																
MÉNÉ À NAGEOIRES ROUGES	15 mai - 15 juillet																
MÉNÉ À MUSEAU ARRONDI	15 mai - 1 septembre																
MÉNÉ D'HERBE	15 mai - 15 août ²	Vulnérable															
MÉNÉ ÉMERAUDE	15 mai - 1 septembre																
MÉNÉ JAUNE	1 mai - 1 août																
MÉNÉ LAITON	1 mai - 1 août ²	Susceptible ¹															
MEUNIER NOIR	1 avril - 1 juin																
MEUNIER ROUGE	1 avril - 1 juin																
MULET À CORNES	1 mai - 1 août																
MULET PERLÉ	1 mai - 15 juillet																
OMBLE DE FONTAINE	15 sept - 1 mai																
PERCHAUDE	1 avril - 1 juin																
POISSON-CASTOR	1 mai - 15 juin																
TÊTE ROSE	1 mai - 1 août ²	Susceptible ¹															
TRUITE ARC-EN-CIEL ⁴	15 octobre - 15 mai ⁴																
TRUITE BRUNE ⁴	15 octobre - 15 mai ⁴																

¹ Susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable

² Adapté pour la région selon les renseignements trouvés dans Scott et Crossman 1974

³ Une période de reproduction automnale a été mise en évidence au marais Saint-Eugène sur le territoire de la région du Centre du Québec, non loin des limites de la Montérégie. Il est donc possible que ce phénomène puisse aussi avoir lieu au sein de l'aire de répartition montréalaise de l'espèce, soit dans la partie supérieure de la rivière Richelieu, l'archipel du lac Saint-Pierre et le marais de la baie de Lavallière.

⁴ Ces espèces étant ensemencées dans des eaux plus chaudes que celles habitées par l'Omble de fontaine indigène, il n'y a pas lieu de protéger leur reproduction, car il est peu probable qu'elles se reproduisent en milieu naturel. Dans le cas de la truite arc-en-ciel, il est peu souhaitable qu'elle se reproduise en milieu naturel.

Espèces fauniques à statut particulier - Territoire Montréal, de la Montérégie et de Laval

ESPÈCES FAUNIQUES	Période de protection*: Fiche	Statut LEMV [‡]	Statut LEP [†]	Reproduction			Juvénile		Migration		Résidente		Hibernation			
				Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	
AIGLE ROYAL	*	Vulnérable	---													
ARLEQUIN PLONGUEUR ¹		Vulnérable	---													
BELETTE PYGMÉE		Susceptible	---													
BUSARD SAINT-MARTIN			---													
BUSE À ÉPAULETTES			Préoccupante													
BRUANT DE NELSON		Susceptible	---													
BRUANT SAUTERELLE		Susceptible	Préoccupante													
CAMPAGNOL DES ROCHERS	Actif toute l'année*	Susceptible	---													
CAMPAGNOL SYLVESTRE	Actif toute l'année*	Susceptible	Préoccupante													
CAMPAGNOL-LEMMING DE COOPER	Actif toute l'année*	Susceptible	---													
CHAUVE-SOURIS ARGENTÉE	*	Susceptible	---													
CHAUVE-SOURIS CENDRÉE	*	Susceptible	---													
CHAUVE-SOURIS PYGMÉE DE L'EST	*	Susceptible	---													
CHAUVE-SOURIS ROUSSE	*	Susceptible	---													
COULEUVRE À COLLIER	*	Susceptible	---													
COULEUVRE BRUNE		Susceptible	---													
COULEUVRE D'EAU		Susceptible	---													
COULEUVRE MINCE		Susceptible	Préoccupante													
COULEUVRE TACHETÉE	*	Susceptible	Préoccupante													
COULEUVRE VERTE		Susceptible	---													
EFFRAIE DES CLOCHERS	Peu de mentions de nidification (Qc)	Susceptible	---													
ENGOULEVENT BOIS-POURRI	*	Susceptible	Menacée													
ENGOULEVENT D'AMÉRIQUE	*	Susceptible	Menacée													
FAUCON PÉLERIN ANATUM	*	Vulnérable	Préoccupant													
GARROT D'ISLANDE ¹		Vulnérable	Préoccupant													
GOGLUS DES PRÉS			Menacée													
GRENOUILLE DES MARAIS	*	Susceptible	---													
GRIVE DES BOIS			Menacée													
HIBOU DES MARAIS		Susceptible	Préoccupante													
HIRONDELLE DE RIVAGE			Menacée													
HIRONDELLE RUSTIQUE			Menacée													
MARTINET RAMONEUR	*	Susceptible	Menacée													
MOUCHEROLLE À CÔTÉS OLIVE	*	Susceptible	Menacée													
OCÉANITE CUL-BLANC		Susceptible	---													
OBOVARIE OLIVÂTRE		Susceptible	Aucun statut (COSEPAC : en voie de disparition)													
PARULINE À AILES DORÉES	*	Susceptible	Menacée													
PARULINE AZURÉE	*	Menacée	Voie disparition													
PARULINE DU CANADA	*	Susceptible	Menacée													
PARULINE HOCHQUEUE	*	Susceptible	Préoccupante													
PETIT BLONGIOS	*	Vulnérable	Menacée													
PETIT POLATOUCHE	Actif toute l'année*	Susceptible	Préoccupante													
PIC À TÊTE ROUGE	*	Menacée	Menacée													
PETITE CHAUVE-SOURIS BRUNE			Voie disparition													
PETITE CHAUVE-SOURIS NORDIQUE			Voie disparition													
PIE-GRIÈCHE MIGRATRICE		Menacée	Voie disparition													
PIOUI DE L'EST			Préoccupante													
PIPISTRELLE DE L'EST	*	Susceptible	Voie disparition													
PYGARGUE À TÊTE BLANCHE	*	Vulnérable	---													
QUISCALE ROUILLEUX	*	Susceptible	Préoccupante													
RAINETTE FAUX-GRILLON DE L'OUEST		Vulnérable	Menacée													
RÂLE JAUNE	*	Menacée	Préoccupante													
SALAMANDRE À QUATRE ORTEILS	*	Susceptible	---													
SALAMANDRE POURPRE		Vulnérable	Menacée													
SALAMANDRE SOMBRE DES MONTAGNES		Menacée	Menacée												3 ans	
SALAMANDRE SOMBRE DU NORD	*	Susceptible	---												18 mois	
STURNELLE DES PRÉS			Menacée													
TORTUE DES BOIS	*	Vulnérable	Menacée													
TORTUE GÉOGRAPHIQUE		Vulnérable	Préoccupante													
TORTUE MOUCHETÉE		Menacée (présence à valider EMLL)	Menacée													
TORTUE-MOLLE À ÉPINES		Menacée	Menacée													
TORTUE SERPENTINE			Préoccupante													
TROGLODYTE À BEC COURT		Susceptible	---													
STERNE CASPIENNE ¹		Menacée	---													

[‡] Source : <http://www3.mffp.gouv.qc.ca/faune/especes/menacees/liste.asp>

[†] Source : http://www.registrelep.qc.ca/species/schedules_f.cfm?id=1 – consulté le 18 février 2013. Seules les espèces inscrites à l'annexe 1 sont protégées par la LEP. (en voie de disparition ou menacée)

¹ Données de SOS-POP et/ou EPOQ dans la MRC Haut-St-Laurent

en période de migration. Aucun travaux ne devraient être permis. En sept et nov, il y a moyen d'avoir de la latitude.

PROTECTION DE LA FAUNE ICTHYOLOGIQUE DES PETITS COURS D'EAU

Il n'est pas rare que les petits cours d'eau situés en milieu agricole ou périurbain aient un aspect tel que l'on pourrait croire qu'ils sont sans valeur en tant qu'habitat du poisson. Pourtant, ces petits écosystèmes sont susceptibles d'être fréquentés par une grande variété d'organismes aquatiques parmi lesquels peuvent figurer plusieurs des 118 espèces de poisson d'eau douce du Québec qui utilisent ce type de milieu comme habitat d'alimentation, de reproduction, d'alevinage et de croissance. C'est le cas notamment de la grande famille des cyprinidés (carpes et ménés).

Ces cours d'eau de faible gabarit n'ont généralement pas fait l'objet d'inventaire ichthyologique et nous n'y connaissons habituellement pas non plus la localisation précise des frayères, en particulier de cyprinidés, ni des aires d'alevinage. Mais l'expérience a largement démontré que même les plus petits cours d'eau, incluant les fossés de drainage en milieu agricole, sont utilisés pour la reproduction de nombreuses espèces, principalement entre les mois d'avril et de septembre. En outre, la littérature nous confirme que l'ensemble des niches écologiques est mis à contribution.

On entend souvent dire au sujet des cours d'eau sans grande transparence, « aucun poisson ne peut survivre dans de si mauvaises conditions ». Il est vrai que, surtout durant l'été, les conditions peuvent être difficiles dans plusieurs de ces cours d'eau : faible débit, bas niveau, température élevée, faible teneur en oxygène dissous et turbidité élevée. Toutes les espèces de poisson ne peuvent s'accommoder de telles conditions, mais celles qui sont assez tolérantes pour le faire possèdent une valeur particulière. Parmi les plus communes, mentionnons, l'ombre de vase, l'épinoche à cinq épines, le tête-de-boule, le méné jaune et principalement le mulot à cornes, le méné à nageoires rouges et le meunier noir. Ce dernier fréquente les eaux généralement peu profondes des lacs et cours d'eau, mais passe la majorité du stade juvénile dans les petits cours d'eau.

IMPORTANCE ÉCOLOGIQUE

Les petits cours d'eau en milieu agricole ont une importance écologique, car ils sont des habitats pour les poissons de petite taille. Or, ces derniers constituent la base du régime alimentaire de plusieurs espèces piscivores. À l'automne, par exemple, les cyprinidés de ces petits écosystèmes redescendent vers les cours d'eau plus importants pour la saison froide et constituent des proies de choix pour les poissons piscivores.

IMPORTANCE ÉCONOMIQUE

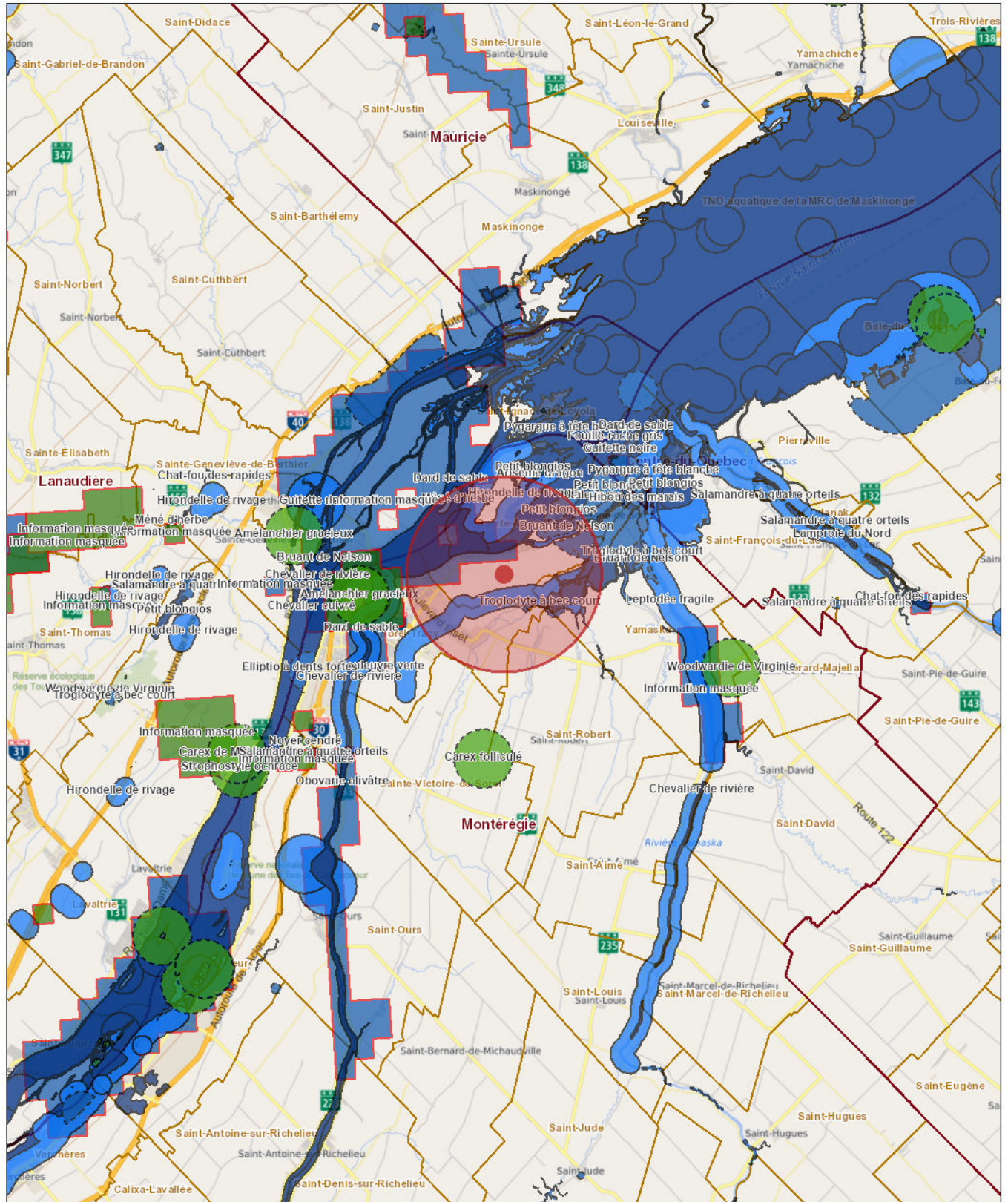
Tel que mentionné, plusieurs des espèces fréquentant les petits cours d'eau constituent des proies de choix pour les poissons piscivores ciblés par les pêcheurs sportifs. À cet effet, la qualité des stocks de poissons fourrage est à la base d'une pêche sportive soutenue et durable. Les retombées économiques relatives à cette activité s'élèvent à 171,5 M\$ en Montérégie.

Une part importante de la pêche commerciale aux poissons appâts est effectuée dans les petits cours d'eau. Au cours des années 2012 à 2014, plus de 26 T.M. ont été récoltées et mises en marché dans la grande plaine du Saint-Laurent au sud-ouest du Québec. Le chiffre d'affaires annuel total généré par les dizaines de pêcheurs commerciaux de cette région représente environ 2 M\$.

RECOMMANDATIONS

La reproduction des cyprinidés peut s'étaler sur 10 à 14 semaines, selon les espèces. Étant donné le fait que c'est sur la production annuelle cumulative de tous les cours d'eau que repose le renouvellement de ces populations de poisson-fourrage, il importe de prendre les mesures qui s'imposent pour assurer le maintien de ces populations. C'est donc dans le but de minimiser les impacts biologiques et économiques d'interventions diverses dans les petits cours d'eau que la Direction de la gestion de la faune de l'Estrie, de Montréal, de la Montérégie et de Laval recommande généralement que les travaux en milieu aquatique soient exécutés entre le 1^{er} août et le 1^{er} mars.

Dans le cas des interventions nécessitant une reprise végétale, les travaux devraient se terminer avant le 1^{er} octobre afin d'assurer le succès d'implantation des végétaux. En ce qui se rapporte aux considérations ichtyologiques, les travaux peuvent avoir lieu après cette date, mais à la condition de recourir à toutes les mesures requises pour éviter les apports de matières en suspension dans le milieu aquatique. Dans le cas d'un cours d'eau intermittent, il n'y aurait pas de restrictions temporelles applicables si les travaux sont exécutés alors que le lit est asséché. Dans l'attente de la reprise d'une végétation suffisamment vigoureuse pour assurer la stabilité de la berge et du cours d'eau, des mesures de protection contre l'érosion hydrique des aires remaniées doivent être mises en place pour garantir la pérennité des travaux.



27/07/2022 13:47:41

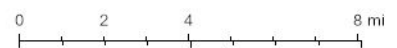
Occurrences floristiques

- Occurrences floristiques menacées ou vulnérables
- Occurrences floristiques

Occurrences fauniques menacées ou vulnérables

- Occurrences fauniques menacées ou vulnérables
- Occurrences fauniques susceptibles

1:265,142



- Occurrences floristiques menacées ou vulnérables
- Occurrences floristiques susceptibles
- Occurrences floristiques masquées
- Occurrences fauniques
- Occurrences fauniques menacées ou vulnérables
- Occurrences fauniques candidates
- Occurrences fauniques masquées
- Municipalité
- Région administrative

0 3.25 6.5 13 km

Msp, Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

Occurrences fauniques

No occurrence	No d'élément	Règne	Statut au Québec	Nom latin	Nom français	Nom anglais
2 097	429	Animaux	Susceptible	<i>Ammospiza nelsoni</i>	Bruant de Nelson	Nelson's Sparrow
2 161	588	Animaux	Menacée	<i>Moxostoma hubbsi</i>	Chevalier cuivré	Copper Redhorse
20 048	638	Animaux	Menacée	<i>Ammocrypta pellucida</i>	Dard de sable	Eastern Sand Darter
20 066	638	Animaux	Menacée	<i>Ammocrypta pellucida</i>	Dard de sable	Eastern Sand Darter
2 186	646	Animaux	Vulnérable	<i>Percina copelandi</i>	Fouille-roche gris	Channel Darter
80 569	242	Animaux	Candidate	<i>Chlidonias niger</i>	Guifette noire	Black Tern
11 024	269	Animaux	Susceptible	<i>Asio flammeus</i>	Hibou des marais	Short-eared Owl
80 732	307	Animaux	Candidate	<i>Riparia riparia</i>	Hirondelle de rivage	Bank Swallow
20 082	565	Animaux	Vulnérable	<i>Notropis bifrenatus</i>	Méné d'herbe	Bridle Shiner
19 688	46	Animaux	Vulnérable	<i>Ixobrychus exilis</i>	Petit blongios	Least Bittern
775	46	Animaux	Vulnérable	<i>Ixobrychus exilis</i>	Petit blongios	Least Bittern
79 570	118	Animaux	Vulnérable	<i>Haliaeetus leucocephalus</i>	Pygargue à tête blanche	Bald Eagle
1 682	327	Animaux	Susceptible	<i>Cistothorus platensis</i>	Troglodyte à bec court	Sedge Wren
1 689	327	Animaux	Susceptible	<i>Cistothorus platensis</i>	Troglodyte à bec court	Sedge Wren

Type d'occurrence	Précision	Latitude	Longitude	Statut canadien COSEPAC	Statut canadien LEP	Rang G (global)
Site de reproduction	S (Seconde, 150 m)	46,0707295077	-73,0017530467	NEP (Non en péril)	X (Aucun)	G5
Sans objet	S (Seconde, 150 m)	46,171035613	-72,939111051	VD (En voie de disparition)	VD (En voie de disparition)	G1
Sans objet	S (Seconde, 150 m)	46,0898483562	-73,0754436934	M (Menacée)	M (Menacée)	G4
Sans objet	S (Seconde, 150 m)	46,0527109644	-73,134194633	M (Menacée)	M (Menacée)	G4
Sans objet	S (Seconde, 150 m)	46,241839975	-72,864046571	P (Préoccupante)	P (Préoccupante)	G4
Site de reproduction	S (Seconde, 150 m)	46,1150293226	-72,9879169313	NEP (Non en péril)	X (Aucun)	G4
Site de reproduction	S (Seconde, 150 m)	46,0778358069	-72,973219456	M (Menacée)	P (Préoccupante)	G5
Site de reproduction	S (Seconde, 150 m)	46,0526634382	-72,9806123202	M (Menacée)	M (Menacée)	G5
Sans objet	S (Seconde, 150 m)	46,235248955	-72,886628993	P (Préoccupante)	P (Préoccupante)	G3
Site de reproduction	S (Seconde, 150 m)	46,077789303	-73,00581487	M (Menacée)	M (Menacée)	G5
Site de reproduction	S (Seconde, 150 m)	46,0561340052	-72,9732306889	M (Menacée)	M (Menacée)	G5
Site de reproduction	M (Minute, 1500 m)	46,0612	-72,9806199996	NEP (Non en péril)	X (Aucun)	G5
Site de reproduction	S (Seconde, 150 m)	46,0807077747	-72,9822153701	NEP (Non en péril)	X (Aucun)	G5
Site de reproduction	S (Seconde, 150 m)	46,0348678226	-73,0129762974	NEP (Non en péril)	X (Aucun)	G5

Rang N (national)	Rang S (provincial)	Groupe taxonomique	Nombre total d'occurrences	Statut au Québec recommandé	Fiche de l'espèce	Version
N5B,N5M	S3B	Vertébrés	67	Non disponible	https://www3.mffp.gouv.qc.ca/faune/especes/menaces/fiche.asp?noEsp=29&_ga	28/6/2022
N1	S1	Vertébrés	2	Non disponible	https://www3.mffp.gouv.qc.ca/faune/especes/menaces/fiche.asp?noEsp=5	28/6/2022
N2	S2	Vertébrés	33	Non disponible	https://www3.mffp.gouv.qc.ca/faune/especes/menaces/fiche.asp?noEsp=77&_ga=	28/6/2022
N2	S2	Vertébrés	33	Non disponible	https://www3.mffp.gouv.qc.ca/faune/especes/menaces/fiche.asp?noEsp=77&_ga=	28/6/2022
N3	S3	Vertébrés	73	Non disponible	https://www3.mffp.gouv.qc.ca/faune/especes/menaces/fiche.asp?noEsp=18&_ga	28/6/2022
N5B,NUN,N5M	S2S3B	Vertébrés	25	Non disponible	Non disponible	28/6/2022
N4B,N3N,N4M	S3B	Vertébrés	55	Non disponible	https://www3.mffp.gouv.qc.ca/faune/especes/menaces/fiche.asp?noEsp=85&_ga	28/6/2022
N5B,N5M	S3B	Vertébrés	460	Non disponible	Non disponible	28/6/2022
N3	S3	Vertébrés	31	Non disponible	https://www3.mffp.gouv.qc.ca/faune/especes/menaces/fiche.asp?noEsp=80&_ga	28/6/2022
N3B,N3M	S2B	Vertébrés	96	Non disponible	https://www3.mffp.gouv.qc.ca/faune/especes/menaces/fiche.asp?noEsp=38&_ga	28/6/2022
N3B,N3M	S2B	Vertébrés	96	Non disponible	https://www3.mffp.gouv.qc.ca/faune/especes/menaces/fiche.asp?noEsp=38&_ga	28/6/2022
N5B,N5N,N5M	S4	Vertébrés	296	Non disponible	https://www3.mffp.gouv.qc.ca/faune/especes/menaces/fiche.asp?noEsp=40&_ga	28/6/2022
N5B,N5M	S2B	Vertébrés	50	Non disponible	https://www3.mffp.gouv.qc.ca/faune/especes/menaces/fiche.asp?noEsp=45&_ga	28/6/2022
N5B,N5M	S2B	Vertébrés	50	Non disponible	https://www3.mffp.gouv.qc.ca/faune/especes/menaces/fiche.asp?noEsp=45&_ga	28/6/2022

Occurrences fauniques masquées

No occurrence	Règne	Nom français	Version	Commentaire	Demande d'informatique
1 618	Animaux	Information masquée	28/6/2022	Les données pour cette occurrence peuvent être rendues disponibles sur demande.	https://www.quebec.ca/gouvernement/gouvernement-ouvert/transparence-performance/indicateurs-statistiques/donnees-espe-situation-precaire#c12304
79 764	Animaux	Information masquée	28/6/2022	Les données pour cette occurrence peuvent être rendues disponibles sur demande.	https://www.quebec.ca/gouvernement/gouvernement-ouvert/transparence-performance/indicateurs-statistiques/donnees-espe-situation-precaire#c12304

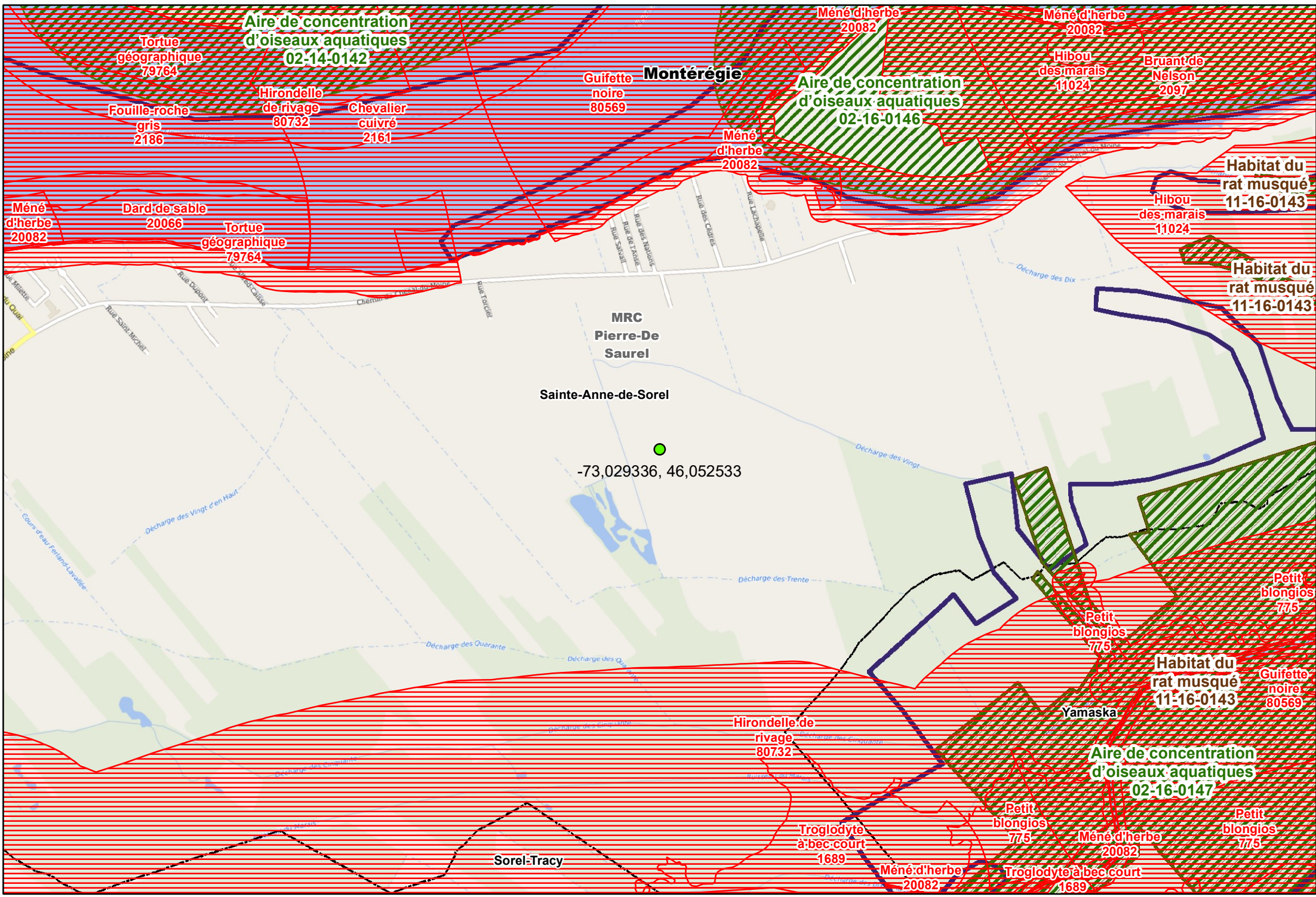
Cette requête ne doit pas être considérée comme étant définitive et ne se substitue pas à une demande au CDPNQ en cas de présence d'une ou de plusieurs occurrences masquée(s) d'espèce(s) menacée(s), vulnérable(s) ou susceptible(s) de l'être l'établissement d'une liste d'espèces et de la cartographie d'habitats potentiels ou encore, aux inventaires requis. CDPNQ (2022)

Dossier 16065

Projet de caractérisation biologique d'un site à des fins d'exploitation de canneberges à Sainte-Anne-de-Sorel

Légende

- Espèces désignées (EMVS)**
- Précision**
- Seconde <150 m
- Aire de concentration d'oiseaux aquatiques (ACOA)**
- 02-xx-xxxx
 - Mixte
- Habitat du rat musqué**
- 11-xx-xxxx
 - Mixte
- Sites d'intérêt faunique**
-



Métadonnées

Projection cartographique	Québec conique conforme Lambert
Système de coordonnées	GCS Nord Américain 1983

Sources de données

Organisme	Année
MSP	2021
MFFP	2021
MFFP + partenaires	2022

Données fauniques

1:20 000

0 0,08 0,16 0,24 0,32 Km

Localisation





Réalisation
Fanny Lamarre, tech.
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
DGFa Estrie-Montréal-Montréal-Laval
© Gouvernement du Québec
3 août 2022

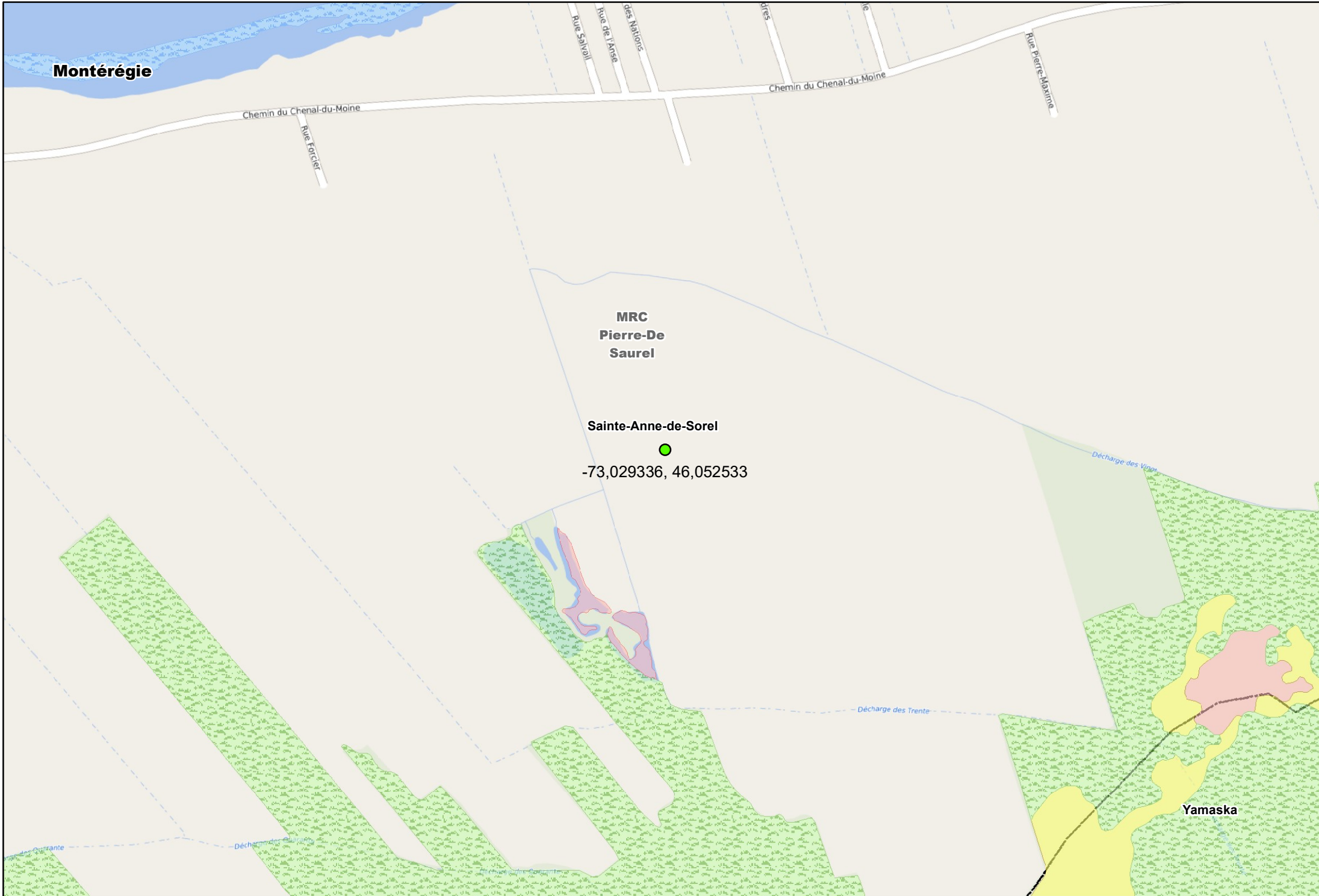
Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

Légende

MilieuxHumides_detaillés_MDELCC_20170120

CLASSE

-  Eau peu profonde
-  Marais
-  Prairie humide
-  Marécage



Métadonnées

Projection cartographique Québec conique conforme Lambert
 Système de coordonnées GCS Nord Américain 1983

Sources de données	Organisme	Année
Base cartographique provinciale	MSP	2021
Base de données orthophotographique	MFFP	2021
Données fauniques	MFFP + partenaires	2022

1:10 000
 0 0,04 0,08 0,12 0,16 Km

Réalisation
 Fanny Lamarre, tech.
 Ministère des Forêts, de la
 Faune et des Parcs
 DGFa Estrie-Montréal-
 Montérégie-Laval
 © Gouvernement du Québec
 3 août 2022





Note : Le présent document n'a aucune portée légale.



Légende

Habitat aquatique particulier (s)

Type

-  eaux lentes
-  Pêches expérimentales

Habitat du poisson à espèces d'eau chaude

-  Cours d'eau
-  Cours d'eau intermittent




Métadonnées
 Projection cartographique Québec conique conforme Lambert
 Système de coordonnées GCS Nord Américain 1983

Sources de données	Organisme	Année
Base cartographique provinciale	MSP	2021
Base de données orthophotographique	MFFP	2021
Données fauniques	MFFP + partenaires	2022

1:20 000
 0 0,08 0,16 0,24 0,32 Km

Localisation



Réalisation
 Fanny Lamarre, tech.
 Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
 DGFa Estrie-Montréal-Montréal-Laval
 © Gouvernement du Québec
 3 août 2022

Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

Espèces à risque dans un rayon de 5 km

1 – Nombre total d'occurrences pour cette requête : 18

<i>Espèce - (no d'occurrence)</i>	Rang de priorité G / N / S	Caractérisation	Latitude / Longitude
<i>Nom commun</i>			Dernière observation
Statut de l'espèce au Québec	Qualité - Précision		
Statut au Québec recommandé	Indice de biodiversité		
<i>Status canadiens (COSEPAC / LEP)</i>	Statut hydrique		
Localisation			

FAUNE

<i>Ammocrypta pellucida - (20048)</i>	G4 / N2 / S2	L'observation relative à la création de cette occurrence consiste en la capture de 20 individus à l'aide d'une seine, en juillet 1974.	46,09 / -73,075
<i>Dard de sable</i>			1974-07-17
Menacée	H (Historique) - S (Seconde, 150 m)		
Non disponible	B5.04		
<i>M (Menacée) / M (Menacée)</i>	Sans objet		

Située dans la région de Lanaudière, cette occurrence est localisée dans l'archipel du lac Saint-Pierre, entre les îles Madame, aux Ours et Ronde, à environ 5 km au nord-est de Saint-Ignace-de-Loyola. / L'observation relative à la création de cette occurrence consiste en la capture de 20 individus à l'aide d'une seine, en juillet 1974.

Meilleure source : POISSONSobs, 2011. Banque de données d'observations de poissons, active depuis 2011; continuellement mise à jour. Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ). Gouvernement du Québec, ministère des ressources naturelles et de la faune.

FAUNE

<i>Ammocrypta pellucida - (20066)</i>	G4 / N2 / S2	La première observation relative à la création de cette occurrence provient d'un échantillonnage ayant eu lieu en août 1944, où un individu a été capturé à la seine. Ensuite, en août 1970, 42 individus furent capturés à la seine. Au mois d'août 2003, 3 individus ont été échantillonnés à la seine. Par la suite, des échantillonnages entre 2008 et 2011 ont permis de capturer 39 individus à l'aide de la seine de rivage et 4 à l'aide d'un chalut. Finalement, 27 individus ont été capturés au chalut, au mois de juillet 2015.	46,053 / -73,134
<i>Dard de sable</i>			2015-07-08
Menacée	E (Existante, à déterminer) - S (Seconde, 150 m)		
Non disponible	B5.04		

M (Menacée) / M (Menacée)

Sans objet

Située dans la région de la Montérégie, cette occurrence est localisée dans la rivière Richelieu, débutant en aval du barrage de Saint-Ours et se terminant à l'embouchure de la rivière dans le fleuve Saint-Laurent. / La première observation relative à la création de cette occurrence provient d'un échantillonnage ayant eu lieu en août 1944, où un individu a été capturé à la seine. Ensuite, en août 1970, 42 individus furent capturés à la seine. Au mois d'août 2003, 3 individus ont été échantillonnés à la seine. Par la suite, des échantillonnages entre 2008 et 2011 ont permis de capturer 39 individus à l'aide de la seine de rivage et 4 à l'aide d'un chalut. Finalement, 27 individus ont été capturés au chalut, au mois de juillet 2015.

Meilleure source : POISSONSobs. 2011. Banque de données d'observations de poissons, active depuis 2011; continuellement mise à jour. Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ), Gouvernement du Québec, ministère des ressources naturelles et de la faune.

FAUNE

***Ammospiza nelsoni* - (2097)**

G5 / N5B,N5M / S3B

Présence de l'espèce à ce site en 1981, 1982, 1983, 1986, 1987, 1989, 1990, 1991, 1993, 1997, 1998, 2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2009, 2018, 2020 et 2021. Jusqu'à 9 individus ont été observés au cours d'une même visite. Comportement agité d'un adulte noté en 2005. Habitat: Prairie humide à phalaris roseau, mille, apocyn, asclépiade.

46,071 / -73,002

Bruant de Nelson

2021-07-13

Susceptible

E (Existante, à déterminer) - S
(Seconde, 150 m)

Non disponible

B5.04

NEP (Non en péril) / X (Aucun)

Sans objet

Région de la Montérégie, MRC de Pierre-De Saurel, municipalité de Saint-Anne-de-Sorel. Cette occurrence est composée du site SOS-POP BN0015 (Île du Moine). / Présence de l'espèce à ce site en 1981, 1982, 1983, 1986, 1987, 1989, 1990, 1991, 1993, 1997, 1998, 2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2009, 2018, 2020 et 2021. Jusqu'à 9 individus ont été observés au cours d'une même visite. Comportement agité d'un adulte noté en 2005. Habitat: Prairie humide à phalaris roseau, mille, apocyn, asclépiade.

Meilleure source : SOS-POP. 1994. Banque de données sur le suivi de l'occupation des stations de nidification des populations d'oiseaux en péril du Québec, active depuis 1994. Regroupement QuébecOiseaux et Service canadien de la faune d'Environnement Canada, région du Québec.

FAUNE

***Asio flammeus* - (11024)**

G5 / N4B,N3N,N4M / S3B

Présence de l'espèce à ce site en 1980, 1985, 1987, 1988, 2003, 2007, 2016 et 2018. Au moins 1 individu a été observé à chaque visite. Jeune ayant récemment quitté le nid observé en 1985. L'espèce a été observée à ce site durant plusieurs années entre 1980 et 2018. Habitat non décrit.

46,078 / -72,973

Hibou des marais

2018-04-27

Susceptible

E (Existante, à déterminer) - S
(Seconde, 150 m)

Non disponible

B5.04

M (Menacée) / P (Préoccupante)

Sans objet

Région de la Montérégie. Cette occurrence est composée du site SOS-POP HM0162 (Île du Moine). / Présence de l'espèce à ce site en 1980, 1985, 1987, 1988, 2003, 2007, 2016 et 2018. Au moins 1 individu a été observé à chaque visite. Jeune ayant récemment quitté le nid observé en 1985. L'espèce a été observée à ce site durant plusieurs années entre 1980 et 2018. Habitat non décrit.

Meilleure source : SOS-POP. 1994. Banque de données sur le suivi de l'occupation des stations de nidification des populations d'oiseaux en péril du Québec, active depuis 1994. Regroupement QuébecOiseaux et Service canadien de la faune d'Environnement Canada, région du Québec.

FAUNE

Chlidonias niger - (80569)

G4 / N5B,NUN,N5M / S2S3B

Cette occurrence est constituée de 14 sites de colonie distincts. L'espèce y est notée depuis 1977. Nombre maximum d'adultes observés, par colonie, au cours d'une même visite: GN0001: 304 adultes, GN0017: 35 adultes, GN0018 et GN0100: 30 adultes, GN0020: 200 adultes, GN0021: 56 adultes, GN0022: 100 adultes, GN0023: 24 adultes, GN0024: 150 adultes, GN0025: 20 adultes, GN0098: 23 adultes, GN0099: 134 adultes, GN0133: 60 adultes et GN0141: 10 adultes. Présence de jeunes confirmée en 2010, 2018 et 2020. Habitat: GN0001: Marais profond (>1m) et peu profond. Quenouilles en îlots. Plantes dominantes: prêle fluviatile. Nénuphars (3 espèces). Scirpe. Herbiers aquatiques (potamot. Élodée). GN0021, GN0100, GN0133 : Baie Lavallière, aménagement Saint-Louis. Endigué par CIC avec système de contrôle de niveau d'eau. Mise en eau en 1978. Marais peu profond à typha et butome. GN0017, GN0018, GN0022, GN0023, GN0098 : Marais en milieu naturel sur les îles : (pas de description). GN0025 et GN0087 : Marais en bordure du lac en milieu naturel (pas de description). GN0020, GN0086 : Marais à typhas et rubaniers. Étang endigué par CIC en 1995. Niveau d'eau contrôlé. Envahi par typha en 2003. GN0024 et GN0141 : Étang aménagé par CI. Niveau d'eau contrôlé. Typhaie avec eau libre. Présence de phragmite et butomes. GN0099: Marais aménagé.

46,115 / -72,988

<i>Guifette noire</i>			2020-08-01
Candidate	E (Existante, à déterminer) - S		
	(Seconde, 150 m)		
Non disponible		B0.00	
NEP (Non en péril) / X (Aucun)		Sans objet	

L'occurrence occupe la partie sud, sud-est du Lac-Saint-Pierre et est distribuée dans 4 régions administratives soit la région de Lanaudière, la Montérégie, la Mauricie et le Centre-du-Québec. L'occurrence est constituée des 14 sites SOS-POP: GN0001 (Baie Saint-François), GN0017 (Île de Grâce), GN0018 (Baie des Îlets), GN0020 (Île des Barques), GN0021 (Baie Lavallière), GN0022 (Île du Moine), GN0023 (Île de la Girodeau), GN0024 (Marais Saint-Barthélemy_segment 7_Est), GN0025 (Baie de Maskinongé), GN0098 (Île Plate_lac Saint-Pierre), GN0099 (Commune de l'Île Dupas_bassin ouest), GN0100 (Aménagement Saint-Louis), GN0133 (Maison du marais) et GN0141 (Marais Saint-Barthélemy_segment 6_Ouest). L'occurrence se trouve dans la réserve mondiale de la biosphère du Lac-Saint-Pierre. / Cette occurrence est constituée de 14 sites de colonie distincts. L'espèce y est notée depuis 1977. Nombre maximum d'adultes observés, par colonie, au cours d'une même visite: GN0001: 304 adultes, GN0017: 35 adultes, GN0018 et GN0100: 30 adultes, GN0020: 200 adultes, GN0021: 56 adultes, GN0022: 100 adultes, GN0023: 24 adultes, GN0024: 150 adultes, GN0025: 20 adultes, GN0098: 23 adultes, GN0099: 134 adultes, GN0133: 60 adultes et GN0141: 10 adultes. Présence de jeunes confirmée en 2010, 2018 et 2020. Habitat: GN0001: Marais profond (>1m) et peu profond. Quenouilles en îlots. Plantes dominantes: prêle fluviatile. Nénuphars (3 espèces). Scirpe. Herbiers aquatiques (potamot. Élodée). GN0021, GN0100, GN0133 : Baie Lavallière, aménagement Saint-Louis. Endigué par CIC avec système de contrôle de niveau d'eau. Mise en eau en 1978. Marais peu profond à typha et butome. GN0017, GN0018, GN0022, GN0023, GN0098 : Marais en milieu naturel sur les îles : (pas de description). GN0025 et GN0087 : Marais en bordure du lac en milieu naturel (pas de description). GN0020, GN0086 : Marais à typhas et rubaniers. Étang endigué par CIC en 1995. Niveau d'eau contrôlé. Envahi par typha en 2003. GN0024 et GN0141 : Étang aménagé par CI. Niveau d'eau contrôlé. Typhaie avec eau libre. Présence de phragmite et butomes. GN0099: Marais aménagé.

Meilleure source : SOS-POP. 1994. Banque de données sur le suivi de l'occupation des stations de nidification des populations d'oiseaux en péril du Québec, active depuis 1994. Regroupement QuébecOiseaux et Service canadien de la faune d'Environnement Canada, région du Québec.

FAUNE

Cistothorus platensis - (1682)

G5 / N5B,N5M / S2B

Présence de l'espèce à ce site en 1975, 1976, 1981, 1983, 1984, 1987, 1989, 1992, 1994, 1995, 1996, 1997, 1998, 1999, 2004, 2005, 2006, 2018 et 2020. Jusqu'à 6 individus y ont été observés au cours d'une même visite. Construction d'un nid observé en 1998. L'espèce n'a pas été observée à ce site en 1991, 2000, 2001, 2002, 2003 et 2009. Habitat : Prairie humide avec îlots d'arbustes. Plantes présentes: Phalaris roseau, Spartine pectinée et Asclépiade. Strate herbacée très dense et haute en été.

46,081 / -72,982

<i>Troglodyte à bec court</i>			2020-05-31
Susceptible	E (Existante, à déterminer) - S		
	(Seconde, 150 m)		

Non disponible B5.04

NEP (Non en péril) / X (Aucun) Sans objet

Région de la Montérégie, MRC de Pierre De-Saurel, municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel. Cette occurrence est composée du site SOS-POP TC0009 (Île du Moine). / Présence de l'espèce à ce site en 1975, 1976, 1981, 1983, 1984, 1987, 1989, 1992, 1994, 1995, 1996, 1997, 1998, 1999, 2004, 2005, 2006, 2018 et 2020. Jusqu'à 6 individus y ont été observés au cours d'une même visite. Construction d'un nid observé en 1998. L'espèce n'a pas été observée à ce site en 1991, 2000, 2001, 2002, 2003 et 2009. Habitat : Prairie humide avec îlots d'arbustes. Plantes présentes: Phalaris roseau, Spartine pectinée et Asclépiade. Strate herbacée très dense et haute en été.

Meilleure source : SOS-POP. 1994. Banque de données sur le suivi de l'occupation des stations de nidification des populations d'oiseaux en péril du Québec, active depuis 1994. Regroupement QuébecOiseaux et Service canadien de la faune d'Environnement Canada, région du Québec.

FAUNE

Cistothorus platensis - (1689) G5 / N5B,N5M / S2B Présence de l'espèce à ce site en 1992, 1994, 1995, 2001, 2004, 2005, 2006 et 2010. Nombre maximum d'adultes observés au cours d'une même visite: TC0030: 5 adultes, TC0031: 8 adultes, TC0032: 14 adultes, TC0048: 3 adultes. Jeunes observés en 1992 et 1994. L'espèce n'a pas été observée à ce site en 1996, 1997, 1998, 1999, 2000, 2002, 2003, 2007, 2009 et 2016. Habitat: TC0030: Prairie humide à carex et prairie à phalaris roseau. Champs avec asclépiade et verge d'or ainsi que marécage arbustif (saulnaie). Site drainé et labouré en 2009. Cette partie de l'occurrence est supprimée. TC0031: Prairie humide dominée par le Phalaris roseau. Site détruit en 1999 et transformé en champ de culture (maïs). Cette partie de l'occurrence est supprimée. TC0032: Prairie humide et monoculture de Phalaris roseau. Habitat TC0048 : Prairie haute dominées par endroit par le Phalaris roseau et des carex. Entouré par un vaste marais peu profond où domine le typha.

46,035 / -73,013

Troglodyte à bec court

2010-06-02

Susceptible E (Existante, à déterminer) - S
(Seconde, 150 m)

Non disponible B5.04

NEP (Non en péril) / X (Aucun) Sans objet

Région de la Montérégie, MRC de Pierre De-Saurel, municipalité de Sorel-Tracy. Cette occurrence est composée des 4 sites SOS-POP: TC0030 (Baie Lavallière_chemin de Saint-Robert N), TC0031 (Baie Lavallière_route Bellevue N), TC0032 (Baie Lavallière (Ch. de la Rochelle N)) et TC0048 (Baie Lavallière (riv. Pot aux Beurres)). / Présence de l'espèce à ce site en 1992, 1994, 1995, 2001, 2004, 2005, 2006 et 2010. Nombre maximum d'adultes observés au cours d'une même visite: TC0030: 5 adultes, TC0031: 8 adultes, TC0032: 14 adultes, TC0048: 3 adultes. Jeunes observés en 1992 et 1994. L'espèce n'a pas été observée à ce site en 1996, 1997, 1998, 1999, 2000, 2002, 2003, 2007, 2009 et 2016. Habitat: TC0030: Prairie humide à carex et prairie à phalaris roseau. Champs avec asclépiade et verge d'or ainsi que marécage arbustif (saulnaie). Site drainé et labouré en 2009. Cette partie de l'occurrence est supprimée. TC0031: Prairie humide dominée par le Phalaris roseau. Site détruit en 1999 et transformé en champ de culture (maïs). Cette partie de l'occurrence est supprimée. TC0032: Prairie humide et monoculture de Phalaris roseau. Habitat TC0048 : Prairie haute dominées par endroit par le Phalaris roseau et des carex. Entouré par un vaste marais peu profond où domine le typha.

Meilleure source : SOS-POP. 1994. Banque de données sur le suivi de l'occupation des stations de nidification des populations d'oiseaux en péril du Québec, active depuis 1994. Regroupement QuébecOiseaux et Service canadien de la faune d'Environnement Canada, région du Québec.

FAUNE

Coturnicops noveboracensis - (1230) G4 / N3N4B,NUM / S3B Présence de l'espèce à ce site en 1968, 1972, 1973, 1974, 1975, et 1976. Jusqu'à 3 individus ont été observés au cours d'une même visite. L'espèce n'a pas été observée à ce site en 1992, 1994, 1995, 1997 et 2003. Habitat : Zone de carex en bordure d'un marais peu profond avec des îlots de saules dominé par typha. Au travers de prairies humides à phalaris roseau. Très sec en 1995. Devenu en 1997 une prairie humide à Phalaris roseau.

46,085 / -72,98

Râle jaune

1976-07-04

Menacée H (Historique) - S (Seconde, 150 m)

Non disponible B5.04

P (Préoccupante) / P (Préoccupante) Sans objet

Région de la Montérégie, Sainte-Anne-de-Sorel, cette occurrence est composée du site SOS-POP RJ-003 (île du Moine). / Présence de l'espèce à ce site en 1968, 1972, 1973, 1974, 1975, et 1976. Jusqu'à 3 individus ont été observés au cours d'une même visite. L'espèce n'a pas été observée à ce site en 1992, 1994, 1995, 1997 et 2003. Habitat : Zone de carex en bordure d'un marais peu profond avec des îlots de saules dominé par typha. Au travers de prairies humides à phalaris roseau. Très sec en 1995. Devenu en 1997 une prairie humide à Phalaris roseau.

Meilleure source : SOS-POP. 1994. Banque de données sur le suivi de l'occupation des stations de nidification des populations d'oiseaux en péril du Québec, active depuis 1994. Regroupement QuébecOiseaux et Service canadien de la faune d'Environnement Canada, région du Québec.

FAUNE

Graptemys geographica - (79764) G5 / N3 / S3 2009: 1 adulte et 1 juvénile sont observés sur un billot de bois, 46,044 / -73,121
2012: 2 femelles sont en train de pondre dans un terrain sablonneux. 2018: 1 individu est observé.
2019: 1 individu est observé.

Tortue géographique 2019-07-07

Vulnérable E (Existante, à déterminer) - S
(Seconde, 150 m)

Non disponible B5.04

P (Préoccupante) / P (Préoccupante) Sans objet

Sorel-Tracy, Saint-Roch-de-Richelieu, Saint-Ignace-de-Loyola, La Visitation-de-l'Île-Dupas, Lanaudière: L'occurrence est situé en bord de route en face du 838 rang de l'île Dupas, sur le bord du Chenail Deschailons et dans le fleuve Saint-Laurent. / 2009: 1 adulte et 1 juvénile sont observés sur un billot de bois. 2012: 2 femelles sont en train de pondre dans un terrain sablonneux. 2018: 1 individu est observé. 2019: 1 individu est observé.

Meilleure source : BORAQ 2015-. Banque d'Observations des Reptiles et Amphibiens du Québec, active depuis mars 2015. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

FAUNE

Haliaeetus leucocephalus - (79570) G5 / N5B,N5N,N5M / S4 En 2010, un nid en construction est observé. 46,061 / -72,981
Pygargue à tête blanche 2010-04-02

Vulnérable E (Existante, à déterminer) - M
(Minute, 1500 m)

Non disponible B5.04

NEP (Non en péril) / X (Aucun) Sans objet

Dans la région de Lanaudière. L'occurrence compte 1 emplacement de nid au site SOS-POP: PT0368 (Chenail-du-Moine). / En 2010, un nid en construction est observé.

Meilleure source :

FAUNE

Ixobrychus exilis - (19688) G5 / N3B,N3M / S2B Présence de l'espèce à ce site en 1997, 2006, 2007, 2010, 2017 et 2018. 46,078 / -73,006
Jusqu'à 5 individus y ont été observés au cours d'une même visite. 4 jeunes ont été vus au site en 2007. Aucune observation de l'espèce lors des visites effectuées en 2001 et 2003. Habitat: Étang aménagé par Canards Illimités en 1995. Le niveau de l'eau y est contrôlé. Le marais est envahi par la quenouille et le rubanier en 2003; peu d'eau libre.

Petit blongios 2018-06-27

Vulnérable E (Existante, à déterminer) - S
(Seconde, 150 m)
Non disponible B5.04
M (Menacée) / M (Menacée) Sans objet

Région administrative de la Montérégie, MRC de Pierre-De Saurel, municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel. L'occurrence est constituée du site SOS-POP: PB0061 (Île des Barques). / Présence de l'espèce à ce site en 1997, 2006, 2007, 2010, 2017 et 2018. Jusqu'à 5 individus y ont été observés au cours d'une même visite. 4 jeunes ont été vus au site en 2007. Aucune observation de l'espèce lors des visites effectuées en 2001 et 2003. Habitat: Étang aménagé par Canards Illimités en 1995. Le niveau de l'eau y est contrôlé. Le marais est envahi par la quenouille et le rubanier en 2003; peu d'eau libre.

Meilleure source : SOS-POP. 1994. Banque de données sur le suivi de l'occupation des stations de nidification des populations d'oiseaux en péril du Québec, active depuis 1994. Regroupement QuébecOiseaux et Service canadien de la faune d'Environnement Canada, région du Québec.

FAUNE

***Ixobrychus exilis* - (773)** G5 / N3B,N3M / S2B Présence de l'espèce a ce site en 1971, 1972, 1974, 1975, 1977, 1982, 1987, 1991, 1994, 2001, 2006, 2007, 2010, 2011, 2017, 2018 et 2019. Jusqu'à 9 individus y ont été observés au cours d'une même visite. Aucune observation de l'espèce lors de visites effectuées en 1992, 1995, 1996, 1997, 1998 et 2000. Habitat: Marais peu profond et profond par endroit; dominé par les typhas dans certains secteurs. 46,09 / -72,968

Petit blongios 2019-06-12

Vulnérable C (Passable) - S (Seconde, 150 m)
Non disponible B5.01
M (Menacée) / M (Menacée) Sans objet

Région de la Montérégie et la région du Centre-du-Québec, MRC de Nicolet-Yamaska et de Pierre-De Saurel, municipalité de Saint-François-du-Lac et de Sainte-Anne-de-Saurel. L'occurrence est constituée du site SOS-POP : PB0020 (Île du Moine). / Présence de l'espèce a ce site en 1971, 1972, 1974, 1975, 1977, 1982, 1987, 1991, 1994, 2001, 2006, 2007, 2010, 2011, 2017, 2018 et 2019. Jusqu'à 9 individus y ont été observés au cours d'une même visite. Aucune observation de l'espèce lors de visites effectuées en 1992, 1995, 1996, 1997, 1998 et 2000. Habitat: Marais peu profond et profond par endroit; dominé par les typhas dans certains secteurs.

Meilleure source : SOS-POP. 1994. Banque de données sur le suivi de l'occupation des stations de nidification des populations d'oiseaux en péril du Québec, active depuis 1994. Regroupement QuébecOiseaux et Service canadien de la faune d'Environnement Canada, région du Québec.

FAUNE

***Ixobrychus exilis* - (19689)** G5 / N3B,N3M / S2B Présence de l'espèce à ce site en 1997, 2006, 2007 et 2010. Jusqu'à 2 mâles y ont été observés au cours d'une même visite. Aucune observation de l'espèce lors des visites effectuées en 2003 et 2005. Habitat: Marais à typhas dans une baie avec un petit chenal. 46,098 / -73,024

Petit blongios 2010-06-11

Vulnérable E (Existante, à déterminer) - S
(Seconde, 150 m)
Non disponible B5.04
M (Menacée) / M (Menacée) Sans objet

Région de la Montérégie, MRC de Pierre-De Saurel, municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel. L'occurrence est constituée du site SOS-POP: PB0062 (Île de Grâce et aux Corbeaux). / Présence de l'espèce à ce site en 1997, 2006, 2007 et 2010. Jusqu'à 2 mâles y ont été observés au cours d'une même visite. Aucune observation de l'espèce lors des visites effectuées en 2003 et 2005. Habitat: Marais à typhas dans une baie avec un petit chenal.

Meilleure source : SOS-POP. 1994. Banque de données sur le suivi de l'occupation des stations de nidification des populations d'oiseaux en péril du Québec, active depuis 1994. Regroupement QuébecOiseaux et Service canadien de la faune d'Environnement Canada, région du Québec.

FAUNE

Ixobrychus exilis - (775)

G5 / N3B,N3M / S2B

Présence de l'espèce y est noté en 1989, 1991, 1994, 1995, 1997, 1998, 1999, 2000, 2001, 2003, 2005, 2006, 2007, 2009, 2010, 2011, 2014, 2017 et 2019. Nombre maximum d'adultes observés au cours d'une même visite: PB0027: 5 adultes, PB0202: 4 adultes. Habitat : PB0027: Marais peu profond à typhas. Endigué par Canards Illimités et mis en eau en 1978. Système de contrôle des niveaux d'eau. Site en partie protégé. PB0202: Marais aménagé.

46,056 / -72,973

Petit blongios

2019-06-21

Vulnérable

B (Bonne) - S (Seconde, 150 m)

Non disponible

B3.11

M (Menacée) / M (Menacée)

Sans objet

Région administrative de la Montérégie, MRC de Pierre-De Saurel, municipalité de Yamaska. L'occurrence est constituée des sites SOS-POP: PB0027 (Baie Lavallière) et PB0202 (Aménagement Saint-Louis). / Présence de l'espèce y est noté en 1989, 1991, 1994, 1995, 1997, 1998, 1999, 2000, 2001, 2003, 2005, 2006, 2007, 2009, 2010, 2011, 2014, 2017 et 2019. Nombre maximum d'adultes observés au cours d'une même visite: PB0027: 5 adultes, PB0202: 4 adultes. Habitat : PB0027: Marais peu profond à typhas. Endigué par Canards Illimités et mis en eau en 1978. Système de contrôle des niveaux d'eau. Site en partie protégé. PB0202: Marais aménagé.

Meilleure source : SOS-POP. 1994. Banque de données sur le suivi de l'occupation des stations de nidification des populations d'oiseaux en péril du Québec, active depuis 1994. Regroupement QuébecOiseaux et Service canadien de la faune d'Environnement Canada, région du Québec.

FAUNE



SGBIO

Système Géomatique de l'Information sur la Biodiversité

La première mention de cette espèce pour cette occurrence provient de captures de 5 individus au cours des mois de mai à juillet 1942 dans le lac Saint-Louis, le fleuve Saint-Laurent et le lac des Deux-Montagnes à l'aide d'un filet maillant ou d'un engin indéterminé. Par la suite, dans le lac Saint-Pierre, 2 individus ont été capturés au filet maillant en juin 1944, suivi d'un individu en avril 1946 et d'un autre individu en mai 1947. En mai 1965, 2 individus ont été capturés à la seine de rivage, suivi de 4 autres en juin de la même année au filet maillant dans la rivière Richelieu. En juillet et août 1970, un total de 100 individus ont été capturés au filet maillant. En juillet et août 1971, 3 individus ont été capturés au filet maillant dans le fleuve Saint-Laurent, suivi d'un individu à l'embouchure de la rivière Maskinongé (à l'aide d'une épuisette). 9 individus ont été capturés en septembre 1971 à l'aide d'un filet maillant dans la rivière des Mille-Îles. En juin et juillet 1973, 4 spécimens ont été capturés au filet maillant dans le fleuve Saint-Laurent. En septembre de la même année, 3 spécimens ont été capturés au filet maillant dans la rivière des Mille-Îles. 3 individus ont été capturés en septembre 1974 à la seine de rivage dans la rivière Richelieu. 1 individu a été capturé en juin 1980, au filet maillant dans la rivière des Mille-Îles. Au cours des mois de mai et de juin 1984, 33 individus ont été capturés au filet maillant dans la rivière Richelieu. En juin 1985, 40 individus ont été capturés au filet maillant dans la rivière Richelieu.

Entre 1990 et 2017, près de 1000 captures de chevaliers cuivrés ont été effectuées. Une capture n'est pas nécessairement un individu unique. Ces captures ont été effectuées à l'aide de plusieurs dispositifs dont la pêche électrique, au troubleau, au verveux, au filet maillant, à la seine de rivage, au filet de dérive, à la seine à bâtons, à la seine coulissante et ce, à plusieurs endroits dont la rivière Richelieu (incluant la passe migratoire Vianney-Legendre), la rivière des Mille-Îles et le fleuve Saint-Laurent (incluant le lac Saint-Pierre)

Note :

En 2007, de juin à décembre inclusivement, 279 mentions de l'espèce ont été enregistrés par télémétrie dans la rivière Richelieu, le fleuve Saint-Laurent, le lac Saint-Pierre, la rivière des Prairies et la rivière des Mille-Îles et l'embouchure de la rivière Saint-François.

En 2017, 8 individus ont été capturés dont deux dans une petite baie près de l'est de l'île Bouchard, 4 adultes à Contrecoeur, 2 dans l'archipel du lac Saint-Pierre et 1 à Repentigny sur période de mai à septembre. En mai 2019, 1 individu a été capturé à la pêche électrique. En octobre 2020, 3 individus ont été capturés à la pêche électrique.

Chevalier cuivré

2020-10-15

Menacée

CD (Passable à faible) - S (Seconde, 150 m)

Non disponible

B2.01

VD (En voie de disparition) / VD (En voie de disparition)

Sans objet

Cette occurrence est divisée en cinq secteurs du Fleuve St-Laurent, entre Vaudreuil et le Lac St-Pierre. Le premier secteur couvre le lac St-Pierre entre Sorel-Tracy et Pointe-du-Lac. Le 2e tronçon va de Lanoraie à Longueuil, le 3e couvre la Rivière des Mille-Îles et le N-E de la Rivière des Prairies et le 4e secteur englobe le Lac des Deux Montagnes jusqu'au Lac St-Louis. Le dernier secteur est localisé entre le barrage de Chambly dans la rivière Richelieu, jusqu'à son embouchure dans le Saint-Laurent, incluant aussi un tronçon de la rivière L'Acadie où des spécimens ont été localisés par télémétrie. / La première mention de cette espèce pour cette occurrence provient de captures de 5 individus au cours des mois de mai à juillet 1942 dans le lac Saint-Louis, le fleuve Saint-Laurent et le lac des Deux-Montagnes à l'aide d'un filet maillant ou d'un engin indéterminé. Par la suite, dans le lac Saint-Pierre, 2 individus ont été capturés au filet maillant en juin 1944, suivi d'un individu en avril 1946 et d'un autre individu en mai 1947. En mai 1965, 2 individus ont été capturés à la seine de rivage, suivi de 4 autres en juin de la même année au filet maillant dans la rivière Richelieu. En juillet et août 1970, un total de 100 individus ont été capturés au filet maillant. En juillet et août 1971, 3 individus ont été capturés au filet maillant dans le fleuve Saint-Laurent, suivi d'un individu à l'embouchure de la rivière Maskinongé (à l'aide d'une épuisette). 9 individus ont été capturés en septembre 1971 à l'aide d'un filet maillant dans la rivière des Mille-Îles. En juin et juillet 1973, 4 spécimens ont été capturés au filet maillant dans le fleuve Saint-Laurent. En septembre de la même année, 3 spécimens ont été capturés au filet maillant dans la rivière des Mille-Îles. 3 individus ont été capturés en septembre 1974 à la seine de rivage dans la rivière Richelieu. 1 individu a été capturé en juin 1980, au filet maillant dans la rivière des Mille-Îles. Au cours des mois de mai et de juin 1984, 33 individus ont été capturés au filet maillant dans la rivière Richelieu. En juin 1985, 40 individus ont été capturés au filet maillant dans la rivière Richelieu.

Entre 1990 et 2017, près de 1000 captures de chevaliers cuivrés ont été effectuées. Une capture n'est pas nécessairement un individu unique. Ces captures ont été effectuées à l'aide de plusieurs dispositifs dont la pêche électrique, au troubleau, au verveux, au filet maillant, à la seine de rivage, au filet de dérive, à la seine à bâtons, à la seine coulissante et ce, à plusieurs endroits dont la rivière Richelieu (incluant la passe migratoire Vianney-Legendre), la rivière des Mille-Îles et le fleuve Saint-Laurent (incluant le lac Saint-Pierre)

Note :

En 2007, de juin à décembre inclusivement, 279 mentions de l'espèce ont été enregistrés par télémétrie dans la rivière Richelieu, le fleuve Saint-Laurent, le lac Saint-Pierre, la rivière des Prairies et la rivière des Mille-Îles et l'embouchure de la rivière Saint-François.

En 2017, 8 individus ont été capturés dont deux dans une petite baie près à l'est de l'île Bouchard, 4 adultes à Contrecoeur, 2 dans l'archipel du lac Saint-Pierre et 1 à Repentigny sur période de mai à septembre. En mai 2019, 1 individu a été capturé à la pêche électrique. En octobre 2020, 3 individus ont été capturés à la pêche électrique.

Meilleure source : Comité Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) des Seigneuries 2006. Atlas des habitats du chevalier cuivré (*Moxostoma hubbsi*) du Saint-Laurent et de ses tributaires. Comité Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) des Seigneuries 67 pages.

FAUNE

<i>Notropis bifrenatus</i> - (20082)	G3 / N3 / S3	En date du 2016-11-04, cette occurrence contient 764 mentions de l'espèce capturés à l'aide de seine, de seine de rivage, de verveux, de pushnet, de seine à bâtons, de chalut, de filets et de pêche électrique. Entre le 7 novembre 1941 et le 2015-09-18, 18467 individus ont été capturés à l'aide de ces engins. De plus, en mai 2006, 4 individus ont été capturés au pushnet. Au cours des mois de juin à août 2006, 26 individus ont été capturés à la seine. Au mois de mai 2001, un nombre indéterminé d'individus a été capturé au verveux et au filet de dérive. En avril 2014, 454 individus ont été capturés avec un engin de pêche à trappe, et au mois de septembre environ 142 individus (nombre estimé) ont été capturés à la seine. En 2015, 12 individus ont été capturés à la seine en juin, et 211 autres individus ont été capturés au cours de l'année. En 2016, 81 individus ont été capturés au verveux en avril, 40 individus ont été capturés à la seine en juin, et 187 autres individus ont été capturés au cours de l'année. En 2017, 77 individus ont été capturés à la seine en mai, 4 individus ont été capturés à la seine en juin, 15 individus ont été capturés à la seine en juillet, et 6 individus ont été capturés à la seine en septembre. En 2018, 17 individus ont été capturés avec un engin de pêche à trappe en avril, 58 individus ont été capturés avec un engin de pêche à trappe et 3 à la seine en mai, et 223 individus ont été capturés à la seine en août. En août 2019, 274 individus ont été capturés à la seine. En août 2020, 576 individus ont été capturés à la seine de rivage.	46,235 / -72,887
<i>Méné d'herbe</i>			2020-08-27
Vulnérable	CD (Passable à faible) - S (Seconde, 150 m)		
Non disponible	B4.01		
<i>P (Préoccupante) / P (Préoccupante)</i>	Sans objet		

Située dans les régions de Lanaudière, de la Montérégie, de la Mauricie et du Centre-du-Québec, cette occurrence est localisée sur tout le périmètre du lac Saint-Pierre et son archipel. Elle contient aussi des observations dans plusieurs tributaires de ce lac, dont la rivière Yamaska et la rivière du Bois-Blanc. / En date du 2016-11-04, cette occurrence contient 764 mentions de l'espèce capturés à l'aide de seine, de seine de rivage, de verveux, de pushnet, de seine à bâtons, de chalut, de filets et de pêche électrique. Entre le 7 novembre 1941 et le 2015-09-18, 18467 individus ont été capturés à l'aide de ces engins. De plus, en mai 2006, 4 individus ont été capturés au pushnet. Au cours des mois de juin à août 2006, 26 individus ont été capturés à la seine. Au mois de mai 2001, un nombre indéterminé d'individus a été capturé au verveux et au filet de dérvie. En avril 2014, 454 individus ont été capturé avec un engin de pêche à trappe, et au mois de septembre environ 142 individus (nombre estimé) ont été capturés à la seine. En 2015, 12 individus ont été capturés à la seine en juin, et 211 autres individus ont été capturés au cours de l'année. En 2016, 81 individus ont été capturés au verveux en avril, 40 individus ont été capturés à la seine en juin, et 187 autres individus ont été capturés au cours de l'année. En 2017, 77 individus ont été capturés à la seine en mai, 4 individus ont été capturés à la seine en juin, 15 individus ont été capturés à la seine en juillet, et 6 individus ont été capturés à la seine en septembre. En 2018, 17 individus ont été capturés avec un engin de pêche à trappe en avril, 58 individus ont été capturés avec un engin de pêche à trappe et 3 à la seine en mai, et 223 individus ont été capturés à la seine en août. En août 2019, 274 individus ont été capturés à la seine. En août 2020, 576 individus ont été capturés à la seine de rivage.

Meilleure source : POISSONSobs. 2011. Banque de données d'observations de poissons, active depuis 2011; continuellement mise à jour. Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ). Gouvernement du Québec, ministère des ressources naturelles et de la faune.

FAUNE

Percina copelandi - (2186)

G4 / N3 / S3

Il s'agit de la plus grosse occurrence de fouille-roche gris du territoire québécois. La première observation relative à cette occurrence provient d'un échantillonnage à la seine, effectué en juillet 1944 où 2 individus ont été capturés à la seine. Ensuite, en juillet 1972, un autre échantillonnage à la seine a permis la capture d'un individu. En septembre 1995, 5 individus ont été capturés, à la seine. En 1998, 3 individus ont été capturés à la pêche électrique. 1 individu a été capturé à l'aide d'un chalut en 2001. Ensuite, 108 individus ont été capturés à la seine en 2002 et 14 individus en 2003. Un échantillonnage au chalut en octobre 2006 a permis de capturer 12 individus. 39 individus ont été capturés à la seine et au chalut en 2007, un spécimen de plus a été capturé en mai 2007 à l'aide d'un engin indéterminé, 5 individus ont été capturés à la seine de rivage en 2008, ainsi que 10 en 2009. 34 individus ont été capturés en 2010, à la seine. En septembre 2011, 1 individu a été capturé à la seine de rivage. En septembre 2012, 7 individus ont été capturés à la seine et 1 à la pêche électrique. En 2013, 22 individus ont été capturés à la seine et 11 à la pêche électrique. De plus, au mois de septembre 2014, 6 individus ont été échantillonnés à la seine. Puis, finalement, en 2015, 88 individus ont été capturés (73 au chalut et 10 à la seine de rivage). En 2016, 4 individus ont été capturés dans la rivière Saint-François. En 2018, 20 individus ont été capturés à la seine dans la rivière du Loup, à la hauteur de Saint-Léon-le-Grand et Yamachiche. 18 individus ont aussi été capturés dans le lac Saint-Pierre près de l'embouchure de la rivière Nicolet. En août 2019, 1 individu a été capturé à la seine. En août 2020, 1 individu a été capturé à la seine de rivage.

46,242 / -72,864

Fouille-roche gris

2020-08-27

Vulnérable

BC (Bonne à passable) - S (Seconde, 150 m)

Non disponible

B4.07

P (Préoccupante) / P (Préoccupante)

Sans objet

Cette occurrence est située dans les régions du Centre-du-Québec, de la Mauricie, de la Montérégie et de Lanaudière. Elle est localisée dans le fleuve Saint-Laurent, dans le secteur du lac Saint-Pierre et de son archipel. L'occurrence inclut aussi une partie de la rivière Richelieu, jusqu'à la passe migratoire Vianney-Legendre à Saint-Ours, une partie de la rivière-du-Loup jusqu'à la ville de Devault et finalement une partie de la rivière Saint-François jusqu'au bassin Pkwabagôik dans la municipalité de Saint-Bonaventure. / Il s'agit de la plus grosse occurrence de fouille-roche gris du territoire québécois. La première observation relative à cette occurrence provient d'un échantillonnage à la seine, effectué en juillet 1944 où 2 individus ont été capturés à la seine. Ensuite, en juillet 1972, un autre échantillonnage à la seine a permis la capture d'un individu. En septembre 1995, 5 individus ont été capturés, à la seine. En 1998, 3 individus ont été capturés à la pêche électrique. 1 individu a été capturé à l'aide d'un chalut en 2001. Ensuite, 108 individus ont été capturés à la seine en 2002 et 14 individus en 2003. Un échantillonnage au chalut en octobre 2006 a permis de capturer 12 individus. 39 individus ont été capturés à la seine et au chalut en 2007, un spécimen de plus a été capturé en mai 2007 à l'aide d'un engin indéterminé, 5 individus ont été capturés à la seine de rivage en 2008, ainsi que 10 en 2009. 34 individus ont été capturés en 2010, à la seine. En septembre 2011, 1 individu a été capturé à la seine de rivage. En septembre 2012, 7 individus ont été capturés à la seine et 1 à la pêche électrique. En 2013, 22 individus ont été capturés à la seine et 11 à la pêche électrique. De plus, au mois de septembre 2014, 6 individus ont été échantillonnés à la seine. Puis, finalement, en 2015, 88 individus ont été capturés (73 au chalut et 10 à la seine de rivage). En 2016, 4 individus ont été capturés dans la rivière Saint-François. En 2018, 20 individus ont été capturés à la seine dans la rivière du Loup, à la hauteur de Saint-Léon-le-Grand et Yamachiche. 18 individus ont aussi été capturés dans le lac Saint-Pierre près de l'embouchure de la rivière Nicolet. En août 2019, 1 individu a été capturé à la seine. En août 2020, 1 individu a été capturé à la seine de rivage.

Meilleure source : POISSONSobs. 2011. Banque de données d'observations de poissons, active depuis 2011; continuellement mise à jour. Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ). Gouvernement du Québec, ministère des ressources naturelles et de la faune.

FAUNE

<i>Riparia riparia</i> - (80732)	G5 / N5B,N5M / S3B	Présence de l'espèce à cette occurrence en 2010, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017 2018, 2019 et 2021. Cette occurrence est constituée de 11 sites de colonie distincts. Jusqu'à 304 terriers et 150 adultes y ont été observés au cours d'une même visite. Habitat: Milieu naturel. L'occurrence inclut des colonies situées en bordure des rivières, des ruisseaux en milieu agricole, et des îles. Le site HI0981 est extirpé.	46,053 / -72,981
<i>Hirondelle de rivage</i>			2021-07-05
Candidate	E (Existante, à déterminer) - S (Seconde, 150 m)		
Non disponible		B0.00	
<i>M (Menacée) / M (Menacée)</i>		Sans objet	

Région de la Montérégie et du Centre-du-Québec, MRC de Nicolet-Yamaska et de Pierre-De Saurel, municipalités de Pierreville, Saint-François-du-Lac, Yamaska, Sainte-Anne-de-Sorel, Sorel-Tracy, Sainte-Victoire-de-Sorel. L'occurrence est constituée des 11 sites SOS-POP: HI0024 (Île aux Sables), HI0979 (Rivière Richelieu_Tracy), HI0980 (Sorel-Tracy_boulevard Fiset), HI0981 (Sorel-Tracy_chemin de la Sauvagine), HI1006 (Saint-François-du-Lac_rang de l'Île Saint-Jean), HI1125 (Rivière Yamaska_rang de l'Île du Domaine), HI1145 (Rivière Saint-François), HI1149 (Rivière Yamaska_île n° 2), HI1281 (Île de Grâce), HI1303 (Rivière Yamaska_site Guibeault) et HI1323 (Île Saint-Joseph). / Présence de l'espèce à cette occurrence en 2010, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017 2018, 2019 et 2021. Cette occurrence est constituée de 11 sites de colonie distincts. Jusqu'à 304 terriers et 150 adultes y ont été observés au cours d'une même visite. Habitat: Milieu naturel. L'occurrence inclut des colonies situées en bordure des rivières, des ruisseaux en milieu agricole, et des îles. Le site HI0981 est extirpé.

Meilleure source : SOS-POP. 1994. Banque de données sur le suivi de l'occupation des stations de nidification des populations d'oiseaux en péril du Québec, active depuis 1994. Regroupement QuébecOiseaux et Service canadien de la faune d'Environnement Canada, région du Québec.

2 – Nombre total d'espèces pour cette requête : 13

Nom latin

Nom commun Statut canadien Cosepac / Lep	Rangs de priorité			Statut	Total Requête	Nombre d'occurrences dans votre sélection										Nombre au Québec**	
	G	N	S			A	B	C	D	X	H	F	E	I	Autres*		
FAUNE																	
<i>Ammocrypta pellucida</i> Dard de sable M (Menacée) / M (Menacée)	G4	N2	S2	Menacée	2	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	33
<i>Ammospiza nelsoni</i> Bruant de Nelson NEP (Non en péril) / X (Aucun)	G5	N5B,N5M	S3B	Susceptible	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	67
<i>Asio flammeus</i> Hibou des marais M (Menacée) / P (Préoccupante)	G5	N4B,N3N, N4M	S3B	Susceptible	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	55
<i>Chlidonias niger</i> Guifette noire NEP (Non en péril) / X (Aucun)	G4	N5B,NUN, N5M	S2S3B	Candidate	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	25
<i>Cistothorus platensis</i> Trogodyte à bec court NEP (Non en péril) / X (Aucun)	G5	N5B,N5M	S2B	Susceptible	2	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	50
<i>Coturnicops noveboracensis</i> Râle jaune P (Préoccupante) / P (Préoccupante)	G4	N3N4B,N UM	S3B	Menacée	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	30
<i>Graptemys geographica</i> Tortue géographique P (Préoccupante) / P (Préoccupante)	G5	N3	S3	Vulnérable	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	22

<i>Haliaeetus leucocephalus</i> Pygargue à tête blanche NEP (Non en péril) / X (Aucun)	G5	N5B,N5N, N5M	S4	Vulnérable	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	296
<i>Ixobrychus exilis</i> Petit blongios M (Menacée) / M (Menacée)	G5	N3B,N3M	S2B	Vulnérable	4	0	1	1	0	0	0	0	2	0	0	96	
<i>Moxostoma hubbsi</i> Chevalier cuivré VD (En voie de disparition) / VD (En voie de disparition)	G1	N1	S1	Menacée	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	2	
<i>Notropis bifrenatus</i> Méné d'herbe P (Préoccupante) / P (Préoccupante)	G3	N3	S3	Vulnérable	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	31	
<i>Percina copelandi</i> Fouille-roche gris P (Préoccupante) / P (Préoccupante)	G4	N3	S3	Vulnérable	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	73	
<i>Riparia riparia</i> Hirondelle de rivage M (Menacée) / M (Menacée)	G5	N5B,N5M	S3B	Candidate	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	460	
Totaux:					18	0	2	3	0	0	2	0	11	0	0		

* Cette colonne compile les occurrences introduites, réintroduites et/ou restaurées pour chaque espèce suivie au CDPNQ.

** Les occurrences de qualités F, H, X ou compilées dans la colonne «Autres» ne sont pas comptabilisées dans ce nombre.

Signification des termes et symboles utilisés

Espèce : Le mot espèce est employé dans un sens très large, comprenant les sous-espèces, variétés et populations. Le symbole P (population) suivi d'un chiffre correspondant au numéro de la région administrative du Québec (ministère des Ressources naturelles, 1997) et inscrit après le nom d'une espèce indique une espèce menacée ou vulnérable dans cette partie seulement de son aire de répartition québécoise : P01 : Bas-Saint-Laurent; P05 : Estrie; P07 : Outaouais; P09 : Côte-Nord; P11 : Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine; P12 : Chaudière—Appalaches; P15 : Laurentides

Espèces menacées ou vulnérables : Cette expression comprend les espèces désignées et celles susceptibles d'être ainsi désignées légalement selon la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (L.R.Q., c. E-12.01)

Rang de priorité : Rang décroissant de priorité pour la conservation (de 1 à 5), déterminé selon trois échelles : G (globale; l'aire de répartition totale) N (nationale; le pays) et S (subnationale; la province ou l'État) en tenant compte principalement de la fréquence et de l'abondance de l'élément.

- 1: En danger critique
- 2: En danger
- 3: Vulnérable
- 4: Apparemment sécuritaire
- 5: Sécuritaire

Seuls les rangs 1 à 3 traduisent un certain degré de précarité. Dans certains cas, les rangs numériques sont remplacés ou nuancés par les cotes suivantes : B: population animale reproductrice (breeding); H: historique, non observé au cours des 20 dernières années (sud du Québec) ou des 40 dernières années (nord du Québec); M: population animale migratrice; N: population animale non reproductrice; NA: présence accidentelle / exotique / hybride / présence potentielle / présence rapportée mais non caractérisée / présence rapportée mais douteuse / présence signalée par erreur / synonymie de la nomenclature / existant, sans occurrence répertoriée; NR: rang non attribué; Q: statut taxinomique douteux; T: taxon infra-spécifique ou population isolée; U: rang impossible à déterminer; X: éteint ou extirpé; ? : indique une incertitude

Statut au Québec : Statut défini selon la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (L.R.Q., c. E-12.01). Menacée: espèce désignée menacée (dont la disparition est appréhendée); Vulnérable: espèce désignée vulnérable (dont la survie est précaire, sans que la disparition soit appréhendée); Susceptible d'être désignée: espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable, figurant sur la liste publiée à la Gazette officielle du Québec. Il existe également d'autres statuts utilisés à l'interne au CDPNQ, à des fins administratives : non suivie, retirée, candidate, disparue

Statut au Québec recommandé : Statut recommandé par le Comité aviseur pour une désignation à venir en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (L.R.Q., c. E-12.01). Menacée: espèce désignée menacée (dont la disparition est appréhendée); Vulnérable: espèce désignée vulnérable (dont la survie est précaire, sans que la disparition soit appréhendée); Susceptible d'être désignée: espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable.

Statut COSEPAC (COSEWIC) : Les catégories de risque au Canada, définies selon le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC; Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada (COSEWIC)). C: candidate; D: disparue; DI: données insuffisantes; DP: disparue du pays; M: menacée; NEP: non en péril; P: préoccupante; VD: en voie de disparition; X: aucun

Statut LEP : Les catégories de risque au Canada, définies selon la Loi sur les espèces en péril (L.C. 2002, ch. 29). DP: disparue du pays; M: menacée; P: préoccupante; VD: en voie de disparition; X: aucun

Qualité des occurrences : Rangs de base caractérisant la viabilité des espèces. A: excellente; B: bonne; C: passable; D: faible; E: existante, à caractériser; F: non retrouvée; H: historique; X: extirpée; U: impossible à attribuer; NR: non attribuée; ? : indique une incertitude; AB (=A): excellente à bonne; AC (=B): excellente à passable; BC (=B): bonne à passable; CD (=C): passable à faible; R: réintroduite ou restaurée; I: introduite

Précision des occurrences : Indique le niveau de précision de la localisation de l'occurrence. S: <= 150 m de rayon; M: <= 1,5 km de rayon; G: <= 8 km de rayon; U: > 8 km de rayon

Statut hydrique : Indique l'affinité avec les milieux humides chez les plantes vasculaires. OBL: Presque exclusivement restreintes aux milieux humides; FACH: Généralement restreintes aux milieux humides; FAC: Se trouvent autant dans les milieux humides que les milieux terrestres; FACT: Facultative des milieux terrestres; TER: Terrestre; NI: N on indicatrice.

Indice de biodiversité : Attribué aux occurrences, seules ou regroupées, indique les territoires qui peuvent être considérés importants pour la ou les espèces représentées et la pertinence de protection de la ou des populations concernées (actualité de la ou des données, nombre d'individus évalué et significatif). B1: Exceptionnel; B2: Très élevé; B3: Élevé; B4: Modéré; B5: Marginal. Les territoires avec un indice de biodiversité de B1 à B3 sont considérés comme d'intérêt le plus significatif pour la conservation

Acronymes des herbiers : BL : MARCEL BLONDEAU; BM : Natural history museum; CAN : Musées nationaux; CCO : Université de Carleton; DAO : Agriculture Canada; DS : California academy of sciences; F : Field museum of natural history; GH : Gray; GR : Christian Grenier; ILL : University of Illinois; JEPS : Jepson herbarium; K : kew; LG : Université de Liège; MI : Université du Michigan; MO : Missouri; MT : MLCP (fusionné à MT); MT : Marie-Victorin; MTMG : Université McGill; NB : University of New Brunswick; NY : New York; OSC : Oregon state university; PM : Pierre Morisset; QFA : Louis-Marie; QFB-E : Forêts Canada; QFS : Université Laval; QK : Fowler; QSF : SCF; QUE : Québec; SFS : Rolland-Germain; TRTE : Toronto; UC : University of California; UQTA : Université du Québec; US : Smithsonian; V : Royal British Columbia museum; WAT : Waterloo university; WS : Washington state

CRITÈRES POUR L'ATTRIBUTION D'UN INDICE DE BIODIVERSITÉ À UNE OCCURENCE
(adapté de The Nature Conservancy 1994 et 1996)

Indice	Sous- indice	Critères
B1	.01	Unique occurrence au monde d'espèce G1
	.02	Unique occurrence au Québec d'espèce G1
	.03	Unique occurrence au Québec d'espèce G2
	.04	Unique occurrence au Québec d'espèce G3
	.05	Occurrence d'excellente qualité d'espèce G1
	.07	Unique occurrence au Québec d'espèce S1
	B2	.01
.02		Occurrence d'excellente à bonne qualité d'espèce G2
.03		Occurrence d'excellente qualité d'espèce G3
.04		Occurrence d'excellente qualité d'espèce S1
B3	.01	Occurrence de qualité passable d'espèce G2
	.02	Occurrence de bonne qualité d'espèce G3
	.03	Occurrence de bonne qualité d'espèce S1
	.05	Occurrence d'excellente qualité d'espèce S2
	.11	Occurrence de bonne qualité d'espèce S2
B4	.01	Occurrence de qualité passable d'espèce G3
	.02	Occurrence de qualité passable d'espèce S1
	.03	Occurrence d'excellente qualité d'espèce S3
	.07	Occurrence de bonne qualité d'espèce S3
B5	.01	Occurrence de qualité passable d'espèce S2
	.03	Occurrence de qualité passable d'espèce S3
	.04	Occurrence parmi les cas suivants : qualité faible, historique, présence contrôlée (existant)



Le 3 août 2022

Mathieu Ferland

WSP - Montréal

1600 boulevard René-Lévesque Ouest, 11e étage

Montréal QC H3H 1P9

N/Réf.: 16065

Objet : Informations fauniques dans le cadre du projet de caractérisation biologique d'un site à des fins d'exploitation de canneberges à Sainte-Anne-de-Sorel

En réponse à votre demande d'information faunique (DIF) reçue le 27 juillet 2022 concernant le sujet en rubrique, voici une description des banques de données consultées et des informations que nous y avons extraites touchant votre secteur d'étude. Veuillez joindre cette lettre-ci et les pièces jointes à toute demande de certificat d'autorisation, d'autorisation ou de permis.

- Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ)

Le CDPNQ collige, analyse et diffuse l'information disponible sur les éléments prioritaires de la biodiversité. Pour les espèces fauniques, le traitement est assuré par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), tandis que les espèces floristiques sont sous la responsabilité du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

Depuis 1988, les données provenant de différentes sources (spécimens d'herbiers et de musées, littérature scientifique, inventaires récents, etc.) sont intégrées graduellement au système de gestion de données. Les informations consignées reflètent l'état des connaissances. Certaines portions du territoire sont méconnues et une partie des données existantes n'est pas encore intégrée au système, présente des lacunes quant à la précision géographique ou encore, a besoin d'être actualisée ou davantage documentée. Ainsi, la banque de données ne fait pas de distinction entre les portions de territoires reconnues comme étant dépourvues de telles espèces et celles non inventoriées. Pour ces raisons, l'avis du CDPNQ concernant la présence, l'absence ou l'état des espèces en situation précaire d'un territoire particulier n'est jamais définitif et ne doit pas être considéré comme un substitut aux inventaires de terrain requis dans le cadre des évaluations environnementales.

Selon la potentialité du territoire concerné, il peut s'avérer opportun de réaliser un inventaire de terrain, soit pour vérifier la localisation exacte ou la persistance des espèces rapportées, ou encore pour vérifier si des espèces potentielles non signalées jusqu'à maintenant sont présentes dans la zone à l'étude. En effet, l'information sur la localisation d'une mention est souvent imprécise mais indique que ces espèces peuvent être présentes dans la zone à l'étude si elle compte des habitats propices. Pour mieux connaître quelles espèces pourraient habiter les types d'habitats du territoire à l'étude, on peut consulter les fiches descriptives des espèces de la faune vertébrée menacées, vulnérables ou susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec (voir le site Internet <http://www3.mffp.gouv.qc.ca/faune/especes/menacees/liste.asp>). Dans l'éventualité d'une étude sur le terrain, la page internet suivante permet de signaler une espèce animale vertébrée ou végétale suivie par le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) <http://www.cdpnq.gouv.qc.ca/espece.htm>.

Après la consultation de la banque de données du CDPNQ, nous vous avisons de la présence, sur le territoire de votre projet ou à l'intérieur d'un périmètre d'influence de ce dernier, de mentions d'espèces animales menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées ou d'intérêt pour le CDPNQ. Le rapport des mentions se retrouve dans le fichier « CDPNQ.pdf » et la localisation de ces mentions est indiqué sur le fichier « Carte_faunique.pdf ». Les deux pièces sont jointes à votre courriel.

Le fichier intitulé «CDPNQ_?_km.zip » contient une extraction de la classe d'entité polygonale de notre répertoire sur les espèces animales désignées ou susceptibles d'être ainsi désignées menacées ou vulnérables. Il contient toute la description figurant au rapport d'occurrences.

Ces données sont confidentielles et transmises seulement à des fins de recherche, de conservation et de gestion du territoire. Afin de mieux protéger les espèces en cause, notamment de la récolte, nous exigeons que ces informations ne soient pas divulguées à un tiers et qu'elles soient employées seulement dans le contexte de la présente demande.

Pour faire mention des documents fournis, nous suggérons la formulation suivante :

Citation générale :

Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec. Mois, année. Extractions du système de données pour le territoire de Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), Québec. x pages.

Citation d'un rapport en particulier :

Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec. Mois, année. Titre du rapport. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), Québec. x pages.

Pour une donnée en particulier, l'auteur doit être cité et son autorisation accordée avant diffusion dans une publication.».

Pour en savoir davantage sur le CDPNQ, veuillez consulter le site web www.cdpnq.gouv.qc.ca.

- Habitats fauniques cartographiés

La consultation des plans légaux des habitats fauniques (héronnière, aire de confinement du cerf de Virginie, habitat du rat musqué, etc.) révèle qu'il n'y a aucun habitat faunique cartographié dans votre secteur d'intérêt. Les habitats fauniques cartographiés sont protégés sur les terres et l'eau de tenure publique (y compris celles du gouvernement du Québec), soit là où le règlement de protection des habitats fauniques s'applique. Toute activité susceptible de modifier un habitat faunique protégé requiert une autorisation en vertu de l'article 128.7 de la Loi sur la Conservation et la Mise en Valeur de la Faune. Compte-tenu que dans nos régions administratives, une très large proportion du milieu terrestre est de tenure privée et que le territoire privé ne fait pas nécessairement l'objet d'inventaires fauniques systématiques, une évaluation environnementale devrait comporter des observations et des relevés sur le terrain.

Notez que l'habitat du poisson n'est pas cartographié car sa définition légale fait en sorte qu'il est protégé partout où il pourrait y avoir du poisson. Donc, son absence sur une carte ne signifie pas qu'une autorisation du MFFP et du MPO ne sont pas nécessaires si on réalise une activité dans l'habitat du poisson. Veuillez lire attentivement les rubriques ci-bas sur l'habitat du poisson.

- Faune ichtyenne présente

Un rapport contenant la liste des espèces de poissons capturés dans les pêches expérimentales dans ce secteur, leur statut en vertu de la Loi sur les espèces menacées et vulnérables, ainsi que les dates de protection de leurs activités de reproduction, intitulé « Liste_poisson... .pdf. » est joint à cette lettre, ainsi qu'une carte localisant les pêches intitulée « carte_faunique.pdf ». Notez que nos inventaires ne sont pas systématiques dans l'espace et dans le temps. Il est alors important de compléter les données avec des études sur le terrain, au besoin.

- Lieu de reproduction des poissons

Le fichier intitulé «Lieu_repro_poisson.pdf» contient un rapport sur les données extraites de notre répertoire sur les lieux de reproduction du poisson (frayères, aires d'alevinage, etc...). Il contient une description des espèces qui se reproduisent, les périodes de protection de leur activités de reproduction ainsi que leur statut en vertu de la Loi sur les espèces menacées et vulnérables. La carte faunique jointe à la présente lettre montre ces lieux de reproduction.

Il est important de savoir qu'un lieu de reproduction du poisson n'est pas synonyme avec un habitat du poisson tel que défini au sens légal. SVP, lire attentivement les rubriques ci-bas sur l'habitat du poisson. La présence d'un lieu de reproduction du poisson indique qu'une attention particulière doit être portée à la protection de l'intégrité de ces lieux, au delà des mesures générales utilisées pour protéger l'habitat du poisson.

- Habitat du poisson - Règlement du Québec

Notez que l'habitat du poisson est protégé par le règlement sur les habitats fauniques (du Québec) partout où il pourrait y avoir du poisson, sous la cote des crues de récurrence de 2 ans. Cette définition légale fait en sorte que l'habitat du poisson n'est pas cartographié sur un plan légal des habitats fauniques tel que le sont les autres types d'habitats fauniques protégés. Il est important de savoir qu'UNE AUTORISATION DU MFFP en vertu de l'article 128.7 de la Loi sur la Conservation et la Mise en Valeur de la Faune EST NÉCESSAIRE avant de réaliser toute activité, telle installer un émissaire, stabiliser la rive ou réparer un muret, dans l'habitat du poisson, s'il est situé dans des eaux de tenure publique. Le formulaire de demande d'autorisation se trouve à la page Internet suivante : Demande d'autorisation pour une activité dans un habitat faunique : (<ftp://transfert.mffp.gouv.qc.ca/Public/Reg16/Instructions/>). Des instructions plus détaillées sur comment présenter une demande d'autorisation selon le type d'activité sont disponibles en adressant un message électronique à Monteregie.faune.autorisation@mffp.gouv.qc.ca.

- Habitat du poisson - Règlement fédéral

Il est important de noter que tout habitat du poisson, de tenure privée et publique, est aussi protégé en vertu de la Loi sur les pêches du Canada. Pour connaître les exigences en vertu de la législation fédérale, référez-vous au site internet de Pêches et Océans Canada : <https://www.dfo-mpo.gc.ca/pnw-ppe/mesures-mesures-fra.html>.

Pour la région du Québec, vous pouvez adresser votre demande à :

Programme de protection du poisson et de son habitat

Pêches et Océans Canada

850 de la Mer Rd

P.O. Box 1000

Mont-Joli QC

G5H 3Z4

Téléphone : 1-877-722-4828

Télécopieur : 418-775-0658

Courriel : habitat-qc@dfo-mpo.gc.ca

À cet envoi est joint un document d'application générale pour la protection de l'habitat du poisson dans les petits cours d'eau ainsi qu'un tableau faisant état des périodes de protection pour assurer le succès de la reproduction du poisson dans les régions que nous desservons.

- Herpétofaune

Un rapport contenant la liste des espèces de l'herpétofaune observées dans ce secteur et leur statut en vertu de la Loi sur les espèces menacées et vulnérables, intitulé « Liste_herpeto..pdf », est joint à cette lettre, ainsi qu'une carte localisant les observations « carte_faunique.pdf ». Notez que nos inventaires ne

sont pas systématiques dans l'espace et dans le temps. Il est alors important de compléter les données avec des études sur le terrain, au besoin.

En complément d'information sur les espèces d'amphibien ou de reptile, vous pouvez obtenir les données de l'Atlas des amphibiens et des reptiles du Québec pour une somme raisonnable. Veuillez communiquer avec M. Sébastien Rouleau, coordonnateur de la recherche et de la conservation à la Société d'histoire naturelle de la Vallée du Saint-Laurent au (514) 457-9449, poste 106 (télécopieur : 457-0769 ; courriel : rouleau.sebastien@ecomuseum.ca, 21 125 chemin Sainte-Marie, Sainte-Anne-de-Bellevue, Québec H9X 3Y7).

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur l'herpétofaune de ces territoires, vous pouvez entrer en contact avec Nathalie Tessier, Ph.D., Biologiste, (nathalie.tessier@mffp.gouv.qc.ca / (450) 928-7608 poste 310) ou Lyne Bouthillier, Agente de recherche (Lyne.Bouthillier@mffp.gouv.qc.ca / 450 928-7608, poste 311).

- Micro-mammifères et chiroptères

Un rapport contenant la liste des espèces de micro-mammifères et de chiroptères observées dans ce secteur et leur statut en vertu de la Loi sur les espèces menacées et vulnérables, intitulé « Liste_micromamm..pdf. », est joint à cette lettre, ainsi qu'une carte localisant les observations « carte_faunique.pdf ». Notez que nos inventaires ne sont pas systématiques dans l'espace et dans le temps. Il est alors important de compléter les données avec des études sur le terrain, au besoin.

Pour obtenir des renseignements complémentaires sur les micro-mammifères et les chiroptères de ces territoires, vous pouvez entrer en contact avec Nathalie Tessier, Ph.D., Biologiste, (nathalie.tessier@mffp.gouv.qc.ca / (450) 928-7608 poste 310)

J'espère que ces renseignements répondent à vos besoins. Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Fanny Lamarre
Technicienne de la faune

/FL

Habitat particulier du poisson

Habitat No: **477**

Type habitat **eaux lentes**

Type de géométrie: **S**

Cours d'eau **Rivière**

Yamaska

Localisation **MARAIS, BAIE LAVALLIERE ET RIVIERE POT AU BEURRE**

Référence(s): **Dumont et al. 1988**

Longitude **-72,979572**

Latitude **46,055064**

Espèce	Activité	Période sensible		Type de reproduction
		Début	Fin	
marigane noire <i>Pomoxis nigromaculatus</i> (PONI)	Reproduction	1 juin	1 août	B.2.5
carpe <i>Cyprinus carpio</i> (CYCA)	Reproduction	1 juin	15 juillet	A.1.4
poisson-castor <i>Amia calva</i> (AMCA)	Regroupement	1 mai	15 juin	B.2.5
grand brochet <i>Esox lucius</i> (ESLU)	Reproduction	1 avril	1 juin	A.1.5
barbotte brune <i>Ameiurus nebulosus</i> (AMNE)	Reproduction	15 mai	1 juillet	B.2.7
meunier noir <i>Catostomus commersonii</i> (CACO)	Regroupement	1 avril	1 juin	A.1.2
ombre de vase <i>Umbra limi</i> (UMLI)	Alimentation	15 avril	1 juin	B.1.4
ombre de vase <i>Umbra limi</i> (UMLI)	Reproduction	15 avril	1 juin	B.1.4

Légende pour les types de reproduction:

A. 1. 1
Type de reproduction: 1= pélagophile; 2= lithopélagophile; 3= lithophile; 4= ohvtolithophile; 5= ohvtoophile; 6=osammoophile; 7=soéléophile

Positionnement des oeufs: 1=dispersion libre; 2=camouflage des pontes

Pas de soins parentaux après la ponte ("nonguarders")

B. 1. 1
Type de reproduction: 1= pélagophile; 2= lithopélagophile; 3= lithophile; 4= ohvtolithophile; 5= ohvtoophile; 6=osammoophile; 7=soéléophile

Substrat: 1=sélection d'un substrat approprié; 2=construction d'un nid

Avec soins parentaux après la ponte ("guarders")

Liste des espèces de reptiles et d'amphibiens observées

Nom français	Genre	Espèce	Statut	Période de protection des activités de reproduction		
				Date de début	Date de fin	Type*
crapaud d'Amérique	Anaxyrus	americanus				
tortue serpentine	Chelydra	serpentina				
grenouille verte	Lithobates	clamitans				
grenouille léopard	Lithobates	pipiens				
necture tacheté	Necturus	maculosus				
couleuvre rayée	Thamnophis	sirtalis				

Source:

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec. 2019. Banque de données d'observation des reptiles et des amphibiens du Québec (BORAQ). Direction de la gestion de la faune de l'Estrie, de Montréal, de la Montérégie et de Laval. ~140000 enregistrements.

Liste des espèces de micro-mammifères et de chiroptères observées

Nom français	Genre	Espèce	Statut	Période de protection des activités de reproduction		
				Date de début	Date de fin	Type*
campagnol des champs	Microtus	pennsylvanicus				
souris sauteuse des bois	Napaeozapus	insignis				
souris sauteuse des champs	Zapus	hudsonius				
musaraigne cendrée	Sorex	cinereus				

Source:

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec. 2019. Banque de données sur les micro-mammifères et les chiroptères du Québec (MMACH). Direction de la gestion de la faune de l'Estrie, de Montréal, de la Montérégie et de Laval. ~16000 enregistrements.

ANNEXE

3

ANNEXE PHOTOS





PHOTO 1 Observation faunique – Cerf de Virginie



PHOTO 2 Observation faunique – Grenouille léopard



PHOTO 3 Observation faunique – Grenouille des bois



PHOTO 4 Observation faunique - Crapaud d'Amérique



PHOTO 5 EEE – Alpiste roseau



PHOTO 6 EEE – Roseau commun



PHOTO 7 EEE - Salicaire commune



PHOTO 8 EEE – Butome à ombelle



PHOTO 9 Limite ouest Décharge des Trente



PHOTO 10 Sol Décharge des Cinquante



PHOTO 11 Échantillon de sol du fossé



PHOTO 12 Échantillon sol Décharge des Vingt

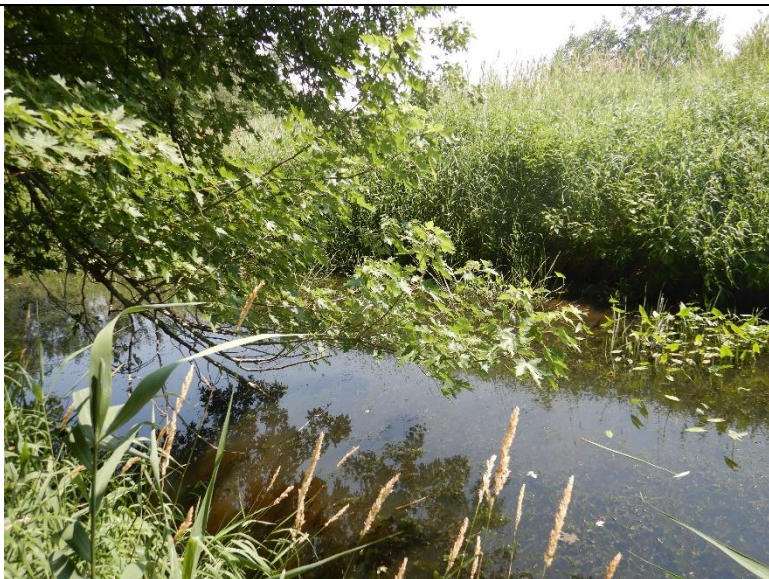


PHOTO 13 Cours d'eau Décharge des Cinquante



PHOTO 14 Cours d'eau Décharge des Trente



PHOTO 15 Cours d'eau Décharge des Vingt



PHOTO 16 Fossé

ANNEXE

4

LISTE DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES À SURVEILLER

Plantes exotiques envahissantes nuisibles à la biodiversité

Listes des espèces prioritaires et à surveiller au Québec¹

CATÉGORIE 1 : ESPÈCES PRIORITAIRES

Plantes vasculaires exotiques envahissantes nuisibles à la biodiversité ou au fonctionnement des écosystèmes naturels en contexte québécois, ou fortement suspectées d'être nuisibles dans l'état actuel des connaissances. Toutes ces espèces sont présentes (naturalisées) au Québec.

Nom français	Nom latin	Habitat préférentiel ²				
		A	H	R	To	Tf
Alliaire officinale	<i>Alliaria petiolata</i>					
Alpiste roseau	<i>Phalaris arundinacea</i>					
Berce du Caucase	<i>Heracleum mantegazzianum</i>					
Châtaigne d'eau	<i>Trapa natans</i>					
Dompte-venin de Russie	<i>Vincetoxicum rossicum</i>					
Dompte-venin noir	<i>Vincetoxicum nigrum</i>					
Érable de Norvège	<i>Acer platanoides</i>					
Hydrocharide grenouillette	<i>Hydrocharis morsus-ranae</i>					
Impatiente glanduleuse	<i>Impatiens glandulifera</i>					
Myriophylle à épis	<i>Myriophyllum spicatum</i>					
Nerprun bourdaine	<i>Frangula alnus</i>					
Nerprun cathartique	<i>Rhamnus cathartica</i>					
Potamot crépu	<i>Potamogeton crispus</i>					
Renouée de Bohême	<i>Reynoutria xbohemica</i>					
Renouée de Sakhaline	<i>Reynoutria sachalinensis</i>					
Renouée du Japon	<i>Reynoutria japonica</i>					
Roseau commun	<i>Phragmites australis</i> subsp. <i>australis</i>					
Stratiote faux-aloès	<i>Stratiotes aloides</i>					

¹ Ces listes ne sont pas définitives et pourraient être modifiées advenant la détection de nouvelles plantes exotiques envahissantes ou l'acquisition de nouvelles données.

² Habitat préférentiel :

A aquatique, **H** milieu humide, **R** rive, **To** terrestre ouvert, **Tf** terrestre fermé

CATÉGORIE 2 : ESPÈCES À SURVEILLER

Plantes vasculaires exotiques envahissantes potentiellement nuisibles à la biodiversité ou au fonctionnement des écosystèmes naturels, mais dont l'état actuel des connaissances ne permet pas d'en évaluer clairement l'effet en contexte québécois. Ces espèces sont naturalisées au Québec, ou sont susceptibles de le devenir à plus ou moins brève échéance étant donné leur présence dans les provinces ou états voisins.

Nom français	Nom latin	Habitat préférentiel ¹				
		A	H	R	To	Tf
Anthriscue des bois	<i>Anthriscus sylvestris</i>			R	To	
Berce commune	<i>Heracleum sphondylium</i>			R	To	
Butome à ombelle	<i>Butomus umbellatus</i>		H			
Cabomba de Caroline*	<i>Cabomba caroliniana*</i>	A				
Célastre asiatique	<i>Celastrus orbiculatus</i>				To	Tf
Chèvrefeuille de Morrow	<i>Lonicera morrowii</i>				To	
Chèvrefeuille de Tartarie	<i>Lonicera tatarica</i>				To	Tf
Chèvrefeuille joli	<i>Lonicera xbella</i>				To	
Égopode podagraire	<i>Aegopodium podagraria</i>				To	Tf
Élodée dense*	<i>Egeria densa*</i>	A				
Épine-vinette du Japon	<i>Berberis thunbergii</i>				To	Tf
Faux-nymphéa pelté	<i>Nymphaoides peltata</i>	A				
Gaillet mollugine	<i>Galium mollugo</i>				To	
Glycérie aquatique	<i>Glyceria maxima</i>		H	R		
Grand pétasite	<i>Petasites hybridus</i>			R		
Hydrille verticillé*	<i>Hydrilla verticillata*</i>	A				
Iris faux-acore	<i>Iris pseudacorus</i>		H			
Jacinthe d'eau*	<i>Eichhornia crassipes*</i>	A				
Kudzu*	<i>Pueraria montana*</i>			R	To	Tf
Laitue d'eau*	<i>Pistia stratiotes*</i>	A				
Miscanthus commun	<i>Miscanthus sacchariflorus</i>				To	
Miscanthus de Chine	<i>Miscanthus sinensis</i>				To	
Miscanthus géant*	<i>Miscanthus x giganteus*</i>				To	
Myriophylle aquatique*	<i>Myriophyllum aquaticum*</i>	A				
Oléastre à ombelles*	<i>Elaeagnus umbellata*</i>				To	
Pétasite du Japon	<i>Petasites japonicus</i>			R		Tf
Petite naïade	<i>Najas minor</i>	A				
Renoncule ficaire	<i>Ficaria verna</i>			R		Tf
Rorippe amphibie	<i>Rorippa amphibia</i>		H			
Rosier multiflore	<i>Rosa multiflora</i>				To	
Salicaire commune	<i>Lythrum salicaria</i>		H			

¹ Habitat préférentiel :

A aquatique, **H** milieu humide, **R** rive, **To** terrestre ouvert, **Tf** terrestre fermé

* Espèce non naturalisée ou non répertoriée au Québec

Informations complémentaires

- (1) Ces listes incluent les sous-espèces, les variétés, les cultivars, les hybrides et les synonymes associés à chaque taxon.
- (2) Par mesure de précaution, l'utilisation de ces espèces lors de travaux de végétalisation est à proscrire.
- (3) Pour plus d'informations sur ces espèces, de même que pour transmettre une observation, consultez l'outil de détection des espèces exotiques envahissantes *Sentinelle* : <http://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/especes-exotiques-envahissantes/sentinelle.htm>
- (4) Définitions (tirées de Lavoie 2019) :

Plante exotique : plante introduite volontairement ou accidentellement par les humains à partir d'un autre continent ou d'une région très éloignée.

Plante naturalisée : plante qui, une fois introduite dans une nouvelle région, survit et se reproduit sans assistance humaine et qui laisse des descendants qui se reproduisent à leur tour.

Plante envahissante : plante qui colonise (ou a colonisé dans le passé) de nouveaux sites ou de nouvelles régions à un rythme rapide et qui produit des populations denses, que ce soit au niveau du couvert et/ou du nombre d'individus. Les humains contribuent à l'invasion en introduisant la plante ou en préparant le terrain à l'envahisseur. Ceci peut s'appliquer également aux espèces indigènes.

Plante nuisible : plante qui engendre des impacts négatifs sur l'environnement, l'économie (agriculture, foresterie, etc.) ou la société (santé humaine, pratique d'activités de plein air, etc.).

Plante nuisible à la biodiversité : plante qui, selon la littérature scientifique, porte préjudice à la diversité des espèces indigènes ou au bon fonctionnement des écosystèmes naturels.

Principales références

- Brouillet, L., F. Coursol, S.J. Meades, M. Favreau, M. Anions, P. Bélisle et P. Desmet. 2010+. VASCAN, la Base de données des plantes vasculaires du Canada. <http://data.canadensys.net/vascan/>.
- Clements, D.R. & P.M. Catling. 2007. Invasive species issues in Canada — How can ecology help? *Canadian journal of plant science* 87(5) : 989-992.
- de Blois, S., L. Boisvert-Marsh, R. Schmucki, C.A. Lovat, C. Byun, P. Gomez-Garcia, R. Otfinowski, E. Groeneveld & C. Lavoie. 2013. Outils pour évaluer les risques d'invasion biologique dans un contexte de changements climatiques. Université McGill. Montréal, Québec. 80 p. + annexes.
- Great Lakes St. Lawrence Governors & Premiers. 2019. "Least wanted" aquatic invasive species (AIS) list. 2 p.
- Lavoie, C. 2019. 50 plantes envahissantes – Protéger la nature et l'agriculture. Les Publications du Québec. 415 p.
- Lavoie, C., G. Guay & F. Joerin. 2014. Une liste des plantes vasculaires exotiques nuisibles du Québec : nouvelle approche pour la sélection des espèces et l'aide à la décision. *Écoscience* 21(2) : 133-156.
- Randall, J.M., L.E. Morse, N. Benton, R. Hiebert, S. Lu, & T. Killeffer. 2008. The invasive species assessment protocol: a tool for creating regional and national lists of invasive nonnative plants that negatively impact biodiversity. *Invasive Plant Science and Management* 1(1) : 36-49.

ANNEXE

5

FICHES DE CARACTÉRISATION DES MILIEUX HUMIDES

Rapport identification délimitation milieux humides

Section 1 – IDENTIFICATION

Numéro de projet (terrain) :	211-03131-00	Campagne de levée :	
No de la station (terrain) :	P12	No de la station (bureau):	
Numéro échantillon :		Date :	19 juillet 2022
Point GPS :	Lat :	46.0417	Nom évaluateur(s) :
	Lon :	-73.021	
	Alt :	-27.3796	
Statut de l'observation :	Observé - à valider		

Section 2 – DESCRIPTION GÉNÉRALE DU SITE

2A	Contexte :	<input type="checkbox"/> Estuarien	<input type="checkbox"/> Marin	<input checked="" type="checkbox"/> Riverain	<input type="checkbox"/> Palustre	<input type="checkbox"/> Lacustre
	Situation :	<input type="checkbox"/> Bas de pente	<input type="checkbox"/> Buton	<input type="checkbox"/> Dépression	<input type="checkbox"/> Haut de pente	<input type="checkbox"/> Mi-pente
	Forme de terrain :	<input type="checkbox"/> Concave	<input type="checkbox"/> Convexe	<input checked="" type="checkbox"/> Régulier	<input type="checkbox"/> Irrégulier	
	Présence de dépressions :	Non		% de dépressions / % monticules :	/	
	La végétation est-elle perturbée ?	Non		Type de perturbation :		
Les sols sont-ils perturbés ?	Non		Autre - Anthropique			
L'hydrologie est-elle perturbée ?	Non		Pressions :			
Est-ce un milieu anthropique ?	Non					
2B	Le milieu est-il affecté par un barrage de castor ?	Non		Présence d'espèces exotiques envahissantes (EEE) : Oui		
				Liste des EEE: Phalaris arundinacea Phragmites australis		
	Présence d'espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables (ESMV) : Non					
	Commentaires perturbations :					
	Commentaires pressions :					

Section 3 – HYDROLOGIE

3A	Eau libre de surface :	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Non évalué		
	Lien hydrologique :	Cours d'eau permanent		Nature du lien hydrologique :	Direct	
3B	Indicateurs primaires :			Indicateurs secondaires :		
	<input type="checkbox"/> Saturé d'eau dans les 30 premiers cm <input type="checkbox"/> Lignes de démarcation d'eau (quai, roches, arbres...) <input type="checkbox"/> Débris apportés par l'eau - Déposition de sédiments <input type="checkbox"/> Odeur de soufre (œuf pourri) <input type="checkbox"/> Litière noirâtre <input type="checkbox"/> Effet rhizosphère (oxydation autour des racines) <input type="checkbox"/> Écorce érodée			<input type="checkbox"/> Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol <input type="checkbox"/> Lignes de mousses sur les troncs <input type="checkbox"/> Souches hypertrophiées <input type="checkbox"/> Lenticelles hypertrophiés <input type="checkbox"/> Système racinaire peu profond <input type="checkbox"/> Racines adventives		

Section 4 – SOL

4A	Horizon organique (cm) :		1		Horizon organique – Type :		Folique	
	Roc observé :		Non		Roc – Profondeur :			
	Pierrosité élevée :		Non		Pierrosité – Profondeur :			
	Sol rédoxique (matrice gleyifiée et mouchetures marquées) :		Non		Sol rédoxique – Profondeur :			
	Sol réductique (complètement gleyifié) :		Non		Sol réductique – Profondeur :			
	Nappe observée :		Non		Nappe phréatique – Profondeur :			
	Classe de drainage :		4 - Imparfait		Drainage oblique :		Non	
	Cas complexes :		<input type="checkbox"/> Sols rouges <input type="checkbox"/> Texture sableuse <input type="checkbox"/> Ortstein <input type="checkbox"/> Fragipan					
▼ Description du profil de sol (horizons minéraux)								
4B	Horizon	Épaisseur (cm)	Texture	Couleur matrice	Couleur mouchetures	Abondance mouchetures	Dimension mouchetures	Contraste mouchetures
	Horizon supérieur	50	Loam sableux	Brun (10YR 4/3)	Na	Non applicable	Non applicable	Non applicable
	Horizon inférieur no 1	50	Sable	Gris (10YR 5/1)	Orange	Peu abondantes (moins de 2%)	Petite (moins de 5mm)	Distinct

Section 5 – VÉGÉTATION

Description des strates	
Strate arborescente :	Correspond à toutes les espèces ligneuses de plus de 4 mètres de hauteur.
Strate arbustive :	Correspond aux espèces ligneuses de moins de 4 mètres de hauteur.
Strate non ligneuse :	Toute la végétation non incluse dans les autres strates (herbacée, muscinale, etc.).
Recouvrement absolu total	
Arborescent (%) :	10%
Arbustif (%) :	10%
Non ligneux (%) :	113%
Test de dominance	
Nombre d'espèces dominantes OBL ou FACH (A) :	4
Nombre d'espèces dominantes NI (B) :	0
Recouvrement total absolu des espèces OBL (%) :	10%
La végétation est-elle dominée par les hydrophytes (A>B)?	Oui

ESPÈCES par strate	% absolu	% relatif	Espèce dominante (O/N)	Statut
▼ Arborescente				
<i>Acer saccharinum</i>	10%	100%	O	OBL
▼ Arbustive/Régénération				
<i>Alnus incana subsp. rugosa</i>	10%	100%	O	FACH
▼ Non ligneuse				
<i>Phalaris arundinacea</i>	40%	35%	O	FACH
<i>Phragmites australis</i>	60%	53%	O	FACH
<i>Onoclea sensibilis</i>	10%	9%	N	FACH
<i>Parthenocissus quinquefolia</i>	1%	1%	N	NI
<i>Laportea canadensis</i>	2%	2%	N	FACH

SYNTHÈSE


Végétation typique des milieux humides ?	Oui	Type de milieu :
Test d'indicateurs hydrologiques positif ?	Non	Humide
Présence de sols hydromorphes?	Non	
Cette station est-elle un MH?	Oui	Sous-type de milieu :
Cette station est-elle un cas complexe?	Non	Prairie humide
État initial du milieu humide :		
État initial du milieu hydrique :		
Remarques générales :		
Notes terrain :		
Fin colonie de EEE et bande riveraine végétalisée		

PHOTOGRAPHIE

Identifiant :			
Titre :			
Coordonnées (lat., lon., alt.) :	46.0417, -73.021, -27.3796	Orientation :	



PHOTOGRAPHIE

Identifiant :			
Titre :			
Coordonnées (lat., lon., alt.) :	46.0417, -73.021, -27.3796	Orientation :	Nord
			

PHOTOGRAPHIE

Identifiant :			
Titre :			
Coordonnées (lat., lon., alt.) :	46.0417, -73.021, -27.3796	Orientation :	



PHOTOGRAPHIE

Identifiant :			
Titre :			
Coordonnées (lat., lon., alt.) :	46.0417, -73.021, -27.3796	Orientation :	



Rapport identification délimitation milieux humides

Section 1 – IDENTIFICATION

Numéro de projet (terrain) :	211-03131-00	Campagne de levée :	
No de la station (terrain) :	P10	No de la station (bureau):	
Numéro échantillon :		Date :	19 juillet 2022
Point GPS :	Lat :	46.0421	Nom évaluateur(s) :
	Lon :	-73.0212	
	Alt :	-24.4447	
Statut de l'observation :	Observé - à valider		

Section 2 – DESCRIPTION GÉNÉRALE DU SITE

2A	Contexte :	<input type="checkbox"/> Estuarien	<input type="checkbox"/> Marin	<input checked="" type="checkbox"/> Riverain	<input type="checkbox"/> Palustre	<input type="checkbox"/> Lacustre
	Situation :	<input type="checkbox"/> Bas de pente	<input type="checkbox"/> Buton	<input type="checkbox"/> Dépression	<input type="checkbox"/> Haut de pente	<input type="checkbox"/> Mi-pente
	Forme de terrain :	<input type="checkbox"/> Concave	<input type="checkbox"/> Convexe	<input checked="" type="checkbox"/> Régulier	<input type="checkbox"/> Irrégulier	
	Présence de dépressions :	Non		% de dépressions / % monticules :	/	
	La végétation est-elle perturbée ?	Oui		Type de perturbation :		
Les sols sont-ils perturbés ?	Non		Autre - Anthropique			
L'hydrologie est-elle perturbée ?	Non		Pressions :			
Est-ce un milieu anthropique ?	Non					
2B	Le milieu est-il affecté par un barrage de castor ?	Non		Présence d'espèces exotiques envahissantes (EEE) : Oui		
				Liste des EEE: Phalaris arundinacea Phragmites australis		
	Présence d'espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables (ESMV) : Non					
	Commentaires perturbations :	Ancienne friche herbacée				
	Commentaires pressions :					

Section 3 – HYDROLOGIE

3A	Eau libre de surface :	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Non évalué
	Lien hydrologique :	Cours d'eau permanent		Nature du lien hydrologique : Aucun
3B	Indicateurs primaires :		Indicateurs secondaires :	
	<input type="checkbox"/> Saturé d'eau dans les 30 premiers cm <input type="checkbox"/> Lignes de démarcation d'eau (quai, roches, arbres...) <input type="checkbox"/> Débris apportés par l'eau - Déposition de sédiments <input type="checkbox"/> Odeur de soufre (œuf pourri) <input type="checkbox"/> Litière noirâtre <input type="checkbox"/> Effet rhizosphère (oxydation autour des racines) <input type="checkbox"/> Écorce érodée		<input type="checkbox"/> Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol <input type="checkbox"/> Lignes de mousses sur les troncs <input type="checkbox"/> Souches hypertrophiées <input type="checkbox"/> Lenticelles hypertrophiés <input type="checkbox"/> Système racinaire peu profond <input type="checkbox"/> Racines adventives	

Section 4 – SOL

4A	Horizon organique (cm) :		1		Horizon organique – Type :		Folique	
	Roc observé :		Non		Roc – Profondeur :			
	Pierrosité élevée :		Non		Pierrosité – Profondeur :			
	Sol rédoxique (matrice gleyifiée et mouchetures marquées) :		Non		Sol rédoxique – Profondeur :			
	Sol réductique (complètement gleyifié) :		Non		Sol réductique – Profondeur :			
	Nappe observée :		Non		Nappe phréatique – Profondeur :			
	Classe de drainage :		3 - Modéré		Drainage oblique :		Non	
	Cas complexes :		<input type="checkbox"/> Sols rouges <input type="checkbox"/> Texture sableuse <input type="checkbox"/> Ortstein <input type="checkbox"/> Fragipan					
▼ Description du profil de sol (horizons minéraux)								
4B	Horizon	Épaisseur (cm)	Texture	Couleur matrice	Couleur mouchetures	Abondance mouchetures	Dimension mouchetures	Contraste mouchetures

Section 5 – VÉGÉTATION

Description des strates	
Strate arborescente :	Correspond à toutes les espèces ligneuses de plus de 4 mètres de hauteur.
Strate arbustive :	Correspond aux espèces ligneuses de moins de 4 mètres de hauteur.
Strate non ligneuse :	Toute la végétation non incluse dans les autres strates (herbacée, muscinale, etc.).
Recouvrement absolu total	
Arborescent (%) :	15%
Arbustif (%) :	0%
Non ligneux (%) :	127%
Test de dominance	
Nombre d'espèces dominantes OBL ou FACH (A) :	3
Nombre d'espèces dominantes NI (B) :	2
Recouvrement total absolu des espèces OBL (%) :	1%
La végétation est-elle dominée par les hydrophytes (A>B)?	Oui

ESPÈCES par strate	% absolu	% relatif	Espèce dominante (O/N)	Statut
▼ Arborescente				
<i>Betula populifolia</i>	5%	33%	O	NI
<i>Salix alba</i>	5%	33%	O	FACH
<i>Acer saccharum</i>	5%	33%	O	NI
▼ Arbustive/Régénération				
▼ Non ligneuse				
<i>Phalaris arundinacea</i>	90%	71%	O	FACH
<i>Phragmites australis</i>	30%	24%	O	FACH
<i>Vicia cracca</i>	5%	4%	N	NI
<i>Lycopus uniflorus</i>	1%	1%	N	OBL
<i>Amphicarpaea bracteata</i>	1%	1%	N	NI*

SYNTHÈSE

Végétation typique des milieux humides ?	Oui	Type de milieu :
Test d'indicateurs hydrologiques positif ?	Non	Humide
Présence de sols hydromorphes?	Non	
Cette station est-elle un MH?	Oui	Sous-type de milieu :
Cette station est-elle un cas complexe?	Non	Prairie humide
État initial du milieu humide :		
État initial du milieu hydrique :		
Remarques générales :		
Friche herbacée correspondant à une colonie de phragmites et d'alpistes faux roseaux (mixte) prairie humide.		
Notes terrain :		
Arbres en bordure de la friche herbacée et proche du cours d'eau.		

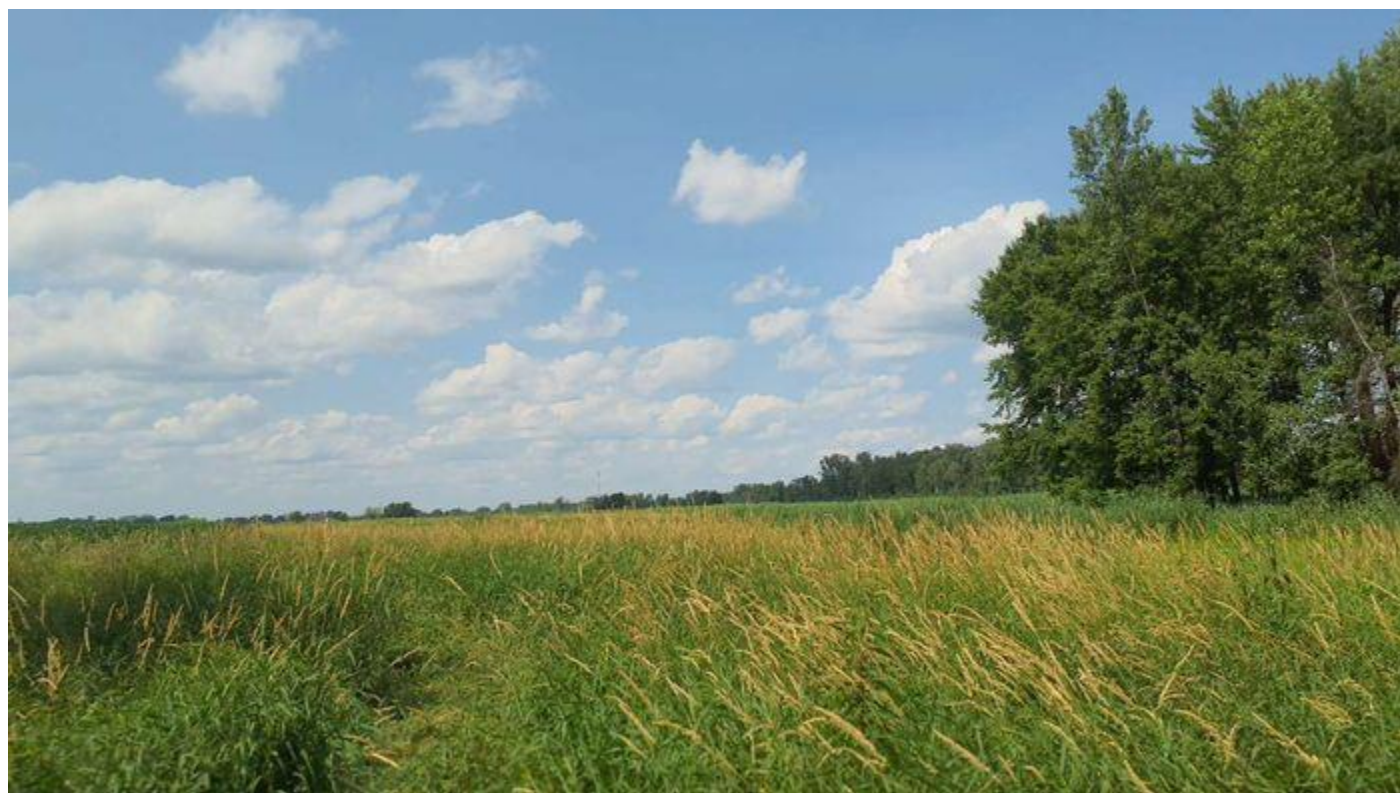
PHOTOGRAPHIE

Identifiant :			
Titre :			
Coordonnées (lat., lon., alt.) :	46.0421, -73.0212, -24.4447	Orientation :	



PHOTOGRAPHIE

Identifiant :			
Titre :			
Coordonnées (lat., lon., alt.) :	46.0421, -73.0212, -24.4447	Orientation :	Nord



Rapport identification délimitation milieux humides

Section 1 – IDENTIFICATION

Numéro de projet (terrain) :	211-03131-00	Campagne de levée :	
No de la station (terrain) :	P8	No de la station (bureau):	
Numéro échantillon :		Date :	19 juillet 2022
Point GPS :	Lat :	46.0428	Nom évaluateur(s) :
	Lon :	-73.0228	
	Alt :	-20.4692	
Statut de l'observation :	Observé - à valider		

Section 2 – DESCRIPTION GÉNÉRALE DU SITE

2A	Contexte :	<input type="checkbox"/> Estuarien <input type="checkbox"/> Marin <input type="checkbox"/> Riverain <input type="checkbox"/> Palustre <input type="checkbox"/> Lacustre				
	Situation :	<input type="checkbox"/> Bas de pente <input type="checkbox"/> Buton <input type="checkbox"/> Dépression <input type="checkbox"/> Haut de pente <input type="checkbox"/> Mi-pente				
	Forme de terrain :	<input type="checkbox"/> Concave <input type="checkbox"/> Convexe <input checked="" type="checkbox"/> Régulier <input type="checkbox"/> Irrégulier				
	Présence de dépressions :	Non		% de dépressions / % monticules :	/	
	La végétation est-elle perturbée ?	Non		Type de perturbation :		
	Les sols sont-ils perturbés ?	Non				
	L'hydrologie est-elle perturbée ?	Non		Pressions :		
	Est-ce un milieu anthropique ?	Non				
	Le milieu est-il affecté par un barrage de castor ?	Non		Présence d'espèces exotiques envahissantes (EEE) : Non		
	2B	Présence d'espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables (ESMV) :	Non			
Commentaires perturbations :						
Commentaires pressions :						

Section 3 – HYDROLOGIE

3A	Eau libre de surface :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Non évalué		
	Lien hydrologique :	Aucun		Nature du lien hydrologique : Aucun
3B	Indicateurs primaires :		Indicateurs secondaires :	
	<input type="checkbox"/> Saturé d'eau dans les 30 premiers cm <input type="checkbox"/> Lignes de démarcation d'eau (quai, roches, arbres...) <input type="checkbox"/> Débris apportés par l'eau - Déposition de sédiments <input type="checkbox"/> Odeur de soufre (œuf pourri) <input type="checkbox"/> Litière noirâtre <input type="checkbox"/> Effet rhizosphère (oxydation autour des racines) <input type="checkbox"/> Écorce érodée		<input type="checkbox"/> Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol <input type="checkbox"/> Lignes de mousses sur les troncs <input type="checkbox"/> Souches hypertrophiées <input type="checkbox"/> Lenticelles hypertrophiés <input type="checkbox"/> Système racinaire peu profond <input type="checkbox"/> Racines adventives	

Section 4 – SOL

4A	Horizon organique (cm) :		1		Horizon organique – Type :		Folique	
	Roc observé :		Non		Roc – Profondeur :			
	Pierrosité élevée :		Non		Pierrosité – Profondeur :			
	Sol rédoxique (matrice gleyifiée et mouchetures marquées) :		Non		Sol rédoxique – Profondeur :			
	Sol réductique (complètement gleyifié) :		Non		Sol réductique – Profondeur :			
	Nappe observée :		Non		Nappe phréatique – Profondeur :			
	Classe de drainage :		4 - Imparfait		Drainage oblique :		Non	
	Cas complexes :		<input type="checkbox"/> Sols rouges <input type="checkbox"/> Texture sableuse <input type="checkbox"/> Ortstein <input type="checkbox"/> Fragipan					
▼ Description du profil de sol (horizons minéraux)								
4B	Horizon	Épaisseur (cm)	Texture	Couleur matrice	Couleur mouchetures	Abondance mouchetures	Dimension mouchetures	Contraste mouchetures
	Horizon supérieur	40	Sable	Brun	Na	Non applicable	Non applicable	Non applicable
	Horizon supérieur	40	Sable	Gris	Orange	Moyennement abondantes (2 à 20%)	Moyenne (5 à 15mm)	Distinct

Section 5 – VÉGÉTATION

Description des strates	
Strate arborescente :	Correspond à toutes les espèces ligneuses de plus de 4 mètres de hauteur.
Strate arbustive :	Correspond aux espèces ligneuses de moins de 4 mètres de hauteur.
Strate non ligneuse :	Toute la végétation non incluse dans les autres strates (herbacée, muscinale, etc.).
Recouvrement absolu total	
Arborescent (%) :	60%
Arbustif (%) :	27%
Non ligneux (%) :	87%
Test de dominance	
Nombre d'espèces dominantes OBL ou FACH (A) :	3
Nombre d'espèces dominantes NI (B) :	3
Recouvrement total absolu des espèces OBL (%) :	25%
La végétation est-elle dominée par les hydrophytes (A>B)?	Non

ESPÈCES par strate	% absolu	% relatif	Espèce dominante (O/N)	Statut
▼ Arborescente				
<i>Fraxinus americana</i>	40%	67%	O	NI
<i>Acer saccharinum</i>	20%	33%	O	OBL
▼ Arbustive/Régénération				
<i>Acer spicatum</i>	5%	19%	O	NI
<i>Fraxinus americana</i>	20%	74%	O	NI
<i>Acer saccharinum</i>	2%	7%	N	OBL
▼ Non ligneuse				
<i>Toxicodendron radicans var. radicans</i>	5%	6%	N	NI
<i>Osmunda regalis var. spectabilis</i>	15%	17%	O	FACH
<i>Osmundastrum cinnamomeum</i>	20%	23%	O	FACH
<i>Onoclea sensibilis</i>	15%	17%	O	FACH
<i>Maianthemum canadense subsp. canadense</i>	5%	6%	N	NI
<i>Coptis trifolia</i>	2%	2%	N	NI
<i>Thalictrum pubescens</i>	5%	6%	N	FACH
<i>Dryopteris carthusiana</i>	15%	17%	N	NI
<i>Parthenocissus quinquefolia</i>	1%	1%	N	NI
<i>Trillium erectum</i>	1%	1%	N	NI
<i>Symplocarpus foetidus</i>	1%	1%	N	OBL
<i>Carex viridula subsp. viridula var. viridula</i>	2%	2%	N	OBL

SYNTHÈSE

Végétation typique des milieux humides ?	Oui	Type de milieu :
Test d'indicateurs hydrologiques positif ?	Non	Humide
Présence de sols hydromorphes?	Non	
Cette station est-elle un MH?	Oui	Sous-type de milieu :
Cette station est-elle un cas complexe?	Non	Marécage arborescent
État initial du milieu humide :		
État initial du milieu hydrique :		
Remarques générales :		
Notes terrain :		

PHOTOGRAPHIE

Identifiant :			
Titre :			
Coordonnées (lat., lon., alt.) :	46.0428, -73.0228, -20.4692	Orientation :	



PHOTOGRAPHIE

Identifiant :			
Titre :			
Coordonnées (lat., lon., alt.) :	46.0428, -73.0228, -20.4692	Orientation :	



PHOTOGRAPHIE

Identifiant :			
Titre :			
Coordonnées (lat., lon., alt.) :	46.0428, -73.0228, -20.4692	Orientation :	



Rapport identification délimitation milieux humides

Section 1 – IDENTIFICATION

Numéro de projet (terrain) :	211-03131-00	Campagne de levée :	
No de la station (terrain) :	P6	No de la station (bureau):	
Numéro échantillon :		Date :	19 juillet 2022
Point GPS :	Lat :	46.0436	Nom évaluateur(s) :
	Lon :	-73.0239	
	Alt :	-18.4638	
Statut de l'observation :	Observé - à valider		

Section 2 – DESCRIPTION GÉNÉRALE DU SITE

2A	Contexte :	<input type="checkbox"/> Estuarien	<input type="checkbox"/> Marin	<input type="checkbox"/> Riverain	<input type="checkbox"/> Palustre	<input type="checkbox"/> Lacustre
	Situation :	<input type="checkbox"/> Bas de pente	<input type="checkbox"/> Buton	<input type="checkbox"/> Dépression	<input type="checkbox"/> Haut de pente	<input type="checkbox"/> Mi-pente
	Forme de terrain :	<input type="checkbox"/> Concave	<input type="checkbox"/> Convexe	<input checked="" type="checkbox"/> Régulier	<input type="checkbox"/> Irrégulier	
	Présence de dépressions :	Non		% de dépressions / % monticules :	/	
	La végétation est-elle perturbée ?	Non		Type de perturbation :		
	Les sols sont-ils perturbés ?	Non				
	L'hydrologie est-elle perturbée ?	Non		Pressions :		
	Est-ce un milieu anthropique ?	Non				
	Le milieu est-il affecté par un barrage de castor ?	Non		Présence d'espèces exotiques envahissantes (EEE) : Non		
	2B	Présence d'espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables (ESMV) :	Non			
Commentaires perturbations :						
Commentaires pressions :						

Section 3 – HYDROLOGIE

3A	Eau libre de surface :	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Non évalué
	Lien hydrologique :	Aucun		Nature du lien hydrologique : Aucun
3B	Indicateurs primaires :		Indicateurs secondaires :	
	<input type="checkbox"/> Saturé d'eau dans les 30 premiers cm <input type="checkbox"/> Lignes de démarcation d'eau (quai, roches, arbres...) <input type="checkbox"/> Débris apportés par l'eau - Déposition de sédiments <input type="checkbox"/> Odeur de soufre (œuf pourri) <input type="checkbox"/> Litière noirâtre <input type="checkbox"/> Effet rhizosphère (oxydation autour des racines) <input type="checkbox"/> Écorce érodée		<input type="checkbox"/> Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol <input type="checkbox"/> Lignes de mousses sur les troncs <input type="checkbox"/> Souches hypertrophiées <input type="checkbox"/> Lenticelles hypertrophiés <input type="checkbox"/> Système racinaire peu profond <input type="checkbox"/> Racines adventives	

Section 4 – SOL

4A	Horizon organique (cm) :		1		Horizon organique – Type :		Folique	
	Roc observé :		Non		Roc – Profondeur :			
	Pierrosité élevée :		Non		Pierrosité – Profondeur :			
	Sol rédoxique (matrice gleyifiée et mouchetures marquées) :		Non		Sol rédoxique – Profondeur :			
	Sol réductique (complètement gleyifié) :		Non		Sol réductique – Profondeur :			
	Nappe observée :		Non		Nappe phréatique – Profondeur :			
	Classe de drainage :		4 - Imparfait		Drainage oblique :		Non	
	Cas complexes :		<input type="checkbox"/> Sols rouges <input type="checkbox"/> Texture sableuse <input type="checkbox"/> Ortstein <input type="checkbox"/> Fragipan					
▼ Description du profil de sol (horizons minéraux)								
4B	Horizon	Épaisseur (cm)	Texture	Couleur matrice	Couleur mouchetures	Abondance mouchetures	Dimension mouchetures	Contraste mouchetures
	Horizon supérieur	50	Loam sableux	Brun (10YR 4/3)	Orange	Moyennement abondantes (2 à 20%)	Moyenne (5 à 15mm)	Distinct

Section 5 – VÉGÉTATION

Description des strates	
Strate arborescente :	Correspond à toutes les espèces ligneuses de plus de 4 mètres de hauteur.
Strate arbustive :	Correspond aux espèces ligneuses de moins de 4 mètres de hauteur.
Strate non ligneuse :	Toute la végétation non incluse dans les autres strates (herbacée, muscinale, etc.).
Recouvrement absolu total	
Arborescent (%) :	70%
Arbustif (%) :	20%
Non ligneux (%) :	53%
Test de dominance	
Nombre d'espèces dominantes OBL ou FACH (A) :	4
Nombre d'espèces dominantes NI (B) :	0
Recouvrement total absolu des espèces OBL (%) :	0%
La végétation est-elle dominée par les hydrophytes (A>B)?	Oui

ESPÈCES par strate	% absolu	% relatif	Espèce dominante (O/N)	Statut
▼ Arborescente				
<i>Ulmus americana</i>	55%	79%	O	FACH
<i>Acer rubrum</i>	10%	14%	N	FACH
<i>Tilia americana</i>	5%	7%	N	NI
▼ Arbustive/Régénération				
<i>Ulmus americana</i>	10%	50%	O	FACH
<i>Acer rubrum</i>	10%	50%	O	FACH
▼ Non ligneuse				
<i>Dryopteris carthusiana</i>	5%	9%	N	NI
<i>Osmundastrum cinnamomeum</i>	30%	57%	O	FACH
<i>Maianthemum canadense subsp. canadense</i>	5%	9%	N	NI
<i>Polygonatum pubescens</i>	1%	2%	N	NI
<i>Smilax herbacea</i>	5%	9%	N	NI*
<i>Thalictrum pubescens</i>	2%	4%	N	FACH
<i>Onoclea sensibilis</i>	5%	9%	N	FACH

SYNTHÈSE

Végétation typique des milieux humides ?	Oui	Type de milieu :
Test d'indicateurs hydrologiques positif ?	Non	Humide
Présence de sols hydromorphes?	Non	
Cette station est-elle un MH?	Oui	Sous-type de milieu :
Cette station est-elle un cas complexe?	Non	Marécage arborescent
État initial du milieu humide :		
État initial du milieu hydrique :		
Remarques générales :		
Notes terrain :		

PHOTOGRAPHIE

Identifiant :			
Titre :			
Coordonnées (lat., lon., alt.) :	46.0436, -73.0239, -18.4638	Orientation :	



PHOTOGRAPHIE

Identifiant :			
Titre :			
Coordonnées (lat., lon., alt.) :	46.0436, -73.0239, -18.4638	Orientation :	



Rapport identification délimitation milieux humides

Section 1 – IDENTIFICATION

Numéro de projet (terrain) :	211-03131-00	Campagne de levée :	
No de la station (terrain) :	P4	No de la station (bureau):	
Numéro échantillon :		Date :	19 juillet 2022
Point GPS :	Lat :	46.0443	Nom évaluateur(s) :
	Lon :	-73.0243	
	Alt :	-15.9767	
Statut de l'observation :	Observé - à valider		

Section 2 – DESCRIPTION GÉNÉRALE DU SITE

2A	Contexte :	<input type="checkbox"/> Estuarien	<input type="checkbox"/> Marin	<input type="checkbox"/> Riverain	<input type="checkbox"/> Palustre	<input type="checkbox"/> Lacustre
	Situation :	<input type="checkbox"/> Bas de pente	<input type="checkbox"/> Buton	<input type="checkbox"/> Dépression	<input type="checkbox"/> Haut de pente	<input type="checkbox"/> Mi-pente
	Forme de terrain :	<input type="checkbox"/> Concave	<input type="checkbox"/> Convexe	<input checked="" type="checkbox"/> Régulier	<input type="checkbox"/> Irrégulier	
	Présence de dépressions :	Non		% de dépressions / % monticules :	/	
2B	La végétation est-elle perturbée ?	Non		Type de perturbation :		
	Les sols sont-ils perturbés ?	Non				
	L'hydrologie est-elle perturbée ?	Non		Pressions :		
	Est-ce un milieu anthropique ?	Non				
	Le milieu est-il affecté par un barrage de castor ?	Non		Présence d'espèces exotiques envahissantes (EEE) : Oui		
				Liste des EEE: Phalaris arundinacea		
	Présence d'espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables (ESMV) :	Non				
	Commentaires perturbations :					
Commentaires pressions :						

Section 3 – HYDROLOGIE

3A	Eau libre de surface :	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Non évalué
	Lien hydrologique :	Aucun		Nature du lien hydrologique : Aucun
3B	Indicateurs primaires :		Indicateurs secondaires :	
	<input type="checkbox"/> Saturé d'eau dans les 30 premiers cm <input type="checkbox"/> Lignes de démarcation d'eau (quai, roches, arbres...) <input type="checkbox"/> Débris apportés par l'eau - Déposition de sédiments <input type="checkbox"/> Odeur de soufre (œuf pourri) <input type="checkbox"/> Litière noirâtre <input type="checkbox"/> Effet rhizosphère (oxydation autour des racines) <input type="checkbox"/> Écorce érodée		<input type="checkbox"/> Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol <input type="checkbox"/> Lignes de mousses sur les troncs <input type="checkbox"/> Souches hypertrophiées <input type="checkbox"/> Lenticelles hypertrophiés <input type="checkbox"/> Système racinaire peu profond <input type="checkbox"/> Racines adventives	

Section 4 – SOL

4A

Horizon organique (cm) :	1	Horizon organique – Type :	Folique
Roc observé :	Non	Roc – Profondeur :	
Pierrosité élevée :	Non	Pierrosité – Profondeur :	
Sol rédoxique (matrice gleyifiée et mouchetures marquées) :	Non	Sol rédoxique – Profondeur :	
Sol réductique (complètement gleyifié) :	Non	Sol réductique – Profondeur :	
Nappe observée :	Non	Nappe phréatique – Profondeur :	
Classe de drainage :	4 - Imparfait	Drainage oblique :	Non
Cas complexes :	<input type="checkbox"/> Sols rouges <input type="checkbox"/> Texture sableuse <input type="checkbox"/> Ortstein <input checked="" type="checkbox"/> Fragipan		

4B

▼ Description du profil de sol (horizons minéraux)							
Horizon	Épaisseur (cm)	Texture	Couleur matrice	Couleur mouchetures	Abondance mouchetures	Dimension mouchetures	Contraste mouchetures
Horizon supérieur	20	Sable	Brun (10YR 6/4)	Na	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Horizon inférieur no 1	50	Sable	Brun (10YR 6/2)	Orange	Moyennement abondantes (2 à 20%)	Moyenne (5 à 15mm)	Distinct

Section 5 – VÉGÉTATION

Description des strates	
Strate arborescente :	Correspond à toutes les espèces ligneuses de plus de 4 mètres de hauteur.
Strate arbustive :	Correspond aux espèces ligneuses de moins de 4 mètres de hauteur.
Strate non ligneuse :	Toute la végétation non incluse dans les autres strates (herbacée, muscinale, etc.).
Recouvrement absolu total	
Arborescent (%) :	70%
Arbustif (%) :	20%
Non ligneux (%) :	105%
Test de dominance	
Nombre d'espèces dominantes OBL ou FACH (A) :	4
Nombre d'espèces dominantes NI (B) :	3
Recouvrement total absolu des espèces OBL (%) :	1%
La végétation est-elle dominée par les hydrophytes (A>B)?	Oui

ESPÈCES par strate	% absolu	% relatif	Espèce dominante (O/N)	Statut
▼ Arborescente				
<i>Acer rubrum</i>	40%	57%	O	FACH
<i>Betula populifolia</i>	30%	43%	O	NI
▼ Arbustive/Régénération				
<i>Acer rubrum</i>	10%	50%	O	FACH
<i>Betula populifolia</i>	5%	25%	O	NI
<i>Abies balsamea</i>	5%	25%	O	NI
▼ Non ligneuse				
<i>Aralia nudicaulis</i>	10%	10%	N	NI
<i>Osmunda regalis var. spectabilis</i>	50%	48%	O	FACH
<i>Osmundastrum cinnamomeum</i>	10%	10%	N	FACH
<i>Maianthemum canadense subsp. canadense</i>	2%	2%	N	NI
<i>Trientalis sp.</i>	5%	5%	N	
<i>Equisetum arvense</i>	5%	5%	N	NI
<i>Smilax herbacea</i>	1%	1%	N	NI*
<i>Mousses</i>	5%	5%	N	
<i>Amphicarpaea bracteata</i>	1%	1%	N	NI*
<i>Carex viridula subsp. viridula var. viridula</i>	1%	1%	N	OBL
<i>Onoclea sensibilis</i>	15%	14%	O	FACH

SYNTHÈSE

Végétation typique des milieux humides ?	Oui	Type de milieu :
Test d'indicateurs hydrologiques positif ?	Non	Humide
Présence de sols hydromorphes?	Non	
Cette station est-elle un MH?	Oui	Sous-type de milieu :
Cette station est-elle un cas complexe?	Non	Marécage arborescent
État initial du milieu humide :		
État initial du milieu hydrique :		
Remarques générales :		
Notes terrain :		

PHOTOGRAPHIE

Identifiant :			
Titre :			
Coordonnées (lat., lon., alt.) :	46.0443, -73.0243, -15.9767	Orientation :	



PHOTOGRAPHIE

Identifiant :			
Titre :			
Coordonnées (lat., lon., alt.) :	46.0443, -73.0243, -15.9767	Orientation :	



Rapport identification délimitation milieux humides

Section 1 – IDENTIFICATION

Numéro de projet (terrain) :	211-03131-00	Campagne de levée :	
No de la station (terrain) :	P2	No de la station (bureau):	
Numéro échantillon :		Date :	19 juillet 2022
Point GPS :	Lat :	46.045	Nom évaluateur(s) :
	Lon :	-73.0245	
	Alt :	-24.6337	
Statut de l'observation :	Observé - à valider		

Section 2 – DESCRIPTION GÉNÉRALE DU SITE

2A	Contexte :	<input type="checkbox"/> Estuarien	<input type="checkbox"/> Marin	<input type="checkbox"/> Riverain	<input type="checkbox"/> Palustre	<input type="checkbox"/> Lacustre
	Situation :	<input type="checkbox"/> Bas de pente	<input type="checkbox"/> Buton	<input type="checkbox"/> Dépression	<input type="checkbox"/> Haut de pente	<input type="checkbox"/> Mi-pente
	Forme de terrain :	<input type="checkbox"/> Concave	<input type="checkbox"/> Convexe	<input checked="" type="checkbox"/> Régulier	<input type="checkbox"/> Irrégulier	
	Présence de dépressions :	Non		% de dépressions / % monticules :	/	
	La végétation est-elle perturbée ?	Non		Type de perturbation :		
	Les sols sont-ils perturbés ?	Non				
	L'hydrologie est-elle perturbée ?	Non		Pressions :		
	Est-ce un milieu anthropique ?	Non				
	Le milieu est-il affecté par un barrage de castor ?	Non		Présence d'espèces exotiques envahissantes (EEE) : Non		
	2B	Présence d'espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables (ESMV) :	Non			
Commentaires perturbations :						
Commentaires pressions :						

Section 3 – HYDROLOGIE

3A	Eau libre de surface :	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Non évalué
	Lien hydrologique :	Aucun		Nature du lien hydrologique : Aucun
3B	Indicateurs primaires :		Indicateurs secondaires :	
	<input type="checkbox"/> Saturé d'eau dans les 30 premiers cm <input type="checkbox"/> Lignes de démarcation d'eau (quai, roches, arbres...) <input type="checkbox"/> Débris apportés par l'eau - Déposition de sédiments <input type="checkbox"/> Odeur de soufre (œuf pourri) <input type="checkbox"/> Litière noirâtre <input type="checkbox"/> Effet rhizosphère (oxydation autour des racines) <input type="checkbox"/> Écorce érodée		<input type="checkbox"/> Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol <input type="checkbox"/> Lignes de mousses sur les troncs <input type="checkbox"/> Souches hypertrophiées <input type="checkbox"/> Lenticelles hypertrophiés <input type="checkbox"/> Système racinaire peu profond <input type="checkbox"/> Racines adventives	

Section 4 – SOL

4A	Horizon organique (cm) :		1		Horizon organique – Type :		Folique	
	Roc observé :		Non		Roc – Profondeur :			
	Pierrosité élevée :		Non		Pierrosité – Profondeur :			
	Sol rédoxique (matrice gleyifiée et mouchetures marquées) :		Non		Sol rédoxique – Profondeur :			
	Sol réductique (complètement gleyifié) :		Non		Sol réductique – Profondeur :			
	Nappe observée :		Non		Nappe phréatique – Profondeur :			
	Classe de drainage :		4 - Imparfait		Drainage oblique :		Non	
	Cas complexes :		<input type="checkbox"/> Sols rouges <input type="checkbox"/> Texture sableuse <input type="checkbox"/> Ortstein <input type="checkbox"/> Fragipan					
▼ Description du profil de sol (horizons minéraux)								
4B	Horizon	Épaisseur (cm)	Texture	Couleur matrice	Couleur mouchetures	Abondance mouchetures	Dimension mouchetures	Contraste mouchetures
	Horizon supérieur	20	Sable	Brun noir (10YR 4/2)	Na	Non applicable	Non applicable	Non applicable
	Horizon inférieur no 1	50	Sable	Brun gris (10YR 6/2)	Orange	Moyennement abondantes (2 à 20%)	Moyenne (5 à 15mm)	Distinct

Section 5 – VÉGÉTATION

Description des strates	
Strate arborescente :	Correspond à toutes les espèces ligneuses de plus de 4 mètres de hauteur.
Strate arbustive :	Correspond aux espèces ligneuses de moins de 4 mètres de hauteur.
Strate non ligneuse :	Toute la végétation non incluse dans les autres strates (herbacée, muscinale, etc.).
Recouvrement absolu total	
Arborescent (%) :	70%
Arbustif (%) :	21%
Non ligneux (%) :	96%
Test de dominance	
Nombre d'espèces dominantes OBL ou FACH (A) :	3
Nombre d'espèces dominantes NI (B) :	2
Recouvrement total absolu des espèces OBL (%) :	1%
La végétation est-elle dominée par les hydrophytes (A>B)?	Oui

ESPÈCES par strate	% absolu	% relatif	Espèce dominante (O/N)	Statut
▼ Arborescente				
<i>Acer rubrum</i>	40%	57%	O	FACH
<i>Betula populifolia</i>	30%	43%	O	NI
▼ Arbustive/Régénération				
<i>Acer rubrum</i>	10%	48%	O	FACH
<i>Betula populifolia</i>	10%	48%	O	NI
<i>Populus tremuloides</i>	1%	5%	N	NI
▼ Non ligneuse				
<i>Onoclea sensibilis</i>	90%	94%	O	FACH
<i>Osmunda regalis var. spectabilis</i>	5%	5%	N	FACH
<i>Carex viridula subsp. viridula var. viridula</i>	1%	1%	N	OBL

SYNTHÈSE

Végétation typique des milieux humides ?	Oui	Type de milieu :
Test d'indicateurs hydrologiques positif ?	Non	Humide
Présence de sols hydromorphes?	Non	
Cette station est-elle un MH?	Oui	Sous-type de milieu :
Cette station est-elle un cas complexe?	Non	Marécage arborescent
État initial du milieu humide :		
État initial du milieu hydrique :		
Remarques générales :		
Notes terrain :		

PHOTOGRAPHIE

Identifiant :			
Titre :			
Coordonnées (lat., lon., alt.) :	46.045, -73.0245, -24.6337	Orientation :	



PHOTOGRAPHIE

Identifiant :			
Titre :			
Coordonnées (lat., lon., alt.) :	46.045, -73.0245, -24.6337	Orientation :	



Rapport identification délimitation milieux humides

Section 1 – IDENTIFICATION

Numéro de projet (terrain) :	211-03131-00	Campagne de levée :	
No de la station (terrain) :	P11	No de la station (bureau):	
Numéro échantillon :		Date :	19 juillet 2022
Point GPS :	Lat :	46.0419	Nom évaluateur(s) :
	Lon :	-73.0218	
	Alt :	-17.9785	
Statut de l'observation :	Observé - à valider		

Section 2 – DESCRIPTION GÉNÉRALE DU SITE

2A	Contexte :	<input type="checkbox"/> Estuarien	<input type="checkbox"/> Marin	<input type="checkbox"/> Riverain	<input type="checkbox"/> Palustre	<input type="checkbox"/> Lacustre
	Situation :	<input type="checkbox"/> Bas de pente	<input type="checkbox"/> Buton	<input type="checkbox"/> Dépression	<input type="checkbox"/> Haut de pente	<input type="checkbox"/> Mi-pente
	Forme de terrain :	<input type="checkbox"/> Concave		<input type="checkbox"/> Convexe	<input checked="" type="checkbox"/> Régulier	<input type="checkbox"/> Irrégulier
	Présence de dépressions :	Non		% de dépressions / % monticules :	/	
	La végétation est-elle perturbée ?	Non		Type de perturbation :		
	Les sols sont-ils perturbés ?	Non		Pressions :	Sentier de véhicules motorisés	
	L'hydrologie est-elle perturbée ?	Non		Pressions :		
	Est-ce un milieu anthropique ?	Non		Présence d'espèces exotiques envahissantes (EEE) :	Non	
	Le milieu est-il affecté par un barrage de castor ?	Non		Présence d'espèces exotiques envahissantes (EEE) :	Non	
	2B	Présence d'espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables (ESMV) :	Non			
Commentaires perturbations :						
Commentaires pressions :						

Section 3 – HYDROLOGIE

3A	Eau libre de surface :	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Non évalué
	Lien hydrologique :	Aucun		Nature du lien hydrologique : Aucun
3B	Indicateurs primaires :		Indicateurs secondaires :	
	<input type="checkbox"/> Saturé d'eau dans les 30 premiers cm <input type="checkbox"/> Lignes de démarcation d'eau (quai, roches, arbres...) <input type="checkbox"/> Débris apportés par l'eau - Déposition de sédiments <input type="checkbox"/> Odeur de soufre (œuf pourri) <input type="checkbox"/> Litière noirâtre <input type="checkbox"/> Effet rhizosphère (oxydation autour des racines) <input type="checkbox"/> Écorce érodée		<input type="checkbox"/> Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol <input type="checkbox"/> Lignes de mousses sur les troncs <input type="checkbox"/> Souches hypertrophiées <input type="checkbox"/> Lenticelles hypertrophiés <input type="checkbox"/> Système racinaire peu profond <input type="checkbox"/> Racines adventives	

Section 4 – SOL

4A	Horizon organique (cm) :		1		Horizon organique – Type :		Fibrique	
	Roc observé :		Non		Roc – Profondeur :			
	Pierrosité élevée :		Non		Pierrosité – Profondeur :			
	Sol rédoxique (matrice gleyifiée et mouchetures marquées) :		Non		Sol rédoxique – Profondeur :			
	Sol réductique (complètement gleyifié) :		Non		Sol réductique – Profondeur :			
	Nappe observée :		Non		Nappe phréatique – Profondeur :			
	Classe de drainage :		3 - Modéré		Drainage oblique :		Non	
	Cas complexes :		<input type="checkbox"/> Sols rouges <input type="checkbox"/> Texture sableuse <input type="checkbox"/> Ortstein <input type="checkbox"/> Fragipan					
▼ Description du profil de sol (horizons minéraux)								
4B	Horizon	Épaisseur (cm)	Texture	Couleur matrice	Couleur mouchetures	Abondance mouchetures	Dimension mouchetures	Contraste mouchetures
	Horizon supérieur	30	Sable loameux	Brun (10YR 4/3)		Non applicable	Non applicable	Non applicable

Section 5 – VÉGÉTATION

Description des strates	
Strate arborescente :	Correspond à toutes les espèces ligneuses de plus de 4 mètres de hauteur.
Strate arbustive :	Correspond aux espèces ligneuses de moins de 4 mètres de hauteur.
Strate non ligneuse :	Toute la végétation non incluse dans les autres strates (herbacée, muscinale, etc.).
Recouvrement absolu total	
Arborescent (%) :	%
Arbustif (%) :	15%
Non ligneux (%) :	125%
Test de dominance	
Nombre d'espèces dominantes OBL ou FACH (A) :	3
Nombre d'espèces dominantes NI (B) :	2
Recouvrement total absolu des espèces OBL (%) :	%
La végétation est-elle dominée par les hydrophytes (A>B)?	Oui

ESPÈCES par strate	% absolu	% relatif	Espèce dominante (O/N)	Statut
▼ Arborescente				
<i>Ulmus americana</i>	15%	18%	N	FACH
<i>Acer rubrum</i>	30%	35%	O	FACH
<i>Fraxinus americana</i>	30%	35%	O	NI
<i>Acer saccharinum</i>	10%	12%	N	OBL
▼ Arbustive/Régénération				
<i>Ulmus americana</i>	10%	67%	O	FACH
<i>Prunus virginiana var. virginiana</i>	5%	33%	O	NI
▼ Non ligneuse				
<i>Onoclea sensibilis</i>	80%	64%	O	FACH
<i>Thalictrum pubescens</i>	5%	4%	N	FACH
<i>Veratrum viride var. viride</i>	20%	16%	N	FACH
<i>Dryopteris carthusiana</i>	10%	8%	N	NI
<i>Laportea canadensis</i>	5%	4%	N	FACH
<i>Osmunda regalis var. spectabilis</i>	5%	4%	N	FACH

SYNTHÈSE

Végétation typique des milieux humides ?	Oui	Type de milieu :
Test d'indicateurs hydrologiques positif ?	Non	Humide
Présence de sols hydromorphes?	Non	
Cette station est-elle un MH?	Oui	Sous-type de milieu :
Cette station est-elle un cas complexe?	Non	Marécage arborescent
État initial du milieu humide :		
État initial du milieu hydrique :		
Remarques générales :		
Pres dun chemin de 4 roues		
Notes terrain :		

PHOTOGRAPHIE

Identifiant :			
Titre :	Sol		
Coordonnées (lat., lon., alt.) :	46.0419, -73.0218, -17.9785	Orientation :	



PHOTOGRAPHIE

Identifiant :			
Titre :			
Coordonnées (lat., lon., alt.) :	46.0419, -73.0218, -17.9785	Orientation :	



Rapport identification délimitation milieux humides

Section 1 – IDENTIFICATION

Numéro de projet (terrain) :	211-03131-00	Campagne de levée :	
No de la station (terrain) :	P7	No de la station (bureau):	
Numéro échantillon :		Date :	19 juillet 2022
Point GPS :	Lat :	46.0435	Nom évaluateur(s) :
	Lon :	-73.0229	
	Alt :	-20.7598	
Statut de l'observation :	Observé - à valider		

Section 2 – DESCRIPTION GÉNÉRALE DU SITE

2A	Contexte :	<input type="checkbox"/> Estuarien <input type="checkbox"/> Marin <input type="checkbox"/> Riverain <input type="checkbox"/> Palustre <input type="checkbox"/> Lacustre				
	Situation :	<input type="checkbox"/> Bas de pente <input type="checkbox"/> Buton <input type="checkbox"/> Dépression <input type="checkbox"/> Haut de pente <input type="checkbox"/> Mi-pente				
	Forme de terrain :	<input type="checkbox"/> Concave <input type="checkbox"/> Convexe <input checked="" type="checkbox"/> Régulier <input type="checkbox"/> Irrégulier				
	Présence de dépressions :	Non		% de dépressions / % monticules :	/	
	La végétation est-elle perturbée ?	Non		Type de perturbation :		
	Les sols sont-ils perturbés ?	Non		Autre - Anthropique, Déchets		
	L'hydrologie est-elle perturbée ?	Non		Pressions :		
	Est-ce un milieu anthropique ?	Non				
	Le milieu est-il affecté par un barrage de castor ?	Non		Présence d'espèces exotiques envahissantes (EEE) : Non		
	2B	Présence d'espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables (ESMV) :	Non			
Commentaires perturbations :						
Commentaires pressions :						

Section 3 – HYDROLOGIE

3A	Eau libre de surface :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Non évalué		
	Lien hydrologique :	Aucun		Nature du lien hydrologique : Aucun
3B	Indicateurs primaires :		Indicateurs secondaires :	
	<input type="checkbox"/> Saturé d'eau dans les 30 premiers cm <input type="checkbox"/> Lignes de démarcation d'eau (quai, roches, arbres...) <input type="checkbox"/> Débris apportés par l'eau - Déposition de sédiments <input type="checkbox"/> Odeur de soufre (œuf pourri) <input type="checkbox"/> Litière noirâtre <input type="checkbox"/> Effet rhizosphère (oxydation autour des racines) <input type="checkbox"/> Écorce érodée		<input type="checkbox"/> Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol <input type="checkbox"/> Lignes de mousses sur les troncs <input type="checkbox"/> Souches hypertrophiées <input type="checkbox"/> Lenticelles hypertrophiés <input type="checkbox"/> Système racinaire peu profond <input type="checkbox"/> Racines adventives	

Section 4 – SOL

4A	Horizon organique (cm) :		3		Horizon organique – Type :		Fibrique	
	Roc observé :		Non		Roc – Profondeur :			
	Pierrosité élevée :		Non		Pierrosité – Profondeur :			
	Sol rédoxique (matrice gleyifiée et mouchetures marquées) :		Non		Sol rédoxique – Profondeur :			
	Sol réductique (complètement gleyifié) :		Non		Sol réductique – Profondeur :			
	Nappe observée :		Non		Nappe phréatique – Profondeur :			
	Classe de drainage :		3 - Modéré		Drainage oblique :		Non	
	Cas complexes :		<input type="checkbox"/> Sols rouges <input type="checkbox"/> Texture sableuse <input type="checkbox"/> Ortstein <input type="checkbox"/> Fragipan					
▼ Description du profil de sol (horizons minéraux)								
4B	Horizon	Épaisseur (cm)	Texture	Couleur matrice	Couleur mouchetures	Abondance mouchetures	Dimension mouchetures	Contraste mouchetures
	Horizon supérieur	30	Sable	Brun (10YR 4/6)	Aucune	Non applicable	Non applicable	Non applicable

Section 5 – VÉGÉTATION

Description des strates	
Strate arborescente :	Correspond à toutes les espèces ligneuses de plus de 4 mètres de hauteur.
Strate arbustive :	Correspond aux espèces ligneuses de moins de 4 mètres de hauteur.
Strate non ligneuse :	Toute la végétation non incluse dans les autres strates (herbacée, muscinale, etc.).
Recouvrement absolu total	
Arborescent (%) :	125%
Arbustif (%) :	16%
Non ligneux (%) :	27%
Test de dominance	
Nombre d'espèces dominantes OBL ou FACH (A) :	5
Nombre d'espèces dominantes NI (B) :	0
Recouvrement total absolu des espèces OBL (%) :	15%
La végétation est-elle dominée par les hydrophytes (A>B)?	Oui

ESPÈCES par strate	% absolu	% relatif	Espèce dominante (O/N)	Statut
▼ Arborescente				
<i>Acer rubrum</i>	80%	64%	O	FACH
<i>Ulmus americana</i>	25%	20%	O	FACH
<i>Betula populifolia</i>	20%	16%	N	NI
▼ Arbustive/Régénération				
<i>Acer rubrum</i>	10%	63%	O	FACH
<i>Carpinus caroliniana var. virginiana</i>	1%	6%	N	NI
<i>Ulmus americana</i>	5%	31%	O	FACH
▼ Non ligneuse				
<i>Carex flava</i>	15%	56%	O	OBL
<i>Carex rosea</i>	5%	19%	N	
<i>Maianthemum canadense subsp. canadense</i>	1%	4%	N	NI
<i>Trientalis sp.</i>	1%	4%	N	
<i>Dryopteris carthusiana</i>	2%	7%	N	NI
<i>Osmunda claytoniana</i>	1%	4%	N	NI
<i>Galium palustre</i>	1%	4%	N	FACH
<i>Equisetum arvense</i>	1%	4%	N	NI

SYNTHÈSE

Végétation typique des milieux humides ?	Oui	Type de milieu :
Test d'indicateurs hydrologiques positif ?	Non	Humide
Présence de sols hydromorphes?	Non	
Cette station est-elle un MH?	Oui	Sous-type de milieu :
Cette station est-elle un cas complexe?	Non	Marécage arborescent
État initial du milieu humide :		
État initial du milieu hydrique :		
Remarques générales :		
Proche du milieu agricole		
Notes terrain :		

PHOTOGRAPHIE

Identifiant :			
Titre :	Déchet		
Coordonnées (lat., lon., alt.) :	46.0435, -73.0229, -20.7598	Orientation :	



PHOTOGRAPHIE

Identifiant :			
Titre :	Sol		
Coordonnées (lat., lon., alt.) :	46.0435, -73.0229, -20.7598	Orientation :	



PHOTOGRAPHIE

Identifiant :			
Titre :			
Coordonnées (lat., lon., alt.) :	46.0435, -73.0229, -20.7598	Orientation :	



Rapport identification délimitation milieux humides

Section 1 – IDENTIFICATION

Numéro de projet (terrain) :	211-03131-00	Campagne de levée :	
No de la station (terrain) :	P5	No de la station (bureau):	
Numéro échantillon :		Date :	19 juillet 2022
Point GPS :	Lat :	46.0439	Nom évaluateur(s) :
	Lon :	-73.0232	
	Alt :	-24.845	
Statut de l'observation :	Observé - à valider		

Section 2 – DESCRIPTION GÉNÉRALE DU SITE

2A	Contexte :	<input type="checkbox"/> Estuarien	<input type="checkbox"/> Marin	<input type="checkbox"/> Riverain	<input type="checkbox"/> Palustre	<input type="checkbox"/> Lacustre
	Situation :	<input type="checkbox"/> Bas de pente	<input type="checkbox"/> Buton	<input type="checkbox"/> Dépression	<input type="checkbox"/> Haut de pente	<input type="checkbox"/> Mi-pente
	Forme de terrain :	<input type="checkbox"/> Concave		<input type="checkbox"/> Convexe	<input checked="" type="checkbox"/> Régulier	<input type="checkbox"/> Irrégulier
	Présence de dépressions :	Non		% de dépressions / % monticules :	/	
	La végétation est-elle perturbée ?	Non		Type de perturbation :		
	Les sols sont-ils perturbés ?	Non				
	L'hydrologie est-elle perturbée ?	Non		Pressions :		
	Est-ce un milieu anthropique ?	Non				
	Le milieu est-il affecté par un barrage de castor ?	Non		Présence d'espèces exotiques envahissantes (EEE) : Non		
	2B	Présence d'espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables (ESMV) :	Non			
Commentaires perturbations :						
Commentaires pressions :						

Section 3 – HYDROLOGIE

3A	Eau libre de surface :	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Non évalué
	Lien hydrologique :	Aucun		Nature du lien hydrologique : Aucun
3B	Indicateurs primaires :		Indicateurs secondaires :	
	<input type="checkbox"/> Saturé d'eau dans les 30 premiers cm <input type="checkbox"/> Lignes de démarcation d'eau (quai, roches, arbres...) <input type="checkbox"/> Débris apportés par l'eau - Déposition de sédiments <input type="checkbox"/> Odeur de soufre (œuf pourri) <input type="checkbox"/> Litière noirâtre <input type="checkbox"/> Effet rhizosphère (oxydation autour des racines) <input type="checkbox"/> Écorce érodée		<input type="checkbox"/> Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol <input type="checkbox"/> Lignes de mousses sur les troncs <input type="checkbox"/> Souches hypertrophiées <input type="checkbox"/> Lenticelles hypertrophiés <input type="checkbox"/> Système racinaire peu profond <input type="checkbox"/> Racines adventives	

Section 4 – SOL

4A	Horizon organique (cm) :		3		Horizon organique – Type :		Fibrique	
	Roc observé :		Non		Roc – Profondeur :			
	Pierrosité élevée :		Non		Pierrosité – Profondeur :			
	Sol rédoxique (matrice gleyifiée et mouchetures marquées) :		Non		Sol rédoxique – Profondeur :			
	Sol réductique (complètement gleyifié) :		Non		Sol réductique – Profondeur :			
	Nappe observée :		Non		Nappe phréatique – Profondeur :			
	Classe de drainage :		3 - Modéré		Drainage oblique :		Oui	
	Cas complexes :		<input type="checkbox"/> Sols rouges <input type="checkbox"/> Texture sableuse <input type="checkbox"/> Ortstein <input type="checkbox"/> Fragipan					
▼ Description du profil de sol (horizons minéraux)								
4B	Horizon	Épaisseur (cm)	Texture	Couleur matrice	Couleur mouchetures	Abondance mouchetures	Dimension mouchetures	Contraste mouchetures
	Horizon supérieur	30	Sable	Brun (10YR 4/6)		Non applicable	Non applicable	Non applicable

Section 5 – VÉGÉTATION

Description des strates	
Strate arborescente :	Correspond à toutes les espèces ligneuses de plus de 4 mètres de hauteur.
Strate arbustive :	Correspond aux espèces ligneuses de moins de 4 mètres de hauteur.
Strate non ligneuse :	Toute la végétation non incluse dans les autres strates (herbacée, muscinale, etc.).
Recouvrement absolu total	
Arborescent (%) :	85%
Arbustif (%) :	11%
Non ligneux (%) :	123%
Test de dominance	
Nombre d'espèces dominantes OBL ou FACH (A) :	2
Nombre d'espèces dominantes NI (B) :	1
Recouvrement total absolu des espèces OBL (%) :	0%
La végétation est-elle dominée par les hydrophytes (A>B)?	Oui

ESPÈCES par strate	% absolu	% relatif	Espèce dominante (O/N)	Statut
▼ Arborescente				
<i>Acer rubrum</i>	65%	76%	O	FACH
<i>Fraxinus americana</i>	5%	6%	N	NI
<i>Betula alleghaniensis</i>	5%	6%	N	NI
<i>Populus tremuloides</i>	10%	12%	N	NI
▼ Arbustive/Régénération				
<i>Carpinus caroliniana var. virginiana</i>	2%	18%	N	NI
<i>Populus tremuloides</i>	8%	73%	O	NI
<i>Ulmus americana</i>	1%	9%	N	FACH
▼ Non ligneuse				
<i>Onoclea sensibilis</i>	90%	73%	O	FACH
<i>Trientalis sp.</i>	5%	4%	N	
<i>Smilax herbacea</i>	1%	1%	N	NI*
<i>Parthenocissus quinquefolia</i>	1%	1%	N	NI
<i>Maianthemum canadense subsp. canadense</i>	5%	4%	N	NI
<i>Aralia nudicaulis</i>	5%	4%	N	NI
<i>Osmunda regalis var. spectabilis</i>	5%	4%	N	FACH
<i>Epipactis helleborine</i>	1%	1%	N	NI
<i>Dryopteris carthusiana</i>	10%	8%	N	NI

SYNTHÈSE

Végétation typique des milieux humides ?	Oui	Type de milieu :
Test d'indicateurs hydrologiques positif ?	Non	Humide
Présence de sols hydromorphes?	Non	
Cette station est-elle un MH?	Oui	Sous-type de milieu :
Cette station est-elle un cas complexe?	Non	Marécage arborescent
État initial du milieu humide :		
État initial du milieu hydrique :		
Remarques générales :		
Proche du milieu agricole		
Notes terrain :		

PHOTOGRAPHIE

Identifiant :			
Titre :	Sol		
Coordonnées (lat., lon., alt.) :	46.0439, -73.0232, -24.845	Orientation :	



PHOTOGRAPHIE

Identifiant :			
Titre :			
Coordonnées (lat., lon., alt.) :	46.0439, -73.0232, -24.845	Orientation :	



PHOTOGRAPHIE

Identifiant :			
Titre :			
Coordonnées (lat., lon., alt.) :	46.0439, -73.0232, -24.845	Orientation :	



Rapport identification délimitation milieux humides

Section 1 – IDENTIFICATION

Numéro de projet (terrain) :	211-03131-00	Campagne de levée :	
No de la station (terrain) :	P3	No de la station (bureau):	
Numéro échantillon :		Date :	19 juillet 2022
Point GPS :	Lat :	46.0448	Nom évaluateur(s) :
	Lon :	-73.0252	
	Alt :	-13.0294	
Statut de l'observation :	Observé - à valider		

Section 2 – DESCRIPTION GÉNÉRALE DU SITE

2A	Contexte :	<input type="checkbox"/> Estuarien	<input type="checkbox"/> Marin	<input type="checkbox"/> Riverain	<input type="checkbox"/> Palustre	<input type="checkbox"/> Lacustre
	Situation :	<input type="checkbox"/> Bas de pente	<input type="checkbox"/> Buton	<input type="checkbox"/> Dépression	<input type="checkbox"/> Haut de pente	<input type="checkbox"/> Mi-pente
	Forme de terrain :	<input type="checkbox"/> Concave		<input type="checkbox"/> Convexe	<input checked="" type="checkbox"/> Régulier	<input type="checkbox"/> Irrégulier
	Présence de dépressions :	Non		% de dépressions / % monticules :	/	
	La végétation est-elle perturbée ?	Non		Type de perturbation :		
	Les sols sont-ils perturbés ?	Non		Autre - Anthropique		
	L'hydrologie est-elle perturbée ?	Non		Pressions :		
	Est-ce un milieu anthropique ?	Non				
	Le milieu est-il affecté par un barrage de castor ?	Non		Présence d'espèces exotiques envahissantes (EEE) : Non		
	2B	Présence d'espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables (ESMV) :	Non			
Commentaires perturbations :						
Commentaires pressions :						

Section 3 – HYDROLOGIE

3A	Eau libre de surface :	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Non évalué
	Lien hydrologique :	Aucun		Nature du lien hydrologique : Aucun
3B	Indicateurs primaires :		Indicateurs secondaires :	
	<input type="checkbox"/> Saturé d'eau dans les 30 premiers cm <input type="checkbox"/> Lignes de démarcation d'eau (quai, roches, arbres...) <input type="checkbox"/> Débris apportés par l'eau - Déposition de sédiments <input type="checkbox"/> Odeur de soufre (œuf pourri) <input type="checkbox"/> Litière noirâtre <input type="checkbox"/> Effet rhizosphère (oxydation autour des racines) <input type="checkbox"/> Écorce érodée		<input type="checkbox"/> Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol <input type="checkbox"/> Lignes de mousses sur les troncs <input type="checkbox"/> Souches hypertrophiées <input type="checkbox"/> Lenticelles hypertrophiés <input type="checkbox"/> Système racinaire peu profond <input type="checkbox"/> Racines adventives	

Section 4 – SOL

4A	Horizon organique (cm) :		1		Horizon organique – Type :		Folique	
	Roc observé :		Non		Roc – Profondeur :			
	Pierrosité élevée :		Non		Pierrosité – Profondeur :			
	Sol rédoxique (matrice gleyifiée et mouchetures marquées) :		Non		Sol rédoxique – Profondeur :			
	Sol réductique (complètement gleyifié) :		Non		Sol réductique – Profondeur :			
	Nappe observée :		Non		Nappe phréatique – Profondeur :			
	Classe de drainage :		3 - Modéré		Drainage oblique :		Non	
	Cas complexes :		<input type="checkbox"/> Sols rouges <input type="checkbox"/> Texture sableuse <input type="checkbox"/> Ortstein <input type="checkbox"/> Fragipan					
▼ Description du profil de sol (horizons minéraux)								
4B	Horizon	Épaisseur (cm)	Texture	Couleur matrice	Couleur mouchetures	Abondance mouchetures	Dimension mouchetures	Contraste mouchetures
	Horizon supérieur	30	Sable loameux	Brun(10YR 4/6)	Aucune	Non applicable	Non applicable	

Section 5 – VÉGÉTATION

Description des strates	
Strate arborescente :	Correspond à toutes les espèces ligneuses de plus de 4 mètres de hauteur.
Strate arbustive :	Correspond aux espèces ligneuses de moins de 4 mètres de hauteur.
Strate non ligneuse :	Toute la végétation non incluse dans les autres strates (herbacée, muscinale, etc.).
Recouvrement absolu total	
Arborescent (%) :	64%
Arbustif (%) :	21%
Non ligneux (%) :	113%
Test de dominance	
Nombre d'espèces dominantes OBL ou FACH (A) :	4
Nombre d'espèces dominantes NI (B) :	2
Recouvrement total absolu des espèces OBL (%) :	6%
La végétation est-elle dominée par les hydrophytes (A>B)?	Oui

ESPÈCES par strate	% absolu	% relatif	Espèce dominante (O/N)	Statut
▼ Arborescente				
<i>Abies balsamea</i>	2%	3%	N	NI
<i>Fraxinus americana</i>	5%	8%	N	NI
<i>Betula alleghaniensis</i>	5%	8%	N	NI
<i>Acer rubrum</i>	50%	78%	O	FACH
<i>Populus tremuloides</i>	2%	3%	N	NI
▼ Arbustive/Régénération				
<i>Fraxinus americana</i>	5%	24%	O	NI
<i>Abies balsamea</i>	1%	5%	N	NI
<i>Prunus virginiana var. virginiana</i>	15%	71%	O	NI
▼ Non ligneuse				
<i>Symplocarpus foetidus</i>	2%	2%	N	OBL
<i>Onoclea sensibilis</i>	35%	31%	O	FACH
<i>Maianthemum canadense subsp. canadense</i>	5%	4%	N	NI
<i>Apios americana</i>	30%	27%	O	FACH
<i>Parthenocissus quinquefolia</i>	1%	1%	N	NI
<i>Dryopteris clintoniana</i>	35%	31%	O	FACH
<i>Thalictrum pubescens</i>	1%	1%	N	FACH
<i>Carex pseudocyperus</i>	2%	2%	N	OBL
<i>Carex flava</i>	2%	2%	N	OBL

SYNTHÈSE

Végétation typique des milieux humides ?	Oui	Type de milieu :
Test d'indicateurs hydrologiques positif ?	Non	Humide
Présence de sols hydromorphes?	Non	
Cette station est-elle un MH?	Oui	Sous-type de milieu :
Cette station est-elle un cas complexe?	Non	Marécage arborescent
État initial du milieu humide :		
État initial du milieu hydrique :		
Remarques générales :		
Presence de pots pour plantes		
Notes terrain :		

PHOTOGRAPHIE

Identifiant :			
Titre :	Sol		
Coordonnées (lat., lon., alt.) :	46.0448, -73.0252, -13.0294	Orientation :	



PHOTOGRAPHIE

Identifiant :			
Titre :			
Coordonnées (lat., lon., alt.) :	46.0448, -73.0252, -13.0294	Orientation :	



PHOTOGRAPHIE

Identifiant :			
Titre :	Pot		
Coordonnées (lat., lon., alt.) :	46.0448, -73.0252, -13.0294	Orientation :	



Rapport identification délimitation milieux humides

Section 1 – IDENTIFICATION

Numéro de projet (terrain) :	211-03131-00	Campagne de levée :	
No de la station (terrain) :	P1	No de la station (bureau):	
Numéro échantillon :		Date :	19 juillet 2022
Point GPS :	Lat :	46.0453	Nom évaluateur(s) : Mathieu.Ferland@wsp.com Pascal Guérin
	Lon :	-73.0246	
	Alt :	-19.0119	
Statut de l'observation :	Observé - à valider		

Section 2 – DESCRIPTION GÉNÉRALE DU SITE

2A	Contexte :	<input type="checkbox"/> Estuarien	<input type="checkbox"/> Marin	<input type="checkbox"/> Riverain	<input type="checkbox"/> Palustre	<input type="checkbox"/> Lacustre
	Situation :	<input type="checkbox"/> Bas de pente	<input type="checkbox"/> Buton	<input type="checkbox"/> Dépression	<input type="checkbox"/> Haut de pente	<input type="checkbox"/> Mi-pente
	Forme de terrain :	<input type="checkbox"/> Concave	<input type="checkbox"/> Convexe	<input checked="" type="checkbox"/> Régulier	<input type="checkbox"/> Irrégulier	
	Présence de dépressions :	Non		% de dépressions / % monticules :	/	
	La végétation est-elle perturbée ?	Non		Type de perturbation :		
	Les sols sont-ils perturbés ?	Non				
	L'hydrologie est-elle perturbée ?	Non		Pressions :		
	Est-ce un milieu anthropique ?	Non				
	Le milieu est-il affecté par un barrage de castor ?	Non		Présence d'espèces exotiques envahissantes (EEE) : Non		
	2B	Présence d'espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables (ESMV) :	Non			
Commentaires perturbations :						
Commentaires pressions :						

Section 3 – HYDROLOGIE

3A	Eau libre de surface :	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Non évalué
	Lien hydrologique :	Fossé		Nature du lien hydrologique : Aucun
3B	Indicateurs primaires :		Indicateurs secondaires :	
	<input type="checkbox"/> Saturé d'eau dans les 30 premiers cm <input type="checkbox"/> Lignes de démarcation d'eau (quai, roches, arbres...) <input type="checkbox"/> Débris apportés par l'eau - Déposition de sédiments <input type="checkbox"/> Odeur de soufre (œuf pourri) <input type="checkbox"/> Litière noirâtre <input type="checkbox"/> Effet rhizosphère (oxydation autour des racines) <input type="checkbox"/> Écorce érodée		<input type="checkbox"/> Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol <input type="checkbox"/> Lignes de mousses sur les troncs <input type="checkbox"/> Souches hypertrophiées <input type="checkbox"/> Lenticelles hypertrophiés <input type="checkbox"/> Système racinaire peu profond <input type="checkbox"/> Racines adventives	

Section 4 – SOL

4A

Horizon organique (cm) :	1	Horizon organique – Type :	Folique
Roc observé :	Non	Roc – Profondeur :	
Pierrosité élevée :	Non	Pierrosité – Profondeur :	
Sol rédoxique (matrice gleyifiée et mouchetures marquées) :	Non	Sol rédoxique – Profondeur :	
Sol réductique (complètement gleyifié) :	Non	Sol réductique – Profondeur :	
Nappe observée :	Non	Nappe phréatique – Profondeur :	
Classe de drainage :	3 - Modéré	Drainage oblique :	Non
Cas complexes :	<input type="checkbox"/> Sols rouges <input type="checkbox"/> Texture sableuse <input type="checkbox"/> Ortstein <input type="checkbox"/> Fragipan		

4B

▼ Description du profil de sol (horizons minéraux)							
Horizon	Épaisseur (cm)	Texture	Couleur matrice	Couleur mouchetures	Abondance mouchetures	Dimension mouchetures	Contraste mouchetures
Horizon supérieur	60	Sable	Brun pale (10YR 5/6)	Aucune	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Horizon inférieur no 1	60	Sable loameux	Brun gris (10YR 5/2)	Orange	Moyennement abondantes (2 à 20%)	Moyenne (5 à 15mm)	Distinct

Section 5 – VÉGÉTATION

Description des strates	
Strate arborescente :	Correspond à toutes les espèces ligneuses de plus de 4 mètres de hauteur.
Strate arbustive :	Correspond aux espèces ligneuses de moins de 4 mètres de hauteur.
Strate non ligneuse :	Toute la végétation non incluse dans les autres strates (herbacée, muscinale, etc.).
Recouvrement absolu total	
Arborescent (%) :	80%
Arbustif (%) :	35%
Non ligneux (%) :	110%
Test de dominance	
Nombre d'espèces dominantes OBL ou FACH (A) :	3
Nombre d'espèces dominantes NI (B) :	2
Recouvrement total absolu des espèces OBL (%) :	2%
La végétation est-elle dominée par les hydrophytes (A>B)?	Oui

ESPÈCES par strate	% absolu	% relatif	Espèce dominante (O/N)	Statut
▼ Arborescente				
<i>Acer rubrum</i>	40%	50%	O	FACH
<i>Betula populifolia</i>	30%	38%	O	NI
<i>Populus tremuloides</i>	10%	13%	N	NI
▼ Arbustive/Régénération				
<i>Acer rubrum</i>	25%	71%	O	FACH
<i>Betula populifolia</i>	10%	29%	O	NI
▼ Non ligneuse				
<i>Onoclea sensibilis</i>	90%	82%	O	FACH
<i>Osmunda regalis var. spectabilis</i>	5%	5%	N	FACH
<i>Equisetum arvense</i>	2%	2%	N	NI
<i>Dryopteris carthusiana</i>	10%	9%	N	NI
<i>Epipactis helleborine</i>	1%	1%	N	NI
<i>Glyceria striata</i>	1%	1%	N	OBL
<i>Carex flava</i>	1%	1%	N	OBL

SYNTHÈSE

Végétation typique des milieux humides ?	Oui	Type de milieu :
Test d'indicateurs hydrologiques positif ?	Non	Humide
Présence de sols hydromorphes?	Non	
Cette station est-elle un MH?	Oui	Sous-type de milieu :
Cette station est-elle un cas complexe?	Non	Marécage arborescent
État initial du milieu humide :		
État initial du milieu hydrique :		
Remarques générales :		
A la limite du milieu agricole		
Notes terrain :		

PHOTOGRAPHIE

Identifiant :			
Titre :	Jusqua 60cm		
Coordonnées (lat., lon., alt.) :	46.0453, -73.0246, -19.0119	Orientation :	



PHOTOGRAPHIE

Identifiant :			
Titre :			
Coordonnées (lat., lon., alt.) :	46.0453, -73.0246, -19.0119	Orientation :	



PHOTOGRAPHIE

Identifiant :			
Titre :	60 cm et plus		
Coordonnées (lat., lon., alt.) :	46.0453, -73.0246, -19.0119	Orientation :	



PHOTOGRAPHIE

Identifiant :			
Titre :	Fossé		
Coordonnées (lat., lon., alt.) :	46.0453, -73.0246, -19.0119	Orientation :	



ANNEXE

6

LISTE D'ESPÈCES DE POISSONS

Liste des espèces de poisson capturées dans un plan d'eau

Poisson	Genre	Espèce	Statut	Période de protection des activités de reproduction		
				Date de début	Date de fin	Type*
Plan d'eau:		FLEUVE SAINT-LAURENT				
esturgeon jaune	Acipenser	fulvescens	Susceptible	01 mai	01 juil.	A.1.2
esturgeon noir	Acipenser	oxyrinchus	Susceptible			A.1.2
gaspareau	Alosa	pseudoharengus				A.1.4
alose savoureuse	Alosa	sapidissima	Vulnérable	15 mai	01 juil.	A.1.1
alose sp	Alosa	sp				
poisson-castor	Amia	calva		01 mai	15 juin	B.2.5
barbotte brune	Ameiurus	nebulosus		15 mai	01 juil.	B.2.7
dard de sable	Ammocrypta	pellucida	Menacée	15 juin	15 août	
crapet de roche	Ambloplites	rupestris		01 juin	15 juil.	B.2.2
anguille d'Amérique	Anguilla	rostrata	Susceptible	15 juin	15 sept.	
malachigan	Aplodinotus	grunniens		01 juil.	01 sept.	A.1.1
épinuche à quatre épines	Apeltes	quadracus				
meunier rouge	Catostomus	catostomus		01 avr.	01 juin	A.1.2
meunier noir	Catostomus	commersonii		01 avr.	01 juin	A.1.2
couette	Carpoides	cyprinus				A.1.2

Source:

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec. 2018. Banque de données des résultats de pêches expérimentales - "Feuilles de pêche" - données de 1928 à 2017. Direction de la gestion de la faune de l'Estrie, de Montréal, de la Montérégie et de Laval. ~270 000 enregistrements.

Liste des espèces de poisson capturées dans un plan d'eau

Poisson	Genre	Espèce	Statut	Période de protection des activités de reproduction		
				Date de début	Date de fin	Type*
meunier sp	Catostomus	sp				
catostomidé sp	sp	Catostomidas sp.				
centrarchidé sp	sp	Centrarchidae sp.				
chabot tacheté	Cottus	bairdii				
grand corégone	Coregonus	clupeaformis		01 oct.	15 mai	A.1.2
chabot visqueux	Cottus	cognatus				
chabot à tête plate	Cottus	ricei				
cottidés sp	sp	Cottidae sp.				
carpe de roseau	Ctenopharyngodon	idella				
épinoche à cinq épines	Culaea	inconstans				B.2.4
carpe	Cyprinus	carpio		01 juin	15 juil.	A.1.4
cyprin sp	sp	sp		15 mai	01 sept.	
méné bleu	Cyprinella	spiloptera				A.2.4
alose à gésier	Dorosoma	cepedianum				A.1.2
brochet d'Amérique	Esox	americanus americanus		01 avr.	01 juin	
grand brochet	Esox	lucius		01 avr.	01 juin	A.1.5

Source:

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec. 2018. Banque de données des résultats de pêches expérimentales - "Feuilles de pêche" - données de 1928 à 2017. Direction de la gestion de la faune de l'Estrie, de Montréal, de la Montérégie et de Laval. ~270 000 enregistrements.

Liste des espèces de poisson capturées dans un plan d'eau

Poisson	Genre	Espèce	Statut	Période de protection des activités de reproduction		
				Date de début	Date de fin	Type*
maskinongé	Esox	masquinongy		15 avr.	15 juin	A.1.5
esocidé sp	Esox	sp		01 avr.	01 juin	
brochet vermiculé	Esox	americanus vermiculatu	Susceptible	01 avr.	01 juin	
dard à ventre jaune	Etheostoma	exile				
dard barré	Etheostoma	flabellare				
raseux-de-terre noir	Etheostoma	nigrum				B.2.7
Raseux-de-terre noir ou gris	Etheostoma	nigrum ou olmstedii				
raseux-de-terre gris	Etheostoma	olmstedii				
dard sp	Dard sp	sp				
bec-de-lièvre	Exoglossum	maxillingua				
fondule barré	Fundulus	diaphanus		15 mai	15 août	A.1.5
épinoche à trois épines	Gasterosteus	aculeatus				B.2.4
laquaiche argentée	Hiodon	tergisus		01 mai	01 juil.	A.1.2
méné d'argent	Hybognathus	regius				
lamproie brune	Ichthyomyzon	castaneus				
barbue de rivière	Ictalurus	punctatus		01 juin	01 août	B.2.7

Source:

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec. 2018. Banque de données des résultats de pêches expérimentales - "Feuilles de pêche" - données de 1928 à 2017. Direction de la gestion de la faune de l'Estrie, de Montréal, de la Montérégie et de Laval. ~270 000 enregistrements.

Liste des espèces de poisson capturées dans un plan d'eau

Poisson	Genre	Espèce	Statut	Période de protection des activités de reproduction		
				Date de début	Date de fin	Type*
lamproie argentée	Ichthyomyzon	unicuspis				
lamproie de l'Est	Lampetra	appendix				
crayon-d'argent	Labidesthes	sicculus		01 juin	01 août	A.1.4
crapet soleil	Lepomis	gibbosus		15 mai	15 juil.	B.2.2
crapet arlequin	Lepomis	macrochirus		01 juin	01 août	
lépisosté osseux	Lepisosteus	osseus		01 mai	01 juil.	A.1.4
crapet du nord	Lepomis	peltates	Susceptible	01 mai	01 août	
lepomis sp	Lepomis	sp		15 mai	01 août	B.2.2
lotte	Lota	lota				A.1.2
méné à nageoires rouges	Luxilus	cornutus		15 mai	15 juil.	A.2.3
mulet perlé	Margariscus	margarita		01 mai	15 juil.	
achigan à petite bouche	Micropterus	dolomieu		01 mai	01 août	B.2.2
achigan à grande bouche	Micropterus	salmoides		01 mai	01 août	B.2.2
poulamon atlantique	Microgadus	tomcod				
baret	Morone	americana				A.1.4
chevalier blanc	Moxostoma	anisurum		01 mai	15 juin	A.1.3

Source:

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec. 2018. Banque de données des résultats de pêches expérimentales - "Feuilles de pêche" - données de 1928 à 2017. Direction de la gestion de la faune de l'Estrie, de Montréal, de la Montérégie et de Laval. ~270 000 enregistrements.

Liste des espèces de poisson capturées dans un plan d'eau

Poisson	Genre	Espèce	Statut	Période de protection des activités de reproduction		
				Date de début	Date de fin	Type*
chevalier de rivière	Moxostoma	carinatum	Vulnérable	01 juin	15 juil.	
bar blanc	Morone	chrysops				
chevalier cuivré	Moxostoma	hubbsi	Menacée	01 juin	01 oct.	
chevalier rouge	Moxostoma	macrolepidotum		15 avr.	15 juin	A.1.3
chevalier sp	Moxostoma	sp				
chevalier jaune	Moxostoma	valenciennesi		15 mai	01 juil.	
bar sp	Morone	sp				
gobie à taches noires	Neogobius	melanostomus				
méné émeraude	Notropis	atherinoides		15 mai	01 sept.	A.1.1
méné d'herbe	Notropis	bifrenatus	Vulnérable			A.1.5
méné jaune	Notemigonus	crysoleucas		01 mai	01 août	A.1.5
chat-fou des rapides	Noturus	flavus	Susceptible			
chat-fou brun	Noturus	gyrinus				
méné à menton noir	Notropis	heterodon				A.1.5
méné à museau noir	Notropis	heterolepis				A.1.5
méné à tache noire	Notropis	hudsonius				A.1.2

Source:

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec. 2018. Banque de données des résultats de pêches expérimentales - "Feuilles de pêche" - données de 1928 à 2017. Direction de la gestion de la faune de l'Estrie, de Montréal, de la Montérégie et de Laval. ~270 000 enregistrements.

Liste des espèces de poisson capturées dans un plan d'eau

Poisson	Genre	Espèce	Statut	Période de protection des activités de reproduction		
				Date de début	Date de fin	Type*
méné à tête rose	Notropis	rubellus	Susceptible	15 mai	15 juil.	
méné paille	Notropis	stramineus				
méné pâle ou méné paille	Notropis	volucellus/stramineus				
méné pâle	Notropis	volucellus				A.1.5
notropis sp	Notropis	sp				
truite fardée	Oncorhynchus	clarkii				
saumon coho	Oncorhynchus	kisutch				A.2.3
truite arc-en-ciel	Oncorhynchus	mykiss		15 oct.	15 mai	
saumon chinook	Oncorhynchus	tshawytscha				A.2.3
éperlan arc-en-ciel	Osmerus	mordax				A.1.2
alevin sp	POISSON					
fouille-roche zébré	Percina	caprodes				A.2.3
fouille-roche gris	Percina	copelandi	Vulnérable	01 mai	01 août	A.2.3
perchaude	Perca	flavescens		01 avr.	01 juin	A.1.4
lamproie marine	Petromyzon	marinus				
omisco	Percopsis	omiscomaycus				A.1.3

Source:

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec. 2018. Banque de données des résultats de pêches expérimentales - "Feuilles de pêche" - données de 1928 à 2017. Direction de la gestion de la faune de l'Estrie, de Montréal, de la Montérégie et de Laval. ~270 000 enregistrements.

Liste des espèces de poisson capturées dans un plan d'eau

Poisson	Genre	Espèce	Statut	Période de protection des activités de reproduction		
				Date de début	Date de fin	Type*
Pétromézontidés sp	Petromyzontidae	sp				
méné à museau arrondi	Pimephales	notatus		15 mai	01 sept.	B.2.7
méné à grosse tête	Pimephales	promelas		15 mai	01 sept.	B.2.7
poisson	POISSON					
marigane noire	Pomoxis	nigromaculatus		01 juin	01 août	B.2.5
ménomini rond	Prosopium	cylindraceum				
naseux noir de l'Est	Rhinichthys	atratus				
naseux des rapides	Rhinichthys	cataractae				A.1.2
doré noir	Sander	canadensis		01 avr.	01 juin	A.1.2
moulac	Salvelinus	fontinalis x namaycush				
omble de fontaine	Salvelinus	fontinalis		15 sept.	01 mai	
touladi	Salvelinus	namaycush				
saumon atlantique	Salmo	salar				
truite brune	Salmo	trutta		15 oct.	15 mai	
doré jaune	Sander	vitreus		01 avr.	01 juin	A.1.2
mulet à cornes	Semotilus	atromaculatus		01 mai	01 août	

Source:

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec. 2018. Banque de données des résultats de pêches expérimentales - "Feuilles de pêche" - données de 1928 à 2017. Direction de la gestion de la faune de l'Estrie, de Montréal, de la Montérégie et de Laval. ~270 000 enregistrements.

Liste des espèces de poisson capturées dans un plan d'eau

Poisson	Genre	Espèce	Statut	Période de protection des activités de reproduction		
				Date de début	Date de fin	Type*
ouitouche	Semotilus	corporalis				A.2.3
mulet à cornes ou ouitouche	Semotilus	sp				
truite et saumon sp	Salmo	sp				
omble et Touladi	Salvelinus	sp				
doré sp	Sander	sp		01 avr.	01 juin	A.1.2
tanche	Tinca	tinca				
ombre de vase	Umbra	limi		15 avr.	01 juin	B.1.4

* Ces éléments d'information sont tirées de:

La Violette, Nathalie, Denis Fournier, Pierre Dumont, and Yves Mailhot. 2003. Caractérisation Des Communautés de Poissons et Développement D'un Indice D'intégrité Biotique Pour Le Fleuve Saint-Laurent, 1995-1997. Société de la faune et des parcs du Québec, Direction de la recherche sur la faune, MRNF. 237 pages.

Légende pour les types de reproduction:

A. 1. 1
 Type de reproduction: 1= pélagophile; 2= lithopélagophile; 3= lithophile; 4= phvtolithophile; 5= phvtophile; 6=psammophile; 7=spéléophile
 Positionnement des oeufs: 1=dispersion libre; 2=camouflage des pontes
 Pas de soins parentaux après la ponte ("nonguarders")

B. 1. 1
 Type de reproduction: 1= pélagophile; 2= lithopélagophile; 3= lithophile; 4= phvtolithophile; 5= phvtophile; 6=psammophile; 7=spéléophile
 Substrat: 1=sélection d'un substrat approprié; 2=construction d'un nid
 Avec soins parentaux après la ponte ("guarders")

Source:

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec. 2018. Banque de données des résultats de pêches expérimentales - "Feuilles de pêche" - données de 1928 à 2017. Direction de la gestion de la faune de l'Estrie, de Montréal, de la Montérégie et de Laval. ~270 000 enregistrements.

Liste des espèces de poisson capturées dans un plan d'eau

Période de protection des activités de reproduction

Poisson	Genre	Espèce	Statut	Date de début	Date de fin	Type*
Plan d'eau: RIVIÈRE POT AU BEURRE						
poisson-castor	Amia	calva		01 mai	15 juin	B.2.5
barbotte brune	Ameiurus	nebulosus		15 mai	01 juil.	B.2.7
crapet de roche	Ambloplites	rupestris		01 juin	15 juil.	B.2.2
anguille d'Amérique	Anguilla	rostrata	Susceptible	15 juin	15 sept.	
meunier noir	Catostomus	commersonii		01 avr.	01 juin	A.1.2
épinoche à cinq épines	Culaea	inconstans				B.2.4
carpe	Cyprinus	carpio		01 juin	15 juil.	A.1.4
cyprin sp	sp	sp		15 mai	01 sept.	
méné bleu	Cyprinella	spiloptera				A.2.4
alose à gésier	Dorosoma	cepedianum				A.1.2
brochet d'Amérique	Esox	americanus americanus		01 avr.	01 juin	
grand brochet	Esox	lucius		01 avr.	01 juin	A.1.5
maskinongé	Esox	masquinongy		15 avr.	15 juin	A.1.5
raseux-de-terre noir	Etheostoma	nigrum				B.2.7
Raseux-de-terre noir ou gris	Etheostoma	nigrum ou olmstedii				

Source:

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec. 2018. Banque de données des résultats de pêches expérimentales - "Feuilles de pêche" - données de 1928 à 2017. Direction de la gestion de la faune de l'Estrie, de Montréal, de la Montérégie et de Laval. ~270 000 enregistrements.

Liste des espèces de poisson capturées dans un plan d'eau

Poisson	Genre	Espèce	Statut	Période de protection des activités de reproduction		
				Date de début	Date de fin	Type*
raseux-de-terre gris	Etheostoma	olmstedii				
dard sp	Dard sp	sp				
fondule barré	Fundulus	diaphanus		15 mai	15 août	A.1.5
méné d'argent	Hybognathus	regius				
Méné laiton ou d'argent	Hybognathus	sp				
crayon-d'argent	Labidesthes	sicculus		01 juin	01 août	A.1.4
crapet soleil	Lepomis	gibbosus		15 mai	15 juil.	B.2.2
lotte	Lota	lota				A.1.2
méné à nageoires rouges	Luxilus	cornutus		15 mai	15 juil.	A.2.3
achigan à petite bouche	Micropterus	dolomieu		01 mai	01 août	B.2.2
achigan à grande bouche	Micropterus	salmoides		01 mai	01 août	B.2.2
chevalier blanc	Moxostoma	anisurum		01 mai	15 juin	A.1.3
chevalier rouge	Moxostoma	macrolepidotum		15 avr.	15 juin	A.1.3
gobie à taches noires	Neogobius	melanostomus				
méné émeraude	Notropis	atherinoides		15 mai	01 sept.	A.1.1
méné d'herbe	Notropis	bifrenatus	Vulnérable			A.1.5

Source:

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec. 2018. Banque de données des résultats de pêches expérimentales - "Feuilles de pêche" - données de 1928 à 2017. Direction de la gestion de la faune de l'Estrie, de Montréal, de la Montérégie et de Laval. ~270 000 enregistrements.

Liste des espèces de poisson capturées dans un plan d'eau

Poisson	Genre	Espèce	Statut	Période de protection des activités de reproduction		
				Date de début	Date de fin	Type*
méné jaune	Notemigonus	crysoleucas		01 mai	01 août	A.1.5
chat-fou brun	Noturus	gyrinus				
méné à museau noir	Notropis	heterolepis				A.1.5
méné à tache noire	Notropis	hudsonius				A.1.2
méné à tête rose	Notropis	rubellus	Susceptible	15 mai	15 juil.	
méné paille	Notropis	stramineus				
méné pâle	Notropis	volucellus				A.1.5
fouille-roche zébré	Percina	caprodes				A.2.3
perchaude	Perca	flavescens		01 avr.	01 juin	A.1.4
omisco	Percopsis	omisco				A.1.3
méné ventre rouge	Phoxinus	eos				
méné à museau arrondi	Pimephales	notatus		15 mai	01 sept.	B.2.7
méné à grosse tête	Pimephales	promelas		15 mai	01 sept.	B.2.7
marigane noire	Pomoxis	nigromaculatus		01 juin	01 août	B.2.5
doré jaune	Sander	vitreus		01 avr.	01 juin	A.1.2
mulet à cornes	Semotilus	atromaculatus		01 mai	01 août	

Source:

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec. 2018. Banque de données des résultats de pêches expérimentales - "Feuilles de pêche" - données de 1928 à 2017. Direction de la gestion de la faune de l'Estrie, de Montréal, de la Montérégie et de Laval. ~270 000 enregistrements.

Poisson	Genre	Espèce	Statut	Période de protection des activités de reproduction		
				Date de début	Date de fin	Type*
ouitouche	Semotilus	corporalis				A.2.3
ombre de vase	Umbra	limi		15 avr.	01 juin	B.1.4

* Ces éléments d'information sont tirées de:

La Violette, Nathalie, Denis Fournier, Pierre Dumont, and Yves Mailhot. 2003. Caractérisation Des Communautés de Poissons et Développement D'un Indice D'intégrité Biotique Pour Le Fleuve Saint-Laurent, 1995-1997. Société de la faune et des parcs du Québec, Direction de la recherche sur la faune, MRNF. 237 pages.

Légende pour les types de reproduction:

A. 1. 1
 Type de reproduction: 1= pélagophile; 2= lithopélagophile; 3= lithophile; 4= phvtolithophile; 5= phvtophile; 6=psammophile; 7=spéléophile
 Positionnement des oeufs: 1=dispersion libre; 2=camouflage des pontes
 Pas de soins parentaux après la ponte ("nonguarders")

B. 1. 1
 Type de reproduction: 1= pélagophile; 2= lithopélagophile; 3= lithophile; 4= phvtolithophile; 5= phvtophile; 6=psammophile; 7=spéléophile
 Substrat: 1=sélection d'un substrat approprié; 2=construction d'un nid
 Avec soins parentaux après la ponte ("guarders")

Source:

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec. 2018. Banque de données des résultats de pêches expérimentales - "Feuilles de pêche" - données de 1928 à 2017. Direction de la gestion de la faune de l'Estrie, de Montréal, de la Montérégie et de Laval. ~270 000 enregistrements.

C.3 *CARACTÉRISATION FAUNIQUE DES
LOTS 6 365 287, 6 402 084 ET 6 444 065*



NOTE TECHNIQUE

CLIENT :	Fruits des Îles Inc.		
PROJET :	Projet de culture de canneberges	Réf. WSP :	211-03131-00
OBJET :	Caractérisation faunique des lots 6 365 287, 6 402 084 et 6 444 065	DATE :	15 novembre 2022
DESTINATAIRE :	Eric Lupien, propriétaire		
PERMIS SEG :	2022-05-09-3257-16-G-F		

La compagnie Fruits des Îles Inc. (FDI) est propriétaire d'un site comprenant les lots 6 365 287, 6 402 084, 6 444 065 et 4 800 207 du cadastre du Québec. Localisé à Sainte-Anne-de-Sorel, le site est un milieu favorable à la culture de canneberges et FDI désire développer ces lots pour la production de ce petit fruit.

Dans ce contexte, WSP Canada Inc. (WSP) a été mandatée par FDI en 2021 pour effectuer une caractérisation biologique (milieux humides, hydriques et terrestres) dans le but de vérifier la présence de milieux humides et hydriques assujettis à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), ainsi que la présence d'espèces floristiques à statut particulier. Les groupements végétaux présents sur le site ont été caractérisés, de même que la présence d'espèces floristiques à statut particulier et d'espèces floristiques exotiques envahissantes.

Par la suite, pour s'assurer de répondre aux exigences et demandes particulières potentielles du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), WSP a été mandatée en 2022 pour effectuer des inventaires portant sur la présence potentielle d'espèces fauniques à statut particulier. La présence de ces espèces pourrait entraîner la mise en place de mesures de protection particulières durant les travaux et/ou la mise en place de mesures compensatoires.

Les sections suivantes présentent les résultats obtenus lors de la réalisation des inventaires fauniques effectués au printemps et à l'été 2022, inventaires visant plus particulièrement la rainette faux-grillon et les couleuvres. Lors des sorties de ces inventaires, les occurrences des autres espèces fauniques ont été répertoriées, particulièrement celles de l'avifaune, où plusieurs espèces présentes dans le sud du Québec possèdent un statut particulier. Toutes les occurrences portant sur ces autres espèces fauniques observées ont été colligées.

1 RAINETTE FAUX-GRILLON

1.1 CONTEXTE

La rainette faux-grillon (RFG) est une espèce vulnérable au Québec¹. L'espèce est largement répartie aux États-Unis, mais au Canada elle n'est présente que dans l'extrême sud du Québec et de l'Ontario. Au Québec, l'espèce est très rare et les effectifs sont actuellement faibles. Plusieurs populations sont isolées et comptent peu d'individus.

On la trouve dans la région de la Montérégie (Île Perrot et rive sud de Montréal, entre Beauharnois et Boucherville) de même que dans le sud de la région de l'Outaouais. Des inventaires réalisés depuis les années 1990 ont confirmé qu'elle a perdu près de 90 % de son aire de répartition historique en Montérégie.

1.2 MÉTHODOLOGIE

Un inventaire complet de la RFG a été effectué au printemps 2022, conformément au protocole du MFFP (2022)². La confirmation de la présence de l'espèce repose sur l'écoute des chants de reproduction émis par celle-ci, très tôt au printemps.

Les secteurs propices à la présence de l'espèce ont été parcourus à pied, où des stations d'écoute ont été utilisées par moment. La position de celles-ci a varié lors de chacune des visites en raison de la présence de chorales d'autres espèces d'anoures. Tous les étangs présents dans la zone d'étude ont néanmoins été visités lors des sorties. La durée de l'écoute a été de 5 minutes par station. Dans les cas de non-détection aux stations, un enregistrement de chants de rainette faux-grillon (boréale) est diffusé selon la séquence 5-1-5, soit cinq minutes d'écoute, de la repasse de chants durant une minute, suivi d'une deuxième période d'écoute supplémentaire de cinq minutes.

Les cotes de chants sont basées sur le nombre le plus important d'individus entendus simultanément et sont classées de 0 à 3 selon les catégories suivantes :

- Cote 0 : Aucun individu n'est détecté.
- Cote 1 : Les individus peuvent être comptés (les chants ne se chevauchent pas).
- Cote 2 : Les chants de quelques individus se chevauchent.
- Cote 3 : L'ensemble des chants se chevauche (chorale).

Ce sont trois visites qui ont été réalisées durant la saison de reproduction de l'espèce conformément au protocole, soit les 18 et 22 avril, et le 2 mai 2022. Les visites ont été réalisées de jour, lors de conditions météorologiques propices au recensement.

¹ MFFP (2021). *Liste des espèces fauniques menacées ou vulnérables au Québec*. Site Internet. Consulté en avril 2022. <https://www3.mffp.gouv.qc.ca/faune/especes/menacees/fiche.asp?noEsp=2>

² MFFP (2022). Protocole standardisé pour l'inventaire de la rainette faux-grillon au Québec. Gouvernement du Québec, Québec. 30 pages et annexes.

Le protocole du MFFP mentionne qu'un site témoin doit être visité la même journée, afin de s'assurer que la reproduction est en cours et que les mâles de l'espèce ont débuté leur activité d'émission de chant de reproduction. Dans le cas du présent inventaire, les sites témoins choisis ont été le complexe de milieux humides présent sur le site de l'Électrium (terrain de l'IREQ d'Hydro-Québec) et le site témoin situé à Contrecœur. Les sites témoins ont été visités préalablement à chacune des visites à la zone d'étude.

1.3 RÉSULTATS

Le tableau 1 présente les conditions météorologiques observées lors des trois sorties effectuées pour l'inventaire de la RFG, alors que le tableau 2 présente les données recueillies lors de la visite des sites témoins.

Tableau 1 Conditions météorologiques observées lors des sorties de l'inventaire de RFG

Date	Heure de début	Conditions	Température (°C)	Vent (km/h)	Nuages (%)
18 avril 2022	13 h	Ciel dégagé	15	10-20	10
22 avril 2022	14 h	Ciel variable	13	15-25	50
2 mai 2022	11 h	Ciel variable	18	15-20	50

Tableau 2 Observations réalisées aux sites témoins

Date	Site témoin	Cote de chants
18 avril 2022	Électrium	3 (Chorales)
	Contrecœur n° 138688	1 (1 ou 2 mâles)
22 avril 2022	Électrium	3 (Chorales)
	Contrecœur n° 138688	1 (2 ou 3 mâles)
2 mai 2022	Électrium	3 (Chorales)
	Contrecœur n° 138688	Aucun chant répertorié

Aucune RFG n'a été observée lors des sorties effectuées dans la zone d'étude. Les milieux humides présents ne correspondent pas à l'habitat de reproduction de l'espèce. Le caractère fortement agricole du secteur, où les monocultures dominent (maïs et soya), limite le potentiel de présence, lequel pourrait se concentrer dans la portion sud du site, où la présence de milieux moins perturbés est plus importante. Les étangs présents dans la zone d'étude sont profonds et sont en connexion avec des cours d'eau et/ou des fossés, ce qui implique qu'ils peuvent être considérés à titre d'habitat du poisson (photos 1 à 7). La RFG ne se reproduit pas dans les étangs permanents ou dans ceux qui permettent l'établissement de communautés de l'ichtyofaune. La RFG se reproduit dans les étangs temporaires, où la présence de prédateurs est moins importante ou inexistante.

Les quelques rares étangs temporaires observés sur le site se sont asséchés rapidement (photo 8) durant la saison. Pour assurer la reproduction de l'espèce, les étangs doivent rester inondés jusqu'à la fin de juin, afin de permettre le passage du stade de têtard au stade juvénile. L'hydropériode (temps avant l'assèchement de l'étang de reproduction) doit être comprise entre 60 et 90 jours.

Au moins un couple de castors du Canada était présent sur le site (photos 9 et 10). Les individus semblent participer activement à la modification du régime hydrique dans le secteur, particulièrement sur la hauteur de la colonne d'eau offerte dans les étangs présents.

Plutôt que d'utiliser des stations d'écoute, la portion sud zone d'étude a été parcourue lentement, de manière exhaustive, en effectuant des arrêts fréquents pour tenter de recenser l'espèce. La RFG a la particularité de chanter de jour, ce qui diminue normalement la possibilité de conflit avec les autres espèces. Néanmoins, d'importantes chorales de rainettes crucifères et de grenouilles des bois ont été répertoriées lors de chacune des visites, limitant grandement le potentiel de recensement de la RFG. Ces deux espèces sont particulièrement bruyantes; la portée des chants de la rainette crucifère peut dépasser 1 km.

Lors de la sortie du 2 mai, ces deux espèces actives étaient accompagnées de quelques crapauds d'Amérique et de grenouilles léopards. Le secteur périphérique présente également des étangs utilisés par toutes ces espèces d'anoures (photos 11 et 12). C'est lors de cette sortie que les stations pour l'inventaire de couleuvres ont été installées. La durée de la période d'écoute lors de cette journée a donc été plus importante.

La figure 1 présente les secteurs approximatifs où les chorales étaient particulièrement présentes dans la zone d'étude et la périphérie immédiate.

Le tableau 3 présente les différentes espèces d'anoures entendues et/ou observées lors des sorties effectuées dans la zone d'étude durant l'inventaire de la RFG, mais également durant les sorties effectuées dans le cadre de l'inventaire des couleuvres. Au total, ce sont sept espèces qui ont été recensées sur le site.

Tableau 3 Espèces d'anoures recensées dans la zone d'étude

Nom français	Observations			
	Avril	Mai	Juin	Juillet
Crapaud d'Amérique		X	X	X
Grenouille des bois	X	X	X	X
Grenouille léopard		X	X	
Grenouille verte			X	X
Ouaouaron				X
Rainette crucifère	X	X		
Rainette versicolore			X	

1.4 RECOMMANDATIONS

Aucune recommandation particulière ne s'applique pour la présence d'espèces d'anoures communes et répandues dans le sud du Québec. Les individus observés durant les travaux peuvent être relocalisés, au besoin, à la limite des habitats aquatiques et/ou terrestres résiduels.

2 COULEUVRES

2.1 CONTEXTE

Le Québec constitue la limite nord de la répartition de plusieurs espèces animales, particulièrement chez les reptiles. Ce sont huit espèces de couleuvres qui sont retrouvées sur le territoire québécois, soit : la couleuvre à ventre rouge, la couleuvre à collier, la couleuvre brune, la couleuvre d'eau, la couleuvre mince, la couleuvre rayée, la couleuvre tachetée, et la couleuvre verte.

Les couleuvres sont des espèces animales qui sont généralement discrètes, et leur observation nécessite une attention particulière. Toutes les espèces de couleuvres, à l'exception de la couleuvre à ventre rouge et de la couleuvre rayée, sont des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec. Au Canada, la couleuvre tachetée et la couleuvre mince sont considérées en situation préoccupante³.

2.2 MÉTHODOLOGIE

L'inventaire a été réalisé conformément au Protocole d'inventaire des couleuvres au Québec du MFFP (MFFP, 2022).⁴ Avant de débiter l'inventaire, un permis scientifique (permis SEG) a été obtenu auprès du MFFP. L'inventaire a débuté suivant l'obtention du permis, lequel a été délivré le 11 mai 2022 (2021-05-11-3045-13-G-F).

Ce sont 40 stations d'inventaire, composées de deux feuilles de bardeaux d'asphalte, qui ont été installées dans des habitats propices de la zone d'étude le 2 mai 2022 (photos 13 et 14). Les stations ont été réparties dans les différentes portions de friches retrouvées dans la zone d'étude, afin que celles-ci soient bien exposées au soleil. La figure 2 illustre l'emplacement des stations d'inventaire et les observations réalisées lors des fouilles actives.

Selon le protocole du MFFP, le premier relevé des stations doit être effectué au minimum une semaine après l'installation des stations. Dans le cadre de l'inventaire, le premier relevé a eu lieu le 10 mai, soit huit jours après l'installation de celles-ci. Toujours selon le protocole, les six sorties de l'inventaire doivent être réalisées sur une période minimale de cinq semaines. Dans le cadre du présent inventaire, les six sorties ont été effectuées sur une période d'environ huit semaines, entre le 10 mai et le 7 juillet, ce qui augmente les chances de détection.

Simultanément au relevé des stations d'inventaire, de la fouille active a été effectuée lors de chacune des sorties. La fouille active a été réalisée en parcourant la zone d'étude dans les différents secteurs où les stations ont été installées. Les champs ouverts ne présentaient peu ou pas d'abris. Les abris potentiels, qu'ils soient naturels (p. ex. troncs, rochers) ou artificiels (p. ex. débris, déchets), ont été fouillés et inspectés de manière à s'assurer qu'aucune couleuvre n'était cachée dessous ou présente en périphérie.

Les individus observés ont été identifiés à l'espèce et classés en fonction de leur taille. Les coordonnées géographiques de chacune des occurrences, lors des fouilles actives, ont été enregistrées avec un appareil GPS et consignées.

Les sorties de l'inventaire doivent être réalisées lors de conditions météorologiques propices à la détection, soit lors de journées ensoleillées (préférentiellement) ou alors sans précipitation abondante. La température doit être comprise entre 15 et 25 °C pour assurer un maximum de captures.

³ GOUVERNEMENT DU CANADA (2022). Registre public des espèces en péril. Recherche avancée. Site Internet. Consulté en avril 2022. <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-public-especes-peril.html>

⁴ MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS (2022). *Protocole standardisé d'inventaire des couleuvres au Québec*. Gouvernement du Québec, Québec, 24 pages et annexes

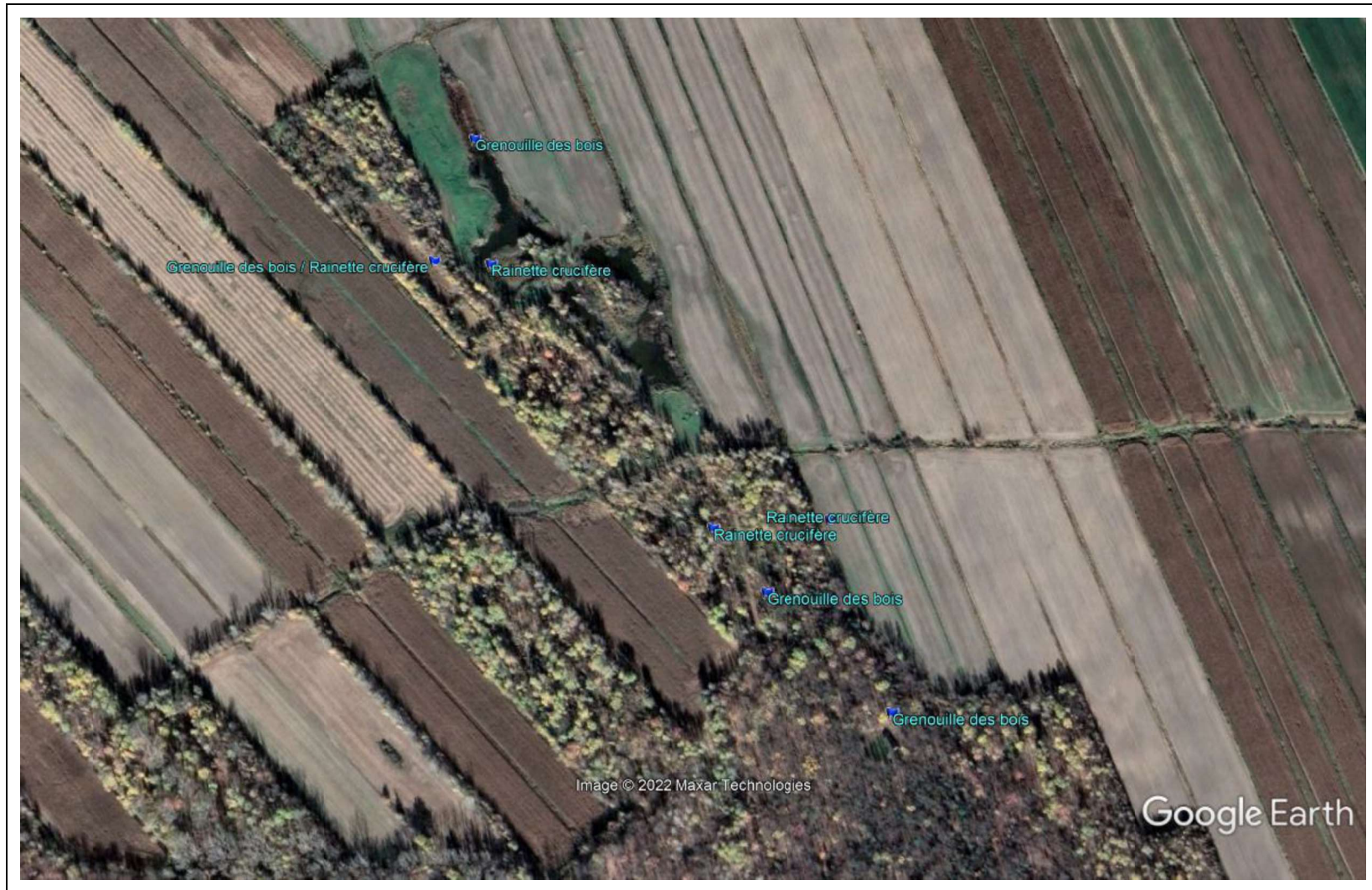


Figure 1 Localisation approximative des chorales dans la zone d'étude et la périphérie

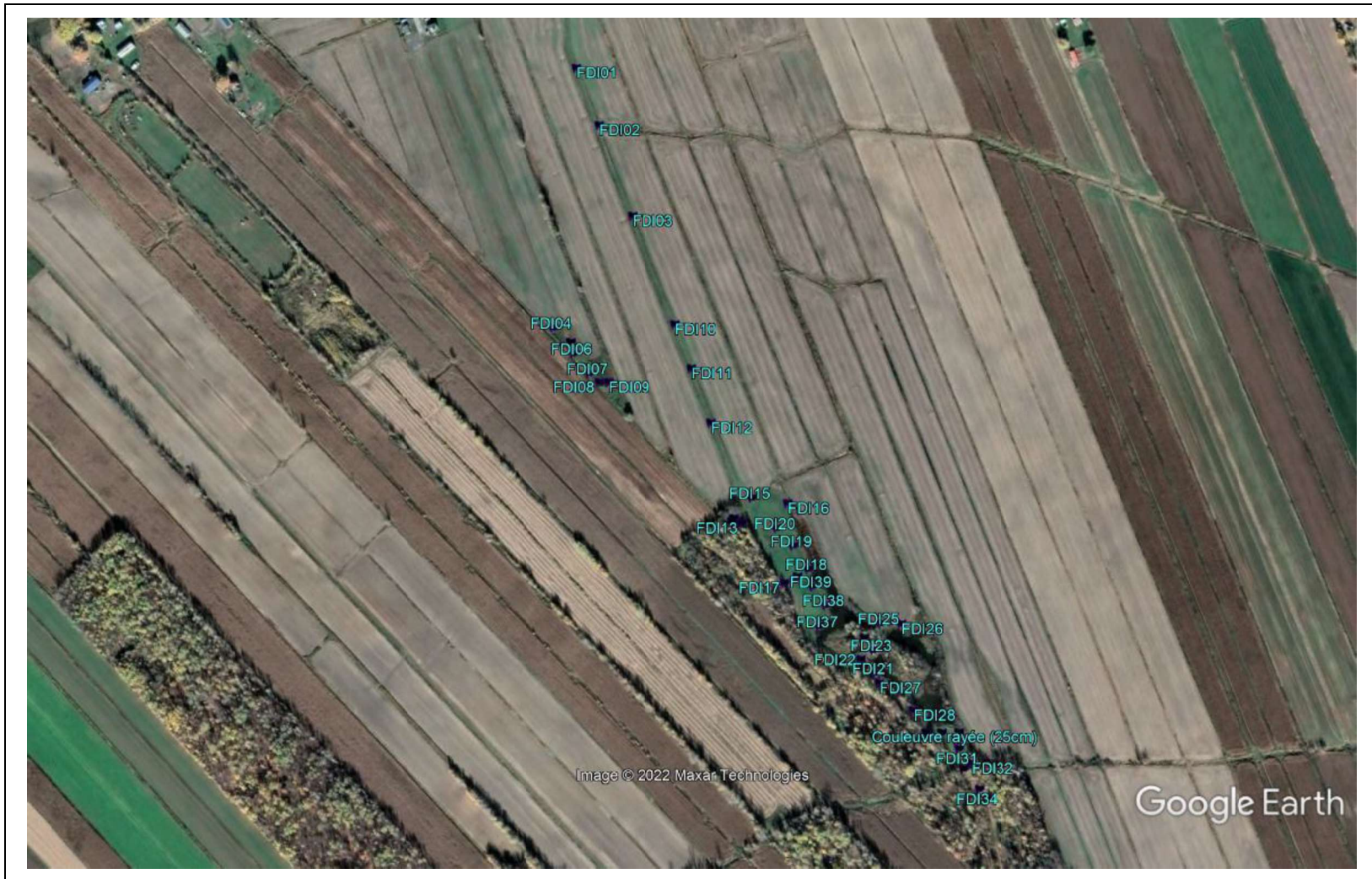


Figure 2 Localisation des stations pour l'inventaire de couleuvres et observation opportuniste

2.3 RÉSULTATS

Le tableau 4 présente les conditions météorologiques observées lors des six sorties effectuées pour l'inventaire des couleuvres.

Tableau 4 Conditions météorologiques observées lors des sorties de l'inventaire de couleuvres

Date	Début / Fin	Conditions	Température (°C)	Vent (km/h)	Nuages (%)
10 mai 2022	14 h 00	Ciel dégagé	18	15-25	10
	17 h 00	Ciel dégagé	22	10-20	20
29 mai	9 h 15	Ciel dégagé	15	15-25	0
	12 h 15	Ciel dégagé	22	10-20	10
6 juin 2022	12 h 15	Ciel variable	16	15-25	60
	15 h 30	Ciel variable	22	10-20	75
28 juin	9 h 15	Ciel dégagé	17	10-20	10
	12 h 00	Ciel dégagé	21	10-20	40
4 juillet 2022	11 h 15	Ciel dégagé	18	10-15	40
	14 h 30	Ciel dégagé	23	10-15	40
7 juillet 2022	12 h 00	Ciel dégagé	18	10-20	40
	16 h 00	Ciel dégagé	23	10-20	30

Les sorties effectuées dans la zone d'étude ont permis de confirmer la présence d'une seule espèce : la couleuvre rayée (photos 15 et 16). Le tableau 5 présente les captures lors de chacune des sorties. Cinq individus différents ont été observés lors de la sortie du 4 juillet 2022. Au total, ce sont 20 couleuvres rayées qui ont été observées sous les stations, en plus d'une observation opportuniste lors d'un déplacement : un individu de 25 cm. À l'instar de ce qui a été mentionné pour la RFG, le caractère fortement agricole du secteur, où les monocultures dominent (maïs et soya), limite le potentiel de présence d'individus sur une bonne partie de la propriété. Le travail saisonnier des sols agricoles empêche généralement la présence d'hibernacles, où les individus passent l'hiver sous la ligne de gel. Les sols sont également fortement compactés (photo 17).

Des hibernacles sont assurément présents dans les portions moins perturbées du milieu naturel environnant. Les bâtiments peuvent également offrir ce type de sites, par exemple le long des fondations. Durant l'été, les couleuvres se dispersent dans les milieux naturels où abondent les abris et la nourriture; elles peuvent faire des migrations de plusieurs kilomètres pour s'y rendre.

D'autres espèces de couleuvres pourraient se retrouver dans les milieux naturels ouverts présents au sud de la zone d'étude, où les perturbations sont plutôt d'origine naturelle, et ce, malgré l'absence de capture. Seul un faible pourcentage d'individus est « capturé » sous les stations. Également, puisque les individus ne sont pas marqués, il est possible qu'un individu ait été observé plus d'une fois, à une même station ou à une station différente.

Tableau 5 Captures réalisées lors de l’inventaire

Date	Stations avec capture (taille)	Nombre de couleuvres rayées
10 mai 2022	# 24 (30 cm)	1
29 mai	# 05 (25 cm) - # 22 (45 cm)	2
6 juin 2022	# 05 (25 cm) - # 19 (25 cm) - # 23 (30 cm) - # 30 (35 cm)	4
28 juin 2022	# 05 (30 cm) - # 29 (30 cm) - # 30 (2 x 30 cm)	4
4 juillet 2022	# 05 (30 cm) - # 18 (30 cm) - # 29 (30 cm) - # 30 (35 cm) - # 35 (25 cm)	5
7 juillet 2022	# 04 (25 cm) - # 07 (25 cm) - # 30 (30 cm) - # 37 (30 cm)	4
Total		20

Potentiellement, quatre autres espèces de couleuvres pourraient être observées plus au sud dans la zone d’étude :

- La couleuvre à ventre rouge. Il s’agit d’une espèce commune retrouvée dans les milieux ouverts et plus fréquemment observée en bordure de boisés.
- La couleuvre brune. Il s’agit d’une espèce susceptible d’être désignée, retrouvée dans plusieurs milieux ouverts de la grande région de Montréal. Actuellement, Sainte-Anne-de-Sorel est fort possiblement à l’extérieur de son aire de répartition. Les changements climatiques pourraient modifier sa distribution.
- La couleuvre tachetée. Il s’agit également d’une espèce susceptible d’être désignée. Cette espèce utilise les mêmes milieux ouverts que les autres couleuvres, mais elle est rarement observée sous les stations d’inventaire.
- La couleuvre verte. Il s’agit d’une couleuvre aussi susceptible d’être désignée. L’espèce est commune, mais répartie en de nombreuses populations isolées. Elle est retrouvée en bordure de milieux humides, plus fréquemment que les autres espèces.

2.4 RECOMMANDATIONS

Une attention particulière devrait être apportée pour la portion des travaux réalisés dans le secteur sud de la zone d’étude. Le milieu naturel résiduel et la limite entre les travaux et celui-ci devrait possiblement être protégé pour éviter les effets négatifs sur l’habitat et les individus le fréquentant.

La mise en place de portions de clôture d’exclusion (barrière à sédiments) permettrait d’éviter l’accès à plusieurs espèces fauniques aux différentes zones de travaux, tout en assurant un certain contrôle des particules fines générées par les travaux et transportées par les eaux de ruissellement.

3 AVIFAUNE

3.1 CONTEXTE

Plusieurs espèces de l’avifaune ont un statut particulier au Québec et/ou au Canada, et plusieurs de ces espèces pourraient possiblement être observées dans la zone d’étude ou en périphérie. La Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs au Canada assure la protection de l’habitat de reproduction, du nid, des adultes, des œufs et des oisillons.

Des mesures particulières peuvent devoir être mises en place lors de situations particulières, à la demande du gouvernement fédéral via Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) ou du gouvernement provincial (MFFP).

3.2 MÉTHODOLOGIE

Aucune méthodologie particulière n'a été utilisée pour le recensement des espèces aviaires présentes dans la zone d'étude. Les espèces ont été répertoriées lors des différentes sorties de l'inventaire de la RFG et de l'inventaire des couleuvres. Certaines sorties ont été effectuées tôt en début de journée, car cette période correspond au moment où les oiseaux sont les plus actifs, généralement entre le lever du soleil et les environs de 10 h.

3.3 RÉSULTATS

Le tableau 6 présente les espèces aviaires qui ont été recensées lors des différentes sorties dans la zone d'étude. Au total, ce sont 88 espèces aviaires qui ont été observées. La mosaïque des habitats terrestres et humides présents en périphérie de la zone d'étude, de même que la proximité du fleuve Saint-Laurent, permettent l'établissement de plusieurs espèces ou alors son utilisation par certaines lors des migrations. Le statut de nidification est tiré de l'Atlas des oiseaux nicheurs du Québec. Il est possible d'obtenir toutes les informations en ligne⁵.

Parmi ces espèces, cinq espèces à statut particulier ont été observées :

- Le goglu des prés. L'espèce est menacée au Canada, mais elle ne possède actuellement aucun statut au Québec. Le goglu des prés niche dans les cultures fourragères ainsi que dans différents habitats de prairie, notamment les prairies humides, les tourbières herbacées, les champs abandonnés, les cultures sans labour et les petits champs de grains. La vocation agricole de la zone d'étude et de la périphérie sied parfaitement à la présence de l'espèce. Le fait qu'un seul individu ait été observé peut laisser présager que les couples nicheurs sont situés en périphérie de la zone d'étude, dans les secteurs laissés en friche et moins perturbés en 2022.
- L'hirondelle rustique. L'espèce est menacée au Canada, mais elle ne possède actuellement aucun statut au Québec. Avant la colonisation, l'espèce nichait dans les cavernes, les crevasses et les saillies des parois des falaises. À la suite de la colonisation, l'espèce a commencé à nicher principalement sur et dans les structures artificielles. L'espèce utilise divers types de milieux ouverts pour la quête de nourriture, y compris les champs, les prés, les terres agricoles, les berges des lacs et des rivières, les emprises dégagées, les régions de chalets et les fermes. L'espèce est associée au milieu agricole. Sa présence dans la zone d'étude n'est pas exceptionnelle.
- Le pioui de l'Est. L'espèce possède le statut préoccupant au Canada, mais elle ne possède actuellement aucun statut au Québec. Le pioui de l'Est est retrouvé dans l'étage moyen du couvert forestier des clairières, de même qu'à la lisière de forêts décidues et de forêts mixtes. L'espèce est plus abondante dans les peuplements forestiers d'âge intermédiaire et dans les peuplements matures avec peu de végétation de sous-étage. Les boisés présents dans le sud de la zone d'étude correspondent parfaitement à son habitat de prédilection pour la reproduction.

⁵ Atlas des oiseaux nicheurs du Québec (2022). Outils du participant. Indice de nidification (définitions). Site Internet de l'AONQ, consulté en octobre 2022. <https://www.atlas-oiseaux.qc.ca/donneesqc/codes.jsp?lang=fr&pg=breeding>

Tableau 6 Espèces aviaires recensées lors des différentes sorties en 2022

NOM FRANÇAIS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	CODE AONQ	STATUT NIDIFICATION	NOTES
Espèces à statut particulier (5 espèces)							
Goglu des prés			X		S	Possible	1 mâle observé lors d'une visite
Hirondelle rustique			X	X	H	Possible	Individus observés en vol
Pioui de l'Est		X	X	X	T	Probable	2 ou 3 mâles différents dans la zone d'étude
Pygargue à tête blanche				X	X	Espèce observée	En vol, à l'ouest de la zone d'étude
Quiscale rouilleux	X	X			X	Espèce observée	Migration
Oiseaux aquatiques et semi-aquatiques (18 espèces)							
Bécasse d'Amérique	X				V	Probable	Quelques individus
Bécassine de Wilson		X			V	Probable	Quelques individus
Bernache du Canada	X	X	X		<u>JE</u>	<u>Confirmée</u>	<u>Grands rassemblements au printemps</u>
Canard branchu	X				H	Possible	Femelle observée
Canard colvert	X	X	X	X	P	Probable	Couple(s) observé(s) lors de visites
Chevalier grivelé		X	X	X	T	Probable	Individus observés
Cormoran à aigrettes		X	X	X	X	Espèce observée	En vol, près du fleuve
Goéland argenté	X	X			X	Espèce observée	En vol, près du fleuve
Goéland à bec cerclé	X	X	X	X	X	Espèce observée	En vol et alimentation dans des champs
Goéland marin			X	X	X	Espèce observée	En vol, près du fleuve
Grand héron	X	X	X	X	X	Espèce observée	En vol et dans la zone d'étude (alimentation dans fossés)
Grande aigrette		X		X	X	Espèce observée	En vol, près du fleuve
Grèbe à bec bigarré		X			X	Espèce observée	Individu entendu en direction d'un étang
Harle couronné	X				X	Espèce observée	Couple sur l'un des étangs
Héron vert		X	X		X	Espèce observée	Individu (alimentation le long d'un étang)
Martin-pêcheur d'Amérique	X	X	X		T	Probable	Individu observé à quelques reprises
Pluvier kildir	X	X	X	X	<u>JE</u>	<u>Confirmée</u>	<u>Plusieurs jeunes observés en juillet</u>
Sarcelle d'hiver		X			X	Espèce observée	Couple sur l'un des étangs
Pics (4 espèces)							
Pic chevelu	X	X		X	H	Possible	Quelques individus
Pic flamboyant	X	X	X	X	P	Probable	Plusieurs individus - Couples
Pic maculé	X	X	X	X	V	Probable	Quelques individus observés
Pic mineur	X	X	X	X	P	Probable	Plusieurs individus - Couples

Tableau 6 (suite) Espèces aviaires recensées lors des différentes sorties en 2022

NOM FRANÇAIS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	CODE AONQ	STATUT NIDIFICATION	NOTES
Oiseaux grégaires et autres (8 espèces)							
Carouge à épaulettes	X	X	X	X	NO	Confirmée	Plusieurs couples
Cornille d'Amérique	X	X	X	X	T	Probable	Plusieurs individus
Étourneau sansonnet	X	X	X	X	JE	Confirmée	Plusieurs individus et reproduction dans bâtiments
Gélinotte huppée	X		X	X	JE	Confirmée	Adulte et jeunes (4) observés
Grand corbeau	X	X	X	X	H	Possible	Quelques individus
Moineau domestique	X		X		NO	Confirmée	À proximité des bâtiments
Quiscale bronzé	X	X	X	X	T	Probable	Plusieurs individus
Vacher à tête brune	X	X	X	X	NO	Confirmée	Plusieurs individus
Rapaces (5 espèces)							
Buse à épaulettes		X			X	Espèce observée	Un individu entendu au printemps
Busard des marais	X	X	X	X	P	Probable	Mâle observé fréquemment
Crécerelle d'Amérique		X		X	P	Probable	Individu observé à plusieurs reprises
Faucon émerillon	X				H	Possible	Une observation au printemps
Urubu à tête rouge	X	X	X	X	H	Possible	Plusieurs individus observés
Passereaux (48 espèces)							
Bruant à gorge blanche	X	X	X	X	T	Probable	Mâles observés entre avril et juillet
Bruant à couronne blanche		X			X	Espèce observée	Quelques individus - Migration
Bruant chanteur	X	X	X	X	NO	Confirmée	Plusieurs mâles
Bruant des marais		X	X	X	T	Probable	Quelques mâles
Bruant des prés		X	X	X	T	Probable	Quelques mâles
Bruant familial			X		T	Probable	Quelques mâles
Bruant hudsonien		X			X	Espèce observée	Quelques individus - Migration
Cardinal à poitrine rose		X	X	X	T	Probable	Mâle observé entre mai et juillet
Cardinal rouge		X	X	X	T	Probable	Quelques mâles
Chardonneret jaune	X	X	X	X	T	Probable	Plusieurs individus observés
Colibri à gorge rubis		X			H	Possible	Un individu observé
Geai bleu	X	X	X	X	T	Probable	Plusieurs individus observés
Grive fauve		X	X	X	T	Probable	Plusieurs individus observés
Grive solitaire			X		H	Possible	Peu de mâles

Tableau 6 (suite) Espèces aviaires recensées lors des différentes sorties en 2022

NOM FRANÇAIS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	CODE AONQ	STATUT NIDIFICATION	NOTES
Passereaux (48 espèces) suite							
Hirondelle bicoloré	X	X	X	X	<u>JE</u>	<u>Confirmée</u>	<u>Plusieurs individus observés (groupe de 50 en juillet)</u>
Hirondelle de rivage				X	H	Possible	Quelques individus observés
Jaseur d'Amérique		X	X	X	T	Probable	Plusieurs individus observés
Junco ardoisé	X	X		X	T	Probable	Plusieurs individus observés
Merle d'Amérique	X	X	X	X	<u>AT</u>	<u>Confirmée</u>	<u>Plusieurs individus observés</u>
Mésange à tête noire	X	X	X	X	T	Probable	Plusieurs individus observés
Moqueur chat		X	X	X	T	Probable	Plusieurs individus observés
Moucherolle des aulnes		X		X	H	Possible	Peu de mâles
Moucherolle des saules			X		H	Possible	Un individu observé
Moucherolle phébi		X			H	Possible	Peu de mâles
Moucherolle tchébec		X	X	X	T	Probable	Plusieurs individus observés
Oriole de Baltimore		X	X	X	T	Probable	Plusieurs individus observés
Paruline à croupion jaune		X			T	Probable	Plusieurs individus observés
Paruline à flancs marrons		X	X	X	T	Probable	Plusieurs individus observés
Paruline des ruisseaux		X			H	Possible	Peu de mâles
Paruline flamboyante		X	X	X	T	Probable	Plusieurs individus observés
Paruline jaune		X	X	X	<u>NO</u>	<u>Confirmée</u>	<u>Plusieurs individus observés</u>
Paruline masquée		X	X	X	<u>NO</u>	<u>Confirmée</u>	<u>Plusieurs individus observés</u>
Paruline noir et blanc		X	X		H	Possible	Peu de mâles
Paruline obscure		X	X		T	Probable	Quelques mâles (chants)
Paruline rayée			X	X	H	Possible	Un individu observé
Pigeon biset		X	X	X	T	Probable	Plusieurs individus observés
Roitelet à couronne rubis	X	X			H	Possible	Plusieurs individus - Migration
Roselin familier	X	X		X	T	Probable	Quelques mâles
Roselin pourpré		X			H	Possible	Un individu observé
Sitelle à poitrine blanche	X	X	X	X	T	Probable	Plusieurs individus observés
Tarin des pins		X			H	Possible	Quelques individus observés au printemps
Tourterelle triste	X	X	X	X	T	Probable	Plusieurs individus observés



Tableau 6 (suite) Espèces aviaires recensées lors des différentes sorties en 2022

NOM FRANÇAIS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	CODE AONQ	STATUT NIDIFICATION	NOTES
Passereaux (48 espèces) suite							
Troglodyte familier		X	X	X	T	Probable	Plusieurs individus observés
Tyran huppé			X	X	T	Probable	Plusieurs individus observés
Tyran tritri		X	X	X	T	Probable	Plusieurs individus observés
Viréo à tête bleue		X			H	Possible	Un individu observé
Viréo aux yeux rouges		X	X	X	T	Probable	Plusieurs individus observés
Viréo mélodieux		X	X	X	T	Probable	Plusieurs individus observés
Total d'espèces par mois	43	77	65	63			
Nombre d'espèces recensées	88						

- Le pygargue à tête blanche. L'espèce est vulnérable au Québec. Le pygargue à tête blanche préfère nicher dans les grands arbres des forêts matures situés à proximité de grandes étendues d'eau. L'espèce fréquente également les îles présentes sur ces grandes étendues d'eau. Le pygargue à tête blanche est observé le long du fleuve Saint-Laurent, où plusieurs couples nicheurs sont répertoriés (p. ex. Îles-de-la-Paix, lac Saint-Louis).
- Le quiscale rouilleux. L'espèce possède le statut préoccupant au Canada, mais elle ne possède actuellement aucun statut au Québec. Le quiscale rouilleux niche dans la forêt boréale où l'espèce préfère les rives des milieux humides, les tourbières, les marais, les marécages et les étangs de castors. En région boisée, le quiscale rouilleux ne fréquente que rarement l'intérieur même de la forêt.
Les occurrences répertoriées sont des individus observés lors de la migration (photo 18).

3.4 RECOMMANDATIONS

Le respect de la période de reproduction est essentiel pour assurer la protection des espèces aviaires présentes dans la zone d'étude et la périphérie. Généralement, le respect de la période de reproduction, donc aucun travail effectué entre la mi-avril et la fin août, est une mesure suffisante pour assurer la protection de la période de reproduction (nidification) des espèces aviaires d'un milieu donné.

Les oiseaux n'utilisent pas exclusivement un arbre pour construire leur nid. Certaines espèces nichent directement au sol, d'autres dans les herbacées, alors que d'autres vont plutôt utiliser la strate arbustive. Les différents milieux présents dans la zone d'étude et la périphérie, de même que les différentes strates les composant, sont utilisés pour la reproduction de plusieurs espèces observées lors des sorties.

4 TORTUES, AUTRES ESPÈCES FAUNIQUES ET HABITAT DU POISSON

4.1 CONTEXTE

À l'heure actuelle, toutes les espèces de tortues présentes au Québec ont un statut particulier, qu'il soit fédéral ou provincial, puisque la tortue peinte et la tortue serpentine possèdent maintenant le statut d'espèces préoccupantes au Canada. Leur présence, et le fait qu'elles soient associées au milieu aquatique, peut entraîner la mise en place de mesures particulières pour assurer leur protection. La protection de l'habitat du poisson et le respect des périodes de restriction des travaux en eau permettent d'assurer leur protection de manière indirecte.

4.2 MÉTHODOLOGIE

Aucune méthodologie particulière n'a été utilisée pour le recensement des tortues et des autres espèces fauniques dans la zone d'étude. Les espèces ont été répertoriées lors des différentes sorties de l'inventaire de la RFG et de l'inventaire des couleuvres. À l'instar de l'avifaune, la majorité des espèces animales sont particulièrement actives en début de journée. Le fait que certaines sorties aient été effectuées tôt en début de journée a potentiellement permis de recenser plus d'espèces.

4.3 RÉSULTATS

Le tableau 7 présente l'espèce de tortue observée, de même que les autres espèces de mammifères rencontrées lors des différentes sorties.

Tableau 7 Tortue et autres espèces fauniques observées lors des sorties

Nom français	Observations			
	Avril	Mai	Juin	Juillet
Tortue				
Tortue peinte		X		
Mammifères				
Castor du Canada	X	X	X	X
Cerf de Virginie	X	X	X	X
Coyote (5 jeunes)			X	
Écureuil gris				X
Écureuil roux			X	X
Lapin à queue blanche		X		
Marmotte commune	X	X	X	X
Micromammifères (campagnols, musaraignes)		X	X	X
Rat musqué	X			X
Raton-laveur			X	
Renard roux				X
Ichtyofaune				
Cyprinidés (ménés)	X	X	X	X

Tel que mentionné, la tortue peinte possède maintenant le statut préoccupant au Canada. Deux individus ont été observés dans la zone d'étude, en bordure des étangs. Un individu a été photographié sous l'eau (photo 19).

Le cerf de Virginie est omniprésent dans la zone d'étude et la périphérie (photo 20).

Des terriers ont été observés le long de certains fossés (photo 21) de même que de jeunes coyotes lors de la sortie du 28 juin 2022 (photos 22 et 23).

Des cyprins ont été observés dans les fossés et les étangs. Les cours d'eau et plans d'eau présents sont considérés comme étant habitat du poisson. Des oiseaux piscivores ont été observés lors des différentes visites, tel le martin-pêcheur d'Amérique et le harle couronné (photo 24).

4.4 RECOMMANDATIONS

Puisque toutes les espèces de tortues présentes au Québec possèdent un statut particulier, les travaux devraient être réalisés en évitant les impacts sur ce groupe d'espèces.

Le fait d'effectuer les travaux en eau à l'extérieur de la période de restriction permettrait de minimiser les effets négatifs sur les individus présents, tout en assurant la protection de la période de reproduction des espèces de l'ichtyofaune présentes.

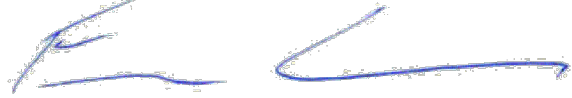
De la relocalisation d'individus (cyprins et autres espèces de poissons) devrait être envisagée. Ce faisant, les tortues présentes pourraient également être déplacées à l'extérieur des zones de travaux, dans l'habitat résiduel périphérique.

PRÉPARÉ PAR



Eric Gingras, biologiste M. Sc.
ABQ n° 3100
Biologiste de la faune sénior

RÉVISÉ PAR



2022-11-18
François Quinty, géographe M. Sc.
Directeur de projets

p. j. Reportage photographique



ANNEXE 1

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE



PHOTO 1 Étang présent dans la zone d'étude (18 avril 2022)



PHOTO 2 Étang présent dans la zone d'étude (18 avril 2022)



PHOTO 3 Étang présent dans la zone d'étude (18 avril 2022)



PHOTO 4 Étang présent dans la zone d'étude (18 avril 2022)



PHOTO 5 Étang présent dans la zone d'étude (22 avril 2022)



PHOTO 6 Étang présent dans la zone d'étude (22 avril 2022)



PHOTO 7 Étang présent dans la zone d'étude (2 mai 2022)



PHOTO 8 Étang temporaire (18 avril 2022)



PHOTO 9 Traces d'activité de castor (22 avril 2022)



PHOTO 10 Traces d'activité de castor (22 avril 2022)



PHOTO 11 Milieux humides périphériques (22 avril 2022)



PHOTO 12 Milieux humides périphériques (22 avril 2022)



PHOTO 13 Station d'inventaire de couleuvres (6 juin 2022)



PHOTO 14 Station d'inventaire de couleuvres (6 juin 2022)



PHOTO 15 Couleuvre rayée (29 mai 2022)



PHOTO 16 Couleuvre rayée (6 juin 2022)



PHOTO 17 Sols fortement compactés (6 juin 2022)



PHOTO 18 Quiscale rouilleux – Espèce préoccupante au Canada (2 mai 2022)



PHOTO 19 Tortue peinte dans l'un des fossés (10 mai 2022)



PHOTO 20 Omniprésence du cerf de Virginie (22 avril 2022)



PHOTO 21 Entrées d'un terrier ou plusieurs terriers (6 juin 2022)



PHOTO 22 Coyotes juvéniles (28 juin 2022)



PHOTO 23 Coyote juvénile (28 juin 2022)



PHOTO 24 Couple de harles couronnés (18 avril 2022)

C.4 *CARACTÉRISATION DE L'HABITAT
DU POISSON SAINÉ-ANNE-DE-SOREL
(QUÉBEC)*



FRUITS DES ILES INC.
PROJET N° : 211-03131-00

CARACTÉRISATION DE L'HABITAT DU POISSON SAINTE-ANNE-DE-SOREL (QUÉBEC)

NOVEMBRE 2022





CARACTÉRISATION DE L'HABITAT DU POISSON

SAINTE-ANNE-DE-SOREL
(QUÉBEC)

FRUITS DES ILES INC.

PROJET N° : 211-03131-00
DATE : NOVEMBRE 2022

WSP CANADA INC.
3535 BOULEVARD L.-P. NORMAND
TROIS-RIVIÈRES (QUÉBEC) G9B 0G8
CANADA

T: +1 819 375-1292

WSP.COM

SIGNATURES

PRÉPARÉ PAR

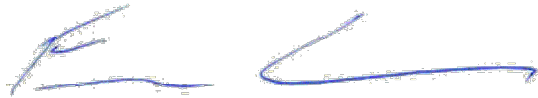


Isabelle Lussier, M. Sc. Env. (ABQ n° 2452)
Biologiste

28 novembre 2022

Date

RÉVISÉ PAR



2022-11-28
François Quinty M. Sc. Géographie
Directeur de projet

28 novembre 2022

Date

WSP Canada Inc. (WSP) a préparé ce rapport uniquement pour son destinataire FRUITS DES ILES INC., conformément à la convention de consultant convenue entre les parties. Advenant qu'une convention de consultant n'ait pas été exécutée, les parties conviennent que les modalités générales à titre de consultant de WSP régiront leurs relations d'affaires, lesquelles vous ont été fournies avant la préparation de ce rapport.

Ce rapport est destiné à être utilisé dans son intégralité. Aucun extrait ne peut être considéré comme représentatif des résultats de l'évaluation.

Les conclusions présentées dans ce rapport sont basées sur le travail effectué par du personnel technique, entraîné et professionnel, conformément à leur interprétation raisonnable des pratiques d'ingénierie et techniques courantes et acceptées au moment où le travail a été effectué.

Le contenu et les opinions exprimées dans le présent rapport sont basés sur les observations et/ou les informations à la disposition de WSP au moment de sa préparation, en appliquant des techniques d'investigation et des méthodes d'analyse d'ingénierie conformes à celles habituellement utilisées par WSP et d'autres ingénieurs/techniciens travaillant dans des conditions similaires, et assujettis aux mêmes contraintes de temps, et aux mêmes contraintes financières et physiques applicables à ce type de projet.

WSP dénie et rejette toute obligation de mise à jour du rapport si, après la date du présent rapport, les conditions semblent différer considérablement de celles présentées dans ce rapport ; cependant, WSP se réserve le droit de modifier ou de compléter ce rapport sur la base d'informations, de documents ou de preuves additionnels.

WSP ne fait aucune représentation relativement à la signification juridique de ses conclusions.

La divulgation de tout renseignement faisant partie du présent rapport relève uniquement de la responsabilité de son destinataire. Si un tiers utilise, se fie, ou prend des décisions ou des mesures basées sur ce rapport, ledit tiers en est le seul responsable. WSP n'accepte aucune responsabilité quant aux dommages que pourrait subir un tiers suivant l'utilisation de ce rapport ou quant aux dommages pouvant découler d'une décision ou mesure prise basée sur le présent rapport.

WSP a exécuté ses services offerts au destinataire de ce rapport conformément à la convention de consultant convenue entre les parties tout en exerçant le degré de prudence, de compétence et de diligence dont font habituellement preuve les membres de la même profession dans la prestation des mêmes services ou de services comparables à l'égard de projets de nature analogue dans des circonstances similaires. Il est entendu et convenu entre WSP et le destinataire de ce rapport que WSP n'offre aucune garantie, expresse ou implicite, de quelque nature que ce soit. Sans limiter la généralité de ce qui précède, WSP et le destinataire de ce rapport conviennent et comprennent que WSP ne fait aucune représentation ou garantie quant à la suffisance de sa portée de travail pour le but recherché par le destinataire de ce rapport.

En préparant ce rapport, WSP s'est fié de bonne foi à l'information fournie par des tiers, tel qu'indiqué dans le rapport. WSP a raisonnablement présumé que les informations fournies étaient correctes et WSP ne peut donc être tenu responsable de l'exactitude ou de l'exhaustivité de ces informations.

Les bornes et les repères d'arpentage utilisés dans ce rapport servent principalement à établir les différences d'élévation relative entre les emplacements de prélèvement et/ou d'échantillonnage et ne peuvent servir à d'autres fins. Notamment, ils ne peuvent servir à des fins de nivelage, d'excavation, de construction, de planification, de développement, etc.

Les recommandations de conception fournies dans ce rapport s'appliquent uniquement au projet et aux zones décrites dans le texte, et uniquement si elles sont construites conformément aux détails indiqués dans le présent rapport. Les commentaires fournis dans ce rapport sur les problèmes potentiels pouvant subvenir lors de la construction et sur les différentes méthodologies possibles sont uniquement destinés à guider le concepteur. Le nombre d'emplacements de prélèvement et/ou d'échantillonnage peut ne pas être suffisant pour évaluer l'ensemble des facteurs pouvant affecter la construction, les méthodologies et les coûts. WSP nie toute responsabilité pouvant découler de décisions ou actions prises découlant de ce rapport, sauf si WSP en est spécifiquement informé et y participe. Advenant une telle situation, la responsabilité de WSP sera déterminée et convenue à ce moment.

Les conditions générales d'un site ne peuvent être extrapolées au-delà des zones définies et des emplacements de prélèvement et d'échantillonnage. Les conditions d'un site entre les emplacements de prélèvement et d'échantillonnage peuvent différer des conditions réelles. La précision et l'exactitude de toute extrapolation et spéculation au-delà des emplacements des prélèvements et d'échantillonnage dépendent des conditions naturelles, de l'historique de développement du site et des changements entraînés par la construction et des autres activités sur le site. De plus, l'analyse a été effectuée pour les paramètres chimiques et physiques déterminés seulement, et il ne peut pas être présumé que d'autres substances chimiques ou conditions physiques ne sont pas présentes. WSP ne fournit aucune garantie et ne fait aucune représentation contre les risques environnementaux non décelés ou contre des effets négatifs causés à l'extérieur de la zone définie.

Ces limitations sont considérées comme faisant partie intégrante du présent rapport.

CLIENT

FRUITS DES ILES INC.

Associé	Éric Lupien
Associé	Mario Lavallée

ÉQUIPE DE RÉALISATION

WSP CANADA INC. (WSP)

Directeur de projet	François Quinty, géographe
Chargé de projet	Denis Tessier, biologiste
Rédaction	Isabelle Lussier, biologiste M. Sc. ABQ n° 5242
Inventaires	Dominic Cuerrier, technicien sénior Samantha Guay, technicienne
Cartographie	Emmanuel Rémillard, technicien cartographe
Traitement de texte et édition	Linette Poulin

Référence à citer :

WSP. 2022. *CARACTÉRISATION DE L'HABITAT DU POISSON. SAINTE-ANNE-DE-SOREL (QUÉBEC).*
RAPPORT PRODUIT POUR FRUITS DES ILES INC. 9 PAGES ET ANNEXES.

TABLE DES MATIÈRES

1	MISE EN CONTEXTE	1
2	MÉTHODOLOGIE	3
3	RÉSULTATS	7
3.1	Habitat du poisson	7
3.2	Ichtyofaune	7
4	CONCLUSION	9

CARTE

CARTE 1	CARACTÉRISATION DE L'HABITAT DU POISSON	5
---------	--	---

ANNEXE

A	PHOTOGRAPHIES	
---	---------------	--

1 MISE EN CONTEXTE

La compagnie Fruits des Îles Inc. (FDI) souhaite développer une cannebergière sur un site comprenant les lots 4 800 207, 4 801 031, 4 799 189, 6 365 287, 6 402 084, 6 402 085 et 6 444 065 du cadastre du Québec, localisés à Sainte-Anne-de-Sorel. Pour l'exploitation de ce site, les promoteurs souhaitent irriguer les champs, en partie avec l'eau du fleuve Saint-Laurent. Pour ce faire, ils prévoient installer une conduite sur le lit du fleuve perpendiculairement à la rive et y installer une pompe sous-marine à l'extrémité de celle-ci, soit à environ 300 m de la rive.

Étant assujetties à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) et l'article 128.7 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (LCMVF), des demandes d'autorisation ministérielle ont été déposées en février 2022. À la suite de l'analyse de ces demandes, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP¹) a demandé d'approfondir les données sur l'habitat du poisson au site des travaux projetés dans le fleuve Saint-Laurent.

Par conséquent, WSP Canada Inc. (WSP) a été mandatée afin de réaliser une caractérisation de l'habitat du poisson pour compléter la description du site et du milieu environnant.

¹ À la suite de la nomination du nouveau conseil des ministres en octobre 2022, le secteur des Forêts relève désormais du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) alors que les secteurs de la Faune et des Parcs relèvent du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). Vu ce récent changement, l'acronyme MFFP a quand même été utilisé de façon générale dans le présent rapport.

2 MÉTHODOLOGIE

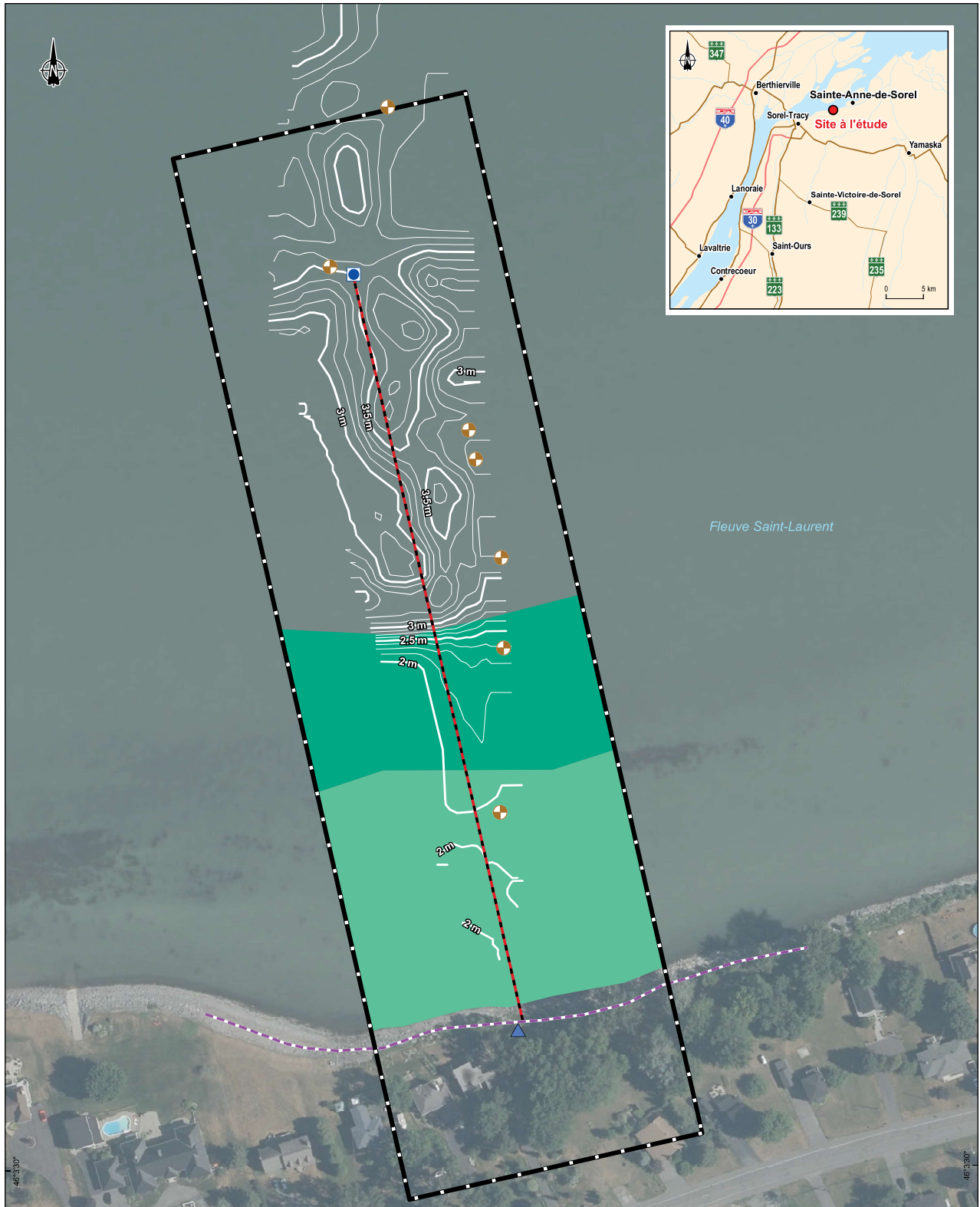
Le 7 août 2022, deux techniciens de la faune de WSP ont caractérisé l'habitat du poisson sur une largeur de 60 m de part et d'autre du tracé prévu de la conduite dans le fleuve. Ce tracé prévu, d'une conduite allant à une pompe qui alimentera le réservoir de la cannebergère, s'étend sur une longueur de 250 m entre la rive du fleuve sur un terrain appartenant à FDI (46.058925°E; -73.045280°N) et l'emplacement de la pompe (46.061156°E; -73.045700°N). Aucune pêche n'a été réalisée lors de cet inventaire, car les espèces présentes dans le fleuve Saint-Laurent sont déjà bien connues par le MFFP.

Un relevé bathymétrique ainsi que des images du fond marin ont été produits à l'aide d'un sonar à balayage latéral (Lowrance SideScan). Des vidéos du lit du fleuve ont également été réalisés à l'aide d'une caméra sous-marine (Uwater SDI-HDMI) sur la longueur du tracé prévu. Afin de déterminer la présence de mulettes envahissantes ou à statut particulier et de préciser la composition du substrat (selon l'échelle de Wentworth), sept prélèvements d'une superficie de 0,052 m² ont été réalisés avec une benne *ponar* (carte 1).

Les aires d'intérêt pour le poisson (alevinage, abri, reproduction) ont également été identifiées sur une largeur de 60 m de part et d'autre du tracé. Les herbiers aquatiques présents ont été délimités et leur densité évaluée. De plus, la vitesse de courant a été évaluée visuellement à l'aide d'objets flottants.

La rive a été caractérisée selon les paramètres suivants : hauteur du talus, pente, présence d'érosion et couvert végétal dominant. La limite du littoral a été positionnée selon la limite des plaines inondables (0-2 ans) établie par le MELCC².

² MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC). (2022). Base de données des zones inondables. [En ligne] <https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/base-de-donnees-des-zones-inondables> (Consulté le 20 octobre 2022).
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) depuis octobre 2022.



Fleuve Saint-Laurent

Chemin du
Chenal-du-Moine

- Composantes de projet**
- Mise à l'eau conduite
 - Pompe
 - Station d'échantillonnage des sédiments
 - Conduite de rejet projetée
 - Zone d'étude restreinte
- Herbiers**
- Herbier
 - Herbier dense
- Hydrographie**
- Ligne des hautes eaux

FRUITS DES ÎLES INC.
 Caractérisation de l'habitat du poisson à Sainte-Anne-de-Sorel
 Lot 4 800 207, Sainte-Anne-de-Sorel, Québec

Carte 1
 Caractérisation de l'habitat du poisson

Sources :
 BD64, 1/1 000 000, MERN, 2014
 Photos aériennes : Photos aériennes de l'inventaire écosystémique, 2018

0 15 30 m
 MTM, fuseau 8, NAD83

Septembre 2022

Préparation : I. Lussier
 Dessin : E. Rémylard
 Approuvé : D. Tessier
 211_03131_00_CHP_c1_CaracPoisson_SieAnne_221021.mxd



La précision des limites et les mesures montrées sur ce document ne doivent pas servir à des fins d'ingénierie ou de délimitation foncière. Aucune analyse foncière n'a été effectuée par un arpenteur-géomètre.

3 RÉSULTATS

3.1 HABITAT DU POISSON

Les premiers 150 m du tracé à partir de la rive ont une profondeur moyenne entre 1,8 m et 2,4 m (profondeur du jour). À environ 150 m de la rive, il y a une cassure dans la pente du lit du fleuve qui s'abaisse de 2,4 à 3,2 m sur une dizaine de mètres, puis la pente continue graduellement pour atteindre une profondeur de 4,2 m (carte 1). Entre la rive et cette cassure, il y a deux herbiers différenciés principalement par leur densité. Celui plus près de la rive a un recouvrement de 60 % visible de la surface (annexe A : photo 4). L'herbier plus au large a un recouvrement de 85 % (annexe A : photo 5). Les deux herbiers sont principalement composés de rubanier flottant (*Sparganium fluctuans*). Après la cassure, aucun herbier n'a été observé.

La vitesse de courant entre la rive et la cassure est très faible (< 0,1 m/s). Plus au large, celle-ci est modérée (entre 0,4 et 0,6 m/s).

Lors des coups de benne réalisés, plusieurs moules zébrées (espèce exotique envahissante) ont été capturées. Aucune autre moule ou mulette n'a été observée (benne et vidéo sous-marin).

Le substrat en rive est un enrochement anthropique de blocs sur 5 m de large, avec une pente de 45 degrés suivie d'une pente de 20 degrés dans le bas du talus, composée majoritairement de galets (60 %) et de cailloux (30 %), avec quelques gros blocs (10 %) (annexe A : photo 1).

Le lit du fleuve entre la rive et la cassure est composé de sable limoneux et de sable (annexe A : photos 8 et 9). Dans la pente de la cassure, le substrat est plus grossier (gravier et sable). Après cette pente et jusqu'à l'extrémité de la zone d'étude, le substrat varie entre le sable et un mélange de sable et de gravier (annexe A : photos 6 et 7).

3.2 ICTHYOFAUNE

L'habitat du poisson à proximité du tracé prévu de la conduite est de bonne qualité. Celui-ci peut servir d'aire d'alimentation, d'alevinage et de fraie pour les espèces frayant en herbiers ou sur des substrats sableux à grossiers avec un courant modéré.

Dans les listes ci-dessous, les espèces à statut précaire (provincial ou fédéral) sont en gras.

Selon la méthode de classification des habitats fluviaux de Pêches et Océans Canada (MPO), les espèces potentiellement présentes dans la portion peu profonde avec des herbiers denses, un faible courant ainsi qu'un substrat de sable limoneux et de sable sont les suivantes :

- Achigan à grande bouche (*Micropterus salmoides*)
- Barbotte brune (*Ameiurus nebulosus*)
- Barbue de rivière (*Ictalurus punctatus*)
- Baret (*Morone americana*)
- Chabot tacheté (*Cottus bairdii*)
- Fondule barré (*Fundulus diaphanus*)
- Fouille-roche zébré (*Percina caprodes*)
- Gaspareau (*Alosa pseudoharengus*)
- Grand Brochet (*Esox lucius*)
- Lépisosté osseux (*Lepisosteus osseus*)

(suite)

- Chat-fou brun (*Noturus gyrinus*)
- Crapet-soleil (*Lepomis gibbosus*)
- Cyprinidés phytolithophiles d'eaux calmes³ et phytophiles⁴
- Dard à ventre jaune (*Etheostoma exile*)
- Dard barré (*Etheostoma flabellare*)
- Épinoches
- Maskinongé (*Esox masquinongy*)
- Perchaude (*Perca flavescens*)
- Poisson-castor (*Amia calva*)
- Raseux-de-terre gris (*Etheostoma olmstedi*)
- Raseux-de-terre noir (*Etheostoma nigrum*)
- Umbre de vase (*Umbra limi*)

Dans la section plus profonde après la cassure, le courant est plus élevé, le substrat plus grossier et aucun herbier n'est présent. Les espèces les plus probables d'utiliser cette zone sont :

- Achigan à petite bouche (*Micropterus dolomieu*)
- Bec de lièvre (*Exoglossum maxillingua*)
- Chevaliers, meuniers, catostomidés
- Couette (*Carpiodes cyprinus*)
- Crapet arlequin (*Lepomis macrochirus*)
- Crapet de roche (*Ambloplites rupestris*)
- Cyprinidés lithophiles d'eaux calmes⁵
- **Dard de sable (*Ammocrypta pellucida*)**
- Doré jaune (*Sander vitreus*)
- Doré noir (*Sander canadensis*)
- Éperlan arc-en-ciel (*Osmerus mordax*)
- **Esturgeon jaune (*Acipenser fulvescens*)**
- Esturgeon noir (*Acipenser oxyrinchus*)
- **Fouille-roche gris (*Percina copelandi*)**
- Fouille-roche zébré (*Percina caprodes*)
- Grand corégone (*Coregonus clupeaformis*)
- Lamproie argentée (*Ichthyomyzon unicuspis*)
- Laquaiche aux yeux d'or (*Hiodon alosoides*)
- Lotte (*Lota lota*)
- Marigane noire (*Pomoxis nigromaculatus*)
- Meunier noir (*Catostomus commersonii*)
- Naseux des rapides (*Rhinichthys cataractae*)
- Omisco (*Percopsis omiscomaycus*)
- Ouitouche (*Semotilus corporalis*)
- Poulamon atlantique (*Microgadus tomcod*)

³ Cyprinidés phytolithophiles d'eaux calmes : méné d'argent (*Hybognathus regius*), tête de boule (*Pimephales promelas*), ventre-pourri (*Pimephales notatus*).

⁴ Cyprinidés phytophiles : carpe (*Cyprinus carpio*), **méné d'herbe (*Notropis bifrenatus*)**, méné jaune (*Notemigonus crysoleucas*), méné pâle (*Notropis volucellus*), menton noir (*Notropis heterodon*).

⁵ Cyprinidés lithophiles d'eaux calmes : Ouitouche (*Semotilus corporalis*), méné à nageoires rouges (*Luxilus cornutus*), queue à tache noire (*Notropis hudsonius*), méné paille (*Notropis stramineus*), mulot à cornes (*Semotilus atromaculatus*), méné à museau noir (*Notropis heterolepis*), méné à tête rose (*Notropis rubellus*).

4 CONCLUSION

Pour conclure, l'inventaire du 7 août 2022 a permis de caractériser l'habitat du poisson (profondeur, substrat, herbiers, courant et espèces exotiques envahissantes [EEE]) le long du tracé prévu de la conduite et de déterminer que celui-ci est de bonne qualité. Cet habitat peut servir d'aire d'alimentation, d'alevinage et de fraie pour une grande diversité d'espèces. Toutefois, il est colonisé par la moule zébrée, qui est une EEE et ne présente aucune caractéristique d'exception comparativement aux habitats environnants du fleuve.

ANNEXE

A

PHOTOGRAPHIES





PHOTO 1 Berge à l'endroit où débutera la conduite



PHOTO 2 Vue éloignée de la berge



PHOTO 3 Vue vers le large dans l'axe de la future conduite



PHOTO 4 Herbier principalement submergé ayant un recouvrement de 60 %



PHOTO 5 Herbier dense situé plus au large



PHOTO 6 Moules zébrées collectées dans les échantillons de benne



PHOTO 7 Substrat grossier présent dans la cassure de la pente et plus au large



PHOTO 8 Sable limoneux présent entre la rive et la cassure de la pente

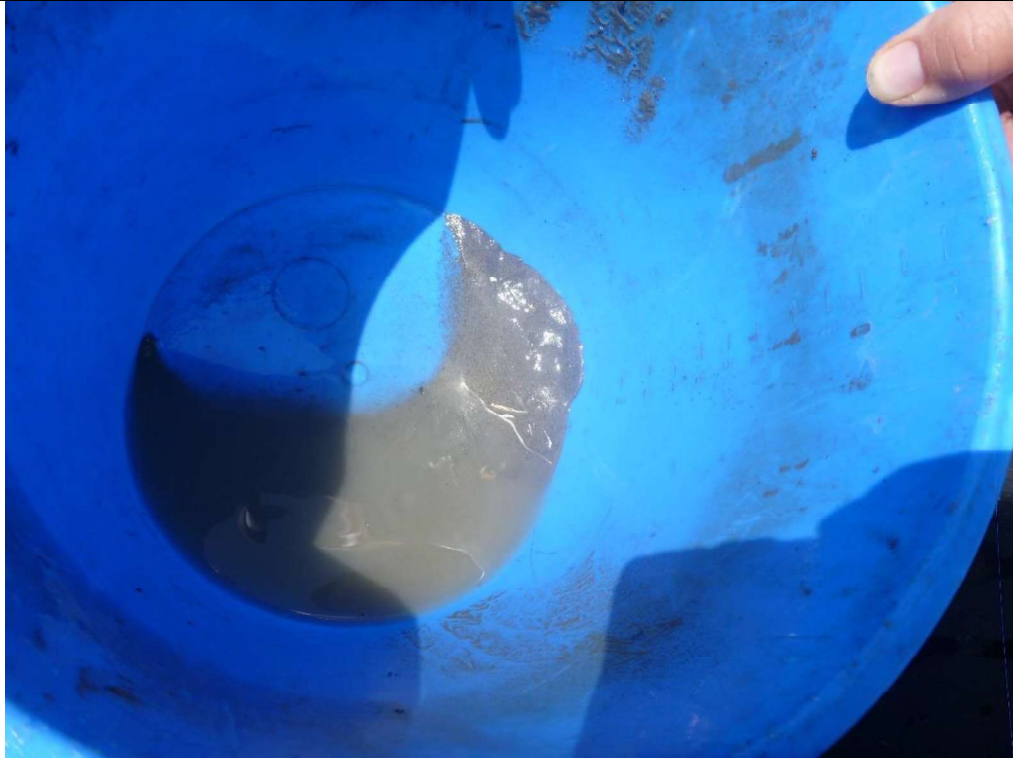


PHOTO 9 Sable présent entre la rive et la cassure de la pente

ANNEXE

D

CPTAQ



D.1 *AUTORISATION DE LA CPTAQ
(LOT 4 129 988-P, SAINTE-VICTOIRE-DE-
SOREL)*

COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

IDENTIFICATION DU DOSSIER

Numéro : 435258
Lot : 4 129 988-P
Cadastre : Cadastre du Québec
Superficie : 14,6 hectares
Circonscription foncière : Richelieu
Municipalité : Sainte-Victoire-de-Sorel (M)
MRC : Pierre-De Saurel

Date : Le 16 décembre 2022

LES MEMBRES PRÉSENTS Richard Wieland, vice-président
François Perron, commissaire

DEMANDERESSE Fruits des Îles inc.

PERSONNE INTÉRESSÉE 9323-9804 Québec inc.

DÉCISION

LA DEMANDE

[1] Le demandeur s'adresse à la Commission afin que celle-ci autorise l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit pour l'exploitation d'une sablière, d'une superficie de 14,6 hectares, correspondant à une partie du lot 4 129 988 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richelieu.

[2] La demande est pour une durée de 2 ans.

LE PROJET

[3] L'entreprise Fruits des Îles inc. souhaite aménager de nouvelles cannebergières sur deux sites de production, l'un étant le présent site de Sainte-Victoire-de-Sorel et l'autre étant à une quinzaine de kilomètres au nord-est, à Sainte-Anne-de-Sorel.

- [4] L'aménagement de ces cannebergières nécessite que du sable provenant du site de Sainte-Victoire soit acheminé au site de Sainte-Anne, d'où la présente demande d'autorisation pour une sablière. Une autre demande d'autorisation est soumise au dossier 436090 afin d'autoriser les travaux de remblai au site de Sainte-Anne.
- [5] Selon les informations au dossier, l'extraction du sable à Sainte-Victoire-de-Sorel atteindra trois objectifs spécifiques :
- 1. Fournir du sable de qualité pour l'aménagement des champs de canneberges à Sainte-Anne-de-Sorel et à Sainte-Victoire-de-Sorel.*
 - 2. Uniformiser et mettre à niveau la topographie de l'ensemble des lots à Sainte-Anne-de-Sorel et Sainte-Victoire-de-Sorel afin d'y aménager des champs de canneberges et les infrastructures qui y sont associées.*
 - 3. Assurer une profondeur uniforme et adéquate des horizons de sol moins perméables et de la nappe phréatique par rapport aux champs de canneberges afin de faciliter la gestion de l'eau lors des opérations culturales.*
- [6] La propriété visée par la présente demande couvre une superficie d'environ 24,3 hectares. Selon les informations au formulaire de demande, elle supporte environ 10,1 hectares de parcelles en culture ou en friche, 12 hectares de boisés, dont 1,3 hectare avec érables, ainsi qu'une « zone perturbée » qui présente des milieux humides.
- [7] À ce chapitre, la Commission note que ladite zone perturbée pourrait correspondre à une ancienne autorisation¹ pour l'enfouissement de matériaux secs, d'une superficie d'environ 6,5 hectares. Cette autorisation est échue depuis 1997.
- [8] Selon les conclusions du rapport de caractérisation acéricole préparé par monsieur Daniel Gagnon, ingénieur forestier, *les types de peuplements sont soit non visés par la LPTAAQ par leurs appellations, soit ils comportent aucun potentiel acéricole réellement exploitable, actuel ou futur. De ce fait, l'utilisation de ce secteur pour la production de canneberges consolidera la nature agricole de la propriété et dynamisera la région, sans en diminuer le potentiel acéricole qui est, en réalité, absent.*

1 Welco Construction (1986) inc., n° 175904, 10 avril 1992

- [9] L'agronome et biologiste, monsieur Frédéric Fournier, présente un plan agronomique pour la mise en culture de canneberges, d'une superficie d'environ 14,6 hectares à Sainte-Victoire-de-Sorel. La Commission souligne les informations suivantes :

[...]

La zone d'extraction qui sera utilisée à court terme pour combler les besoins en sable du site à Sainte-Anne-de-Sorel aura une superficie d'environ 14,6 ha. Compte tenu de son dénivelé par rapport aux parcelles agricoles au nord-ouest et au sud-est, l'extraction de sable pourra se faire sur une profondeur variant de 2 à 5 mètres. Cette profondeur d'extraction permettra de récupérer les volumes recherchés pour la préparation du site à Sainte-Anne-de-Sorel en plus d'offrir un matériel de qualité lors de la préparation et le nivellement du terrain à Sainte-Victoire-de-Sorel. [...]

[...]

Une fois le déboisement complété, la couche arable sera retirée, mise en réserve et réutilisée pour favoriser la reprise végétale des digues de champs et du réservoir d'accumulation en eau en plus d'améliorer leur stabilité.

[...]

- [10] Un volume potentiel de plus de 370 000 mètres cubes de sable serait disponible pour l'aménagement des champs de canneberge à Sainte-Anne-de-Sorel.
- [11] Les travaux d'aménagement prévus s'appuient sur le *Feuillelet technique sur l'aménagement de cannebergières biologiques sur sable*, rédigé par Agrinova en 2012.
- [12] Les plans en coupe permettent d'apprécier le profil de l'exploitation à la suite de l'aménagement des parcelles de production et du réservoir d'irrigation.

LA RECOMMANDATION DE LA MUNICIPALITÉ

- [13] La Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, par la résolution 20-22 adoptée le 7 février 2022, appuie la demande. Elle indique notamment :

QUE la présente demande vise à enlever du sol arable et du sable dans le but d'aménager des cannebergières;

QUE le projet demandé permettrait une revalorisation agricole d'un lot sur une superficie de 14,6 hectares;

QUE l'emplacement visé par la demande est occupé par une ancienne sablière et qu'aucune activité agricole n'y a été pratiquée depuis plusieurs décennies;

QUE selon le plan agronomique préparé par Frédéric Fournier, biologiste et agronome, et déposé en annexe de la présente demande, l'emplacement visé est constitué d'une importante proportion de sable, soit un type de sol idéal pour la culture de canneberges;

QUE selon le rapport d'inventaire forestier préparé par SNG Foresterie Conseil et déposé en annexe de la présente demande, l'emplacement visé ne comporte pas d'érablière au sens de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) et ne présente pas de potentiel acéricole viable économiquement;

QUE l'abattage d'arbres requis par le projet devra être autorisé par la MRC de Pierre-De Saurel en vertu du Règlement de contrôle intérimaire (RCI) numéro 288-18;

QUE le projet sera assujéti à une autorisation du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

QUE le projet du demandeur sera bénéfique pour l'agriculture;

QUE la présente demande est conforme à la réglementation municipale.

LE RAPPEL DE L'ORIENTATION PRÉLIMINAIRE

[14] Le 8 novembre 2022, la Commission émet son orientation préliminaire au présent dossier. Elle indique alors que cette demande devrait être autorisée à une condition.

LA RECOMMANDATION DE L'UPA

[15] Le 5 décembre 2022, la Fédération de l'UPA Montérégie indique que la Commission devrait **autoriser** la demande en précisant que le demandeur devra produire un rapport agronomique à la fin des travaux [...].

LA RENCONTRE PUBLIQUE / LES OBSERVATIONS ADDITIONNELLES

[16] Depuis l'envoi de l'orientation préliminaire, aucune rencontre publique n'a été sollicitée et, outre la position de l'UPA, aucune observation additionnelle n'a été produite.

L'ANALYSE DE LA DEMANDE

- [17] Après examen des documents versés au dossier, avec sa connaissance du milieu en cause et selon les renseignements obtenus de ses services professionnels, la Commission constate ce qui suit.

LE CONTEXTE ET LES PARTICULARITÉS RÉGIONALES

Géographique

- [18] La propriété visée par la présente demande est située sur le territoire de la municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, laquelle fait partie de la MRC de Pierre-De Saurel et de la région administrative de la Montérégie.
- [19] Elle est située à l'est du chemin des Patriotes, de la rivière Richelieu et de la municipalité de Sorel-Tracy. Également, elle est localisée à environ 730 mètres au nord de la municipalité de Saint-Ours et à 1,4 kilomètre au sud du chemin Montée Sainte-Victoire.

Agricole

- [20] À l'examen des photographies aériennes prises en 2018, permettant d'apprécier le milieu environnant dans un rayon d'environ 2 kilomètres autour des sites concernés (échelle 1/15 000), on constate que la parcelle visée s'inscrit dans un milieu agroforestier homogène et actif.
- [21] Les activités agricoles sont majoritairement vouées à la production du maïs-grain et du soya. On note également la présence de sites d'élevage notamment une ferme apicole située à moins de 200 mètres du lot visé.
- [22] Les massifs forestiers sont denses et recèlent régulièrement des érablières selon le *5^e inventaire écoforestier du Québec méridional*.
- [23] Aussi, il se dégage la présence de certains usages non agricoles dans le milieu.
- [24] Selon les données de l'*Inventaire des terres du Canada*, le potentiel agricole des sols de la propriété visée et du milieu environnant est de classe 4. Cette classe présente un potentiel agricole moyen, bien qu'elle puisse offrir de bons rendements sous une régie adaptée.

De planification régionale et locale

- [25] Le schéma d'aménagement actuellement en vigueur sur le territoire de Pierre-De Saurel est de première génération. Il est entré en vigueur le 13 octobre 1988.
- [26] Le lot visé fait partie de l'affectation « milieu rural ».

LES AUTRES ÉLÉMENTS PERTINENTS

- [27] Le 23 mars 2022, monsieur André Allard, représentant de l'entreprise agricole 9323-9804 Québec inc. adresse une correspondance à la Commission. Il souhaite s'assurer que l'acceptation de cette demande n'affectera les limites de sa propriété ni le rendement de ses grandes cultures et de sa production acéricole.
- [28] L'entreprise de monsieur Allard cultive du soya et du maïs, et exploitera bientôt 2 900 entailles sur les lots entourant la propriété visée par la demande.

* * * * *

- [29] À la demande de la Commission, une expertise additionnelle est réalisée afin d'évaluer les conséquences que pourrait avoir une autorisation de cette sablière sur les activités acéricoles (actuelles ou potentielles) sur les lots avoisinants.
- [30] Dans son rapport du 20 septembre 2022, monsieur Daniel Gagnon, ingénieur forestier indique en conclusion :

En conclusion, indiquons qu'une bande de protection de 10 mètres entre la sablière et les érablières à proximité serait largement suffisante pour assurer la protection des érables présents à court terme. Effectivement, cette dernière bande surpasse le rayon minimal de 6,48 mètres permettant de protéger les érables en place. Ainsi, nous sommes d'avis qu'en respectant minimalement cette bande de 10 mètres, les peuplements d'érablière limitrophes seront adéquatement protégés lors des travaux d'exploitation de la sablière.

LES RÉFÉRENCES PERTINENTES

- [31] Le 10 avril 1992 (réf. : note 1), la Commission autorise à certaines conditions, dont une durée de 5 ans, l'exploitation d'un site enfouissement de matériaux secs, d'une superficie d'environ 6,5 hectares afin de remettre en état d'agriculture une ancienne sablière.

L'APPRÉCIATION DE LA DEMANDE

- [32] Pour rendre une décision sur cette demande, la Commission se base sur les dispositions des articles 12 et 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*² (la Loi), en prenant en considération seulement les faits pertinents à ces dispositions.
- [33] Si les observations énoncées précédemment reflètent bien la situation, la Commission, après pondération de l'ensemble des critères, considère que cette demande devrait être **autorisée, à certaines conditions**.
- [34] En effet, et bien que les aménagements prévus à des fins de production agricole de canneberges soient importants, notamment quant au volume de sable à extraire de la propriété, la Commission considère qu'il n'y a pas, à l'intérieur des dispositions de la Loi, de motifs de refus à cette demande.
- [35] En étant réalisée selon les règles de l'art et encadrée par des professionnels, l'exploitation de cette « sablière » devrait permettre d'améliorer le potentiel agricole ainsi que les possibilités d'utilisation de ce lot à des fins d'agriculture, notamment à des fins de production de canneberges.
- [36] De plus, en préservant une bande de protection de 10 mètres le long des limites du lot visé, les travaux n'entraîneront pas de conséquences négatives sur les activités agricoles et acéricoles existantes et en développement sur lots avoisinants.

* * * * *

- [37] Cela étant et suivant la recommandation de l'UPA, la Commission ajoute comme condition qu'à l'échéance de l'autorisation, un agronome devra confirmer la remise en état du lot à des fins d'agriculture.

PAR CES MOTIFS, LA COMMISSION

AUTORISE l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit pour l'exploitation d'une sablière, d'une superficie d'environ 14,6 hectares, correspondant à une partie du lot 4 129 988 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richelieu, à certaines conditions.

La superficie autorisée est illustrée sur un plan produit en soutien à la demande dont copie demeure annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

Sous peine des sanctions prévues à la Loi, l'autorisation est assujettie aux conditions suivantes :

1. L'autorisation est accordée pour une durée de **2 ans** à compter de la date de la présente décision.
2. Une **bande de protection de 10 mètres** le long des limites du lot 4 129 988 doit être préservée.
3. **Une fois les travaux terminés et avant l'échéance** de l'autorisation, un agronome devra certifier que le lot visé est revenu en état d'agriculture.



Richard Wieland, vice-président
Président de la formation



François Perron, commissaire

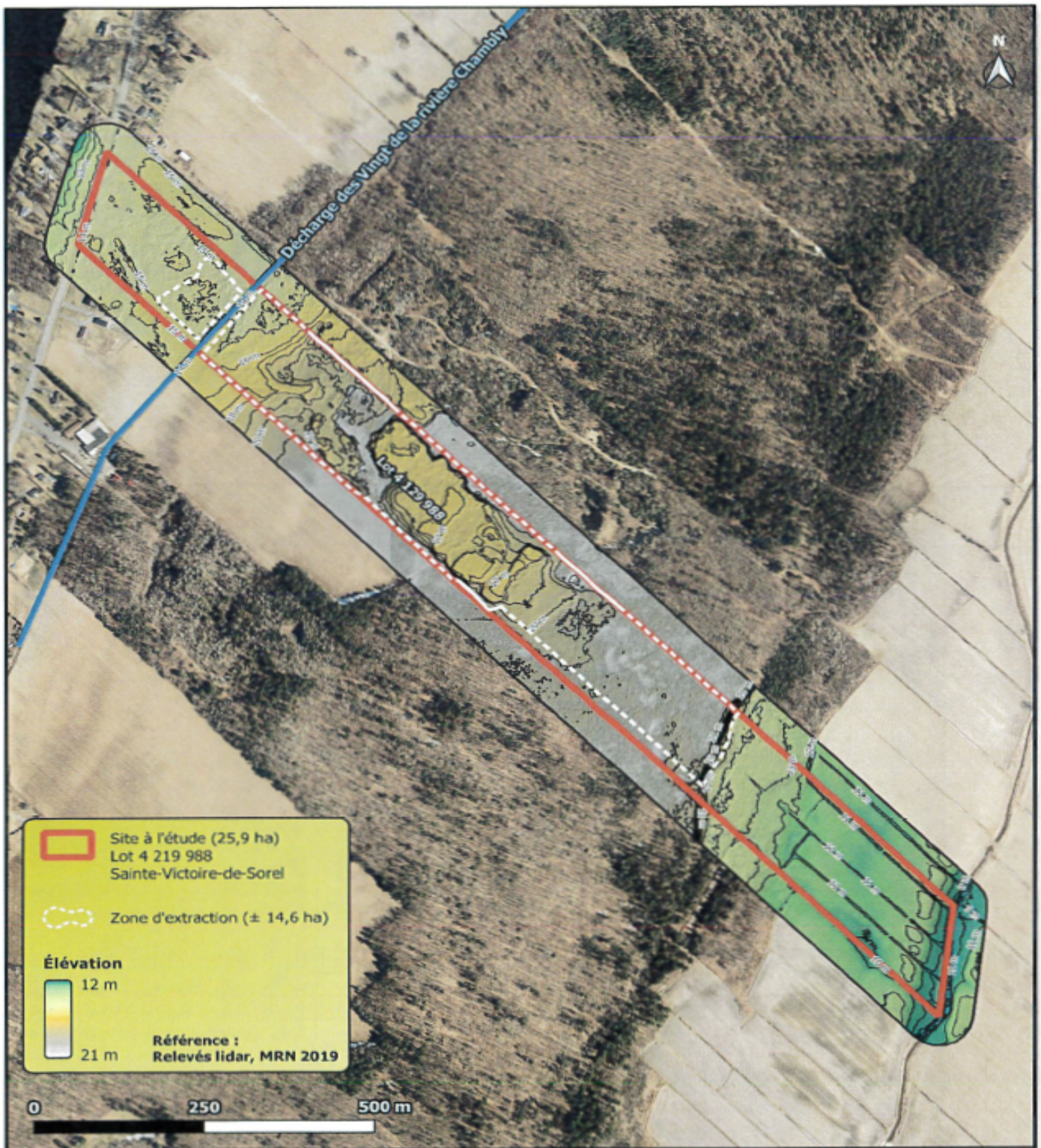


Figure 7 Topographie du lot 4 129 988 à Sainte-Victoire-de-Sorel où l'extraction de sable sera effectuée.

D.2 *AUTORISATION DE LA CPTAQ (LOTS
4 800 207-P, 6 365 287-P, 6 402 084-P ET
6 444 065-P, SAINTE-ANNE-DE-SOREL)*

COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

IDENTIFICATION DU DOSSIER

Numéro : 436090
Lots : 4 800 207-P, 6 365 287-P, 6 402 084-P, 6 444 065-P
Cadastre : Cadastre du Québec
Superficie : 68,8 hectares
Circonscription foncière : Richelieu
Municipalité : Sainte-Anne-de-Sorel (M)
MRC : Pierre-De Saurel

Date : Le 4 janvier 2023

LES MEMBRES PRÉSENTS Richard Wieland, vice-président
François Perron, commissaire

DEMANDERESSE Fruits des Îles inc.

PERSONNES INTÉRESSÉES Monsieur Bertrand Latraverse
Madame Nathalie Latraverse
Monsieur Renald Latraverse

DÉCISION

LA DEMANDE

[1] La demanderesse s'adresse à la Commission afin que celle-ci autorise l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit aux fins de confection d'un remblai d'une superficie approximative de 68,8 hectares, correspondant à une partie des lots 6 365 287, 6 402 084, 6 444 065 et 4 800 207 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richelieu.

[2] Cette autorisation est sollicitée pour une période de 2 ans.

LE PROJET

- [3] L'entreprise Fruits des Îles inc. souhaite aménager de nouvelles cannebergières sur deux sites de production, l'un étant le présent site de Sainte-Anne-de-Sorel et l'autre étant à une quinzaine de kilomètres au sud-ouest, à Sainte-Victoire-de-Sorel.
- [4] L'aménagement de ces cannebergières nécessite que du sable provenant du site de Sainte-Victoire-de-Sorel soit acheminé au site de Sainte-Anne-de-Sorel, d'où la présente demande d'autorisation pour un remblai. Une autre demande d'autorisation est soumise au dossier 435258 afin d'autoriser les travaux de la sablière au site de Sainte-Victoire-de-Sorel.
- [5] Selon les informations au dossier, l'aménagement de la présente cannebergière, d'une superficie d'environ 68,8 hectares, nécessite la construction de bassins de culture constitués de sol sableux. Or, les séries de sols présentes sur les superficies visées ne conviennent pas parfaitement aux aménagements prévus, outre pour les réservoirs d'accumulation d'eau. Ainsi, du sable de déblai du site de Sainte-Victoire-de-Sorel sera transporté à Sainte-Anne-de-Sorel pour aménager les bassins de production.
- * * * * *
- [6] L'ensemble des lots agricoles visés couvrent une superficie de plus de 100 hectares. Ces terres sont presque entièrement cultivées en grandes cultures de soya et de maïs, et on y retrouve quelques boisés (environ 5 hectares) et un milieu humide (1,3 hectare).
- [7] L'ingénieure forestière, madame Isabelle Routhier Jean, a procédé à une caractérisation du potentiel acéricole sur le site visé par la présente demande, notamment sur le lot 6 444 065. Selon ses conclusions, *le peuplement forestier ne comporte aucun potentiel acéricole réellement exploitable actuel ou futur.*
- [8] L'environnement du milieu humide serait utilisé pour aménager les réservoirs d'accumulation d'eau, alors que le reste de la superficie, soit environ 68,8 hectares, incluant les boisés, supporterait les aménagements de production.
- [9] Quant aux travaux spécifiques de remblai, les informations transmises au dossier 435258 indiquent qu'environ 370 000 mètres cubes de sable seront transportés sur les terres du site de Sainte-Anne-de-Sorel, afin de recouvrir les bassins de production d'une couche d'environ 54 centimètres.
- [10] L'ensemble des travaux seront effectués sous la supervision d'un agronome.

LA RECOMMANDATION DE LA MUNICIPALITÉ

[11] La Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, par la résolution 21-11-22 adoptée le 7 novembre 2022, appuie la demande. Elle indique notamment :

[...]

CONSIDÉRANT QUE le projet demandé permettrait une revalorisation agricole de lots sur une superficie approximative de 68,8 hectares;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement visé par la demande est occupé par une culture de maïs et des milieux humides;

CONSIDÉRANT QUE selon le plan agronomique préparé par Frédéric Fournier, biologiste et agronome, et déposé en annexe de la demande, l'emplacement visé se situe en zone agricole et en milieu humide et est un emplacement de choix pour la culture de la canneberge;

CONSIDÉRANT QUE le projet du demandeur sera bénéfique pour l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'aménagement d'une cannebergière sur ces lots aurait un impact positif sur le développement des activités agricoles de la région;

CONSIDÉRANT QUE le projet sera assujetti à une autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

CONSIDÉRANT QUE la présente demande est conforme à la réglementation municipale.

[...]

LE RAPPEL DE L'ORIENTATION PRÉLIMINAIRE

[12] Le 17 novembre 2022, la Commission émet son orientation préliminaire au présent dossier. Elle indique alors que cette demande devrait être autorisée, à certaines conditions.

LA RECOMMANDATION DE L'UPA

[13] Le 15 décembre 2022, la Fédération de l'UPA de la Montérégie indique qu'elle partage les conclusions de la Commission et que cette demande devrait être autorisée avec des conditions.

LA RENCONTRE PUBLIQUE / LES OBSERVATIONS ADDITIONNELLES

- [14] Depuis l'envoi de l'orientation préliminaire, aucune rencontre publique n'a été sollicitée et, outre l'avis de l'UPA, aucune observation additionnelle n'a été produite.

L'ANALYSE DE LA DEMANDE

- [15] Après examen des documents versés au dossier, avec sa connaissance du milieu en cause et selon les renseignements obtenus de ses services professionnels, la Commission constate ce qui suit.

LE CONTEXTE ET LES PARTICULARITÉS RÉGIONALES

Géographique

- [16] Les lots visés par la présente demande sont situés sur le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, laquelle fait partie de la MRC de Pierre-De Saurel et de la région administrative de la Montérégie.
- [17] Ils sont situés au nord par le chemin du Chenal du Moine. Au sud des lots visés se trouvent des zones marécageuses. À l'est et à l'ouest, on note la présence de terres cultivées.

Agricole

- [18] À l'examen des photographies aériennes prises en 2018, permettant d'apprécier le milieu environnant dans un rayon d'environ 2 kilomètres autour des sites concernés (échelle 1/15 000), on constate que les lots visés s'inscrivent dans un milieu agricole homogène et actif.
- [19] Les principales activités agricoles sont la production du maïs-grain, du soya, des prairies et des pâturages. Les sites d'élevage sont rares dans le milieu.
- [20] Les massifs forestiers sont rares et recèlent parfois des érablières selon le 5^e *inventaire écoforestier du Québec méridional*.
- [21] Aussi, il se dégage la présence de certains usages non agricoles dans le milieu.
- [22] Selon les données de l'*Inventaire des terres du Canada*, le potentiel agricole des sols des lots visés et du milieu environnant est de classes 2, 4 et 7. La classe 2 offre un potentiel agricole élevé. La classe 4 présente un potentiel agricole moyen, bien qu'elle puisse offrir de bons rendements sous une régie adaptée. Tandis que la classe 7 possède des limitations à l'agriculture et aux pâturages permanents.

De planification régionale et locale

[23] Le schéma d'aménagement actuellement en vigueur sur le territoire de la MRC de Pierre-De Saurel est de première génération. Il est en vigueur depuis le 13 octobre 1988.

[24] Les lots visés font partie de l'affectation « milieu rural ».

L'APPRÉCIATION DE LA DEMANDE

[25] Puisqu'aucune observation additionnelle n'amène la Commission à une analyse différente de cette demande, elle réitère les conclusions de son orientation préliminaire.

[26] Pour rendre une décision sur cette demande, la Commission se base sur les dispositions des articles 12 et 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*¹ (la Loi), en prenant en considération seulement les faits pertinents à ces dispositions.

[27] Si les observations énoncées précédemment reflètent bien la situation, la Commission, après pondération de l'ensemble des critères, considère que cette demande devrait être **autorisée, à certaines conditions**.

[28] En effet, et bien que les travaux de remblai soient importants, ils seront temporaires et les lots visés ne perdront pas leur vocation agricole ni leurs possibilités d'être utilisés à des fins d'agriculture. Les travaux sont en quelque sorte réalisés afin de changer la vocation agricole des lots visés.

[29] Certes, de grandes quantités de sols seront déplacées à même les lots visés et en provenance du site de Saint-Victoire-de-Sorel, mais cela ne réduira pas le potentiel agricole des lots visés. Et advenant que la production de canneberges vînt à cesser, les sols pourraient être nivelés et les terres remisent dans leur état de grande culture antérieur.

[30] Finalement, ces travaux de remblai réalisés dans le but d'implanter une cannebergière sur les lots visés n'affecteront pas les activités agricoles sur les lots avoisinants et, selon la Municipalité, auront un impact positif sur le développement des activités agricoles de la région.

1 RLRQ, c. P-41.1

PAR CES MOTIFS, LA COMMISSION

AUTORISE l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit aux fins de confection d'un remblai d'une superficie approximative de 68,8 hectares, correspondant à une partie des lots 6 365 287, 6 402 084, 6 444 065 et 4 800 207 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richelieu.

La superficie visée est illustrée à titre indicatif sur un plan produit par la Commission, dont une copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

Sous peine des sanctions prévues à la Loi, l'autorisation est assujettie aux conditions suivantes :

1. Les travaux de remblai doivent être faits sous la **supervision d'un agronome**. À cet effet, un mandat agronomique doit être déposé à la Commission **avant** le début des travaux.
2. L'autorisation est accordée pour une durée de **2 ans** à compter de la date de la présente décision.

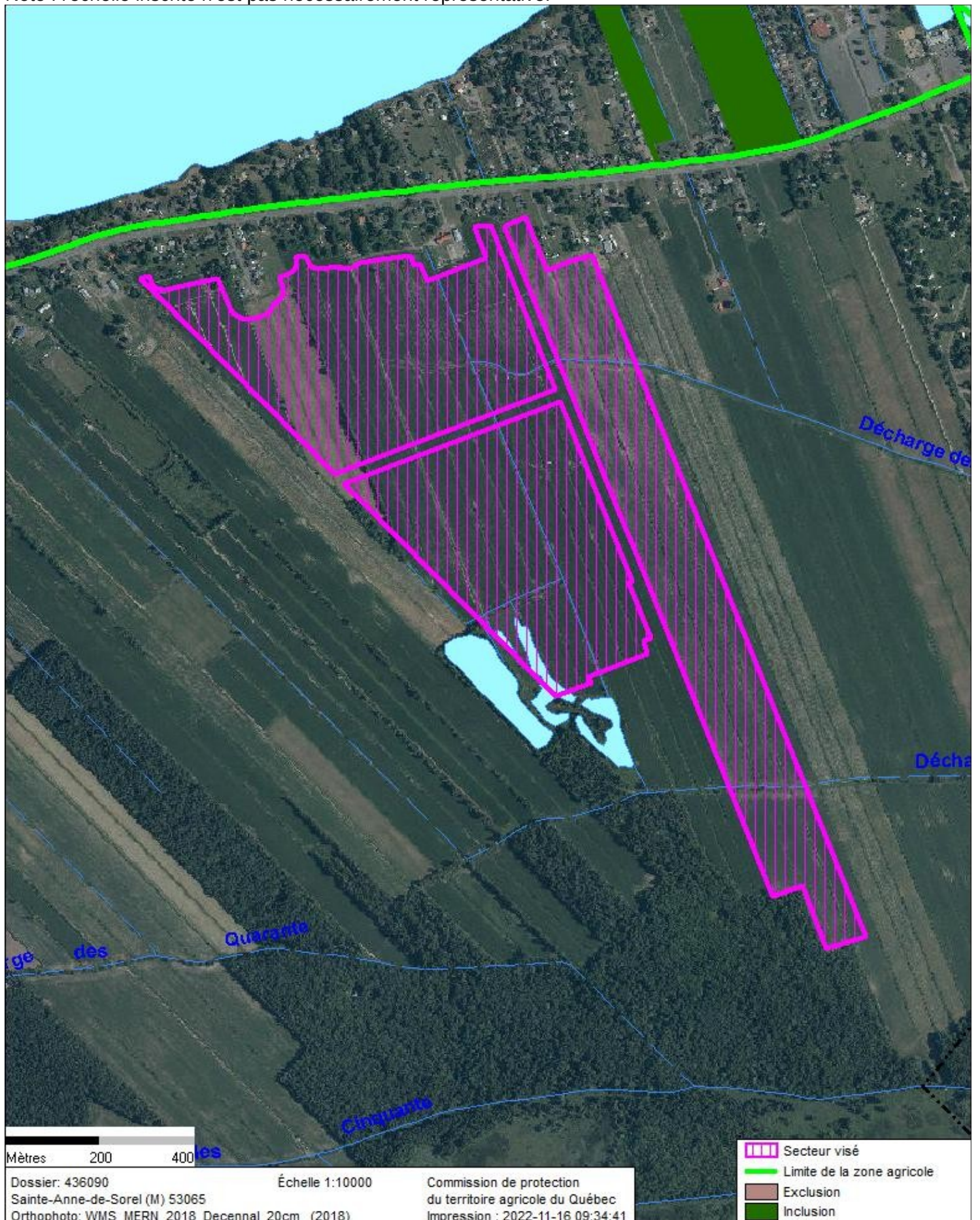
Malgré la présente autorisation, nul n'est dispensé de demander un permis par ailleurs exigé en vertu d'une autre loi, d'un règlement du gouvernement ou d'un règlement municipal.



Richard Wieland, vice-président
Président de la formation



François Perron, commissaire







Mètres 200 400

Dossier: 436090
Sainte-Anne-de-Sorel (M) 53065
Orthophoto: WMS MERN 2018 Decennal 20cm (2018)

Échelle 1:10000

Commission de protection
du territoire agricole du Québec
Impression : 2022-11-16 09:34:41

-  Secteur visé
-  Limite de la zone agricole
-  Exclusion
-  Inclusion

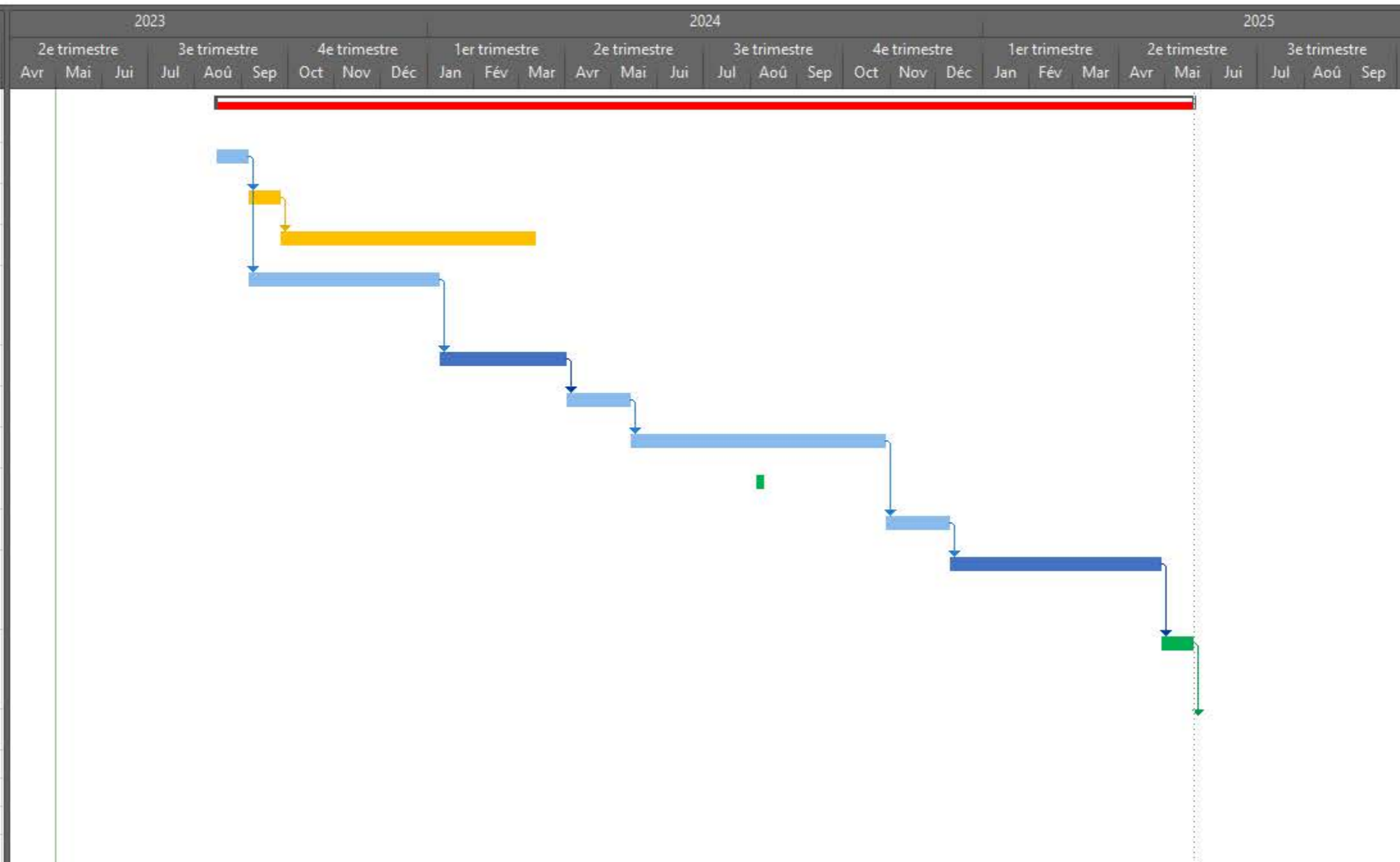
ANNEXE

E

ÉCHÉANCIER DU PROJET



	Mode Tâche	Nom de la tâche	Durée	Début
1		Construction fruits des iles	461 jours	Mar 23-08-15
2		coupe minimale d'arbre	15 jours	Mar 23-08-15
3		ouverture de la sabliere a ste-victoire	15 jours	Mar 23-09-05
4		debut transport sable 12000 voyages	120 jours	Mar 23-09-26
5		mise a niveau du terrain aux buldozer avec gps	90 jours	Mar 23-09-05
6		sol gelé pause hivernale construction	60 jours	Mar 24-01-09
7		mobilisation	30 jours	Mar 24-04-02
8		travaux infrastructure	120 jours	Mar 24-05-14
9		achat reservation des boutures	5 jours	Lun 24-08-05
10		Commissionning system complet	30 jours	Mar 24-10-29
11		innondation pour compaction pause hivernale	100 jours	Mar 24-12-10
12		Mise en terre des boutures fenetre debut mai 2023	15 jours	Mar 25-04-29
13		operation normal	1 jour	Mar 25-05-20



ANNEXE

F

RÉSOLUTIONS MUNICIPALES



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 15 novembre 2021 à la salle du conseil municipal de Sainte-Anne-de-Sorel, 1685 chemin du Chenal-du-Moine.

Sont présents : M. Benoit Bibeau, conseiller
M. Mario Cardin, conseiller
M^{me} Myriam Cournoyer, conseillère
M. Vincent Lavallée, conseiller
M. Guy Lambert, conseiller et maire suppléant
M. Roger Soulières, conseiller
M. Maxime Dauplaise, secrétaire-trésorier

Est absent : M. Michel Péloquin, maire

DEMANDE D'APPUI DEMANDE D'ALIÉNATION DU LOT 6 402 084 DU CADASTRE DU QUÉBEC PRÉSENTÉE À LA CPTAQ, DOSSIER NO 430806 EN FAVEUR DE FRUITS DES ÎLES INC.

RÉSOLUTION N° 12-11-21

CONSIDÉRANT que lors d'une séance ordinaire de son conseil municipal tenue le 1^{er} mars 2021, la Municipalité a adopté la résolution numéro 23-03-21 concernant une demande d'autorisation pour l'aliénation du lot 6 402 084 du cadastre du Québec présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

CONSIDÉRANT que la municipalité, par cette résolution, a appuyé la demande d'autorisation afin que la Commission de protection du territoire agricole autorise l'aliénation et la culture du lot 6 402 084 du cadastre du Québec.

CONSIDÉRANT que lors du dépôt de cette demande, l'aliénation projetée était en faveur de la Ferme Sprédor, laquelle était déjà propriétaire d'un lot contigu, soit le lot numéro 6 365 287 du cadastre du Québec.

CONSIDÉRANT que le 23 avril 2021, la Commission de protection du territoire agricole a rendu un compte-rendu de la demande et orientation préliminaire par lequel elle avisait Ferme Sprédor qu'elle allait refuser la demande d'aliénation.

CONSIDÉRANT que Ferme Sprédor a cédé à l'entreprise Fruits des Îles inc. l'offre d'achat intervenue avec les propriétaires du lot concerné soit, Messieurs Renald et Bertrand Latraverse, de même que Nathalie Latraverse.

CONSIDÉRANT que l'entreprise Fruits des Îles inc. devient donc demanderesse dans le dossier numéro 430806 à la Commission de protection du territoire agricole.

CONSIDÉRANT que Fruits des Îles inc. est également propriétaire des lots contigus 6 444 065 et 6 365 287 du cadastre du Québec.

CONSIDÉRANT que suite à l'aliénation projetée en faveur de Fruits des Îles inc., une nouvelle entité foncière sera créée d'une superficie totale de 68,87 hectares.

CONSIDÉRANT que Fruits des Îles inc a un projet d'envergure d'implanter sur les lots mentionnés ci-dessus une importante production de canneberges.

CONSIDÉRANT que Fruits des Îles inc a déjà déposé des demandes à la MRC de Pierre De-Saurel afin d'obtenir les autorisations requises pour l'implantation d'une cannebergière sur les lots visés.

CONSIDÉRANT que Fruits des Îles inc déposera sous peu les demandes d'autorisation ministérielle en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement.

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un projet agricole d'envergure pour la municipalité.

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite favoriser le développement de nouvelles entreprises agricoles sur son territoire.

CONSIDÉRANT que la préoccupation de la Commission de protection du territoire agricole quant à la constitution de propriété foncière dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture devrait être satisfaite puisqu'il y a maintenant création d'une entité foncière d'une superficie suffisante et que l'impact sur la superficie résiduelle conservée par les vendeurs est négligeable.

CONSIDÉRANT les retombés économiques d'un tel projet pour la municipalité.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Roger Soulières, appuyé par Vincent Lavallée et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel réitère à la Commission de protection du territoire agricole qu'elle appuie la demande présentée à l'origine par Ferme Spréador et reprise par Fruits des Îles inc. afin de permettre l'aliénation en faveur de Fruits des Îles inc. du lot 6 402 084 du cadastre du Québec.

QUE la Municipalité mandate le maire et/ou le directeur général afin de faire les représentations requises, si nécessaire, auprès de la Commission de protection du territoire agricole lors de la rencontre publique prévue dans ce dossier.

Copie certifiée conforme ce 16 novembre 2021

ADOPTÉE

Le directeur général
et secrétaire-trésorier,


Maxime Dauplaise, M.A.P., gma

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 7 février 2022 en visioconférence.

Sont présents :

- M. Michel Péloquin, maire
- M. Benoit Bibeau, conseiller
- M. Mario Cardin, conseiller
- M^{me} Myriam Cournoyer, conseillère
- M. Guy Lambert, conseiller
- M. Vincent Lavallée, conseiller
- M. Roger Soulières, conseiller
- M. Maxime Dauplaise, greffier-trésorier

12- DEMANDE DE DÉROGATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DE PIERRE-DE SAUREL POUR L'EXPLOITATION D'UNE CANNEBERGIÈRE SUR LES LOTS 6 402 084, 6 365 287 ET 6 444 065 DU CADASTRE DU QUÉBEC

RÉSOLUTION N° 22-02-22

CONSIDÉRANT que Fruits des Îles inc. est propriétaire ou locataire des lots 6 402 084, 6 365 287 et 6 444 065 du cadastre du Québec sur lesquels elle projette d'aménager une toute nouvelle cannebergière;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel s'est déjà montrée favorable au projet d'aménagement de cette nouvelle cannebergière;

CONSIDÉRANT que les lots sur lesquels cette cannebergière doit être aménagée sont situés en partie dans la plaine inondable, tel que cartographié au schéma d'aménagement de la MRC de Pierre-De Saurel;

CONSIDÉRANT que Fruits des Îles inc. a déposé, au courant du mois d'octobre 2021, une demande de dérogation au schéma d'aménagement afin qu'il lui soit autorisé d'aménager la cannebergière dans la plaine inondable;

CONSIDÉRANT que par une lettre adressée à Fruits des Îles inc. le 21 octobre 2021, la MRC de Pierre-De Saurel a reçu avec enthousiasme le projet de Fruits des Îles inc. compte tenu de son caractère innovateur pour la région et des perspectives de développement agroalimentaire qui y sont associés;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du document complémentaire du schéma d'aménagement de la MRC de Pierre-De Saurel (section 1.3.2.2), la demande de dérogation doit être présentée par la municipalité concernée sous forme d'amendement à ses instruments d'urbanisme, aux fins de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel accepte de déposer à la MRC de Pierre-De Saurel la demande de dérogation au schéma d'aménagement pour Fruits des Îles inc.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Benoit Bibeau, appuyé par Vincent Lavallée et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel dépose à la MRC de Pierre-De Saurel, la demande de dérogation au schéma d'aménagement visant l'aménagement et l'exploitation de la cannebergière projetée par Fruits des Îles inc. sur les lots 6 402 804, 6 365 287 et 6 444 065 du cadastre du Québec en partie dans la plaine inondable;

QUE le service d'urbanisme de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel soit mandaté afin de préparer les documents nécessaires, dont, si nécessaire, les amendements aux instruments d'urbanisme, afin de compléter le dossier auprès de la MRC de Pierre-De Saurel.

ADOPTÉE

Copie certifiée conforme ce 8 février 2022

Le directeur général
et greffier-trésorier,


Maxime Dauplaise, M.A.P., gma

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 7 février 2022 en visioconférence.

Sont présents :

- M. Michel Péloquin, maire
- M. Benoit Bibeau, conseiller
- M. Mario Cardin, conseiller
- M^{me} Myriam Cournoyer, conseillère
- M. Guy Lambert, conseiller
- M. Vincent Lavallée, conseiller
- M. Roger Soulières, conseiller
- M. Maxime Dauplaise, greffier-trésorier

4 B) DEMANDE D'AUTORISATION CONCERNANT UN DROIT DE PASSAGE SOUS LE CHEMIN DU CHENAL-DU-MOINE (4 801 031 DU CADASTRE DU QUÉBEC) PAR FRUITS DES ÎLES INC. POUR L'INSTALLATION D'UNE CONDUITE SOUTERRAINE D'ALIMENTATION EN EAU DANS LE CADRE DE L'EXPLOITATION D'UNE FUTURE CANNEBERGÈRE

RÉSOLUTION N° 05-02-22

CONSIDÉRANT que Fruits des Îles inc. est propriétaire ou locataire des lots 6 402 084, 6 365 287 et 6 444 065 du cadastre du Québec sur lesquels elle projette d'aménager une toute nouvelle cannebergère;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'exploitation de cette future cannebergère, Fruits des Îles inc. aura besoin d'un approvisionnement en eau qui se fera, conformément à une autorisation du *ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques* à être délivrée, à même un prélèvement d'eau dans le fleuve Saint-Laurent à partir du lot 4 799 189 du cadastre du Québec, sur lequel Fruits des Îles inc. est bénéficiaire d'une servitude;

CONSIDÉRANT que la conduite souterraine d'alimentation en eau devra passer sous le chemin du Chenal-du-Moine, propriété de la Municipalité, pour ensuite être acheminée vers le lot 6 402 085 du cadastre du Québec, sur lequel Fruits des Îles inc. bénéficie également d'une servitude;

CONSIDÉRANT que Fruits des Îles inc. a demandé à la Municipalité la permission d'installer la conduite souterraine d'alimentation en eau sous le chemin du Chenal-du-Moine et que cette conduite, d'un maximum de 16 pouces, sera accompagnée d'une petite conduite de 4 pouces nécessaire à l'alimentation électrique des instruments de prélèvement d'eau;

CONSIDÉRANT que l'installation de cette conduite devrait se faire sans conséquence sur les infrastructures de la Municipalité et que, si, des dommages survenaient, Fruits des Îles inc. s'engage à les réparer sans délai;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a déjà appuyé le projet agricole de Fruits des Îles inc. et qu'elle souhaite collaborer pour la réalisation de celui-ci.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Vincent Lavallée, appuyé par Benoit Bibeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel accorde un droit de passage pour une conduite souterraine d'alimentation en eau sous le chemin du Chenal-du-Moine (lot 4 801 031 du cadastre du Québec) selon le plan fourni par l'arpenteur-géomètre Michaël Comeau sous le numéro 2 088 de ses minutes et daté du 25 janvier 2022.

QUE la Municipalité mandate le directeur général afin de signer tous les documents nécessaires afin de donner effet au droit de passage accordé par la présente résolution.

ADOPTÉE

Copie certifiée conforme ce 8 février 2022

Le directeur général
et greffier-trésorier,



Maxime Dauplaise, M.A.P., gma

PAR COURRIEL

Le 20 octobre 2021

Monsieur Éric Lupien
Président
Fruits des Îles
3201 rue Larocque
Sorel-Tracy (Québec) J3R 2Y7

Objet : Projet d'aménagement d'une cannebergière à Sainte-Anne-de Sorel

Monsieur,

La présente fait suite à nos récents échanges concernant le projet ci-dessus. Les très grandes lignes de votre projet ont été récemment présentées aux membres du Conseil lors d'une rencontre de travail. Votre projet a été reçu avec enthousiasme et a suscité un bel intérêt de leur part compte tenu de son caractère innovateur pour la région et des perspectives de développement agroalimentaire qui y sont associées.


Un tel projet, tout en étant générateur d'emplois, s'inscrit très bien dans les orientations et objectifs du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC présentement en vigueur. Les retombées économiques annoncées sont d'ailleurs très intéressantes pour la région, dont un investissement de plus de 8 M\$, 30 emplois créés durant la construction, 8, en phase d'exploitation, sans oublier les retombées annuelles s'y rattachant.

Les membres du Conseil sont donc en faveur de ce projet dans la mesure où les vérifications que réaliseront nos employés du service de gestion du territoire seront concluantes et favorables au respect de la réglementation en vigueur.

Donc, en parallèle aux différentes démarches que vous et vos représentants ferez auprès des différents ministères impliqués, notre équipe vous contactera régulièrement en fonction de l'évolution de leurs vérifications et de la cueillette de l'information dont ils auront besoin pour les analyses à réaliser.

Vous remerciant de votre volonté à développer notre région et souhaitant que les prochaines étapes de votre projet se déroulent de façon appropriée, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Le directeur général,



Denis Boisvert



Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel

Adoptée à une séance ordinaire du conseil

Le lundi 7 février 2022

Étaient présents : M. le maire Michel Aucoin, Mmes Catherine Faucher et Pascale Poulin, MM. Réjean Champagne, François Cournoyer, Martin Cournoyer et Michel Roy, tous conseillers formant quorum sous la présidence de son honneur le maire Michel Aucoin et Mme Stéphanie Dumont directrice générale et secrétaire-trésorière.

RÉSOLUTION #20-22

CPTAQ, demande d'enlèvement de sol arable et de sable sur une partie du lot 4 129 988

Il est proposé par : Mme la conseillère Pascale Poulin

Appuyée par : M. le conseiller Michel Roy

QUE le conseil municipal recommande l'acceptation de la demande de Fruits des Îles inc. auprès de la CPTAQ, pour l'enlèvement de sol arable et de sable, sur une partie du lot 4 129 988, d'une superficie approximative de 14,6 hectares.

Le conseil croit bon d'appuyer cette demande étant donné :

- QUE la présente demande vise à enlever du sol arable et du sable dans le but d'aménager des cannebergières;
- QUE le projet demandé permettrait une revalorisation agricole d'un lot sur une superficie de 14,6 hectares;
- QUE l'emplacement visé par la demande est occupé par une ancienne sablière et qu'aucune activité agricole n'y a été pratiquée depuis plusieurs décennies;
- QUE selon le plan agronomique préparé par Frédéric Fournier, biologiste et agronome, et déposé en annexe de la présente demande, l'emplacement visé est constitué d'une importante proportion de sable, soit un type de sol idéal pour la culture de canneberges;
- QUE selon le rapport d'inventaire forestier préparé par SNG Foresterie Conseil et déposé en annexe de la présente demande, l'emplacement visé ne comporte pas d'érablière au sens de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) et ne présente pas de potentiel acéricole viable économiquement;
- QUE l'abattage d'arbres requis par le projet devra être autorisé par la MRC de Pierre-De Saurel en vertu du Règlement de contrôle intérimaire (RCI) numéro 288-18;
- QUE le projet sera assujéti à une autorisation du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);
- QUE le projet du demandeur sera bénéfique pour l'agriculture;
- QUE la présente demande est conforme à la réglementation municipale.

Adopté à l'unanimité.

Copie certifiée conforme

Ce 7 février 2022

Stéphanie Dumont
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

ANNEXE

G

DÉCLARATION D'ANTÉCÉDENTS

Le registraire a supprimé certaines informations en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1).

Rechercher une entreprise au registre

État de renseignements d'une personne morale au registre des entreprises

Renseignements en date du 2023-04-28 14:17:54

État des informations

Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1176561901
Nom	FRUITS DES ILES INC.

Adresse du domicile

Adresse	3201 rue Larocque Sorel-Tracy (Québec) J3R2Y7 Canada
---------	--

Adresse du domicile élu

Adresse	Aucune adresse
---------	----------------

Immatriculation

Date d'immatriculation	2021-05-11
Statut	Immatriculée
Date de mise à jour du statut	2021-05-11
Date de fin d'existence prévue	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

Forme juridique

Forme juridique	Société par actions ou compagnie
Date de la constitution	2021-05-10 Constitution
Régime constitutif	QUÉBEC : Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, C. S-31.1)
Régime courant	QUÉBEC : Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, C. S-31.1)

Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2021-07-23
---	------------

Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	Aucune déclaration de mise à jour annuelle n'a été produite à ce jour.
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2023	2023-11-01
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2022	2023-07-01

Faillite

L'entreprise n'est pas en faillite.

Fusion, scission et conversion

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

Continuation et autre transformation

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

Liquidation ou dissolution

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

Activités économiques et nombre de salariés**1^{er} secteur d'activité**

Code d'activité économique (CAE)	0151
Activité	Culture des fruits
Précisions (facultatives)	Culture de canneberges

2^e secteur d'activité

Aucun renseignement n'a été déclaré.

Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec
Aucun

Convention unanime, actionnaires, administrateurs, dirigeants, bénéficiaires ultimes et fondé de pouvoir**Actionnaires****Premier actionnaire**

Le premier actionnaire n'est pas majoritaire.

Nom	9387-1390 QUÉBEC INC.
Adresse du domicile	3201 rue Larocque Sorel-Tracy (Québec) J3R2Y7 Canada

Deuxième actionnaire

Nom	CANNEBERGES DES ILES INC.
Adresse du domicile	631 rang Prescott Sainte-Victoire-de-Sorel (Québec) J0G1T0 Canada

Convention unanime des actionnaires

Il n'existe pas de convention unanime des actionnaires conclue en vertu d'une loi du Québec ou d'une autre autorité législative du Canada.

Liste des administrateurs

Nom de famille	Lupien
Prénom	Eric
Date du début de la charge	2021-05-10
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	3201 rue Larocque Sorel-Tracy (Québec) J3R2Y7 Canada
Adresse professionnelle	

Nom de famille	Lavallée
Prénom	Mario
Date du début de la charge	2021-05-10
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse du domicile	631 rang Prescott Sainte-Victoire-de-Sorel (Québec) J0G1T0 Canada
Adresse professionnelle	

Dirigeants non membres du conseil d'administration

Aucun dirigeant non membre du conseil d'administration n'a été déclaré.

Déclaration relative aux bénéficiaires ultimes

Aucun renseignement n'a été déclaré.

Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

Établissements

Aucun établissement n'a été déclaré.

Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

Index des documents**Documents conservés**

Type de document	Date de dépôt au registre
Déclaration de mise à jour courante	2021-07-23
Déclaration initiale	2021-05-11
Certificat de constitution	2021-05-11

Index des noms

Date de mise à jour de l'index des noms 2021-05-10

Nom

Nom	Versions du nom dans une autre langue	Date de déclaration du nom	Date de déclaration du retrait du nom	Situation
FRUITS DES ILES INC.		2021-05-10		En vigueur

Autres noms utilisés au Québec

Aucun autre nom utilisé au Québec n'a été déclaré.



© Gouvernement du Québec